

# Johannesburg, une Ville en Reconstruction

Les Enjeux de la Vidéosurveillance dans l'Inner City



Mémoire présenté par : **Lucas Oesch**

Pour l'obtention de la Licence ès Lettres

Université de Lausanne

Faculté des Lettres

Octobre 2004

Directeur : **Prof. Jean-Bernard Racine**

Expert : **Prof. Jacques Lévy**

Recherche réalisée avec le soutien de la *Direction du Développement et de la Coopération* (DDC) et de la *Commission pour le Partenariat Scientifique avec les Pays en Développement* (KFPE)

Couverture : Une caméra de vidéosurveillance dans le quartier de Noord St. vers Joubert Park, dans le centre-ville de Johannesburg. Photo : Lucas Oesch, mars/avril 2004

## Avant-propos

Il m'est possible de retracer l'origine de ce travail à la lecture d'un article paru en juillet 2001 dans le quotidien *Le Temps*. J'étais alors en train de terminer mes épreuves de géographie en vue de l'obtention de ma demi-licence. L'article en question, écrit par le journaliste Gilles Labarthe, avait comme sujet la ville de Johannesburg, et plus précisément l'installation de caméras de vidéosurveillance dans le centre-ville, en vue de "la reconquête" de cet espace réputé comme fortement dangereux<sup>1</sup>. La lecture de ces lignes m'a immédiatement passionné, et en tant "qu'apprenti géographe" dans un institut universitaire où l'étude de la ville occupe une place importante, j'ai décidé de garder précieusement ce texte. Une année plus tard, un cours et un séminaire de géographie politique que j'ai effectués à l'Université de Genève m'ont amené à me replonger dans la lecture de l'article que j'avais mis de côté, et à choisir ce sujet comme thème pour le dossier que j'ai dû effectuer. Mon immersion dans la ville de Johannesburg, dans son centre-ville et ses caméras de vidéosurveillance, ne m'a ensuite pas quitté, puisqu'au moment de choisir mon sujet de mémoire, c'est ce même thème et cette même ville qui se sont imposés dans ma sélection, presque comme une évidence. La lecture de cet article m'a ainsi conduit, plus de deux ans après, sur le chemin de l'Afrique du Sud.

Je ne connaissais Johannesburg qu'à travers les différentes lectures que j'avais effectuées pour la préparation de mon mémoire. Mais, je dois avouer que malgré cela, j'avais énormément d'incertitude sur la ville que j'allais découvrir. Je ne fus pas déçu. Certes, au début en tout cas, un sentiment pesant pèse sur soi lorsqu'on se trouve dans cette ville (peut-être en raison des nombreuses mises en garde rencontrées avant de s'y rendre), certes, Johannesburg n'est pas une ville "facile à vivre". Mais, elle est certainement la ville la plus passionnante et une des villes les plus intenses qu'il m'ait été donné de découvrir. Mes "balades" dans son centre-ville sont autant de moments intenses qui n'ont pas leur pareil. On laisse au final forcément une partie de soi à *Joburg*.

Ce travail n'aurait pas été réalisable sans l'aide d'une multitude de personnes, que je tiens ici à remercier. En premier lieu, je tiens à remercier vivement la *Direction du Développement et de la Coopération* (DDC), ainsi que la *Commission pour le Partenariat Scientifique avec les Pays en Développement* (KFPE), de l'important soutien financier apporté à cette recherche, sans lequel elle aurait été fortement compromise. En deuxième lieu, j'aimerais remercier le Professeur Jean-Bernard Racine qui a accepté de diriger ce mémoire, et qui m'a soutenu et guidé dans mon projet, ainsi que le Professeur Jacques Lévy qui a accepté de jouer le rôle de l'expert à la soutenance de ce mémoire.

En troisième lieu, j'aimerais également remercier toutes les personnes et les organismes qui m'ont permis d'effectuer mon séjour de recherches à Johannesburg et aidé dans celui-ci. Je pense particulièrement à la *School of Geography, Archaeology and Environmental Studies* de l'Université du Witwatersrand qui m'a accueilli à bras ouverts dans ces locaux et m'a donné accès aux ressources du campus. A l'intérieur de celle-ci, je tiens à remercier singulièrement la Docteur Teresa Dirsuweit avec qui j'ai été en contact, de même que le Professeur Christian Rogerson et le Docteur Charles Mather. Par ailleurs, j'aimerais également remercier au sein de l'Université le Professeur Alan Mabin de la *Graduate School of Public and Development Management* de ses divers conseils. Je tiens aussi à remercier l'*Institut Français d'Afrique du Sud* (IFAS) de la mise à disposition de sa bibliothèque et les conseils de sa directrice de recherche Aurélia Segatti-Kazadi Wa Kabwé. Je tiens aussi à remercier Katherine Cox du *Central Johannesburg Partnership* (CJP) de son aide et sa disponibilité, de même que Tshepo Nkosi et Jocelyn Davids de la *Johannesburg Development Agency* (JDA). Je tiens ensuite à saluer et à remercier Anne-Marie de Buman de l'Ambassade suisse de Pretoria que cela a été un plaisir de rencontrer, de même que

<sup>1</sup> «A Johannesburg, la reconquête de la sécurité passe par les caméras vidéo», in *Le Temps*, 3 juillet 2001

Pascal Holliger de ses conseils pré-départs et ma mise en relation avec ses amis de Johannesburg. Enfin, je tiens à remercier toutes les personnes qui sont mentionnées dans la bibliographie de ce mémoire, auprès desquelles j'ai effectué des entretiens et qui ont accepté de me consacrer une partie de leur temps précieux. Je tiens aussi à remercier Kurt Tille, tenant du restaurant *The Guildhall*, de m'avoir autorisé à effectuer des entretiens dans son établissement, de même que je tiens à remercier ses employés de leur sympathie à mon égard.

En dernier lieu, je tiens à saluer tous mes compagnons et collègues improvisés de séjour et de recherche à Johannesburg, et notamment Benoît, Sébastien et Arnaud, de même que Mandla que j'aimerais également remercier de la magnifique journée passée à Soweto. En Suisse, je tiens encore à remercier Nicolas pour son appui "logistique". Et bien sûr, je tiens à remercier chaleureusement mes parents et mon grand frère de leur soutien durant toutes mes études (ainsi que de leurs relectures avisées de ce mémoire).

Les différentes photographies sont de moi-même, et ont été prises à Johannesburg en mars et avril 2004. La source des autres illustrations et figures est indiquée à chaque fois.

*Table des matières*

<b>AVANT-PROPOS.....</b>	<b>II</b>
<b>ACRONYMES .....</b>	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>1<sup>ERE</sup> PARTIE : JOHANNESBURG, VILLE SUD-AFRICAINE.....</b>	<b>6</b>
<b>I. LA PROBLEMATIQUE URBAINE EN AFRIQUE DU SUD : VILLE DE L’APARTHEID, VILLE “POST-APARTHEID” .....</b>	<b>6</b>
1.1 <i>Aux origines de la ségrégation urbaine .....</i>	7
1.1.1 L’explication “sanitaire et identitaire” .....	7
1.1.2 L’explication “économique” .....	8
1.1.3 L’explication “de l’utopie urbaine” .....	8
1.2 <i>La mise en place des mesures ségréгатives dans la ville.....</i>	9
1.2.1 Avant 1948.....	9
1.2.2 L’arrivée du gouvernement nationaliste afrikaner .....	10
1.3 <i>La formation spatiale de la ville sud-africaine .....</i>	12
1.3.1 L’urbanisation après les années 1960 ou le déclin de l’apartheid.....	15
1.4 <i>Une ville du contrôle, de l’exclusion et de la domination.....</i>	16
1.5 <i>La ville “post-apartheid”.....</i>	17
1.5.1 Considérations pour une recomposition de l’espace urbain.....	20
<b>II. JOHANNESBURG, CITÉ DE L’OR.....</b>	<b>23</b>
2.1 <i>La ville de la ségrégation.....</i>	23
2.2 <i>La ville de l’apartheid.....</i>	25
2.3 <i>La ville de “l’après-apartheid” .....</i>	27
2.3.1 Diaporama.....	28
<b>III. LE CENTRE-VILLE DE JOHANNESBURG.....</b>	<b>30</b>
3.1 <i>Une déségrégation ratée .....</i>	31
3.1.1 Les bidonsvilles ( <i>slums</i> ) de l’inner city .....	31
3.1.2 Du blanc au gris... ..	32
3.1.3 Formation “des zones grises”.....	33
3.2 <i>Reorganisation spatiale .....</i>	35
3.3 <i>Chronique d’un déclin : “welcome to our Hillbrow” .....</i>	38
3.3.1 Les images du déclin .....	38
3.3.2 ... ou le déclin des images .....	39
3.3.3 Deux mondes en collision.....	41
<b>IV. ANNEXE A, PHOTOS DE LA 1<sup>ERE</sup> PARTIE .....</b>	<b>44</b>

<b>2<sup>ÈME</sup> PARTIE : ETUDE DE CAS : LA VIDEOSURVEILLANCE DANS LE CENTRE-VILLE DE JOHANNESBURG</b> .....	<b>46</b>
<b>I. LA VIOLENCE URBAINE A “JOBURG”</b> .....	<b>46</b>
1.1 <i>Violence et criminalité</i> .....	46
1.2 <i>“City of quartz” : préoccupations sécuritaires à Johannesburg</i> .....	49
1.3 <i>“City of crime” : entre réalité et mythologie</i> .....	50
1.3.1 Une violence contenue .....	50
1.3.2 <i>“Culture de la violence” ou “culture de la peur” ?</i> .....	51
<b>II. UNE SURVEILLANCE ACCRUE DANS LE CBD</b> .....	<b>54</b>
2.1 <i>La vidéosurveillance dans la ville : un tour de la question</i> .....	54
2.2 <i>Vidéosurveillance à “Joburg”</i> .....	58
2.2.1 <i>De Business Against Crime à Cueincident</i> .....	58
2.2.2 <i>Le système fermé de vidéosurveillance (CCTV) du CBD</i> .....	60
2.2.3 <i>La localisation des caméras de surveillance</i> .....	62
2.3 <i>Une autre initiative sécuritaire : Les BIDs, des tentatives “d’amélioration” des espaces</i> .....	68
2.4 <i>Impacts de la surveillance dans le CBD</i> .....	70
2.4.1 <i>Impact sur la criminalité</i> .....	70
2.4.2 <i>Impact sur la peur du crime (et “la culture de la peur”)</i> .....	73
2.4.3 <i>“Whose culture ? Whose city ?” : impact sur l’espace et les formes sociales</i> .....	75
<b>III. CONCLUSION INTERMEDIAIRE : QUELLE RECOMPOSITION DU CBD ET DE SES ESPACES PUBLICS ?</b> .....	<b>83</b>
3.1 <i>Quelle régénération ?</i> .....	86
3.2 <i>Quelle culture publique ?</i> .....	89
<b>IV. ANNEXE B, PHOTOS DE LA 2<sup>ÈME</sup> PARTIE</b> .....	<b>91</b>
<b>3<sup>ÈME</sup> PARTIE : JOHANNESBURG, “VILLE MONDIALE”</b> .....	<b>98</b>
<b>I. VERS UN STATUT “WORLD-CLASS”</b> .....	<b>98</b>
1.1 <i>Une gestion “entrepreneuriale” de la ville</i> .....	98
1.2 <i>Implications de la transformation en “world-class city”</i> .....	100
1.3 <i>Une “African world-class city” alternative est-elle possible ?</i> .....	104
<b>II. VERS UN DEVELOPPEMENT URBAIN NON-DURABLE ?</b> .....	<b>107</b>
2.1 <i>Une ville “fragmentée”</i> .....	107
2.2 <i>Johannesburg: pistes vers le développement d’un centre-ville “socialement durable”</i> .....	110
2.2.1 <i>La nécessité d’un contrôle social non-exclusif</i> .....	111
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>113</b>
<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b> .....	<b>117</b>
<b>RÉSUMÉ</b> .....	<b>122</b>

*Table des figures*

FIGURE 1. LA NOUVELLE REPARTITION DES PROVINCES EN AFRIQUE DU SUD (SOURCE : GERVAIS-LAMBONY, 1999) ..	6
FIGURE 2. LE “GROUP AREA ACT” À JOHANNESBURG (SOURCE : BEAVON IN ONANA, 1999).....	12
FIGURE 3. LES MODELES DE “LA VILLE DE LA SEGREGATION” ET DE “LA VILLE DE L’APARTHEID” (SOURCE : DAVIES, 1981).....	14
FIGURE 4. JOHANNESBURG DANS LES PREMIÈRES DÉCENNIES DU 20 <sup>E</sup> SIÈCLE. LES EMPLACEMENTS DE CERTAINS QUARTIERS ET “LOCATIONS” (SOURCE : BEAVON IN ONANA, 1999).....	24
FIGURE 5. L’ESPACE BATI DU GAUTENG ET LA REPARTITION DES DIFFERENTES “ POPULATIONS” (SOURCE : GERVAIS-LAMBONY, 2003) .....	26
FIGURE 6. LES NOUVELLES LIMITES DU “GREATER JOHANNESBURG” ET LE DECOUPAGE DES ONZE REGIONS ADMINISTRATIVES (SOURCE : SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITE).....	29
FIGURE 7. LES QUARTIERS DE L’INNER CITY ET LE CBD (SOURCE : BEALL ET AL., 2002) .....	30
FIGURE 8. LES ESTIMATIONS DE LA COMPOSITION DES DIFFERENTES “POPULATIONS” RESIDANT DANS L’INNER CITY, 1985-1990 (SOURCE : CRANKSHAW ET AL., 1995) .....	35
FIGURE 10. LE CBD DE JOHANNESBURG ET SES DIFFERENTES ZONES FONCTIONNELLES DANS LES ANNEES 1990 (SOURCE : BEAVON IN LO ET AL., 1998 ; ROGERSON J., 1996, POUR LES LEGENDES) .....	36
FIGURE 9. UNE ILLUSTRATION DE LA CHUTE DE LA VALEUR FONCIERE DANS LE CBD, LE COMICS SUD-AFRICAIN “MADAM & EVE” (SOURCE : FRANCIS, 1999) .....	37
FIGURE 11. UNE ILLUSTRATION DES IMAGES ASSOCIEES AU CENTRE-VILLE DE JOHANNESBURG, “LE MONDE PERDU” (SOURCE : FRANCIS, 1997) .....	39
FIGURE 12. LES DIFFERENTES PHASES DE DESEGREGATION ET L’EVOLUTION DE LA FREQUENTABILITE DES LIEUX (SOURCE : GUILLAUME, 1997).....	42
FIGURE 13. UNE COMPARAISON DES INCIDENTS CRIMINELS ENREGISTRÉS PAR LA POLICE DANS L’ANNÉE 2000 (SOURCE : LEGGETT, 2003B) .....	48
FIGURE 14. LA LOCALISATION DES CAMÉRAS DE VIDÉOSURVEILLANCE DANS LE CBD, AINSI QUE DES BIDS .....	64

## Acronymes

ABSA	<i>Amalgamated Banks of South Africa</i>
APF	<i>Anti-Privatisation Forum</i>
BAC	<i>Business Against Crime</i>
BAC(SA)	<i>Business Against Crime (South Africa)</i>
BACST	<i>Business Against Crime Surveillance Technology</i>
BID	<i>Business Improvement District</i>
CBD	<i>Central Business District</i>
CCTV	<i>Closed-Circuit Television</i>
CEO	<i>Chief Executive Officer</i>
CID	<i>City Improvement District</i>
CJP	<i>Central Johannesburg Partnership</i>
CSIR	<i>Council for Scientific and Industrial Research</i>
FNB	<i>First National Bank</i>
GBH	<i>Grievous Bodily Harms</i>
IOL	<i>Independent Online</i>
ISS	<i>Institute for Security Studies</i>
JDA	<i>Johannesburg Development Agency</i>
JICDF	<i>Johannesburg Inner City Development Forum</i>
JMPD	<i>Johannesburg Metropolitan Police Department</i>
LED	<i>Local Economic Development</i>
ONG	<i>Organisation Non-Gouvernementale</i>
RDP	<i>Reconstruction and Development Program</i>
SAPS	<i>South African Police Service</i>

*As a normative ideal, city life instantiates social relations of difference without exclusion.*

— Iris Marion Young

*(Justice and the politics of difference)*

## Introduction

« A quelque 80 kilomètres au nord de Pretoria, capitale de l’Afrique du Sud, se trouvent six élevages. Mais ce ne sont pas des élevages ordinaires, ce sont des élevages d’hommes »<sup>2</sup>.

C’est par ces mots que commençait un article d’un journaliste sud-africain au début des années 1980, décrivant toute l’horreur de l’apartheid en Afrique du Sud, système raciste de séparation des populations. Vingt ans après, alors que la situation a complètement changé et que le pays fête ses “dix ans de démocratie”, ce constat résonne comme le triste souvenir d’un lourd passé.

Le 27 avril 2004, l’Afrique du Sud commémorait ses premières élections démocratiques et multiraciales tenues en 1994. Après une transition de dix ans seulement, le pays, au premier abord, semble plutôt bien se porter. La métamorphose qu’il a subie est souvent citée comme un exemple de réussite, tant au niveau politique qu’économique. Ses bases démocratiques paraissent désormais assez solides et son économie se porte relativement bien (par rapport aux pays voisins en tout cas). Cependant, si l’on suit Philippe Gervais-Lambony, un autre regard sur le pays est possible :

« Ce point de vue conduit à des conclusions moins optimistes. La ségrégation socio-spatiale reste un trait majeur de la société, la grande pauvreté frappe une large partie de la population (...), des emplois, en grand nombre, ont été perdus »<sup>3</sup>.

Nous proposons d’insérer notre travail à l’intérieur de ce contexte “en porte-à-faux”, au sein duquel l’Afrique du Sud paraît se trouver. Plus précisément, nous allons nous pencher sur la situation de la ville de Johannesburg, et essayer d’apprécier la façon dont la ville a évolué et évolue, dix ans après l’élection de Nelson Mandela à la tête de l’Etat sud-africain.

Notre approche de Johannesburg se fera à travers le prisme des objectifs de “la reconstruction post-apartheid”. L’abolition des lois qui régissaient le régime d’apartheid, la tenue d’élections démocratiques et multiraciales, la mise en place de la “Commission de Vérité et de Réconciliation” (*Truth and Reconciliation Commission*) et l’établissement de divers programmes de re-développement, sont autant d’éléments qui ont été mis en œuvre en vue “d’une reconstruction du pays”. L’instauration du RDP (*Reconstruction and Development Program*) en est certainement le meilleur exemple. Ce programme, comme d’autres projets de re-développement, était censé remédier *aux inégalités et aux injustices, à la ségrégation et aux autres formes d’exclusion* que le régime de l’apartheid avait engendrées pendant de si nombreuses années. Les objectifs de la reconstruction impliquaient également la re-création *de véritables espaces publics*.

Cette “reconstruction”, ou comme nous le verrons cette “recomposition”, devaient s’établir à différents niveaux ; d’un côté, à l’échelle nationale, et d’un autre côté, à des échelles locales, notamment à l’échelle des villes. Car, si la géographie du pays dans son ensemble a été marquée par “des fragmentations” de son territoire, à travers des projets visant à la création de régions racialement homogènes, des divisions et des séparations à l’intérieur d’espaces plus locaux, et notamment dans les agglomérations, se sont également opérées avec force. Dans ce travail, nous nous proposons donc d’analyser la situation dans laquelle la ville de Johannesburg se situe actuellement, par rapport à ces objectifs de reconstruction ou de recomposition (*atténuation des inégalités et des injustices, de la ségrégation et des autres formes d’exclusion, et recréation de véritables espaces publics*). Doit-on porter sur la métropole le même “autre” regard que Philippe Gervais-Lambony porte sur l’ensemble du pays ? Ou bien, est-ce que les objectifs de reconstruction post-apartheid y sont pleinement à l’œuvre ?

<sup>2</sup> Streek, Barry, (1983), «Les Noirs d’Afrique du Sud dans le piège du Grand Apartheid», in *Le Monde diplomatique*, avril, pp.14-16

<sup>3</sup> Gervais-Lambony, Philippe, (2003), «Afrique du Sud, les temps du changement», in *Hérodote*, N° 111, 4<sup>ème</sup> trimestre, pp. 81-82

Notre analyse se concentrera sur un espace précis de Johannesburg, c'est-à-dire *son centre-ville*. Nous allons également essentiellement nous arrêter sur l'étude d'un phénomène particulier dans cet espace, celui de *sa vidéosurveillance*. Nous essayerons de comprendre comment ce phénomène et ses implications sur l'espace du centre-ville se situent, au regard des objectifs de reconstruction "post-apartheid" de la ville.

### *Hypothèses*

Afin de répondre à ces questions, nous allons nous concentrer, dans la première partie de ce travail, sur l'évolution de la ville sud-africaine de façon générale, de même que sur l'évolution de la ville de Johannesburg et de son centre-ville, plus particulièrement de son hyper-centre, le *Central Business District* (CBD).

Une fois que nous aurons exposé le contexte et dressé "la scène" de notre étude, nous nous pencherons, dans la deuxième partie, sur l'analyse du phénomène de la vidéosurveillance dans le centre-ville de Johannesburg, et sur son positionnement par rapport à la recomposition des paysages "post-apartheid". Nous posons *l'hypothèse* que la prolifération de la vidéosurveillance dans le CBD de Johannesburg risque d'engendrer des effets pervers et négatifs en ce qui concerne le processus de "reconstruction" du centre-ville. En effet, nous allons essayer de déterminer si la logique de *vidéo-surveillance* de l'espace public du CBD n'aurait pas des impacts sur l'espace et "les formes sociales" autres que ceux affichés par ses initiateurs (c'est-à-dire, lutte contre la violence et la criminalité). Nous serons alors inévitablement amenés à discuter de la problématique de la violence à Johannesburg.

Nous pensons particulièrement que la vidéosurveillance risque d'engendrer *des nouvelles logiques d'exclusion* dans le CBD. Nous supposons que ces processus d'exclusion sont désormais plus basés sur le critère de "l'appartenance socio-économique", que sur celui de "l'appartenance raciale". Nous postulons que la vidéosurveillance, à travers des logiques de contrôle et de privatisation de l'espace public, représente un moyen d'appropriation de cet espace par certains acteurs, et cela au détriment non pas des seuls "vrais" criminels, mais de toute une frange de la population considérée comme "dangereuse" parce que différente "socio-économiquement". Le CBD semble en effet se trouver actuellement en présence d'usages conflictuels de l'espace public, provenant d'une multitude d'acteurs. En définitive, nous supposons que la vidéosurveillance ne permet pas, ou empêche de reconstruire dans cet espace une véritable *centralité* "post-apartheid", qui se caractériserait par « la concentration des [différents] éléments [de la] société en un point », ou encore par une association maximale "de densité et de diversité" à cet endroit. La *centralité* qui, selon Jacques Lévy, est ce qui fait « la valeur sociale » des villes<sup>4</sup>.

Ensuite, dans une troisième partie, nous proposerons "une brève ouverture" à partir de notre sujet initial (la vidéosurveillance), et nous essayerons de relier ce dernier au contexte plus global de la métropole, à travers des considérations sur sa gestion politique et économique. Nous verrons, d'une part, comment Johannesburg, et certainement les villes sud-africaines plus généralement, semblent actuellement prises « dans une tension entre volonté de participer à la compétition mondiale et volonté de ré-équilibrer les organismes urbains pour les rendre plus "équitables" pour réparer les méfaits des politiques ségrégatives de l'apartheid », et d'une autre part, la façon dont cela se répercute sur leur gestion politique et économique<sup>5</sup>. Nous posons *l'hypothèse* que l'utilisation de la vidéosurveillance dans le CBD de Johannesburg ne constitue pas un cas isolé "d'abandon" des objectifs de reconstruction de la ville, mais

---

<sup>4</sup> Lévy, Jacques, (1994), *L'espace légitime, sur la dimension géographique de la fonction politique*, Paris: Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, pp. 314, 319, 342

<sup>5</sup> Bénite, Claire, Gervais-Lambony, Philippe, (2003), «La mondialisation comme instrument politique local dans les métropoles sud-africaines (Johannesburg et Ekurhuleni): les "pauvres" face aux "vitrines"», in *Annales de Géographie*, N° 643, p. 630

que celle-ci est constitutive et caractéristique d'une évolution plus générale de la gestion de la ville qui tend vers cet abandon.

Nous supposons que la prolifération de la vidéosurveillance dans le CBD de Johannesburg peut en fait être reliée à une nouvelle stratégie de gestion dite "entrepreneuriale" de la ville, qui se traduit notamment dans l'application de programme de *Local Economic Development* (LED) aux influences "entrepreneuriales". Nous pensons que cet "entrepreneurialisme" urbain peut en outre être compris par la revendication affichée par Johannesburg de devenir, ou de maintenir un statut d'une ville "de classe mondiale" (*world-class city*). A travers une analyse des caractéristiques de LED à Johannesburg, de même que par une revue de la littérature sur "l'entrepreneurialisme" urbain, nous pensons que nous serons en mesure de démontrer qu'il s'agit là d'une gestion qui met de côté, partiellement en tout cas, les objectifs de reconstruction ou de recomposition de la ville (et que la vidéosurveillance — reflet de cette gestion — y participe).

Enfin, dans un ultime chapitre de ce travail, nous analyserons brièvement la façon dont il est possible *de qualifier* le "re-développement" de la métropole au regard des objectifs de "reconstruction" et de "recomposition" de celle-ci. Nous posons *l'hypothèse* qu'à travers la gestion politique et économique en cours à Johannesburg, qui consiste à vouloir conférer à la métropole un statut ou une image de ville "de classe mondiale" (par l'usage de la vidéosurveillance notamment), on se trouve en présence de ce qu'on peut appeler un *développement socialement non-durable* de la ville. Un développement urbain dit "durable" impliquerait, entre autres, l'exigence *d'équité sociale*, et surtout en ce qui nous concerne l'exigence *d'équité territoriale*. Nous postulons que le re-développement en cours dans la ville consiste à mettre en valeur certains espaces au dépend d'autres, à travers la vidéosurveillance notamment, ce qui contribue à un renforcement de "la fragmentation" urbaine qui est alors contraire à *l'équité territoriale*. En outre, cette "mise en valeur" passerait par l'exclusion de certains acteurs de ces espaces — que Claire Bénite et Philippe Gervais-Lambony qualifient "d'espaces vitrines" — ce qui est contraire à *l'équité sociale*<sup>6</sup>.

### Remarques

Avant de débiter ce travail, un bref commentaire, effectué par la plupart des auteurs travaillant sur l'Afrique du Sud, s'impose. Lorsque nous discuterons des rapports sociaux en Afrique du Sud, nous serons amenés à parler de "l'appartenance raciale" des individus. Ce qui ne signifie bien entendu pas que nous adhérons à cette classification. Cependant, l'Afrique du Sud ayant été très fortement marquée par l'application de ces distinctions artificielles, si on se propose d'apprécier la façon dont la situation a évolué, il est nécessaire d'y faire référence. Nous serons alors amenés à parler, selon les classifications effectuées sous le régime de l'apartheid, "d'Africains" ("Noirs"), "de *Coloured*" ("Métisses"), "d'Asiatiques" ("Indiens" et "Chinois" entre autres) et de "Blancs" (ou "Européens").

---

<sup>6</sup> *Ibid.*, pp. 628-45

# 1<sup>ère</sup> Partie : Johannesburg, ville sud-africaine

## I. La problématique urbaine en Afrique du Sud : ville de l'apartheid, ville "post-apartheid"

Depuis maintenant quelques dizaines d'années, la problématique urbaine en Afrique du Sud a considérablement retenu l'attention de nombreux "penseurs" de l'urbain<sup>7</sup>. Le processus de ségrégation urbaine, caractéristique de l'Afrique du Sud, a été le principal objet de leurs recherches. La mise en place d'une ségrégation raciale, dans cet espace restreint de la ville, a engendré une séparation des différents groupes définis de populations, de même qu'une polarisation de la richesse et de la pauvreté. La ségrégation a ainsi été une composante primordiale de l'organisation sociale, économique et spatiale de la ville et de la société sud-africaine, ce qui explique la focalisation de la recherche urbaine sur ce sujet<sup>8</sup>. Par ailleurs, aujourd'hui, l'étude de la ségrégation urbaine et, plus généralement du fait urbain en Afrique du Sud, semble à ce point important que « la dimension urbaine peut difficilement être occultée, pour quiconque se propose d'étudier presque n'importe quel aspect de l'Afrique du Sud moderne »<sup>9</sup>.

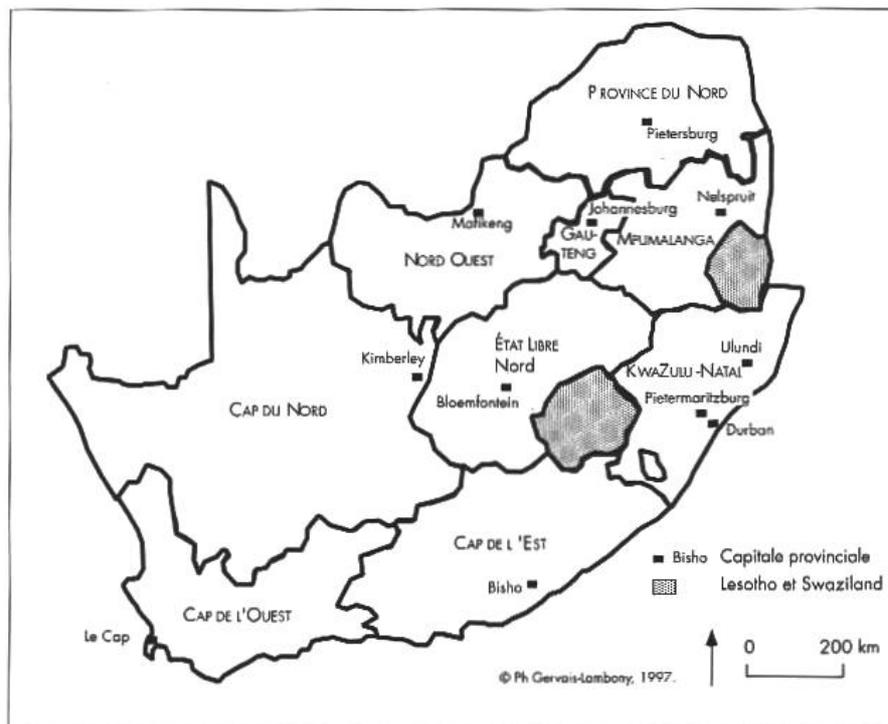


Figure 1. La nouvelle répartition des provinces en Afrique du Sud (source : Gervais-Lambony, 1999)

<sup>7</sup> Voir, Maylam, Paul, (1995), «Explaining the apartheid city: 20 years of South African urban historiography», *Journal of Southern African Studies*, Vol. 21, N° 1, pp. 19-38

<sup>8</sup> Davies, Ron. J., (1981), «The spatial formation of the South African city», in *GeoJournal*, Supplementary Issue N° 2, p. 59

<sup>9</sup> Maylam, Paul, (1995), *op. cit.*, p. 20, traduit par nos soins

## 1.1 Aux origines de la ségrégation urbaine

La mise en place de la ségrégation urbaine en Afrique du Sud ne date pas, comme on le présume parfois, des politiques et pratiques ségréгатives du régime d'apartheid — système instauré par le Parti nationaliste afrikaner arrivé au pouvoir en 1948. Elle trouverait en fait ses racines dans le passé colonial de l'Afrique du Sud. Selon Alan Mabin, la ségrégation se serait surtout développée en parallèle au marché capitaliste initié, d'un côté, par la révolution minière et, d'un autre côté, par l'industrialisation de la fin du 19<sup>e</sup> siècle et du début du 20<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>.

A cette époque, l'appropriation de terres par les Blancs, au détriment de la population africaine, a libéré une main d'œuvre disponible pour les exploitations industrielles florissantes et particulièrement pour les exploitations minières dans la région du Witwatersrand (région incluant Johannesburg). La ségrégation a alors été imaginée comme un moyen d'organiser la main d'œuvre. Durant le 20<sup>e</sup> siècle, l'économie sud-africaine a ensuite connu des changements structurels, passant d'une production agricole et minière à des activités plus orientées vers les secteurs industriel et tertiaire. Ces activités se sont surtout concentrées dans les zones urbaines et ont été accompagnées par une forte urbanisation de la main d'œuvre, appartenant aux différents groupes de populations<sup>11</sup>. La ségrégation a alors accompagné cette urbanisation de la main d'œuvre.

Dans tous les cas, de nombreuses recherches ont montré que « la plupart des composantes de la ville de l'apartheid — les accès limités et contrôlés aux zones urbaines, la ségrégation résidentielle et les autres règlements restrictifs — peuvent être trouvées dans les villes coloniales du 19<sup>e</sup> siècle » et que, entre la période précédant l'arrivée du Parti nationaliste au pouvoir et la période suivant son accession, « les continuités observées sur le long terme (*long-term continuities*) des politiques urbaines sont plus frappantes que les discontinuités »<sup>12</sup>.

### 1.1.1 L'explication “sanitaire et identitaire”

Les explications “des motivations” qui ont conduit à l'instauration de cette ségrégation urbaine sont multiples mais, un premier élément, celui “du syndrome sanitaire”, semble apparaître dans différentes études. Selon cette explication — bien que décrite parfois comme ayant plus servi de prétexte que de véritable motivation —, l'instauration de la ségrégation dans la ville sud-africaine serait le résultat “d'une hystérie raciale” et “d'une panique morale”. Ces sentiments se seraient développés parmi les Blancs, au fur et à mesure que ces derniers ont associé les phénomènes d'insalubrité, de maladie et de criminalité, à la présence croissante des Africains dans la ville<sup>13</sup>. Selon Marc-Antoine Pérouse de Montclos, « en Afrique du Sud plus qu'ailleurs, l'épidémie exprime une métaphore sociale et raciale ». La population africaine en vient alors à être considérée comme un “virus social” qu'il convient de mettre à l'écart<sup>14</sup>.

Les menaces représentées par la population africaine sur la santé publique et la sécurité, telles que perçues par les Blancs, auraient aussi été accompagnées par la menace d'un envahissement de cette même population sur l'identité afrikaner. Une exigence de préservation à tout prix de cette identité en serait résultée, ainsi qu'une affirmation de sa supériorité et de sa domination. Une exigence qui signifiait l'adoption d'une ségrégation urbaine<sup>15</sup>.

<sup>10</sup> Mabin, Alan, (1986), «Labour, capital, class struggle and the origins of residential segregations in Kimberley», *Journal of Historical Geography*, Vol. 12, N° 1, p. 22, cité par, Maylam, Paul, (1995), *op. cit.*, p. 23

<sup>11</sup> Davies, Ron. J., (1981), *op. cit.*, p. 60

<sup>12</sup> Maylam, Paul, (1995), *op. cit.*, p. 34, traduit par nos soins

<sup>13</sup> *Ibid.* pp. 24-25

<sup>14</sup> Pérouse de Montclos, Marc-Antoine, (1997), *Violence et sécurité urbaines en Afrique du Sud et au Nigeria, un essai de privatisation*, Paris: L'Harmattan, Vol. 1, p. 184

<sup>15</sup> Parnell, Susan, Mabin, Alan, (1995), «Rethinking urban South Africa», in *Journal of Southern African Studies*, Vol. 21, N° 1, p. 46

### 1.1.2 L'explication "économique"

Selon Paul Maylam, l'agitation du syndrome sanitaire aurait plus servi de paravent aux divers intérêts matériels dont les Blancs espéraient pouvoir bénéficier par l'instauration d'une ségrégation raciale, qu'à une véritable préservation sanitaire ou identitaire. Au-delà des différents intérêts sectoriels, c'est des intérêts plus larges que cette ségrégation était censée servir, à savoir, d'une part, "une libération" de terrains disponibles proches du centre-ville pour une utilisation industrielle et, d'autre part, une facilitation du contrôle de la main d'œuvre, ainsi qu'une cassure d'une possible solidarité non-raciale de la classe ouvrière<sup>16</sup>. L'instauration d'une ségrégation urbaine semble ainsi avoir été surtout influencée en fonction des facteurs de productions économiques prévalant dans la ville sud-africaine. Le contrôle facilité de la main d'œuvre serait alors l'objet principal des mesures ségréгатives instaurées dans la ville.

Par ailleurs, le fait qu'à l'intérieur de cette ségrégation raciale, une autre ségrégation — relative au statut socio-économique — ait également été pratiquée et qu'ainsi « les établissements dans les différents *townships* étaient presque autant réglementés par des considérations ayant à voir avec le statut professionnel que par des considérations raciales » renforce cette explication<sup>17</sup>. A travers ces différentes ségrégations, certains Africains se sont alors vus interdire le statut d'urbain, alors que d'autres pouvaient en bénéficier. De cette façon, "les ingénieurs sociaux" régulaient le nombre d'individus ayant droit à résider en ville, selon les disponibilités et les besoins du marché du travail. Cette "filtration" s'effectuait, comme nous le verrons, par une politique "de contrôle des flux" de la population africaine migrant dans la ville (*influx control*)<sup>18</sup>.

Avec le boom industriel des années 1930, et le besoin croissant de mains d'œuvres plus qualifiées, des changements sociaux et économiques vont intervenir. Les politiques ségréгатives n'auront alors, d'un point de vue d'une protection économique des travailleurs blancs face au ouvriers africains, plus vraiment de raison d'être<sup>19</sup>. Mais, par la suite, selon Deborah Posel, le renforcement de l'*influx control* par le Parti nationaliste, dès les années 1950, visera à nouveau deux objectifs, dont un d'inspiration fortement économique : d'un côté, assurer une main d'œuvre africaine suffisante sur le marché du travail et la drainer là où elle est nécessaire ; de l'autre côté, essayer d'empêcher un processus massif d'urbanisation africaine<sup>20</sup>.

### 1.1.3 L'explication "de l'utopie urbaine"

A côté de ces deux explications — une d'ordre plutôt "économique", reposant sur la possibilité d'un contrôle facilité de la main d'œuvre africaine ; une autre d'ordre plus "sanitaire et identitaire", représentée par "le syndrome sanitaire" et la menace pesant sur l'identité afrikaner —, une troisième interprétation est avancée par Philippe Guillaume. Celle-ci contiendrait, en quelque sorte, les deux premières explications, mais elle serait à « chercher dans une conception plus complexe de la société sud-africaine » et consisterait à inscrire l'apartheid dans le registre d'une « utopie urbaine, contre l'urbanité »<sup>21</sup>. La conception "d'un développement séparé" des différents groupes de populations, telle que développée par les Afrikaners, en est à la base. Dans cette perspective, chaque population a "droit" au développement — l'Etat étant en sus chargé de promouvoir le "bon" développement — mais, celui-ci ne doit pas être commun aux différents groupes de populations :

<sup>16</sup> Maylam, Paul, (1995), *op. cit.*, pp. 25-26

<sup>17</sup> Parnell, Susan, (1996), «South African cities: perspective from the ivory tower of urban studies», in Davies, Ron J. (ed.), *Contemporary city structuring, international geographical insights*, Cape Town: IGU Commission on Urban Development and Urban Life et Society of South African Geographers, p. 47, traduit par nos soins

<sup>18</sup> *Ibid.*, pp. 47-52

<sup>19</sup> Davenport, Rodney, (1991), «Historical background of the apartheid city to 1948», in Swilling, Mark et al. (eds.), *Apartheid city in transition*, Cape town: Oxford University Press, p.12

<sup>20</sup> Posel, Deborah, (1991) *The making of Apartheid 1948-61: Conflict and compromise*, Oxford: Oxford University Press, pp. 75-76, 129-144, cité par, Maylam, Paul, (1995), *op. cit.*, p. 33

<sup>21</sup> Guillaume, Philippe, (2001), *Johannesburg, géographies de l'exclusion*, Paris et Johannesburg: Karthala / IFAS, pp. 98, 109

« Ce concept d'une occupation différenciée de l'espace est fondateur dans la pensée sociale et spatiale mise en place par les Afrikaners. Le Group Area Act et l'idéologie du développement séparé attribuent à chaque communauté un espace qui lui est propre »<sup>22</sup>.

Le développement des différentes populations est alors imaginé selon un idéal de promotion de l'ordre, de la sécurité et de la moralité. Les Afrikaners, comme les colons, ont, à travers "l'imposition" de l'espace à la population africaine, le sentiment d'œuvrer pour le bien-être collectif des Africains<sup>23</sup>. Le *township* est ainsi conçu comme "une utopie urbaine" et « sert avant tout à promouvoir des valeurs morales, il est une réponse à un sérieux problème de société identifié par les groupes dominants »<sup>24</sup>.

Par ailleurs, on peut aussi considérer que ce projet urbain a été développé comme une réponse pratique face aux problèmes "physiques" et "managériales" rencontrés à une époque d'industrialisation et d'urbanisation galopantes qui voit les villes grandir rapidement. Avec le développement des *townships* séparés (ou *locations*), les administrateurs urbains veulent remédier aux conditions de vie difficiles dans les bidonvilles proliférant, tout en imposant ainsi certaines valeurs morales à la population africaine. De même, la création de *locations* et la séparation des différents groupes de populations étaient aussi imaginées comme devant permettre une amélioration des conditions globales de santé publique (réelles ou perçues) et de sécurité (à nouveau réelles ou perçues) dans la ville<sup>25</sup>. « **Ordre, sécurité et moralité** » : ces trois éléments sont constamment présents dans la réflexion sur la ville sud-africaine selon Philippe Guillaume, et nous les retrouverons dans notre étude de la ville sud-africaine contemporaine<sup>26</sup>.

Le projet d'utopie urbaine peut encore être précisé avec les mots d'Alberto Sato. Pour ce dernier, le modèle de l'utopie propose de « corriger la perversité humaine » et « dicte alors des normes de comportement afin que la ville et ses habitants répondent à un certain modèle de conduite »<sup>27</sup>. En définitive, l'utopie afrikaner essaie de faire face à la « peur des potentialités de la ville sud-africaine » : « une ville colorée, bruyante, active et vivante. Une ville dotée d'une âme »<sup>28</sup>.

## 1.2 La mise en place des mesures ségrégatives dans la ville

### 1.2.1 Avant 1948

La mise en place de la ségrégation raciale urbaine ne coïncide pas avec l'arrivée du Parti nationaliste afrikaner au pouvoir en 1948 et l'instauration du régime d'apartheid, mais lui est antérieure. Nous allons désormais nous concentrer sur le cheminement institutionnel par lequel cette ségrégation s'est façonnée. Paul Maylam nous rappelle d'emblée que certaines mesures ont été directement et clairement ségrégatives, alors que d'autres, comme celles ayant rapport à la santé publique, ont été plus indirectes mais ont également contribué à la mise en place de la ségrégation urbaine<sup>29</sup>.

Rodney Davenport nous indique qu'avant la fin de la guerre *Anglo-Boer* (1899-1902), « aucune législation sud-africaine ne comportait de lois générales contrôlant les droits de propriété et l'occupation des propriétés dans les zones urbaines »<sup>30</sup>. La codification de la ségrégation urbaine en Afrique du Sud a donc débuté, il y a environ une centaine d'années, après le conflit *Anglo-Boer*. Dès 1902, l'idée de créer, dans les villes, des espaces résidentiels séparés, pour les Africains travaillant et résidant en ville, fut

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 103

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 108

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 109

<sup>25</sup> Parnell, Susan, Mabin, Alan, (1995), *op. cit.*, pp. 44-48

<sup>26</sup> Guillaume, Philippe, (2001), *op. cit.*, p. 53

<sup>27</sup> Sato, Alberto, (1998), «Un simulacre urbain, le centre commercial à Caracas», in Deler, Jean-Paul et al. (eds.), *Les métropoles du Sud au risque de la culture planétaire*, Paris: Karthala, cité par, Guillaume, Philippe, (2001), *op. cit.*, p. 110

<sup>28</sup> Guillaume, Philippe, (2001), *op. cit.*, p. 111

<sup>29</sup> Maylam, Paul, (1995), *op. cit.*, p. 27

<sup>30</sup> Davenport, Rodney, (1991), *op. cit.*, in Swilling, Mark et al. (eds.), *op. cit.*, p. 1, traduit par nos soins

avancée par une commission gouvernementale. Plusieurs lois et ordonnances esquissant un début de codification de la ségrégation prirent forme et l'idée que « l'idéal à atteindre [était] la séparation territoriale des races » fit son chemin auprès du *Union's department of Native Affairs*<sup>31</sup>.

Après plusieurs tractations au sein du gouvernement et de nombreux aménagements, en 1923, le *Natives (Urban Areas) Act* fut passé. Ce dernier n'était pas, selon Rodney Davenport, une mesure sévère en regard des amendements qui lui seront apportés par la suite :

« *It [Natives Act] empowered local authorities to set aside land for African occupation in defined locations, or to house them, or to require their employers to do so. It stopped whites from acquiring or occupying premises in locations, and prevented unexempted Africans from living outside them. (...) African residence in peri-urban areas was also restricted* »<sup>32</sup>.

Ainsi, les *locations* — espaces réservés aux populations africaines, dites “*natives*”, vivant dans la ville — furent définies et légiférées. Cette politique de ségrégation résidentielle a été accompagnée par d'autres mesures de séparation des populations et de discrimination. Par ailleurs, des *locations* pour les autres groupes de populations non-blanches (asiatiques, *coloured*) seront, par la suite, également définies. Les lieux de travail, et la répartition des différentes populations à l'intérieur de ceux-ci, ont également été objet de contrôles. Différentes mesures ont ainsi été adoptées, d'une part, pour le contrôle “des *underclasses*” africaines à l'intérieur des différentes zones ségréguées, mais d'autre part, également pour contrôler et essayer de contenir l'accès à la ville elle-même, ou plus précisément l'accès aux différents espaces contrôlés et ségrégués de la ville<sup>33</sup>. Ces politiques prirent notamment la forme de l'*influx control* — contrôle des “flux” de la population africaine se rendant dans la ville — et des *pass laws* — les Africains autorisés à résider et à se déplacer en ville devaient être munis de *pass*, documents autorisant leurs déplacements entre les différentes zones de la ville.

Mais, malgré plusieurs législations, aucune tentative sérieuse de contrôle des flux des populations africaines dans la ville ne vit le jour avant le *Native Laws Amendment Act* de 1937 qui renforça alors le contrôle de ces flux. Ce dernier privera également les Africains du droit de propriété et de participation à l'*urban land market*. De même, l'acquisition de terres par les populations indiennes fut limitée, dès 1943, par le *Trading and Occupation of Land Registration Act*<sup>34</sup>.

Ensuite, pendant la Deuxième Guerre mondiale, l'*influx control* se détériorera. Les *pass laws* furent fortement remises en cause par leurs détenteurs, et les politiques de logements séparés furent également ébranlées par une pénurie et une augmentation du problème des habitations informelles — bidonvilles (*slums*) ou camps de squatter (*squatter camps*) — sur le territoire de la ville. Cependant, le gouvernement s'accrochera à son *Urban Areas Act*, qu'il amendera et consolidera en 1945.

## 1.2.2 L'arrivée du gouvernement nationaliste afrikaner

Pour Deborah Posel, le régime d'apartheid qui sera instauré après l'arrivée au pouvoir du Parti nationaliste afrikaner en 1948, portera en lui, dès ses débuts, les contradictions et les échecs auxquels il devra faire face dès les années 1970. Toutefois, les années 1950 et 1960 seront marquées par l'adoption d'une série de mesures spectaculaires qui feront croire à une réussite “du grand apartheid”<sup>35</sup>.

Très vite, le gouvernement nationaliste considérera le problème des *urban natives* (“natifs urbains”) comme une de ses principales priorités vu qu'à ce moment, « la ségrégation résidentielle n'était pas

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 2, traduit par nos soins

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 7

<sup>33</sup> Maylam, Paul, (1995), *op. cit.*, p. 33

<sup>34</sup> Davies, Ron. J., (1981), *op. cit.*, p. 62

<sup>35</sup> Posel, Deborah, (1991), «Curbing African urbanization in the 1950s and 1960s», in Swilling, Mark et al. (eds.), *op. cit.*, p. 19

encore bien organisée »<sup>36</sup>. La présence de la population urbaine africaine avait considérablement augmenté durant les années 1940, en raison, d'un côté, de l'offre croissante de travail dans la ville et de la pauvreté régnant dans les espaces ruraux et, de l'autre, d'une détérioration des mesures de contrôle dans la ville<sup>37</sup>. Poussés par l'anxiété de "la *swart gevaar*" (menace noire) et, motivés par des enjeux économiques :

« *A large part of the solution, according to the Nationalists, was to curtail the growth of the urban African population, and eliminate urban unemployment, by means of an influx control policy which would restructure the urban labour market* »<sup>38</sup>.

Dans les faits, le développement et le renforcement de l'*influx control* — politique de contrôle des "flux" de la population africaine — dans les années 1950 et 1960, par le Parti nationaliste, ont plus représenté un durcissement des politiques de contrôle préexistantes, qu'une véritable innovation du régime d'apartheid. Mais, malgré cette consolidation :

« *Unable to subordinate the urban labour market fully to the dictates of the law, it was only by physically relocating whole communities beyond urban boundaries that the state succeeded in containing the growth of the African population in "white" urban areas* »<sup>39</sup>.

Ainsi, « toute politique systématique de surveillance des déplacements était difficile à appliquer »<sup>40</sup>. Le gouvernement décida donc de consolider également le *Natives (Urban Areas) Act* et le *Native Laws Amendment Act* par l'adoption du *Group Areas Act* en 1950. Cette loi, pilier de l'apartheid, avait pour but de « réaliser de façon effective l'organisation des déplacements » des différentes populations à l'intérieur la ville, afin d'assurer un cantonnement résidentiel selon le critère de l'appartenance "raciale" dans des zones déterminées — les *locations*<sup>41</sup>. Ainsi, les autorités locales purent déplacer la population de quartiers entiers et éliminer les quartiers mixtes. Sous les termes du *Population Registration Act* de 1950, quatre catégories raciales furent créées : Africaine (populations noires), *Coloured* (populations mélangées), Asiatique (populations indiennes et chinoises entre autres) et Blanche<sup>42</sup>. Le *Group Area Act* a également perpétué une hiérarchie entre les différentes populations en ce qui concerne les limitations économiques. Ainsi, il donna des droits de propriété hors des zones "blanches" aux Indiens, Chinois et *Coloured*, mais les Africains en étaient exclus<sup>43</sup>. Les Africains ne se voyaient alors pas conférer le statut de citoyen permanent à part entière.

Dans un même temps, les *pass laws* limitaient les déplacements quotidiens des individus entre les zones ségréguées et contrôlées de la ville et l'*influx control* limitait le nombre d'entrées dans le territoire de la ville et, par là, le nombre d'urbains. De plus, le *Group Area Act* fut vite couplé par le *Prevention of Illegal Squating Act* en 1951 qui :

« *Empêchait l'occupation illégale des terres par les occupants sans titre, et permettait aux urbanistes d'expulser les habitants qui avaient occupé un terrain ou des bâtiments sans la permission des propriétaires légaux. Ceci, en retour, permettait de détruire de nombreux bidonvilles créés au pied levé et sans planification* »<sup>44</sup>.

<sup>36</sup> Eidelberg, Philip G., (1996), «Apartheid et ségrégation urbaine en Afrique du Sud», in *L'Espace géographique*, N° 2, p. 99

<sup>37</sup> Posel, Deborah, (1991), *op. cit.*, in Swilling, Mark et al. (eds.), *op. cit.*, p. 20

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 21, c'est nous qui soulignons

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 30

<sup>40</sup> Eidelberg, Philip G., (1996), *op. cit.*, p. 99

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 100. Selon Ron Davies, le *Group Area Act* : « *is possibly the most far reaching legal provision in a system of law that have come to control and underpin intra-urban organisation anywhere in the world* » ((1981), *op. cit.*, p. 64)

<sup>42</sup> Morris, Alan, (1998b), «Fighting against the tide: the white right and desegregation in Johannesburg's inner city», in *African Studies*, Vol. 57, N° 1, p. 55

<sup>43</sup> Davies, Ron. J., (1981), *op. cit.*, p. 70

<sup>44</sup> Eidelberg, Philip G., (1996), *op. cit.*, p. 101

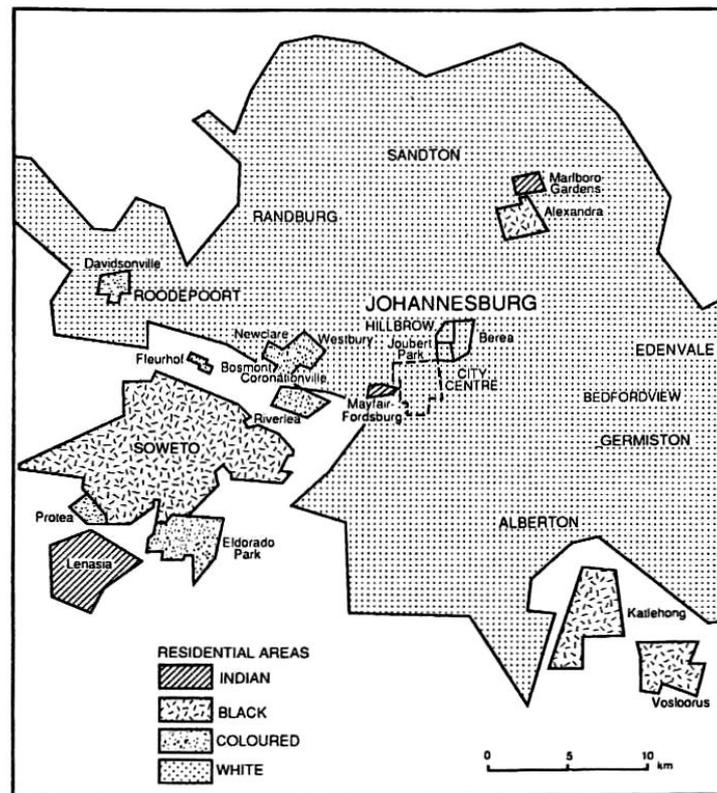


Figure 2. Le “Group Area Act” à Johannesburg (source : Beavon in Onana, 1999)

### 1.3 La formation spatiale de la ville sud-africaine

Après ce bref survol des différentes mesures ségrégatives, nous allons nous pencher de façon plus détaillée sur leurs impacts quant à l’organisation spatiale de la ville. Pour Ron Davies, l’organisation spatiale “intra-urbaine” est reliée, et en interaction dialectique constante, avec l’organisation sociale, de même que le système économique ainsi que les forces politiques et idéologiques d’une société. En première analyse, la structure de la ville sud-africaine reflète alors les structures d’une ville capitaliste :

« *Space relationships between land value and land use patterns in the city reflect the operation of competitive rent bid processes in a capitalist land market. A CBD [Central Business District], subsidiary commercial centres, industrial and warehousing zones and major lines of transport provide a characteristic framework of zones and sectors about which residential development takes place on lower value land. The influence of political intervention through land use zoning is in general similarly directed towards maintaining a spatial order in land use structure. (...) Beyond such basic qualities, however, the spatial organisation of the city, and, more particularly in residential development and distribution of social groups, departs significantly from conventional spatial model of Western capitalist cities* »<sup>45</sup>.

Le processus de distribution des différents groupes sociaux et raciaux dans la ville sud-africaine peut alors être schématisé de la façon suivante : en premier lieu, par l’installation initiale des groupes de colons blancs dans le futur espace de la ville ; en deuxième lieu, ces derniers amènent et attirent, au fur et à mesure du développement d’une économie capitaliste, les populations africaines indigènes qui serviront de main d’œuvre industrielle ; en dernier lieu, viennent les populations indiennes et chinoises — originellement présentes en tant que main d’œuvre agricole et minière — de même qu’apparaît une grandissante population mélangée — dite *coloured*<sup>46</sup>.

<sup>45</sup> Davies, Ron. J., (1981), *op. cit.*, p. 62, c’est nous qui soulignons

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 63

Le gouvernement colonial, par souci de contrôle du développement urbain, régit l'établissement de certains "townships". La conséquence fut une montée de la valeur du terrain dans ces quartiers "contrôlés" qui atteignit un niveau que seule une minorité de la population, en l'occurrence presque exclusivement blanche, pouvait s'offrir. La ségrégation raciale fut donc initialement accomplie par l'intermédiaire d'une logique socio-économique<sup>47</sup>. Cela explique aussi la présence de quartiers de "standings" différents à l'intérieur d'un même groupe de population.

Ron Davies voit ensuite, dans la ville sud-africaine, deux phases de développements intra-urbains distinctes, bien qu'inter-reliées, qui correspondent aux différents régimes politiques d'avant et d'après 1948. Il nommera la première forme spatiale *la ville de la ségrégation (segregation city)*, puis la seconde, *la ville de l'apartheid (apartheid city)*. La différence entre les deux réside :

« *In the degree to which formal control was exercised through the political economy not only over the social formation of society but also over its spatial organisation in the city, especially the residential space* »<sup>48</sup>.

La ségrégation institutionnelle est à la base des deux formes spatiales. Mais, contrairement à la ville de la ségrégation :

« *[The] apartheid planning, applied since 1948, has conceived the form of the city within a comprehensive framework of social and spatial controls overtly structured to achieve a specific social and economic design* »<sup>49</sup>.

L'apartheid a ainsi systématisé et rigidifié la ségrégation raciale. Le Parti nationaliste Afrikaner arrivé au pouvoir en 1948 pensait que les différences de "races" et de cultures dans la société sud-africaine n'étaient pas compatibles et que les contacts entre les groupes "ethniques" risquaient de mener à des confrontations. Ce postulat fournit la base théorique de l'instauration d'un cadre global de contrôle spatial et social dans la ville. Le but était alors de réduire au maximum les points de contacts entre groupes "ethniques" dans la ville. Cette théorie devint le mot d'ordre de toute l'organisation spatiale de la société urbaine. Le *Group Area Act* fut le principal mécanisme légal qui conduisit cette imposition systématique de la ségrégation urbaine<sup>50</sup>.

Le mot d'ordre du développement de la ville d'apartheid fut donc de créer un nombre minimum de zones raciales distinctes, pour chaque groupe de populations, ou de consolider les zones homogènes déjà existantes. Les différentes zones devaient alors être séparées par des espaces "tampons" (*buffer strips*) ou des barrières physiques empêchant tous contacts et permettant aussi un contrôle facilité (quasi militaire) des zones d'habitations. Les déplacements, en vue de se rendre, par exemple, à son lieu de travail, devaient éviter les autres zones, afin de prévenir tous contacts. Un accès direct au lieu de travail était souhaitable. Les zones d'activités, contrairement aux zones résidentielles, devaient alors être des zones "communes", mais les droits de propriété et d'établissement de commerces ou d'industries dépendaient à nouveau du critère racial. Les zones d'activités devaient être séparées des zones résidentielles, mais également distinctes entre elles selon le type d'activité y prévalant. Chaque ville sud-africaine était ainsi au moins composée d'un ou plusieurs quartiers blancs, d'un ou plusieurs quartiers non-blancs, d'un centre "commercial" (CBD) et d'une ou plusieurs zones industrielles<sup>51</sup>.

L'application de ces critères, lorsque la ville était déjà présente, devait se fondre le mieux possible dans les structures pré-existantes. Mais, les villes ayant évolué sur un modèle ségrégatif, un nombre déjà considérable de structures de séparations des groupes de populations existait et, par ailleurs, « les terrains étaient séparés selon leurs utilisations soit, résidentielle, récréationnelle ou industrielle, ce qui facilitait

<sup>47</sup> Parnell, Susan, Mabin, Alan, (1995), *op. cit.*, p. 50

<sup>48</sup> Davies, Ron. J., (1981), *op. cit.*, p. 63

<sup>49</sup> *Ibid.*, c'est nous qui soulignons

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 69

<sup>51</sup> *Ibid.*, pp. 69-70

l'imposition de zones tampons (*buffer strips*) entre les différents groupes raciaux »<sup>52</sup>. Le schéma de Ron Davies nous permet de mieux comprendre le modèle d'organisation spatiale intra-urbaine de la ville d'apartheid (figure 3)<sup>53</sup>.

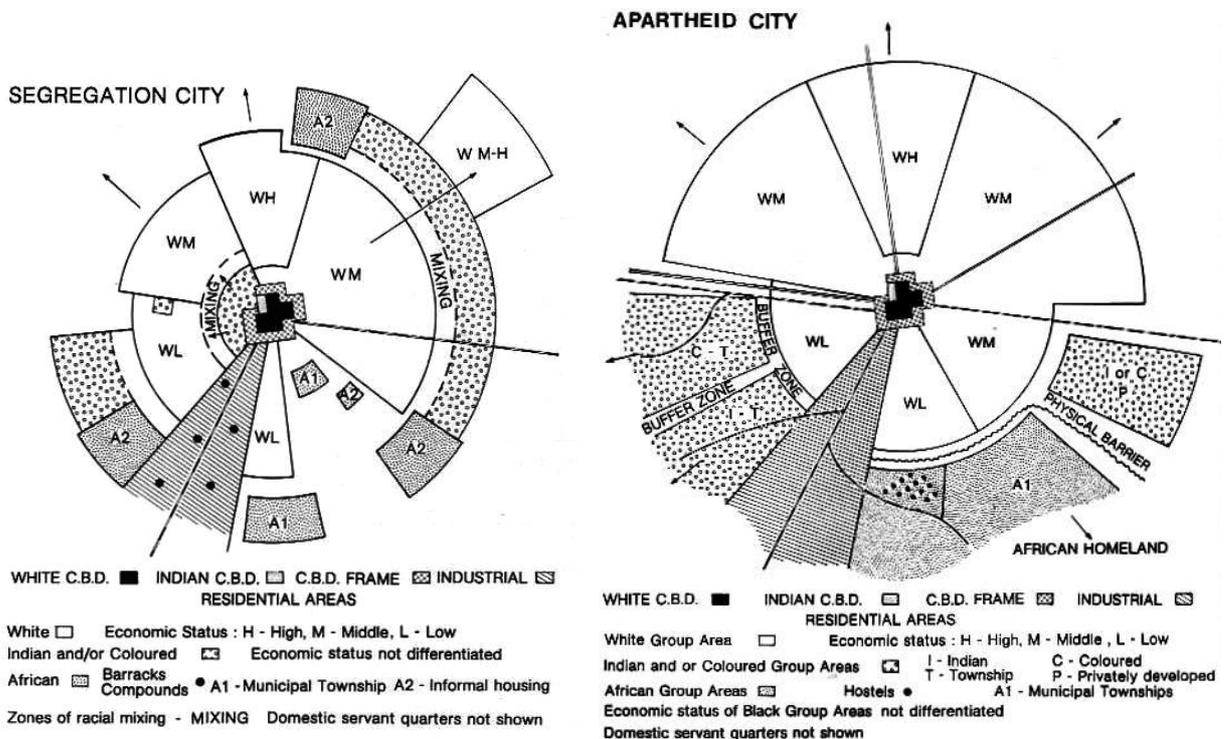


Figure 3. Les modèles de “la ville de la ségrégation” et de “la ville de l’apartheid” (source : Davies, 1981)

Dans les faits, l’application du *Group Area Act* a signifié que la distribution des zones “blanches” — qui se trouvaient, la plupart du temps autour du centre “commercial” de la ville — n’a pratiquement pas connue de changements. Ces zones ont simplement été clarifiées et consolidées. A la fin de l’année 1976, seulement 0.2% des familles blanches avait dû être déplacées dans l’ensemble des villes du pays. Par comparaison, les taux de déplacements des familles des autres groupes de populations étaient de 20% pour les *Coloured*, de 32% pour les Indiens et les Chinois, et dans le cas de la ville de Durban, de 67% pour les Africains. Les autres étaient alors des individus résidant déjà dans les zones leur étant destinées, ou alors, des individus qui n’eurent pas à quitter leur lieu de résidence, le modèle de l’apartheid n’ayant jamais atteint une séparation complète des populations dans les villes<sup>54</sup>.

<sup>52</sup> Parnell, Susan, (1996), *op. cit.*, in Davies, Ron J. (ed.), *op. cit.*, pp. 47, 52, traduit par nos soins

<sup>53</sup> Il nous faut à ce point juste rappeler que ce modèle procure, certes, une bonne représentation générale de l’organisation spatiale de la ville d’apartheid, mais que: « *inevitably the central and local government officials charged with the implementation of state policies were swayed by local interests groups and personal interpretations of the law. The result was greater diversity than the concept of a “model city” would suggest* » (Christopher, Anthony J., (1992), «The final phase of urban apartheid zoning in South Africa, 1990/1» in *South African Geographical Journal*, Vol. 74, p. 33). De même, le fait que cette diversité des situations résulte d’applications non-uniformes des mesures dictées par le gouvernement central, par les autorités locales, ne doit non plus être sous-estimé (Parnell, Susan, Mabin, Alan, (1995), *op. cit.*, pp. 46-47). Au final, l’organisation sociale, le système économique ainsi que les forces politiques et idéologiques dans une ville relèvent toujours de caractères particuliers, ainsi que d’agencements et de rapports de forces différents, débouchant en fin de compte sur des formes urbaines également particulières.

<sup>54</sup> Davies, Ron. J., (1981), *op. cit.*, pp. 70-71

### 1.3.1 L'urbanisation après les années 1960 ou le déclin de l'apartheid

La formation spatiale de la ville sud-africaine est liée à l'organisation sociale, politique et économique, de la société sud-africaine, ainsi qu'à des facteurs idéologiques. « Inversement, cette organisation spatiale contribue à maintenir la formation sociale »<sup>55</sup>. La formation spatiale d'un côté, de l'autre, l'organisation sociale, politique et économique, interagissent dialectiquement, comme dans un jeu de miroirs réciproques. Dans le cas présent, la formation spatiale de la ville sud-africaine est surtout dominée par la ségrégation institutionnelle des différents groupes de populations. Après avoir esquissé ces quelques lignes relatives à l'organisation de la ville sud-africaine, nous allons maintenant nous pencher sur son évolution pendant les dernières décennies du 20<sup>e</sup> siècle.

Pour différentes raisons, principalement économiques, une population toujours plus nombreuse — particulièrement africaine — venait s'installer en ville, malgré les restrictions. La politique de l'Etat resta néanmoins celle du contrôle croissant du milieu urbain, malgré l'adoption d'une certaine flexibilité dans la mise à disposition de la main d'œuvre dans les villes. Mais, le régime fut incapable de gérer cette présence grandissante de la population africaine dans les centres urbains. Une pénurie de logements se fit bientôt ressentir et la croissance des habitations informelles (*shacks*) et des camps de squatter (*squatter camps*), que l'on peut comparer à des bidonvilles (*slums*), augmenta rapidement. De même, la construction de petites baraques (*backyard shacks*) autour des maisons des *townships* proliféra (ill. 1-2, annexe A). Ces pénuries, auxquelles le régime d'apartheid ne se décida pas à remédier, ainsi que d'autres facteurs, créèrent un environnement urbain empli de tensions. Dès l'année 1976, une escalade de la résistance et de la violence se fit ressentir<sup>56</sup>.

Le gouvernement ne réussit pas à s'adapter au rythme des changements urbains qui survenaient. Pour Alan Mabin, « la croissance des habitations informelles dans les années 1980 a démontré l'échec engendré au cours de la décennie précédente, des politiques étatiques en matière d'urbanisation »<sup>57</sup>. La réalité matérielle et financière, ainsi que des conflits (politiques) internes considérables dans le gouvernement quant aux solutions à adopter, ne lui permirent pas de faire face au processus d'urbanisation et, dès « 1986, quatre ans avant la levée de l'interdiction de l'ANC [*African National Congress*] l'infrastructure de l'apartheid avait été démantelée au-delà du point de non-retour »<sup>58</sup>. Le gouvernement abrogea l'*influx control* cette année-là, sans le remplacer par une nouvelle politique, et abolit le système des *pass laws*. La plupart des centres-villes furent également ouverts aux commerces africains (les commerces asiatiques et *coloured* ayant déjà été autorisés). Le gouvernement croyait, en s'embarquant dans cette série de réformes limitées, pouvoir réaménager quelque peu le système et le rendre plus acceptable, tout en en faisant perdurer la logique<sup>59</sup>.

De même, pendant ces années-là, sous la pression constante d'habitants non-blancs de plus en plus nombreux qui venaient s'installer dans des zones — souvent centrales — leur étant défendues, l'application du *Group Area Act* fut affaiblie, laissant progressivement la place à des nouvelles zones de commerces et de résidences proches du centre-ville pour les populations non-blanches, ainsi qu'à des zones mélangées — dites « zones grises » (*grey areas*). Les changements dans l'application de la loi conduisirent ensuite, en 1988, à la ratification du *Free Settlement Act* qui essaya de sauver le logique du *Group Area Act* en autorisant la présence de certaines de ces zones résidentielles « ouvertes » — zones grises — sans restrictions raciales<sup>60</sup>. Finalement, en 1991, les différents articles de lois limitant

<sup>55</sup> Racine, Jean-Bernard, (non-daté), «La ville de l'apartheid», Institut de Géographie, Université de Lausanne, document non-édité, fourni par l'auteur, p. 7

<sup>56</sup> Mabin, Alan, (1991), « The dynamics of urbanization since 1960s », in Swilling, Mark et al. (eds.), *op. cit.*, pp. 36, 37, 38

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 40, traduit par nos soins

<sup>58</sup> Eidelsberg, Philip G., (1996), *op. cit.*, p. 109

<sup>59</sup> Lemon, Anthony, (1995), «Introduction», in Lemon, Anthony (ed.), *The geography of change in South Africa*, Chichester: John Wiley & Sons, p. XII

<sup>60</sup> Christopher, Anthony J., (1991), «Changing patterns of group-area proclamations in South Africa, 1950-1989», in *Political Geography Quarterly*, Vol. 10, N° 3, p. 250

l'occupation de l'espace selon l'appartenance raciale, ainsi que les droits de propriété, furent abrogés et, la « ségrégation résidentielle urbaine en fonction de critères raciaux cessa d'être en vigueur légalement en Afrique du Sud »<sup>61</sup>.

Comme pour l'explication "des origines" du système de la ségrégation et de l'apartheid, plusieurs arguments sont avancés afin d'expliquer son déclin. Les premiers mentionnent une organisation et une intensification progressives des mouvements sociaux de résistance ainsi que des revendications face au régime, ou alors, des pressions internationales contre le gouvernement sud-africain. D'autres arguments évoquent "une crise politique" du régime, ainsi qu'une croissance des contradictions et des dysfonctionnements internes et inhérents au système d'apartheid. Mais encore, la pression exercée par une urbanisation de plus en plus forte de la population africaine, ainsi que le déclin à long terme de l'économie sud-africaine et sa restructuration sont également avancés comme éléments explicateurs. Il est fort possible qu'en réalité ce soit une combinaison de ces différents facteurs et une influence mutuelle qui aient joué.

Pour Paul Maylam, d'une part, des contradictions entre les impératifs inclusifs et exclusifs du système sont responsables ; l'objectif ultime étant de maximiser l'exploitation d'une main d'œuvre noire et pauvre en même temps que de minimiser sa présence dans les zones urbaines. D'une autre part, ce sont des dysfonctionnements du système qui résident dans le fait que, premièrement, « des mécanismes de contrôle efficaces supposent en général d'importantes dépenses financières. Deuxièmement, le contrôle engendre souvent des résistances ou des défis populaires »<sup>62</sup>. Au final, alimenté par la pression d'une population urbaine toujours plus nombreuse, « la ville d'apartheid, au moins la grande ville, ne fonctionnait plus, n'était plus contrôlable ni gouvernable tout en étant un échec économique car coûteuse »<sup>63</sup>.

Après une période florissante de la situation économique dans les années 1960, un déclin économique — qui entraîna une chute de la croissance ainsi qu'un manque d'emplois — survint avec la détérioration des conditions du commerce des produits agricoles et miniers. L'économie se redirigea alors fortement vers une croissance des exportations de produits manufacturés, ainsi que vers le secteur tertiaire. Une nouvelle contradiction semble alors être apparue :

*« Cela, en retour, voulait dire qu'on avait de plus en plus besoin d'une main d'œuvre africaine plus qualifiée et plus éduquée, qui ne serait pas soumise aux contraintes de l'apartheid et donc, en Afrique du Sud, d'une expansion radicale de l'économie de marché et par conséquent d'une nouvelle forme de société fondée sur la déségrégation »<sup>64</sup>.*

## 1.4 Une ville du contrôle, de l'exclusion et de la domination

Après ce survol de l'évolution de la ville sud-africaine et de son organisation spatiale, nous pouvons essayer de dégager quelques enseignements généraux sur les caractéristiques de l'espace urbain sud-africain. L'organisation spatiale de la ville est "produit et support" de l'organisation sociale et économique, ainsi que des forces politiques et idéologiques de la société sud-africaine<sup>65</sup>. Par ailleurs, en Afrique du Sud, l'espace est, en premier lieu, structuré par une ségrégation institutionnelle des différents groupes de populations. La ville sud-africaine est donc d'abord caractérisée par **une « séparation dans l'espace »**<sup>66</sup>. Cette séparation amène Philippe Guillaume à parler de la présence "d'une dualité urbaine"<sup>67</sup>.

<sup>61</sup> *Idem*, (1992), *op. cit.*, p. 29, traduit par nos soins

<sup>62</sup> Maylam, Paul, (1995), *op. cit.*, p. 35, traduit par nos soins

<sup>63</sup> Gervais-Lambony, Philippe, (1996), «Les villes d'Afrique du Sud: gestion de l'héritage et recomposition de l'espace», in *Hérodote*, N°s 82/83, p.57

<sup>64</sup> Eidelberg, Philip G., (1996), *op. cit.*, N° 2, p. 110

<sup>65</sup> Les termes "espace et support" sont empruntés à, Guillaume, Philippe, (2001), *op. cit.*, p. 16

<sup>66</sup> Racine, Jean-Bernard, (non-daté), *op. cit.*, p. 5

<sup>67</sup> Guillaume, Philippe, (2001), *op. cit.*, p. 16

Mais, en deuxième lieu, afin d'assurer cette organisation spatiale de la ville sud-africaine, **le concept de contrôle** est primordial au pouvoir en place. L'espace est "imposé" à une majeure partie de la population sud-africaine, et le bon fonctionnement de cette imposition passe par un nécessaire contrôle renforcé de l'espace urbain, de son développement, mais également d'un contrôle *dans* l'espace urbain, de sa population<sup>68</sup>.

Le contrôle se traduit par toute une série de diverses limitations et pratiques institutionnelles : regroupement des différentes populations ; limitation des accès *dans* la ville et à la ville. Ces mesures de contrôle ont chaque fois modelé le paysage urbain. Mais, le contrôle s'est également effectué par d'autres manifestations dans l'espace construit. Ainsi en est-il de la création des *hostels*, formes de logements conçues pour les travailleurs migrants s'installant en ville, souvent décrits comme étant « à cheval entre le camp militaire et la prison »<sup>69</sup>. La même analyse peut être fait de la *matchbox house* du *township* (ou *council home*), décrite non point comme une maison, mais « un abri assurant des fonctions vitales à un individu jouant un rôle dans un système » (ill. 1, annexe A)<sup>70</sup>. L'espace est donc contrôlé, de même qu'un espace du contrôle.

En troisième lieu, à travers les pratiques de contrôle apparaît **une conception "sécuritaire"** de la gestion de l'espace urbain, motivée, entre autre, par "le syndrome sanitaire"<sup>71</sup>. La population africaine est associée aux phénomènes d'insalubrité, de maladie et de criminalité qui légitiment **sa mise à distance** pour des questions de sécurité et de santé publique. « Dans la métaphore sanitaire et sociale sud-africaine, les non-Blancs sont porteurs d'une pathologie qui ne leur autorise pas l'accès à la ville »<sup>72</sup>.

En dernier lieu, dans une perspective développementaliste et moraliste, l'espace urbain sud-africain est conceptualisé en vue de dicter "des normes de comportement" afin que les différentes populations se conforment à "un certain modèle de conduite". Ainsi, « l'apartheid et ses dérivés urbanistiques ont fait de l'espace **un outil de domination et d'exclusion** de la population africaine »<sup>73</sup>. Au final, la ville est donc caractérisée par une séparation contrôlée dans l'espace qui, par ailleurs, devient un espace sécuritaire du contrôle, de même qu'un outil de domination et d'exclusion d'une partie de la population (mise à distance).

## 1.5 La ville "post-apartheid"

Après avoir décrit les traits généraux de la ville sud-africaine de la ségrégation, puis de l'apartheid, et avant de nous pencher plus en détail sur la ville de Johannesburg, sur son évolution, et surtout sur son espace central qui nous intéresse principalement, il faut encore nous arrêter sur les caractéristiques et les conceptions de la ville "d'après l'apartheid". Beaucoup rechignent à la nommer ville "post-apartheid". Cette appellation lui est souvent refusée, notamment par les géographes. L'explication peut découler des mots de Jean-Bernard Racine selon qui l'apartheid est « une construction gravée dans l'espace » et « une réalité qui demeurera longtemps encore un fait inscrit dans l'espace »<sup>74</sup>. Si au niveau politique, on est bel et bien entré dans une période "post-apartheid", l'organisation spatiale semble, elle, *a priori*, encore dominée par les structures héritées du passé. Dans notre étude nous parlerons alors plutôt de la "ville de

<sup>68</sup> Les termes "espace imposé" sont empruntés à Philippe Guillaume, (2001), *op. cit.*, p. 111

<sup>69</sup> Guillaume, Philippe, (2001), *op. cit.*, p. 33

<sup>70</sup> *Ibid.*, p. 32

<sup>71</sup> *Ibid.*, p. 86

<sup>72</sup> *Ibid.*, p. 89

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 37, c'est nous qui soulignons

<sup>74</sup> Racine, Jean-Bernard, (non-daté), *op. cit.*, p. 3

l'après-apartheid", lorsque nous mentionnerons la ville dans sa situation ultérieure au régime du même nom, bien que cette appellation soit plus lourde (mais sémantiquement plus correcte)<sup>75</sup>.

Comparons, premièrement, quelques données sur l'évolution de la ville sud-africaine. En ce qui concerne la population sud-africaine urbaine totale, elle était de 1.5 million d'habitants en 1911, alors qu'elle avait passé à 21.8 millions en 1996. La composition "ethnique" des villes a également évolué, passant par exemple, en 1911, d'une population blanche de 44.8 pour-cent à 18.4 pour-cent en 1996. En ce qui concerne le niveau de ségrégation urbaine (mesuré par le taux de dissimilitude) entre les Blancs et les Africains, dans l'ensemble des villes du pays, il est, sur une échelle de 100, réparti de la façon suivante ; 70 en 1911, 78 en 1951 ; 96 en 1991 ; et 95 en 1996<sup>76</sup>. Les taux de dissimilitude entre les Blancs et les *Coloured* étaient eux de 38 en 1911, de 75 en 1951, de 95 en 1991 et de 92 en 1996. Finalement, les taux entre les Blancs et les populations asiatiques étaient de 57 en 1921, de 74 en 1951, de 96 en 1991 et de 82 en 1996.

Quelques remarques s'imposent au vu de ces chiffres. Malgré les différentes législations restrictives, la population africaine est devenue de plus en plus nombreuse dans l'espace urbain au cours du 20<sup>e</sup> siècle. D'autre part, la séparation entre les Blancs et les autres populations dans les villes sud-africaines n'a jamais été totale. Mais, le taux de dissimilitude pour la globalité des villes a fortement progressé depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle, atteignant un niveau "d'hyper-ségrégation" dans les années 1970. Enfin, ce taux de dissimilitude en 1996, deux années après les premières élections multiraciales démocratiques, n'était pour les Africains que d'une unité inférieure au taux de 1991 — année de l'abolition officielle des mesures ségrégatives. Pour les *Coloured*, il était inférieur de 3 unités et pour les populations asiatiques de 14 unités. Malgré un recul, les villes "d'après l'apartheid" sont donc encore fortement, voire "hyper-ségrégées" bien qu'un début de "déségrégation" se soit opéré (en particulier pour les populations asiatiques). Le recensement de la population 2001, qui devrait paraître prochainement, permettra de constater quels changements ont eu lieu jusqu'à une date plus récente.

Concentrons-nous maintenant un peu plus en détail sur certains éléments de l'évolution structurelle de la ville de "l'après-apartheid". Pendant les années 1980, avec l'apparition des zones mélangées grises (*grey areas*), un réel processus de "déségrégation", bien que limité, avait pourtant commencé à s'opérer au sein de la ville sud-africaine. Mais, ce processus n'a été bien souvent que transitoire, comme nous le verrons dans le cas de Johannesburg. Le développement de nouvelles banlieues résidentielles d'un certain "standing" social, depuis les années 1980, a accompagné l'expansion "naturelle" de la ville, mais a également été alimenté par un nouvel "exode" de populations — principalement blanches et aisées — vivant naguère proche du centre-ville, dans des quartiers devenus, ou en voie de devenir *gris*. Le phénomène d'amorce de la déségrégation fait alors souvent place à un autre phénomène, celui d'une certaine "reségrégation", comme dans le centre-ville de Johannesburg<sup>77</sup>.

Par ailleurs, si un début de déségrégation avait bien commencé à s'opérer dans les centres-villes, il est, dans les autres cas, souvent faux de parler de réels processus de "déségrégation", étant donné qu'à bien des égards, une ségrégation "socio-spatiale" ou "socio-économique" remplace, ou renforce, la ségrégation raciale. A ce propos, nous nous proposons de reprendre à notre compte le terme de "déracialisation" de l'espace (*deracialization of space*) pour illustrer le fait que, la ségrégation raciale s'estompant quelque peu, de plus en plus de Noirs, *Coloured* ou Indiens appartenant aux classes moyennes ou aisées — et qui

<sup>75</sup> Dans la littérature scientifique de langue anglaise, la distinction est ainsi souvent faite entre la ville sud-africaine actuelle en tant que "city post-apartheid" (ville de l'après-apartheid) et une hypothétique "post-apartheid city" (ville post-apartheid).

<sup>76</sup> Un indice représente : entre 0-29 une ville intégrée ; entre 30-69 un niveau de ségrégation moyen ; entre 70-89 un niveau de ségrégation structurée ; entre 90-100 une "hyper-ségrégation", (Christopher, Anthony J., (2001), «Monitoring segregation levels in South African cities 1911-1996», in *South African Geographical Journal*, Vol. 83, N° 3, pp. 250-251)

<sup>77</sup> Voir, Guillaume, Philippe, (1997), «Du blanc au noir..., essai sur une nouvelle ségrégation dans le centre de Johannesburg», in *L'espace géographique*, N° 1, pp. 21-33

auparavant étaient confinés dans les *townships* — se sont déplacés dans les banlieues aisées “blanches”<sup>78</sup>. Un certain mélange “racial” apparaît, mais de pair avec une “nouvelle” ségrégation socio-spatiale (et non plus raciale). De la sorte, on ne peut plus vraiment parler, en Afrique du Sud, de “deux nations” (*two nations*) : une blanche et aisée ; l’autre noire et pauvre. Mais désormais :

« *In post-apartheid South Africa, inequality is driven by two income gaps : between an increasingly multiracial upper class and everyone else ; and between a middle class of mostly urban, industrial, or white-collar workers and a marginalized class of black unemployed and rural poor* »<sup>79</sup>.

Déracialisation, dans une certaine mesure, mais non point déségrégation ; cette nouvelle composition des inégalités — qui s’estompent *inter*-racialement mais se renforcent *intra*-racialement — débouche sur la formation de zones qui sont “déracialisées”, mais non déségrégées, puisqu’elles restent fortement hiérarchisées socialement. Par ailleurs, des considérations raciales ne sont pas totalement absentes face à l’arrivée de ces nouvelles populations dans “l’espace des Blancs”. Ainsi, les Africains sont alors plutôt concentrés dans certaines banlieues précises du Nord, si bien qu’« en 1999, aucun signe réel de mélange authentique des races n’était visible dans les anciennes banlieues réservées aux Blancs (*whites-only suburbs*) »<sup>80</sup>. De plus, même si la logique de répartition des inégalités change, une forte corrélation entre l’appartenance “raciale” et le niveau du revenu subsiste encore, créant un apartheid racial *de facto* (bien que sa logique ne soit plus fondamentalement raciale, mais plutôt socio-économique). La ségrégation “raciale” subsiste également parce que “le mélange” relatif ne concerne presque que les populations des classes moyennes ou aisées. Au contraire, « les populations modestes ou notoirement pauvres [sont très fortement] exposées à la double ségrégation néo-raciale et économique »<sup>81</sup>. Mais, il est désormais important de noter que, pour toute étude sur la ville sud-africaine — Johannesburg en particulier — le facteur racial n’explique plus, à lui seul dans tous les cas, la formation des inégalités.

Pour Philippe Gervais-Lambony, la ville sud-africaine de la fin des années 1990 est caractérisée par une multitude de crises. Déjà présentes dans les années 1980, elles ont perduré au-delà de la fin du régime d’apartheid. Il nomme alors « les crises du logement, de l’emploi, des services urbains et des infrastructures ». Ces différentes crises — « qui ne sont qu’un aspect de la crise actuelle des villes » — peuvent être illustrées par : des taux de chômage (engendrés, entre autres, par la nouvelle organisation sociale et spatiale post-fordiste, et le déclin des emplois dans les manufactures) dans de nombreux quartiers — principalement noirs — qui avoisinent les 50% et qui touchent particulièrement les jeunes ; un manque et une inégale répartition des services urbains ; et surtout, un manque considérable de logement. On peut ajouter à cela, la grande disparité des revenus et les phénomènes de pauvreté, qui bien souvent encore suivent un clivage Blanc-Noir, malgré l’apparition progressive de classes moyennes et aisées composées de non-Blancs (qui ont pu profiter de l’essor des emplois dans le secteur des services) et, à l’inverse, l’existence d’une classe de Blancs pauvres (principalement Afrikaners). Mais, la liste continue avec également un élément qui nous intéressera plus particulièrement dans cette étude, « la violence urbaine actuelle, conséquences directes des crises » à laquelle on peut ajouter un phénomène grandissant de marginalité sociale. Ce problème de la criminalité « imprègne l’ensemble des rapports sociaux ». Par ailleurs, la croissance toujours forte de la population urbaine contribue aussi à renforcer ces différentes crises, « mais elle n’est plus associée, comme dans les années de croissance économique, à un appel de main-d’œuvre ». Les principaux facteurs de cette croissance sont alors les changements opérés dans le

<sup>78</sup> Voir, Staff, Grant, (1994), «The changing face of the South African city: from urban apartheid to the deracialization of space», in *International Journal of Urban and Regional Research*, Vol. 18, N° 3, pp. 377-391

<sup>79</sup> Natrass, Nicoli, Seekings, Jeremy, (2001), «“Two nations” ? Race and economic inequality in South Africa today», in *Daedalus*, Vol. 130, N° 1, p. 47

<sup>80</sup> Beavon, Keith S. O., (2000), «Northern Johannesburg: part of the “rainbow” or neo-apartheid city in the making ?», in *Mots pluriels*, N° 13, p. 6, revue électronique, consulté sur internet à :

<http://www.arts.uwa.edu.au/MotsPluriels/MP1300kb.html>, traduit par nos soins

<sup>81</sup> Onana, Jean-Baptiste, (1995), «La ville sud-africaine au lendemain de l’apartheid», in *Afrique contemporaine*, N° 174, 2<sup>e</sup> trimestre, pp. 51, 52

monde rural et dans le secteur minier, ainsi que l'immigration venue des pays voisins et d'autres pays d'Afrique. Cette croissance urbaine contribue également à un étalement spatial de la ville<sup>82</sup>.

La ville sud-africaine de "l'après-apartheid" est fortement marquée par les structures de la ville d'apartheid et tous les différents problèmes et "crises" que cela suppose et engendre. Certaines de ces crises proviennent, par exemple, du fait que l'organisation de la ville sud-africaine, et ses structures héritées du passé, reflètent encore souvent les dysfonctionnements et les antagonismes qui découlent des divisions et de la hiérarchisation raciale et sociale. Ainsi, le système urbain est-il fortement inefficace et inégale ; que l'on pense, d'un côté, à la répartition des infrastructures, des commerces et des industries, mais également, des services, ou d'un autre côté, à l'organisation et à la délimitation du système des taxes foncières (bien qu'une réorganisation des institutions municipales et des délimitations de la ville aient désormais souvent eu lieu, comme à Johannesburg)<sup>83</sup>. On se trouve de la sorte devant ce que Richard Tomlinson nomme une "ville dysfonctionnelle" (*dysfunctional city*) qui est inefficace et inégalitaire. Il donne, entre autre, pour exemple : l'énorme distance que doit parcourir quotidiennement pour travailler la plupart des Africains ; le coût inégal des services selon l'endroit de résidence ; ou la répartition inefficace des industries, commerces et services par rapport aux zones de résidences d'une grande partie de la population<sup>84</sup>. Mais encore, l'inefficacité de la ville sud-africaine peut aussi (et toujours) être décelée dans son urbanité<sup>85</sup>. Jacques Lévy considère en effet que le modèle idéaltypique représenté par la ville de Johannesburg, n'est également pas efficace, du point de vue de son urbanité<sup>86</sup>. Toutes ces caractéristiques de la ville sud-africaine débouchent en fin de compte sur une dernière analyse. Les villes sud-africaines, malgré l'abolition des législations de l'apartheid et la création d'une démocratie non-raciale, sont des villes encore fortement divisées, fragmentées, inégalitaires, en bref, "socialement injustes". Ainsi, « les divisions et les hiérarchies sociales au sud de l'Afrique continuent de s'exprimer spatialement »<sup>87</sup>.

### 1.5.1 Considérations pour une recomposition de l'espace urbain<sup>88</sup>

« L'année 1994 marque le début de la nouvelle politique urbaine sud-africaine, résultat des réflexions menées à tous les niveaux durant les années précédentes ». En effet, en 1994 est conclu le *Housing Accord*, fruit des discussions menées dans le cadre du *National Housing Forum* conduit entre 1992-1994 et qui réunissait les divers acteurs urbains sud-africains. Dans le même temps, à travers le *Reconstruction Development Programme (RDP)*, développé pour remédier aux injustices et aux inégalités créées par le passé :

« L'Etat s'engageait à fournir les fonds nécessaires au développement des infrastructures dans les quartiers pauvres. Trois axes d'actions ont été définis : transformer les autorités locales, construire des logements, améliorer les services »<sup>89</sup>.

L'objectif était alors à ce moment-là de "changer la ville". Mais dans un même temps, il fallait « maintenir la viabilité économique des villes, rétablir dans les grands centres l'usage du centre-ville, faire reculer une criminalité en hausse ». Nous avons vu que « l'espace possède une force d'inertie qui

<sup>82</sup> Gervais-Lambony, Philippe, (1999), *L'Afrique du Sud et les Etats voisins*, Paris: Armand Colin, pp. 91, 92, 93

<sup>83</sup> Whitehead, Melissa, (1999), «Les objectifs du développement territorial du Grand Johannesburg», in Rennes, Jean-Marc (co.), *La recherche sur la ville en Afrique du Sud*, Paris: Anthropos, p. 210

<sup>84</sup> Tomlinson, Richard, (1994), *Urban development planning, lessons for the economic reconstruction of South Africa's cities*, Londres et New Jersey: Zed Books Ltd, pp. 17-18

<sup>85</sup> L'urbanité peut être définie comme « l'indicateur de l'état spécifique de l'organisation des objets de société au sein d'une situation urbaine donnée. (...) L'urbanité procède du couplage de la densité et de la diversité des objets de société dans l'espace » (Lévy, Jacques, Lussault Michel (dir.), (2003), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris: Belin, sous la rubrique "urbanité")

<sup>86</sup> Lévy, Jacques, (1999), *Le tournant géographique: penser l'espace pour lire le monde*, Paris: Belin, p. 244

<sup>87</sup> Sapire Hilary, Beall, Jo, (1995), «Introduction: urban change and urban studies in Southern Africa», in *Journal of Southern African Studies*, Vol. 21, N° 1, p. 4, traduit par nos soins

<sup>88</sup> Les termes "recomposition de l'espace" sont empruntés à, Gervais-Lambony, Philippe, (1996), *op. cit.*, pp. 41-59

<sup>89</sup> Gervais-Lambony, Philippe, (1996), *op. cit.*, p. 51

fera que la structure ne changera pas vite », ce qui ne nous permettait pas de parler, à la fin des années 1990, de ville réellement “post-apartheid”. Philippe Gervais-Lambony se demande alors « dans quelle mesure la politique urbaine actuelle vise-t-elle à **la recomposition de l'espace urbain** »<sup>90</sup> ? Cette recomposition passerait alors, entre autre, par des processus de « déracialisation (*deracializing*) et d'égalisation (*equalizing*), de même que d'amélioration de la qualité de vie urbaine, dans les villes d'Afrique du Sud »<sup>91</sup>.

Nous avons vu que les processus amenant à une déségrégation des espaces résidentiels urbains ont été limités (et souvent caractérisés plutôt par une “déracialisation” de l'espace) dans leur impact spatial, parce que, comme nous l'apprennent les travaux de Patrick Bond, la déségrégation « s'est plutôt réalisée par des procédés de *laissez-faire* (*laissez-faire process*) conduits principalement par les forces du marché, sans grande intervention directe de la part du gouvernement »<sup>92</sup>. De ce fait, il semble que « les prix d'accès au sol suffiront à maintenir la ségrégation raciale en la transformant seulement en ségrégation sociale »<sup>93</sup>. Ainsi, sans agir politiquement sur les structures essentielles de la ville « elles se modifieront d'elles-mêmes dans une logique économique classique et la ségrégation sociale n'aura pas de mal à remplacer la ségrégation raciale »<sup>94</sup>. Nous avons vu, à travers les nouvelles logiques de formations des inégalités, que c'est précisément ce phénomène qui semble se dérouler actuellement.

Philippe Gervais-Lambony explique alors le déficit d'intervention politique de l'Etat dans ce domaine par le fait, qu'à la fin des années 1990, la priorité n'est pas à la mixité, mais qu'il s'agit plus de rendre « viable la ville héritée de l'apartheid et de donner des droits à l'ensemble de ses habitants que d'en transformer les structures »<sup>95</sup>. Le manque de ressources financières pour entreprendre un programme massif de restructuration sociale et spatiale peut, éventuellement, expliquer cette limitation et cette focalisation<sup>96</sup>.

Certes, les gouvernements essaient par là de rendre la ville plus égale, moins polarisée et d'améliorer la qualité de vie urbaine. Mais, dans “la recomposition” de la ville sud-africaine à la fin des années 1990, nous n'assistons vraisemblablement pas à une réelle redéfinition de l'espace urbain, mais à un certain aménagement de ce dernier. Nous avons alors vu que le risque majeur d'une telle démarche réside dans la création “d'un apartheid déracialisé” (*deracialized apartheid*). Mark Swiling écrivait, en 1991 déjà, que la formation “d'une ville juste” (*just city*) ne se limitait pas simplement à une transition politique (octroi de droits à ses habitants), mais qu'elle comprenait également une véritable transition urbaine (changement de ses structures)<sup>97</sup>.

Les politiques urbaines, telles qu'amorcées dans les années 1990 — qui ne représentent pas de réelles redéfinitions de la ville de “l'après-apartheid” — réussiront-elles à créer “une ville juste”, plus efficace et plus fonctionnelle, donc moins inégale ? Une ville qui aura su « gérer l'héritage d'une structure urbaine ségréguée de façon à créer des cités intégrés et économiquement viables », en bref, une ville réellement “post-apartheid”<sup>98</sup> ?

Le cadre et la direction de notre étude sont ainsi posés. Nous ne serons en effet jamais loin de ces interrogations. Nous allons, en premier lieu, analyser un espace précis — celui du centre-ville de Johannesburg — et un phénomène en particulier — celui de la vidéosurveillance. En deuxième lieu, nous

<sup>90</sup> *Ibid.*, pp. 55, 56, c'est nous qui soulignons

<sup>91</sup> Morris, Alan, (1998a), «Continuity or rupture : the city, post-apartheid», in *Social Research*, Vol. 65, N° 4, p. 759, traduit par nos soins

<sup>92</sup> Mentionné par, Christopher, Anthony J., (2001), *op. cit.*, p. 254, en français dans le texte, traduit par nos soins. Voir, Bond, Patrick, (2000), *Elite transition, from apartheid to neoliberalism in South Africa*, Londres: Pluto Press

<sup>93</sup> Gervais-Lambony, Philippe, (1995), «La ville post-apartheid», in *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, N° 3, p. 220

<sup>94</sup> *Idem*, (1996), *op. cit.*, pp. 57-58

<sup>95</sup> *Idem*, (1999), *op. cit.*, p. 95

<sup>96</sup> Christopher, Anthony J., (1999), «Towards the post-apartheid city», in *L'espace géographique*, N° 4, p. 307

<sup>97</sup> Voir, Swilling, Mark, (1991), « Introduction », in Swilling, Mark et al. (eds.), *op. cit.*, p. XVIII

<sup>98</sup> Gervais-Lambony, Philippe, (1999), *op. cit.*, p. 77

ouvrons notre étude à une brève analyse plus générale de la ville actuelle de Johannesburg. Notre étude n'est pas détachée de cette réalité de "l'après-apartheid" puisque une recomposition de l'espace passe par l'invention « de nouvelles formes urbaines adaptées aux sociétés actuelles »<sup>99</sup>. Nous verrons alors dans quelle mesure le centre-ville de Johannesburg — et ce qui s'y passe actuellement — peut être considérée comme une réinvention d'une forme urbaine inspirée par une recomposition ou une redéfinition d'un véritable espace "post-apartheid", en vue de la création d'une ville "juste", intégrée, fonctionnelle et économiquement durable ? Ou alors, si l'évolution du centre-ville de Johannesburg ne représente qu'un simple aménagement afin de rendre la ville de l'après-apartheid plus viable, au reflet des politiques urbaines des années 1990 ? Ou bien, si l'évolution de cet espace est surtout dominée par la création "d'un apartheid déracialisé" ?

Dans une troisième et ultime partie de ce travail, qui représentera une ouverture de notre sujet sur des considérations plus globales concernant la ville de Johannesburg, nous verrons comment désormais une autre forme d'évolution semble également dominer dans cet espace. Cette autre évolution pourrait découler du fait que :

*« Perhaps in South Africa the time has come to abandon the claim to specificity and to look to beyond the end of apartheid and, among other places, to the restructuring of the world economy in order to explain patterns of urban change »<sup>100</sup>.*

---

<sup>99</sup> *Idem*, (1995), *op. cit.*, p. 213

<sup>100</sup> Parnell, Susan, (1996), *op. cit.*, in Davies, Ron J. (ed.), *op. cit.*, p. 53

## II. Johannesburg, cité de l'or

*EGoli*. Appelée “ville de l'or” en Zoulou, Johannesburg est depuis longtemps le cœur économique du pays, située dans la région du Witwatersrand, au sein de la nouvelle petite province du Gauteng (signifiant également “cité de l'or” en Sotho). La région est très fortement peuplée et presque entièrement urbaine — plus de 95% des habitants sont des citadins (figures 1 et 5)<sup>101</sup>.

Comme ses surnoms l'indiquent, la région s'est fondée sur l'industrie minière et fut un temps « le récif comportant de l'or le plus riche du monde (*world's richest gold-bearing reef*) ». Johannesburg n'est pas une ville coloniale ancienne. Elle s'est réellement formée en 1886 seulement, à la suite de la découverte des gisements d'or dans la région. À côté du métal précieux, aucune caractéristique physique particulière ne définit la localisation de la ville dans ce « paysage vert sans autres attributs (*otherwise featureless grassland*) » ; si ce n'est, certes, la présence de collines naturelles, puis des imposants “tas de résidus miniers” (*mine dumps*) qui serviront d'éléments physiques pour l'isolement des populations non-blanches de la ville (blanche)<sup>102</sup>.

### 2.1 La ville de la ségrégation

Dès ces débuts, la ville de Johannesburg a été marquée par une logique de ségrégation résidentielle. Dès 1885, les Africains se virent interdire de droits de propriété ou de résidence dans les espaces réservés aux mines. Confinement des différents groupes de population et surpeuplement des quartiers africains en raison du manque de terrains, ont été monnaie courante dans l'histoire de Johannesburg, ainsi que les déplacements des populations. La première relocalisation se déroulera en 1904, les Africains étant amenés au sud-ouest de la ville. Pourtant, la ségrégation résidentielle eut de la peine à s'imposer, la proximité de la main d'œuvre prévalant souvent dans les considérations des Blancs. De même, les Africains bravèrent les interdictions, préférant vivre dans la ville “blanche”. Ils réussirent à esquiver la loi et obtenir des propriétés dans des zones indiennes ou *coloured*, ou dans les quartiers blancs du centre-ville. Les autres Africains résidant en ville vivaient alors soit : dans les complexes miniers (*compounds*) ; sur les propriétés des Blancs lorsqu'ils en étaient les domestiques ; ou dans les *locations*, quartiers municipaux réservés aux non-Blancs<sup>103</sup>.

Mais ainsi, très tôt, dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle, différentes zones de résidences dans la ville de Johannesburg furent déjà délimitées. Au Nord-Est, proche du CBD, se trouvaient trois enclaves : la *Coolie location* prévue pour les Indiens ; la *Malay location*, pour les *Coloured* du Cap ; ainsi que la *Kafir location* pour les Africains. De même, tous les Blancs ne résidaient pas à la même place. Un groupe d'analphabètes Afrikaners se vit allouer une zone à l'Ouest du CBD, proche de la *Coolie location*, dénommée *Burghersdorp*, puis celle toute proche de *Vrededorp* qui deviendra un bidonville blanc. Mais malgré la création de “ces réserves”, un certain mélange “racial” subsistait. Les Blancs plus influents et la classe moyenne (principalement anglophones) s'installèrent eux plutôt à l'est du CBD à *Doornfontein*. Plus tard, ils se déplaceront plus au nord du centre-ville, sur la crête de *Parktown*<sup>104</sup>.

L'introduction du *Natives (Urban Areas) Act*, et son application dans la ville, dès 1924, accentua la restriction des habitations africaines dans Johannesburg. Ce fut alors la seconde vague de déplacements des Africains. Dès ce moment, seule la résidence dans une *location* fut tolérée — les *locations* comprenaient alors à ce moment, au sud-ouest de la ville, la zone du futur Soweto et, au nord de la ville, les zones de *Sophiatown* (ainsi que le reste des *Western Areas*) et d'*Alexandra*. Cependant, alors que la

<sup>101</sup> Gervais-Lambony, Philippe, (1999), *op. cit.*, pp. 119-120

<sup>102</sup> Parnell, Susan, Pirie, Gordon, (1991), «Johannesburg», in Lemon, Anthony (ed.), *Homes apart, South Africa's segregated cities*, Indianapolis: Indiana University Press, p.129, traduit par nos soins

<sup>103</sup> *Ibid.*, pp. 130-131

<sup>104</sup> Beavon, Keith S. O., (1999), «Johannesburg, 112 ans de division, de la ségrégation à la ville d'apartheid», in Onana, Jean-Baptiste (ed.), *Questions urbaines en Afrique du Sud*, Paris: L'Harmattan, pp. 17-23

population africaine devenait de plus en plus nombreuse, les habitations mises à disposition pour les Africains ne satisfaisaient pas à la demande. Ceux-ci, recherchant également une proximité des lieux de travail, s'installaient dans les bidonvilles (*slums*) du centre-ville, racialement et culturellement mélangés, qui proliférèrent, défiant à nouveaux les lois. La ségrégation fut à nouveau mise à mal, mais une répartition racialement homogène des bidonvilles progressa<sup>105</sup>. Le *Slums Act* (loi anti-taudis) légiférant l'évacuation des bidonvilles venait, certes, au secours des pouvoirs publics, mais cela ne suffisait pas à leur éradication.

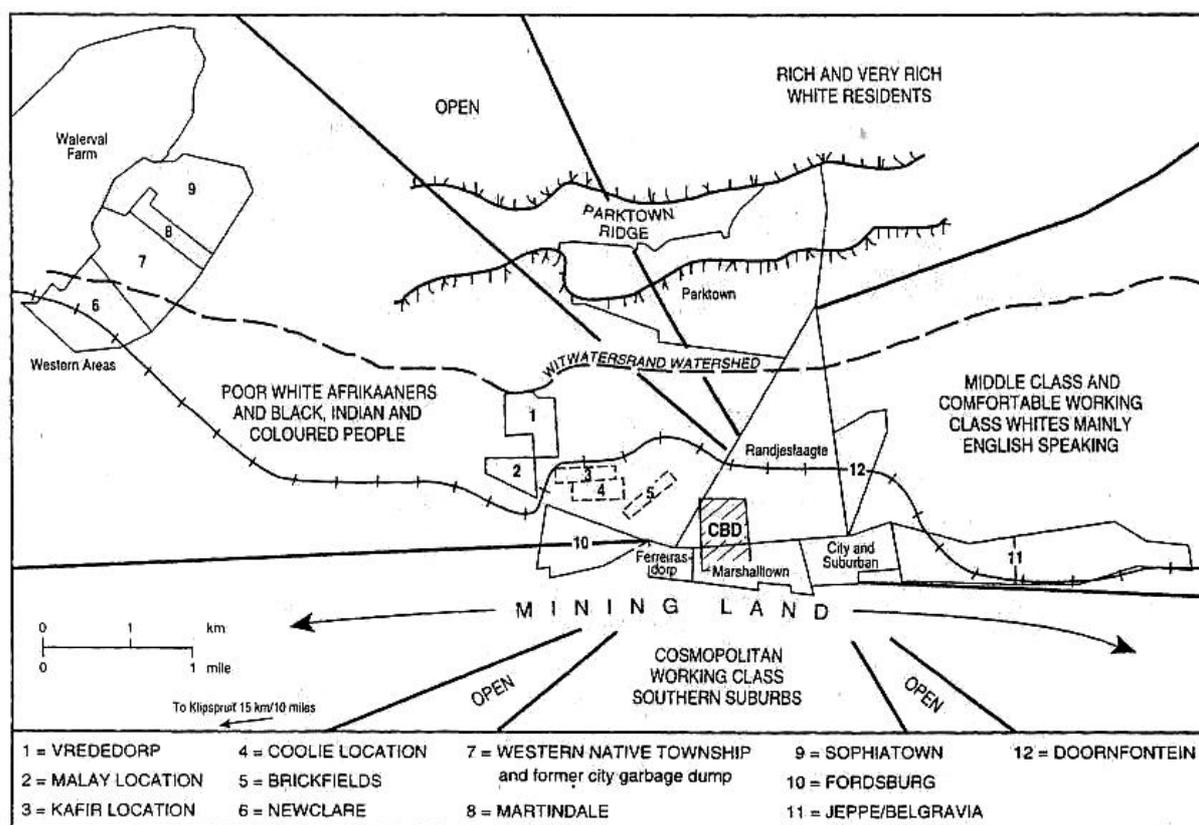


Figure 4. Johannesburg dans les premières décennies du 20<sup>e</sup> siècle. Les emplacements de certains quartiers et "locations" (source : Beavon in Onana, 1999)

Le squelette de la ville "moderne" de Johannesburg date pourtant de la période d'entre-deux Guerres, où la municipalité essaya de remédier à la pénurie de logement, principalement en faveur des Blancs "pauvres", mais également chez les Africains. La construction d'habitations pour les Africains se consolida au sud-ouest de la ville, la municipalité espérant ainsi éloigner le plus possible la population africaine des zones blanches et du centre-ville. Les politiques menées dans les années 1930, réussirent ainsi à diminuer les bidonvilles centraux mais, contrairement aux attentes des Blancs, elles ne firent que les déplacer dans les quartiers de Sophiatown (nord-ouest), dans le *Prospect township* (est) ou dans la *Malay location* (nord-ouest) — alors devenue indienne et *coloured*. Avec une croissance affolante de la population urbaine, la pénurie du logement continua dans les zones africaines et, l'application d'une ségrégation stricte fut alors difficile (figure 4). Cependant, ainsi faisant, « la ségrégation raciale à Johannesburg atteignit un stade déjà avancée, même avant la victoire en 1948 du Parti nationaliste qui proclama l'introduction de l'apartheid à Johannesburg »<sup>106</sup>.

<sup>105</sup> Parnell, Susan, Pirie, Gordon, (1991), *op. cit.*, in Lemon, Anthony (ed.), *op. cit.*, p.131

<sup>106</sup> *Ibid.*, pp. 132-133, 134, traduit par nos soins

## 2.2 La ville de l'apartheid

En 1950, les bulldozers commencèrent à détruire les bidonvilles africains, de même que le célèbre quartier noir de Sophiatown (qui sera rebaptisé *Triumph*). La plupart des Africains furent déplacés vers le sud-ouest de la ville, dans le désormais fameux *South Western Native Townships* (*Soweto*). Le *Group Area Act* commençait à être appliqué au niveau local. La démarche fut la même que celle pratiquée à la fin des années 1930, mais appliquée formellement et avec beaucoup plus de vigueur. La municipalité limita également la concentration de domestiques résidant la plupart du temps sous les toits des immeubles des quartiers blancs<sup>107</sup>. De même, certains *compounds* furent fermés et les résidents déplacés à Soweto. Les *Coloured* qui résidaient à Albertsville (nord-ouest) furent également victimes de déplacements, soit à Bosmont, soit à Riverlea (Nord-Ouest). D'autres se virent attribuer les zones d'Eldorado Park et d'Ennerdale (sud-ouest)<sup>108</sup>. Les Indiens qui se trouvaient à Pageview (anciennement la *Malay location*) ou à Burgersdorp et Fordsburg (ouest) durent s'en aller à Lenasia, une zone indienne créée en 1963 au Sud de Soweto. Une fois que ces différentes zones furent consolidées et les habitants déplacés, la répartition raciale de la population urbaine fut solidement dressée et il ne s'agissait alors plus que de l'entretenir (figure 2)<sup>109</sup>.

L'application des politiques d'apartheid ne faisait que continuer et renforcer les mesures ségrégatives des décennies précédentes. Pour la population de Johannesburg, outre l'application plus systématique et rigide de ces mesures, l'apartheid a surtout eu un impact sur les conditions de vie, et la liberté de circulations des individus, particulièrement pour les Africains<sup>110</sup>.

L'*influx control* limita la croissance de la population africaine à Johannesburg et, de plus en plus d'urbains africains se voyaient octroyer une résidence. Mais, le rythme de construction de nouvelles habitations dans les *townships* chuta ensuite à la fin des années 1960 (en même temps que la croissance économique), débouchant sur une nouvelle pénurie de logements, et une augmentation du phénomène de *squatting*. En 1973, la logique de "développement séparé" fut encore poussée plus loin à Johannesburg, quand l'administration de Soweto fut disjointe du reste de la ville. Les rentrées fiscales de la ville de Johannesburg qui entretenaient le *township* furent ainsi supprimées et la nouvelle administration se retrouva bientôt forcée d'augmenter les prix de locations et des services, ce qui engendra une vague de résistance et de protestation<sup>111</sup>.

Au même titre que le développement résidentiel de Johannesburg a été un reflet de l'idéologie de la séparation raciale, au moment du déclin de l'apartheid, des changements dans la configuration résidentielle sont survenus. Dans les faits :

« *Despite group area restrictions, black people had been penetrating "white" Johannesburg from the mid-1970s, slowly transforming it into what, by 1990, was probably the most racially integrated city in South Africa* »<sup>112</sup>.

Dès 1983, la face de Soweto commença également à se transformer sous l'impulsion de l'ouverture d'un marché de l'immobilier qui s'adressa principalement à la classe moyenne africaine. Dès la fin des années 1970, un changement de localisation de la population blanche s'amorça également dans la ville de Johannesburg, en même temps que celui de la population africaine, indienne et *coloured*. Ce qui allait alors devenir un exode massif de la population blanche — des classes aisées et moyennes — vers les banlieues nord de la ville débuta. Ces banlieues étaient en fait principalement composées de deux

<sup>107</sup> Voir, Mather, Charles, (1987), «Residential segregation and Johannesburg's "locations in the sky"», in *South African Geographical Journal*, Vol. 69, N° 2, pp. 119-128

<sup>108</sup> Tomlinson, Richard et al. (2003), «The postapartheid struggle for an integrated Johannesburg», in Tomlinson, Richard et al. (eds.), *Emerging Johannesburg, perspectives on the postapartheid city*, New York et Londres: Routledge, p. 6

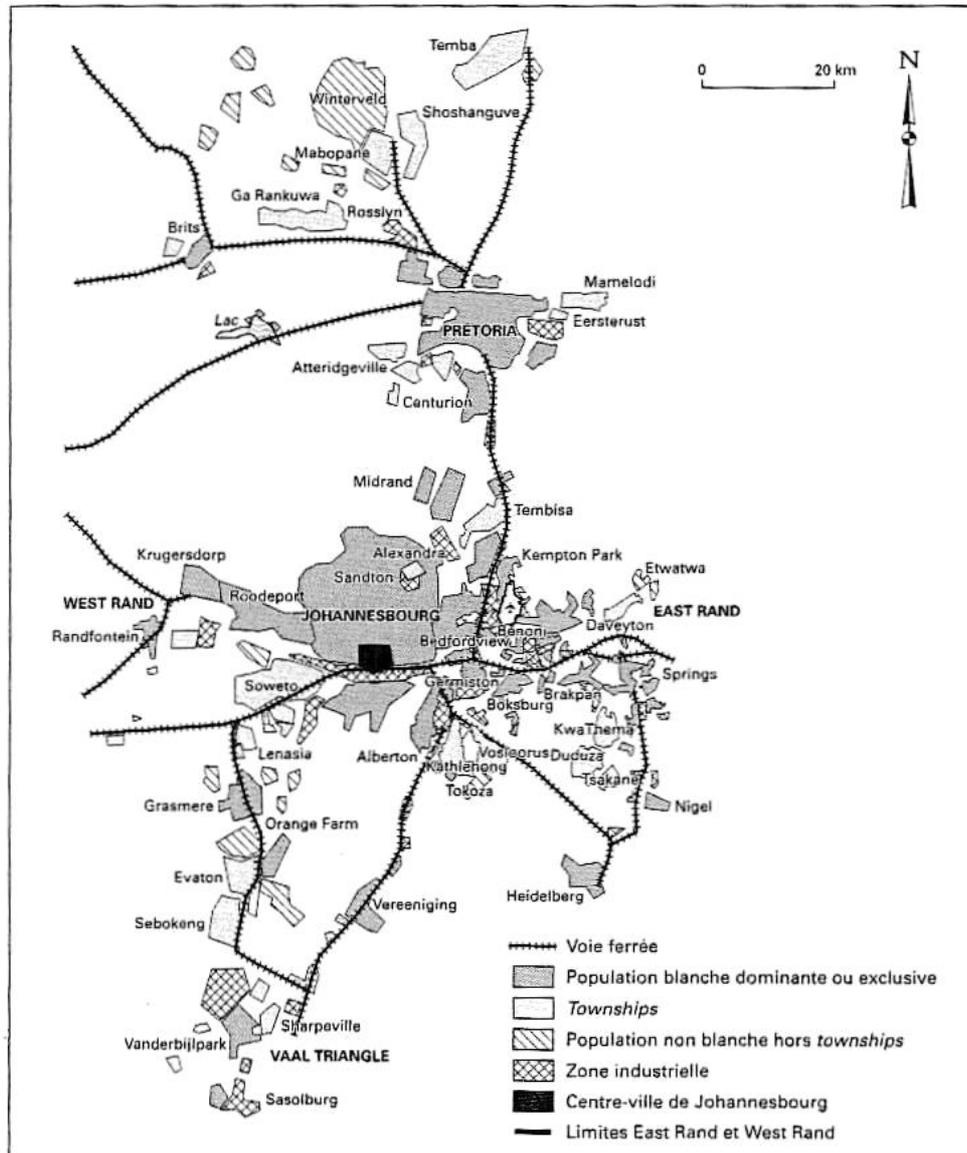
<sup>109</sup> Parnell, Susan, Pirie, Gordon, (1991), *op. cit.*, in Lemon, Anthony (ed.), *op. cit.*, pp. 134-137

<sup>110</sup> Beavon, Keith S. O., (1999), *op. cit.*, in Onana, Jean-Baptiste (ed.), *op. cit.*, p. 43

<sup>111</sup> Parnell, Susan, Pirie, Gordon, (1991), *op. cit.*, in Lemon, Anthony (ed.), *op. cit.*, pp. 136-138

<sup>112</sup> *Ibid.*, p. 139

nouvelles municipalités, Sandton et Randburg. Une fuite du centre-ville par les grands commerces, puis bientôt les petits, pour la périphérie urbaine débuta également. Les petites et moyennes entreprises, ainsi que les bureaux et les services se délocalisèrent en partie également vers le Nord<sup>113</sup>. De même, dans les années 1980, une population blanche appartenant à la classe populaire et moyenne résidant dans et autour du centre-ville, profita de l'octroi de subventions gouvernementales dans la périphérie de la ville pour acquérir des propriétés<sup>114</sup>.



D'après P. Gervais-Lambony, 1998.

Figure 5. L'espace bâti du Gauteng et la répartition des différentes "populations" (source : Gervais-Lambony, 2003)

<sup>113</sup> Beavon, Keith S. O., (1999), *op. cit.*, in Onana, Jean-Baptiste (ed.), *op. cit.*, pp. 56-57

<sup>114</sup> Parnell, Susan, Pirie, Gordon, (1991), *op. cit.*, in Lemon, Anthony (ed.), *op. cit.*, p. 142

## 2.3 La ville de “l’après-apartheid”

Johannesburg a comme principale caractéristique, selon de nombreux auteurs, d’être une ville fortement “divisée”, encore aujourd’hui<sup>115</sup>. L’héritage de l’apartheid est bien entendu à la source de ces divisions. La ville, au lendemain de l’apartheid, est divisée, mais encore :

« *Enduring poverty, too few jobs, racial divisions, capital flight, low educational level, and the other social and economic obstacles [are making] the city seemingly no more egalitarian and no more just than it had been before 1994* »<sup>116</sup>.

La division entre le nord et le sud de la ville est le plus parfait exemple — et le plus caricatural — de cette division. Les banlieues et la périphérie urbaine nord se sont fortement développées. Sandton est devenu un nouveau centre économique de la ville, avec une présence massive de bureaux, le bâtiment de la bourse s’y est même délocalisé. De façon analogue, on assiste à une prolifération des espaces résidentiels, des hôtels, des centres commerciaux (*shopping facilities*) — chacun plus impressionnant les uns que les autres — ainsi que des espaces récréatifs (ill. 6, annexe A). A tel point que pour Keith Beavon, cela « [a] conduit à améliorer la qualité de vie [dans ces zones], l’amenant bien au-dessus de ce que les citoyens blancs avaient pu connaître précédemment sous le régime de l’apartheid ». Par contraste, au sud du centre-ville, il n’y a presque aucune grande surface commerciale. Soweto n’avait, en l’an 2000, qu’une surface commerciale grande de plus de 10’000m<sup>2</sup>. Keith Beavon y voit alors la formation d’une sorte de “néo-apartheid”<sup>117</sup>.

Par ailleurs, le phénomène récurrent du *squatting*, que l’on avait essayé d’endiguer à maintes reprises, est réapparu avec force, dès la fin des années 1980, traduisant une insuffisance de logements. En 1990, c’était ainsi à peu près 2.5 millions de personnes qui occupaient des habitations informelles dans la ville, dont 50’000 dans des camps de *squatter*. La venue de familles de mineurs qui étaient interdites de résidence dans la ville, puis l’immigration étrangère massive, contribuèrent à renforcer le problème. Pour Susan Parnell et Gordon Pirie, l’héritage le plus dramatique de l’apartheid était ainsi, au début des années 1990, le manque de terrains et d’habitations dans les *townships* africains<sup>118</sup>. En 2001, d’après les chiffres officiels, 22% de la population de la ville résidaient encore dans des habitations informelles<sup>119</sup>.

Des banlieues nord blanches et riches, le *township* de Soweto au sud noir et pauvre — avec ses camps de *squatters* — l’image est certes à relativiser et à nuancer (notamment par la formation d’une classe moyenne africaine qui s’installe à son tour dans la périphérie nord, reflétant des nouvelles logiques et structures dans la création des inégalités — logiques dont le facteur racial n’est plus l’élément principal ou, dans tous les cas, exclusif) mais, la ville de Johannesburg divisée et inégale est ainsi encore schématisée. La ségrégation raciale *de facto* perdure dans le sud de la ville, alors que dans le nord, une nouvelle ségrégation socio-spatiale ou socio-économique remplace (ou complète) les considérations raciales (figure 5). Pour illustrer la situation générale de la ville, Richard Tomlinson et al. écrivaient récemment qu’à Johannesburg, après toutes les attentes engendrées par les premières élections multiraciales en 1994 :

« *Since then, a cold reality has drifted across the social landscape. Poverty, stubbornly high unemployment, widespread lack of access to decent housing, and a host of other durable inequalities have not been radically transformed* »<sup>120</sup>.

<sup>115</sup> Voir, par exemple, Beall, Jo et al., (2002), *Uniting a divided city, governance and social exclusion in Johannesburg*, Londres: Earthscan ; Tomlinson, Richard et al. (2003), *op. cit.*, in Tomlinson, Richard et al. (eds.), *op. cit.*, pp. 3-20 ; ou, Beavon, Keith S. O., (1999), *op. cit.*, in Onana, Jean-Baptiste (ed.), *op. cit.*, pp. 9-86

<sup>116</sup> Tomlinson, Richard et al. (2003), *op. cit.*, in Tomlinson, Richard et al. (eds.), *op. cit.*, p. 4

<sup>117</sup> Beavon, Keith S. O., (2000), *op. cit.*, pp. 1, 4, traduit par nos soins

<sup>118</sup> Parnell, Susan, Pirie, Gordon, (1991), *op. cit.*, in Lemon, Anthony (ed.), *op. cit.*, pp. 138-145

<sup>119</sup> Les données, tirées du recensement 2001 de la population, proviennent du site officiel de la municipalité, consulté à : [http://www.joburg.gov.za/facts/index\\_demographics.stm](http://www.joburg.gov.za/facts/index_demographics.stm), le 12.01.2004

<sup>120</sup> Tomlinson, Richard et al. (2003), «Introduction», in Tomlinson, Richard et al. (eds.), *op. cit.*, p. x

Mais, les auteurs signalent ensuite que « alors que des solutions attendent [toujours] leur mise en œuvre, Johannesburg change si rapidement que cela défie toute comparaison »<sup>121</sup>. Johannesburg change, évolue rapidement, mais “ses problèmes” semblent demeurer. Les modifications en profondeur des structures en vue d’une réelle recomposition de l’espace ne semblent donc pas avoir lieu actuellement à Johannesburg. Nous allons encore dresser quelques caractéristiques de la ville actuelle de Johannesburg qui nous aideront à mieux la comprendre, et nous nous pencherons enfin sur le centre ville de Johannesburg qui nous intéresse. Plus particulièrement, nous essayerons alors de voir quelles sont les implications de “ces changements” dans cet espace central, ainsi que les caractéristiques de sa recomposition.

### 2.3.1 Diaporama

D’après les chiffres officiels, la population de la ville était en 2001 de 3.2 millions d’habitants. Ce chiffre est à relativiser quelque peu, étant donné que, par exemple, on ne sait pas combien de personnes exactement vivent à Soweto. De plus, si on prend en compte la grande agglomération, ou “conurbation”, comprenant Pretoria (*Tshwane*) et l’East Rand (*Ekhuruleni*), ce chiffre devient alors beaucoup plus élevé, atteignant environ 7 millions d’habitants. La province entière du Gauteng, dont Johannesburg est la capitale, compte environ 9 millions d’habitants. La ville compte 73% d’Africains, 16% de Blancs, 6% de *Coloured* et 4% de populations asiatiques<sup>122</sup>.

À Johannesburg, la ségrégation raciale ne se traduisant pas seulement par une partition physique, mais également administrative, une refonte des limites administratives et des institutions municipales s’imposait. Ce processus de réformes et de transition a été initié dès 1991. Jusqu’en 1994, la ville comprenait 13 gouvernements locaux définis racialement. Dès 1995, une période intermédiaire de transition et de négociations fut ouverte avec la formation du *Greater Johannesburg Transitional Metropolitan Council* dans lequel les différentes zones et gouvernements locaux de Johannesburg — blanches et non-blanches — ont été refondées sous un seul gouvernement local. En même temps, à l’intérieur du gouvernement local, quatre sous-structures gouvernementales, les *Metropolitan Local Councils* furent créées. Cette phase intérimaire s’acheva en 2001, avec les élections du gouvernement local et la formation de l’actuel *Greater Johannesburg Metropolitan Council*<sup>123</sup>. Les quatre sous-structures furent supprimées pour ainsi former une “unicity” (ville unie). Onze régions administratives ont ensuite été créées à l’intérieur du nouveau gouvernement métropolitain. Nous verrons, dans la suite de notre travail, que ces changements institutionnels sont d’une grande importance. La ré-formation du gouvernement municipal actuel a engendré des évolutions dans les politiques urbaines qui influent énormément, dans leurs conceptions en tout cas, sur la recomposition de la ville. Nous aurons l’occasion d’y revenir.

Economiquement, Johannesburg reste la ville la plus influente en Afrique Sud-Saharienne (voir à l’échelle de tout le continent). Sa contribution à l’économie nationale est de presque 16%, et de 40% à l’économie provinciale<sup>124</sup>. La province génère, par ailleurs, 38% du PIB du pays, 26% du PIB régional et 9% du PIB du continent<sup>125</sup>. Au cours du siècle, les exploitations et l’industrie minières ont laissé la place à d’autres industries du secteur secondaire, puis enfin au secteur tertiaire, à travers l’essor du commerce, de la finance et des services<sup>126</sup>. Ces transformations se répercutent dans les catégories d’emplois, ainsi, en

<sup>121</sup> *Ibid.*, traduit par nos soins

<sup>122</sup> Les données, tirées du recensement 2001 de la population, proviennent du site officiel de la municipalité, consulté à : [http://www.joburg.gov.za/facts/index\\_demographics.stm](http://www.joburg.gov.za/facts/index_demographics.stm), le 12.01.2004

<sup>123</sup> Beall, Jo et al., (2002), *op. cit.*, pp. 68-80

<sup>124</sup> Les données, tirées du *Integrated Development Plan 2003/04*, proviennent du site officiel de la municipalité, consulté à : [http://www.joburg.gov.za/facts/index\\_demographics.stm](http://www.joburg.gov.za/facts/index_demographics.stm), le 12.01.2004

<sup>125</sup> Les données proviennent du site officiel de la municipalité, consulté à : [http://www.joburg.gov.za/business/index\\_keysectors.stm](http://www.joburg.gov.za/business/index_keysectors.stm), le 24.02.2004

<sup>126</sup> Beavon, Keith S. O., (1997), «Johannesburg: a city and metropolitan area in transformation», in Rakodi, Carole (ed.), *The urban challenge in Africa: growth and management of its large cities*, Tokyo: United Nations

2001: 19% des adultes actifs travaillaient dans la vente et le secteur marchand ; 18% dans les secteurs de la finance et des services ; 17% dans le domaine des services communautaires, sociaux ou personnels ; 12% dans les manufactures ; et finalement, seulement 0.7% dans les exploitations minières. Le taux de chômage s'élevait, en 2001 toujours, à 37% de la population de la ville (certains pensent qu'il s'approcherait plus des 50%, dans certains quartiers en tout cas), parmi lesquels on trouvait 91% d'Africains<sup>127</sup>.

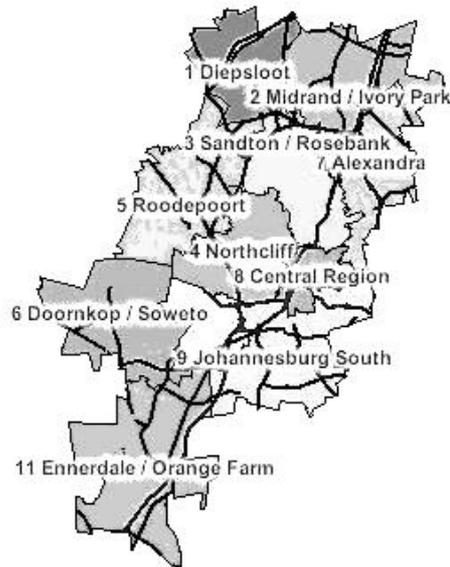


Figure 6. Les nouvelles limites du "Greater Johannesburg" et le découpage des onze régions administratives (source : site internet de la municipalité)

University Press, pp. 150-192, consulté sur internet à :

<http://www.unu.edu/unupress/unupbooks/uu26ue/uu26ue0g.htm>

<sup>127</sup> Les données, tirées du recensement 2001 de la population, proviennent du site officiel de la municipalité, consulté à : [http://www.joburg.gov.za/facts/index\\_demographics.stm](http://www.joburg.gov.za/facts/index_demographics.stm), le 12.01.2004

### III. Le centre-ville de Johannesburg

Le *Central Business District* (CBD) de Johannesburg est l'hyper-centre de la ville. C'est ce dernier que nous étudierons plus particulièrement. Cet hyper-centre est entouré de plusieurs autres "quartiers" qui forment, avec le CBD, l'*inner city* de Johannesburg (figure 7)<sup>128</sup>. Nous serons également amenés à nous pencher sur la situation de certains de ces autres quartiers, la situation du CBD étant reliée à ces espaces l'entourant. L'*inner city* fait partie de la région administrative numéro 8, nommée *Central Region*. Sa population est estimée à 220'000 résidents, mais ne prend pas en compte les individus y séjournant temporairement. Le nombre d'utilisateurs (*commuters*) de l'*inner city* est lui estimé à 800'000 par jour (figure 6)<sup>129</sup>.

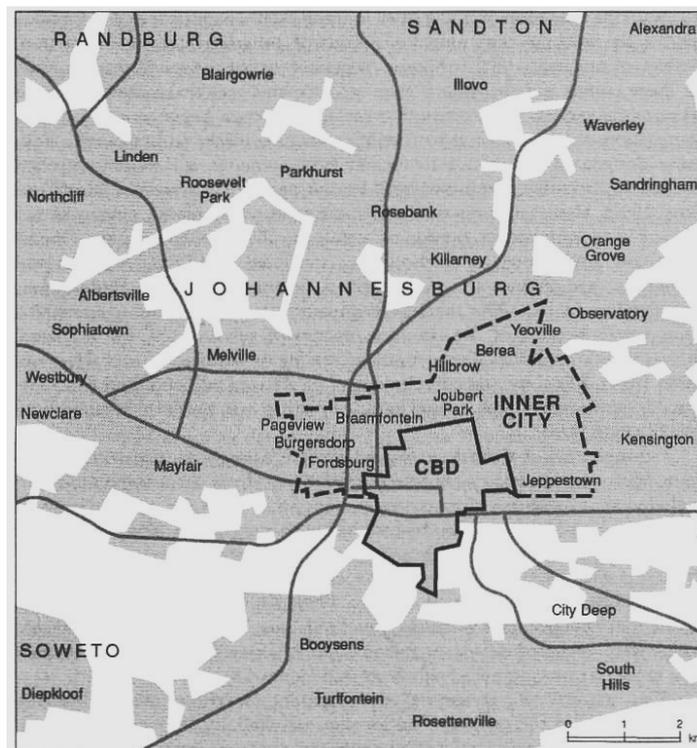


Figure 7. Les quartiers de l'inner city et le CBD (source : Beall et al., 2002)

La masse des capitaux étrangers arrivés dans les années 1930, aurait donné à Johannesburg des airs d'un petit New-York, ou en tout cas de Chicago ou Saint Louis<sup>130</sup>. Pour Keith Beavon, vu d'une certaine distance, le panorama qu'offre le CBD de Johannesburg peut facilement se confondre avec celui d'une ville nord-américaine, Dallas par exemple (ill. 3-4, annexe A)<sup>131</sup>. Au milieu d'immeubles de tailles moyennes, quelques grands buildings y sont clairsemés, dont le fameux Carlton Centre de 50 étages. Très densément bâti, le CBD est composé de plusieurs "zones" ou quartiers, que nous aurons l'occasion de détailler. Cet hyper-centre est principalement un lieu d'activités, mais possède également une fonction résidentielle. C'est un vaste espace rectangulaire, d'environ 2 kilomètres sur 1 kilomètre. Cette taille varie si on considère certains des quartiers adjacents comme faisant partie du CBD. Mais, nous verrons pourquoi ultérieurement, nous considérerons dans cette étude, le CBD *stricto sensu* comme étant environ

<sup>128</sup> Dans cette étude, les quartiers de Fordsburg, Braamfontein, Hillbrow, Berea, Yeoville, ou encore Doornfontein nous intéresseront particulièrement

<sup>129</sup> Greater Johannesburg Metropolitan Council (GJMC), (2003b), *Regional Spatial Development Framework, administrative region 8*, Development Planning, Transportation and Environment, p. 7

<sup>130</sup> Bremner, Lindsay, (2000), «Reinventing the Johannesburg inner city», in *Cities*, Vol. 17, N° 3, p. 186

<sup>131</sup> Beavon, Keith S. O., (1997), *op. cit.*, in Rakodi, Carole (ed.), *op. cit.*, pp. 150-192

délimité : à l'ouest, par l'autoroute M1, De Villiers Graaf ; au sud, par l'autoroute M2 ; à l'est, par la zone industrielle (incluse) ; et au nord, par les voies de chemin de fer et Joubert Park (inclus). Cela peut, certes, représenter une délimitation généreuse du CBD, certains considérant cet espace comme plus restreint et composé uniquement par le quadrillage central dessiné par des rues orthogonales. Mais, la définition de cet espace n'est pas précise et pour les besoins de cette étude nous y accolons notre propre délimitation.

### 3.1 Une déségrégation ratée

Le CBD et l'inner city de Johannesburg ont été, depuis le début des années 1990 (et déjà dans les années 1980), l'objet d'une attention croissante. L'amorce d'un phénomène présumé de "déségrégation" réjouissait les plus optimistes. Beaucoup ont cru y voir là l'image de "la nouvelle Afrique du Sud" et la réalisation des espoirs engendrés par le déclin du régime d'apartheid. Par contraste, à la fin des années 1990, Philippe Gervais-Lambony, écrivait que, dans ce centre ville, le plus important d'Afrique noire ;

« *Qui a été le cœur de toutes les activités jusqu'à la fin des années 1970 (...), depuis 20 ans la situation n'a cessé de se dégrader* ». Et l'auteur d'ajouter « *qu'en premier lieu, il est perçu comme un espace dangereux. On n'y circule plus le soir qu'avec crainte : les employés de bureaux sortent le moins possible des immeubles pendant la journée ; les commerces et les restaurants de luxe ferment leurs portes ; les hôtels touristiques diminuent leur capacité d'accueil. Ces divers phénomènes ont été concomitants de l'africanisation du centre* »<sup>132</sup>.

#### 3.1.1 Les bidonvilles (*slums*) de l'inner city

Avant de nous pencher sur l'évolution du centre-ville de Johannesburg au cours des dernières décennies, il faut nous arrêter sur certaines évolutions plus anciennes de cet espace qui seront informatives pour la suite de notre étude. Certes, certaines de ces évolutions font suite aux différentes mesures clairement ségrégatives qui seront adoptées par les gouvernements. Plus intéressant encore pour nous, d'autres mesures ont été plus indirectes mais ont également contribué à la mise en place de la ségrégation urbaine<sup>133</sup>.

Dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle, la volonté d'écarter (au niveau résidentiel en tout cas) les populations non-blanches de cet espace central était présente. Mais, l'application de l'éloignement forcé de ces populations eut de la peine à être réalisée. Des relocalisations des populations non-blanches, loin de l'inner city, seront pourtant pratiquées, à travers diverses législations. Le premier déplacement eut lieu en 1904, quand une épidémie de peste dans la ville justifia la destruction de la *Coolie location* et la relocalisation des habitants au sud-ouest de la ville. Dans un même temps, la *Kaffir location* fut également détruite. Le "syndrome sanitaire" fut à la base de ces relocalisations loin du centre.

Après l'adoption du *Natives (Urban Areas) Act* en 1923 une intensification des déplacements des habitants du centre vers les *locations* s'effectua. Puis, l'adoption du *Slum Act* en 1934 autorisa la destruction des bidonvilles (*slums*) du centre-ville — où résidaient des populations mélangées — et le déplacement des résidents vers des habitations dans les *locations*. Les administrateurs urbains voulaient par là essayer de remédier aux conditions de vie difficiles dans les bidonvilles proliférants, mais cela leur facilita également l'imposition de la ségrégation raciale. « Cela [permettait] aux autorités "d'assainir" la ville, selon des principes proches de l'hygiène publique »<sup>134</sup>. La présence de Blancs dans les bidonvilles motiva certainement cette initiative ainsi que la stratégie de relogement dans des logements publics<sup>135</sup>. Ces quelques précisions nous apprennent que :

<sup>132</sup> Gervais-Lambony, Philippe, (1999), *op. cit.*, p. 135

<sup>133</sup> Maylam, Paul, (1995), *op. cit.*, p. 27

<sup>134</sup> Guillaume, Philippe, (2001), *op. cit.*, p. 82

<sup>135</sup> Parnell, Susan, Pirie, Gordon, (1991), *op. cit.*, in Lemon, Anthony (ed.), *op. cit.*, pp. 130-132

« *The state's removal of Africans from the inner-city areas after Union was not simply the product of segregationist "native" urban policy. The enforcement of anti-slum provisions and public health legislation was at least as powerful in propelling the relocation of Africans* »<sup>136</sup>.

### 3.1.2 Du blanc au gris...

Sous le régime d'apartheid, le centre de Johannesburg, espace d'activités, principalement commerciales, mais également composé de zones résidentielles, va être déclaré "zone blanche". Les non-Blancs y seront systématiquement écartés, et leurs venues à des fins professionnelles seront strictement contrôlées. Mais, depuis plus d'une vingtaine d'années, en parallèle au déclin du régime d'apartheid, le centre-ville va évoluer. La démarcation raciale du centre de Johannesburg s'est rapidement trouvée compromise.

En premier lieu, bien que le CBD soit "une zone blanche", les populations non-blanches munies d'une autorisation (*pass*) avaient alors le droit de s'y rendre quotidiennement afin de travailler. En effet, « la logique économique la plus élémentaire fait que c'est dans la ville "blanche" que doivent se pratiquer certains types d'activités »<sup>137</sup>. Cependant, ces venues étaient fortement contrôlées et les travailleurs non-blancs devaient quitter la ville "blanche" à la fin de leur journée de travail. Des restrictions "raciales" existaient bien entendu par rapport à l'établissement d'un commerce ou d'une industrie (et également pour les droits de propriété), mais la main d'œuvre non-blanche y était tolérée. Les espaces résidentiels présents dans le centre-ville étaient eux soumis aux critères ségrégatifs et exclusifs. Néanmoins, une partie de ces zones centrales n'était *de facto* pas "blanche", en raison du mélange de main d'œuvre s'y rendant quotidiennement. En 1984, cette contradiction, entre "les critères exclusifs" (raciaux) et "les impératifs inclusifs" (économiques) du régime, débouchera sur "une ouverture" officielle du CBD aux populations non-blanches pour une occupation professionnelle et commerciale, ainsi que la création d'autres zones de commerces proches du centre-ville (avant cette date, certains Blancs servaient déjà "de propriétaires façades" pour les entrepreneurs ou résidents non-Blancs dans "les zones blanches")<sup>138</sup>.

En deuxième lieu, l'exode rural et la pression d'une population africaine toujours plus nombreuse dans l'espace de la ville vont également mettre à mal les restrictions résidentielles pratiquées dans le centre-ville. Le manque croissant de logements et de terrains dans les *townships* qui apparaît, dès les années 1970, va avoir un impact direct sur la formation "des zones grises" au centre-ville. Cette pénurie contraste avec « les disponibilités locatives dans la partie centrale de l'agglomération (...), 10% de logements vacants dans le CBD en 1979, 20'405 logements vides en 1985 dans le Grand Johannesburg »<sup>139</sup>. Cette disponibilité de logements, dans le centre-ville, fait alors suite au départ d'une partie de la population blanche vers le nord. Les classes aisées et moyennes privilégient, de plus en plus, les pavillons de banlieue d'un côté, une partie de la population appartenant à la classe populaire profite de l'octroi de subventions gouvernementales dans la périphérie de la ville de l'autre. Pénurie de logement d'une part, vacances de l'autre, la ségrégation raciale de l'apartheid est confrontée à ses contradictions et ses objectifs irréalisables. Dès le milieu des années 1970, une population non-blanche commence à "pénétrer" le centre-ville blanc et ses logements disponibles, mouvements qui sont encouragés par les propriétaires ravis de pouvoir louer leurs appartements disponibles. A noter également que la résistance des habitants à ce mouvement ne fut pas grande et que :

« *Si le "départ" ("flight") des Blancs habitants dans des appartements à Johannesburg, n'avait pas été possible dans la mesure où il le fut — ou moins abordable (affordable) —, il est probable que leur opposition à l'arrivée du flux des populations noires aurait été plus soutenue* »<sup>140</sup>.

Ainsi, des espaces de peuplement mixtes (*grey areas*), dans cette zone "blanche", sont apparus progressivement. D'abord prohibées, sous le joug du *Group Area Act*, les *grey areas* seront légalisées,

<sup>136</sup> Parnell, Susan, Mabin, Alan, (1995), *op. cit.*, p. 45

<sup>137</sup> Guillaume, Philippe, (1997), *op. cit.*, p. 22

<sup>138</sup> Cloete, Fanie, (1991), «Greying and free settlement», in Swilling, Mark et al. (eds.), *op. cit.*, p.93

<sup>139</sup> Guillaume, Philippe, (1997), *op. cit.*, pp. 22, 23

<sup>140</sup> Morris, Alan, (1998b), *op. cit.*, p. 74, traduit par nos soins

premièrement, par l'adoption du *Free Settlement Act*, en 1988, qui tentera de les réguler, puis, par l'abolition, en 1991, des différents articles de loi qui limitaient l'occupation de l'espace selon le critère racial. C'est devant la constatation du fait accompli que les mesures ségrégatives dans le centre-ville seront progressivement assouplies. « Le processus de déségrégation était trop bien amorcé pour pouvoir être stoppé, voire même ralenti »<sup>141</sup>.

### 3.1.3 Formation “des zones grises”

Les premières populations non-blanches arrivant dans le centre de Johannesburg — *Coloured* et Indiens principalement — semblent concevoir leur installation “en ville” comme transitoire. Les premiers arrivants non-blancs fuyaient la frustration engendrée par le manque de logements dans les *townships*. Ce n'est que plus tard qu'ils réalisèrent les avantages de la proximité du lieu de travail<sup>142</sup>. Pour la plupart, ils faisaient partie de la classe moyenne et pouvaient se permettre les coûts de location dans les grands immeubles du centre. Les arrivants indiens et *coloured* appartenaient à la même classe sociale que les Blancs qu'ils avaient remplacés et que les Blancs qui y demeuraient encore. Il en ira à peu près de même pour les premiers arrivants africains qui appartenaient également à la classe moyenne. Les coûts de location n'étaient pas bon marché. Les propriétaires, sachant que ces nouveaux arrivants étaient illégalement présents, pratiquèrent souvent des prix de locations élevés dans leurs bâtiments vacants. Les propriétaires préféraient même louer ces appartements aux nouvelles populations qui n'étaient pas protégées par un plafonnement des loyers comme c'était encore le cas pour certains Blancs possédant des bas revenus. Les propriétaires avaient alors tout intérêt à voir ces résidents blancs s'en aller et être remplacés par des résidents appartenant aux autres groupes de populations<sup>143</sup>.

Dès 1986, l'abolition des *pass laws* engendrera une nouvelle venue d'habitants non-blancs dans l'inner city, Africains pour la plupart :

« Cette deuxième génération “d'illégaux” est radicalement différente. Noirs pour la plupart, ils ne logent pas seulement dans des appartements loués, mais dans des sous-sols, des chambres isolées, des garages vides, des entrepôts, des maisons, des magasins et des bureaux abandonnés. Ces gens n'ont contrairement à la première génération, aucun plan de retour dans les townships, ils luttent pour asseoir leurs droits d'une manière beaucoup plus tenace puisqu'ils voient la partie centrale de Johannesburg comme leur nouveau lieu d'habitation »<sup>144</sup>.

Ce deuxième groupe est alors composé de familles africaines plus pauvres, mais qui peuvent tout de même se permettre les coûts de la location d'un appartement en ville (pas forcément bon marché). Il s'agit à nouveau principalement “d'usagers urbains” des *townships* qui ont également fuit la pénurie du logement, et ont été attirés par l'accessibilité et les fonctionnalités du centre ville. En 1997, dans l'ensemble des quartiers de Joubert Park, Berea et Hillbrow (environ 66'000 résidents), le taux de chômage n'était que de 16% (la moitié du taux de la province) et de 7% dans le CBD<sup>145</sup>. Aujourd'hui, la municipalité prend acte que :

« Au cours des ces dernières années, un changement graduel a été constaté, les résidents possédant des hauts revenus et les Blancs s'en allant, sont remplacés par des populations possédant des revenus plus bas et des Noirs »<sup>146</sup>.

<sup>141</sup> Guillaume, Philippe, (1997), *op. cit.*, p. 30

<sup>142</sup> *Ibid.*

<sup>143</sup> Crankshaw, Owen, White, Caroline, (1995), «Racial desegregation and inner city decay in Johannesburg», in *International Journal of Urban and Regional Research*, Vol. 19, N° 4, p. 629

<sup>144</sup> Guillaume, Philippe, (1997), *op. cit.*, pp. 24-29

<sup>145</sup> Tomlinson, Richard, (1999), «From exclusion to inclusion: rethinking Johannesburg's central city», in *Environment and Planning A*, Vol. 31, p. 1663

<sup>146</sup> Les données proviennent du, *Region 8 profile*, site officiel de la municipalité, consulté sur internet à : [http://www.joburg.gov.za/regions/region8\\_about.stm](http://www.joburg.gov.za/regions/region8_about.stm), le 8.10.2003, traduit par nos soins

Mais, ce changement doit être relativisé par le fait que le taux de chômage est encore moitié moins élevé que le niveau national, 58% des ménages gagnant environ 3500 Rands par mois<sup>147</sup>.

« Trois phases et trois lieux peuvent se dégager de cette dynamique démographique de la déségrégation raciale »<sup>148</sup>. Au sein de l'*inner city* de Johannesburg, les premières *grey areas* (1975-1985) sont apparues dans les bordures du CBD — dans les vieux immeubles d'habitats collectifs de grandeurs moyennes (mais également dans des bâtiments de bureaux) — comme à Joubert Park (Nord-Est du CBD)<sup>149</sup>. Dans cette zone, beaucoup d'immeubles étaient vides et les propriétaires voyaient ainsi un moyen de les louer à nouveau, mais dans l'illégalité, puisqu'ils les louaient à des non-Blancs. Dans la même période, des appartements dans des immeubles seront également loués à des non-Blancs dans le quartier d'Hillbrow — quartier très dense, principalement résidentiel où s'érigent de hauts immeubles, ou tours, d'habitats collectifs — au nord de Joubert Park. Ensuite, les quartiers à l'est du CBD (Doornfontein, Bertrams) — quartiers résidentiels et industriels, composés surtout de petites habitations et maisons — seront également touchés (1986-1990). Enfin, les quartiers du nord-est du CBD (Berea, Yeoville) — quartiers résidentiels denses, où les immeubles d'habitats collectifs sont d'une grandeur moyenne, mais où on trouve également des habitations composées de seulement quelques appartements et des petites maisons — connaîtront le même phénomène (1991-1996). On peut également rajouter à la liste, un quatrième lieu : les quartiers à l'ouest du CBD (Fordsburg) — quartiers industriels et marchands avec des petits bâtiments résidentiels — qui se sont "ouverts" durant les années 1980 aux populations asiatiques, avec la venue de familles indiennes, principalement marchandes<sup>150</sup>.

Le CBD (surtout Joubert Park) et de nombreux quartiers de l'*inner city* se sont ainsi mélangés, entre des populations *coloured*, indiennes, africaines et blanches. En 1993, la population de l'*inner city* était à 85% africaine. En 1994, la répartition de la population d'Hillbrow était de : 55,3% d'Africains ; 21,4% de Blancs ; 16,4% de *Coloured* ; 6,9% d'Indiens. Au milieu des années 1990, dans le CBD, il restait, moins de 10% de résidents blancs et 80% de tous les habitants du centre y était arrivé durant les dix années auparavant (figure 8)<sup>151</sup>. A la fin de l'année 1996, les quartiers de Yeoville/Bellevue (nord-est) comprenaient encore 49% de Blancs, 37% d'Africains, 7% de *Coloured* et 8% d'Indiens<sup>152</sup>. D'après le recensement de la population de 1996, la zone de la *Johannesburg Central Police Station*, qui englobe le CBD, était composée à 71% d'Africains, 4% de Blancs, 8% de *Coloured* et 15% d'Indiens. La zone de la *Hillbrow Police Station* comprenait elle 78% d'Africains, 13% de Blancs, 5% de *Coloured* et 3% d'Indiens<sup>153</sup>. En 2003, une enquête (portant sur seulement 149 questionnaires) concluait que 93% des résidents du CBD étaient Africains, le reste étant Blancs et *Coloured*<sup>154</sup>.

Après la transition démocratique en 1994, une population africaine plus importante encore est venue s'installer dans les quartiers de l'*inner city*. De plus, une forte immigration provenant d'autres pays d'Afrique (Mozambique, Nigeria, Congo, Angola, etc) va également renforcer "l'africanisation" du centre-ville. En 2002, une enquête (1100 questionnaires) menée dans le CBD et à Hillbrow révélait que près d'un quart des sondés s'identifiait en tant "qu'étrangers" (*foreign born*)<sup>155</sup>.

<sup>147</sup> *Ibid.*, à noter qu'actuellement 1 Rand sud-africain équivaut à 20 centimes de Franc suisse. Mais, ce taux n'est pas stable. Il faut également garder à l'esprit que l'Afrique du Sud connaît depuis 1994 une inflation annuelle s'élevant de 5% à 10% (les chiffres proviennent du site officiel du Département des Statistiques, consulté sur internet à : <http://www.statssa.gov.za>, le 8.3.2004)

<sup>148</sup> Guillaume, Philippe, (1997), *op. cit.*, p. 25

<sup>149</sup> Hart, Graeme, (1989), «On grey areas», in *South African Geographical Journal*, Vol. 71, N° 2, p. 86

<sup>150</sup> *Ibid.*, p. 86

<sup>151</sup> Guillaume, Philippe, (1997), *op. cit.*, N° 1, pp. 25-26

<sup>152</sup> Morris, Alan, (1998a), *op. cit.*, p. 764

<sup>153</sup> Leggett, Ted, (2003b), *Rainbow Tenement, crime and policing in inner Johannesburg*, Pretoria: ISS Monograph Series, N° 78, p. 26

<sup>154</sup> Johannesburg News Agency, (12 novembre 2003), *Survey reveals who is living in the inner city*, consulté sur le site internet officiel de la municipalité à : [http://www.joburg.gov.za/2003/nov/nov12\\_innecity.stm](http://www.joburg.gov.za/2003/nov/nov12_innecity.stm)

<sup>155</sup> Leggett, Ted, (2003b), *op. cit.*, N° 78, p. 26

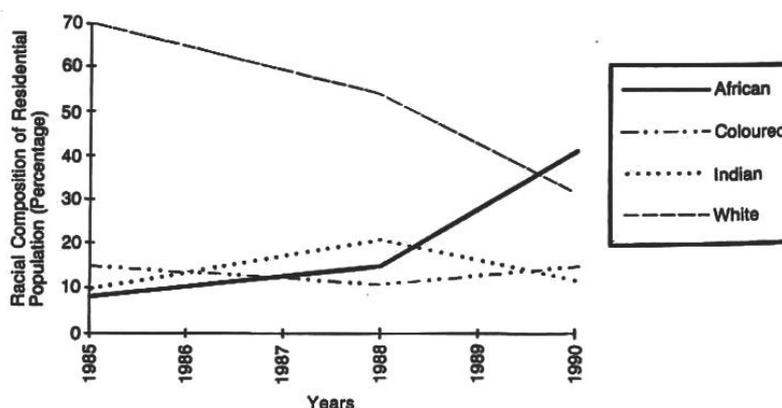


Figure 8. Les estimations de la composition des différentes "populations" résidant dans l'inner city, 1985-1990 (source : Crankshaw et al., 1995)

### 3.2 Reorganisation spatiale

Jusque dans les années 1970, le CBD est resté le cœur principal des activités de la ville, notamment des entreprises manufacturières et des services. Il s'est même agrandi en direction du nord, les habitations du quartier de Braamfontein (nord du CBD) étant bientôt remplacées par des immeubles de bureaux et d'appartements collectifs. La reconfiguration spatiale de la ville peut ensuite s'expliquer, entre autre, par le fait que la désindustrialisation a entraîné une transition d'une organisation sociale et spatiale fordiste (*racial fordist*), à une organisation post-fordiste de l'espace. Le déclin économique du centre de Johannesburg (bien que celui-ci soit toujours resté actif, principalement en raison de la présence des banques, assurances et compagnies minières), et le départ des Blancs ("*white flight*") vers le Nord, reflète alors, en partie, la restructuration de l'économie sud-africaine<sup>156</sup>.

Le rôle des manufactures dans l'économie sud-africaine, et dans le CBD, a décliné. De plus, au milieu des années 1990, certaines petites et moyennes entreprises, ainsi que certaines grandes entreprises ou compagnies, et leurs centres de direction, s'étaient délocalisées vers le nord de la ville, où grand nombre d'espaces de ventes (commerces) et de bureaux (services) étaient déjà décentralisés. Certains commerces et services demeurèrent cependant dans le CBD, ou bien se transformèrent, afin de répondre à la demande des nouvelles populations du centre<sup>157</sup>. Par ailleurs, certaines grandes compagnies (principalement appartenant au secteur de la finance : banques ; assurances ; mais aussi compagnies minières) restèrent dans le CBD et, dans les années 1990, elles effectuaient des développements ou des rénovations de leurs propriétés<sup>158</sup>. Au début des années 1990, le CBD de Johannesburg contribuait encore à hauteur de 12% au PNB sud-africain<sup>159</sup>. En 1997, il fournissait encore près de 34% des emplois formels de la métropole (en plus des emplois informels). « Le CBD offre une productivité relative supérieure à celle de la métropole dans son ensemble »<sup>160</sup>. La région centrale 8 représente aujourd'hui encore 23% du produit brut de la ville<sup>161</sup>.

Pour Beall et al., cette nouvelle organisation spatiale post-fordiste entraîne alors un accroissement des inégalités dans la ville (dès les années 1980), mais qui reflètent progressivement leur nouvelle logique de

<sup>156</sup> Beall, Jo et al. (2002), *op. cit.*, pp. 45-62

<sup>157</sup> Tomlinson, Richard, (1996), «The changing structure of Johannesburg's economy», in Harris, Nigel, Fabricius, Ida (eds.), *Cities and structural adjustment*, Londres: UCL press, p.187

<sup>158</sup> Rogerson, Jayne, (1996), «The geography of property in inner-city Johannesburg», in *GeoJournal*, Vol. 39, N° 1, p. 76

<sup>159</sup> Beavon, Keith S. O., (1997), in Rakodi, Carole (ed.), *op. cit.*, pp. 150-192

<sup>160</sup> Guillaume, Philippe, (2001), *op. cit.*, p. 286

<sup>161</sup> Johannesburg News Agency, (9 juillet 2004), *Inner city plan comes together*, consulté sur le site internet officiel de la municipalité à : [http://www.joburg.org.za/2004/july/july9\\_inner.stm](http://www.joburg.org.za/2004/july/july9_inner.stm)

répartition, plus *intra*-raciale qu'*inter*-raciale (débouchant sur une ségrégation socio-économique qui remplace, ou renforce, la ségrégation *de facto* encore raciale)<sup>162</sup>.

“L’ouverture” du centre ville a également modifié le paysage du CBD en y amenant des nouvelles activités commerciales, ou des entreprises, tenues par des Africains. De même, les rues — particulièrement autour des gares des taxis-minibus (*taxi ranks*) — sont remplies de vendeurs informels<sup>163</sup>. La plupart des vendeurs de rues vendent de la nourriture, des friandises, des fruits et des légumes, mais également des habits et des petits “accessoires” divers. Pour la plupart, il s’agit là de la pratique d’une économie de subsistance. Il serait actuellement à peu près 4000 (10’000 dans toute Johannesburg) et le secteur représenterait un chiffre d’affaire de près de 4.2 billions de Rands par année à Johannesburg<sup>164</sup>. Les vendeurs de rues avaient été écartés de la ville sous l’apartheid, dans la stratégie de “purification” de l’espace urbain sud-africain, ils représentent « désormais une composante extrêmement visible, pour ne pas dire inévitable, de l’espace urbain central »<sup>165</sup>. Divers *flea-markets* (marchés artisanaux) se sont également développés.

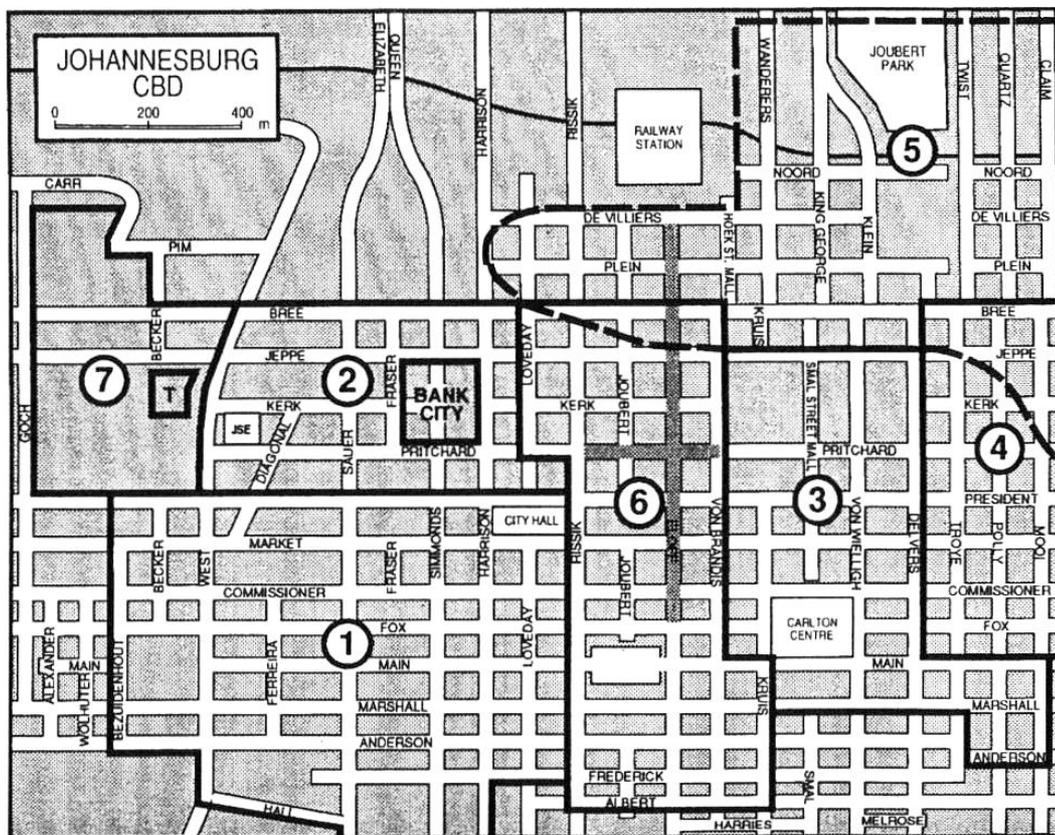


Figure 10. Le CBD de Johannesburg et ses différentes zones fonctionnelles dans les années 1990 (source : Beavon in Lo et al., 1998 ; Rogerson J., 1996, pour les légendes)

Zone 1 : le “old” Financial district et Marshalltown ; Zone 2 : le “new” Financial district ; Zone 3 : l’ancien Commercial district avec le Carlton Centre. Zone 4 : district manufacturier et de vente en gros. Il possède également des immeubles résidentiels ; Zone 5 : Joubert Park, un quartier surtout résidentiel, possédant également de petites surfaces commerciales ; Zone 6 : le Mid-town district, zone d’activités variées, notamment commerciales ; Zone 7 : le Newtown Cultural district.

<sup>162</sup> Beall, Jo et al., (2002), *op. cit.*, pp.45-46

<sup>163</sup> Rogerson, Jayne, (1996), *op. cit.*, p. 78

<sup>164</sup> Luiz, John, (2002), «The economics of urban regeneration in Africa’s financial capital, Johannesburg», in *Africa Insight*, Vol. 32, N° 4, p. 40

<sup>165</sup> Guillaume, Philippe, (2001), *op. cit.*, pp. 262-263

La décentralisation de nombreuses activités économiques dans les banlieues nord, modifiera le paysage économique de la ville. Le CBD ne sera plus le centre exclusif des activités de la ville. Une reconfiguration spatiale s'effectuera alors aussi à l'intérieur de celui-ci. Depuis le milieu des années 1980, jusqu'au milieu des années 1990, "le cœur" du CBD se déplacera, de l'ancien *Commercial District* centré autour d'Eloff Street et du Carlton Centre (centre et sud-est du CBD), vers l'Ouest du CBD, le *Financial district*<sup>166</sup>. Plus tard, le nord-ouest ("*new*" *Financial district*) perdra un peu de son influence avec la délocalisation du bâtiment de la bourse de Johannesburg vers le nord de la ville (figure 10). Le développement actuel "d'un *Government Precinct*" (zone composée de bâtiments du gouvernement provincial, au centre et dans l'ouest du CBD), du "*Newtown Cultural Precinct*" (quartier culturel dans le nord du CBD) ainsi que le "*Fashion District*" (quartier de la mode dans l'est du CBD) de même que d'autres projets en cours, vont certainement renforcer, ou remodeler, cette structuration, nous y reviendrons ultérieurement.

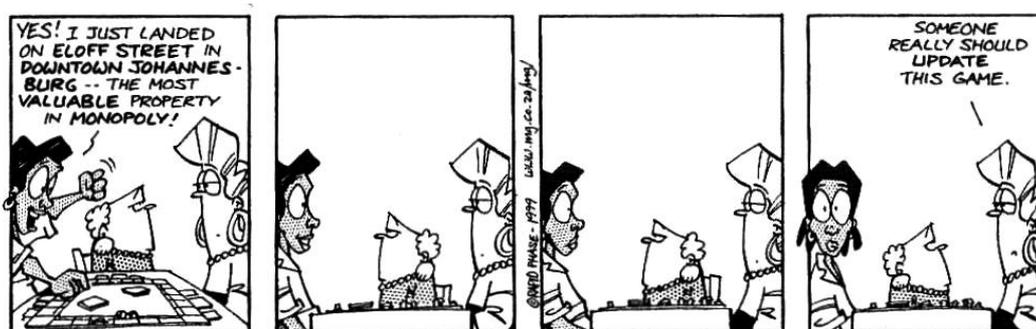


Figure 9. Une illustration de la chute de la valeur foncière dans le CBD, le comics sud-africain "Madam & Eve" (source : Francis, 1999)<sup>167</sup>

Le "déclin" et la réorganisation spatiale du centre ville se répercutent également dans le bâti. Ainsi, jusque dans les années 1970 la concentration des bâtiments de bureaux se trouvait dans le CBD, reflétant la localisation du secteur tertiaire de Johannesburg. Après une décentralisation des activités économiques vers le nord de la ville, la demande pour des espaces de bureaux diminua dans le CBD. Mais en 1993, le CBD contenait encore 2.7 millions de mètres carrés des trois sortes les plus côtés (A, B et C) de surfaces de bureaux, soit, la moitié du pays<sup>168</sup>. Mais, une certaine répartition non uniforme s'effectua dans l'occupation de ces bâtiments dans le CBD. Ainsi, le "*new*" *Financial district* (nord-ouest) et le "*old*" *Financial district* (sud-ouest) avaient une proportion plus élevée de locaux loués que le reste du CBD, la plus basse proportion de locations se trouvant dans le nord, près de Joubert Park<sup>169</sup>. Pour Richard Tomlinson, les nombreuses vacances créées dans les bâtiments à usages professionnels, et particulièrement dans les bâtiments de bureaux, sont à la source d'un déclin physique, car ils ne sont plus entretenus<sup>170</sup>. Dans certains bâtiments de bureaux vacants dans le CBD, des *squatters* ont pris possession des lieux, pour les occuper en tant qu'appartements (il semble que parfois, voire même dans la plupart des cas, ces *squatters* ne soient pas totalement illégaux, car ils louent ces locaux "non-résidentiels"). Rien d'étonnant pour une ville où le nombre de logements fait encore défaut. Ainsi, les *squatters* occupent (ou louent) ces locaux et sont à proximité du centre et de ses fonctionnalités (ill. 11-12, annexe A). Des camps de *squatters* ont également vu le jour dans le centre. Comme par exemple, dès 1995, le *Newtown Squatter*

<sup>166</sup> Rogerson, Jayne, (1996), *op. cit.*, p. 76

<sup>167</sup> Mes remerciements vont à Benoît Schmutz, lecteur inconditionnel de *Madam&Eve*, de m'avoir recommandé les illustrations du comics sud-africain. (Dialogue : "Oui, j'ai atterri sur Eloff St. dans le centre de Johannesburg, la plus haute valeur au monopoly !" ; "Quelqu'un devrait vraiment mettre à jour ce jeu")

<sup>168</sup> Beavon, Keith S. O., (1997), *op. cit.*, in Rakodi, Carole (ed.), *op. cit.*, pp. 150-192

<sup>169</sup> Rogerson, Jayne, (1996), *op. cit.*, p. 76

<sup>170</sup> Tomlinson, Richard, (1996), *op. cit.*, in Harris, Nigel, Fabricius, Ida (eds.), *op. cit.*, p. 191

*Camp* (nord-ouest du CBD), “espace du désespoir”, dont les occupants seront expulsés fin 1996 (ill. 27-28, annexe B). Ou encore, à deux *blocks*, le camp à *Power Station*, créé en 1997, dans une friche industrielle (aujourd’hui également évacué dans le cadre du programme de redéveloppement de Newtown en espace culturel)<sup>171</sup>. En 1997, il y avait, dans le CBD, environ 19’000 résidents, et plus de 1000 sans-abri et squatters (dans les camps de squatters et les bâtiments squattés). L’ensemble des quartiers du CBD (y compris Joubert Park), de Berea et d’Hillbrow comprenait environ 66’000 résidents<sup>172</sup>. La population “fixe” de la région administrative 8 est aujourd’hui estimée à 220’000.

### 3.3 Chronique d’un déclin : “welcome to our Hillbrow”

#### 3.3.1 Les images du déclin ...

La déségrégation des bâtiments de logements dans l’inner city de Johannesburg a souvent été accompagnée par une perception (surtout véhiculée par les médias populaires) “d’un déclin général des conditions de vies”. En bref, pour beaucoup, “une taudification” du centre ville s’est amorcée en raison de l’arrivée de résidents non-Blancs. La transition raciale est devenue synonyme de dégradation de la ville. Cette perception semble osciller entre réalité et mythe. Premièrement, parce que la population du centre n’est pas uniforme et que « la population qui y a migré est généralement plus instruite et qualifiée, et dispose de revenus supérieurs (...) à la moyenne des résidents des townships ». Certes, une population plus pauvre est également apparue dans ces espaces, mais, en 1994, elle était encore minoritaire (alors même que le centre renvoyait déjà pour beaucoup des images de ghetto)<sup>173</sup>. Ensuite, une étude révèle qu’au début des années 1990, le surpeuplement des appartements et la dégradation des conditions matérielles ne touchaient qu’une faible proportion des buildings de l’inner city. Mais, les bâtiments qui souffraient d’une surpopulation étaient alors aussi ceux qui connaissaient un manque de maintenance et une dégradation matérielle. De plus, un quart des bâtiments (24%) souffrait tout de même d’un faible surpeuplement (3 personnes par chambre). Vu par les locataires, les propriétaires pratiquèrent souvent des prix de locations élevés d’une part, sans maintenir correctement les bâtiments d’autre part<sup>174</sup>. Les propriétaires dénonçaient alors eux des boycotts des paiements des loyers par les locataires qui les privaient des ressources pour maintenir les bâtiments. Mais, en 1997, seul 3% des locataires boycottait le paiement des loyers<sup>175</sup>.

Par ailleurs, les bâtiments qui souffraient de dégradations étaient alors aussi souvent les bâtiments occupés par des Africains possédant un bas revenu. Mais, parallèlement, seule une minorité des Africains qui possédaient un faible revenu vivaient dans des bâtiments dégradés. Il semble que ce soit surtout dans les plus vieux bâtiments, non maintenus, (la plupart des bâtiments de l’inner city ayant été construits entre 1920 et 1960), que la dégradation était la plus visible. La plupart de ces bâtiments se trouvait alors concentrée dans le nord du CBD et à Joubert Park. La non-maintenance des vieux immeubles par les “*slumlords*” (mot désignant un propriétaire laissant son bâtiment se dégrader vers un état de taudification) semble donc avoir été à la source du “cercle vicieux” de la dégradation matérielle de certains bâtiments de l’inner city<sup>176</sup>. Mais, cette dégradation matérielle des bâtiments du centre-ville est à relativiser puisqu’en 1997 seulement 7% des bâtiments était en sérieux déclin — bien qu’elle se soit peut-être aggravée quelque peu jusqu’à aujourd’hui en raison de la multiplication du “*slumlording*”<sup>177</sup>. Pourtant, il est indéniable que pour une grande partie des individus qui résidaient auparavant dans le centre-ville, et

<sup>171</sup> Guillaume, Philippe, (2001), *op. cit.*, pp. 44-46

<sup>172</sup> Tomlinson, Richard, (1999), *op. cit.*, pp. 1662-1663

<sup>173</sup> Guillaume, Philippe, (2001), *op. cit.*, pp. 275, 276

<sup>174</sup> Crankshaw, Owen, White, Caroline, (1995), *op. cit.*, p. 622, 623-627

<sup>175</sup> Tomlinson, Richard, (1999), *op. cit.*, p. 1663

<sup>176</sup> Crankshaw, Owen, White, Caroline, (1995), *op. cit.*, p. 633

<sup>177</sup> Tomlinson, Richard, (1999), *op. cit.*, p. 1663

même pour une grande partie de ceux qui y résident toujours, la perception du lieu s'est, elle, fortement dégradée.

### 3.3.2 ... ou le déclin des images

Pour Philippe Guillaume, le processus de déségrégation du centre de Johannesburg ne sera pas qu'un simple brassage de différentes populations autrefois séparées, mais « l'installation et la pérennisation des premiers non-Blancs dans le centre de Johannesburg, l'instauration de nouvelles pratiques sociales, ont irrémédiablement modifié la logique de cette zone ». Ainsi, le centre de Johannesburg est-il passé d'un « lieu où aimait à se montrer la bourgeoisie blanche il y a moins de deux décennies » à un « endroit où l'on ne trouve que des gens qui ne peuvent pas l'éviter ». A la fin des années 1980 et dans le début des années 1990, la nouvelle logique du centre-ville s'était, certes, accompagnée de certains commentaires saluant ces transformations et se réjouissant du cosmopolitisme nouveau de l'endroit, d'une ville enfin mélangée, animée, vivante, bref, véritablement urbaine. Mais, la perception d'un « déclin général des standards de civilités » et d'un *déclin général des conditions de vie*, ont vite pris le dessus, et l'inner city et le CBD de Johannesburg sont devenus pour beaucoup des "no go areas" (endroits où l'on ne va plus). De plus, « si les perceptions externes des Blancs concernant la partie centrale de la ville sont totalement négatives, les perceptions internes sont également globalement négatives »<sup>178</sup>.

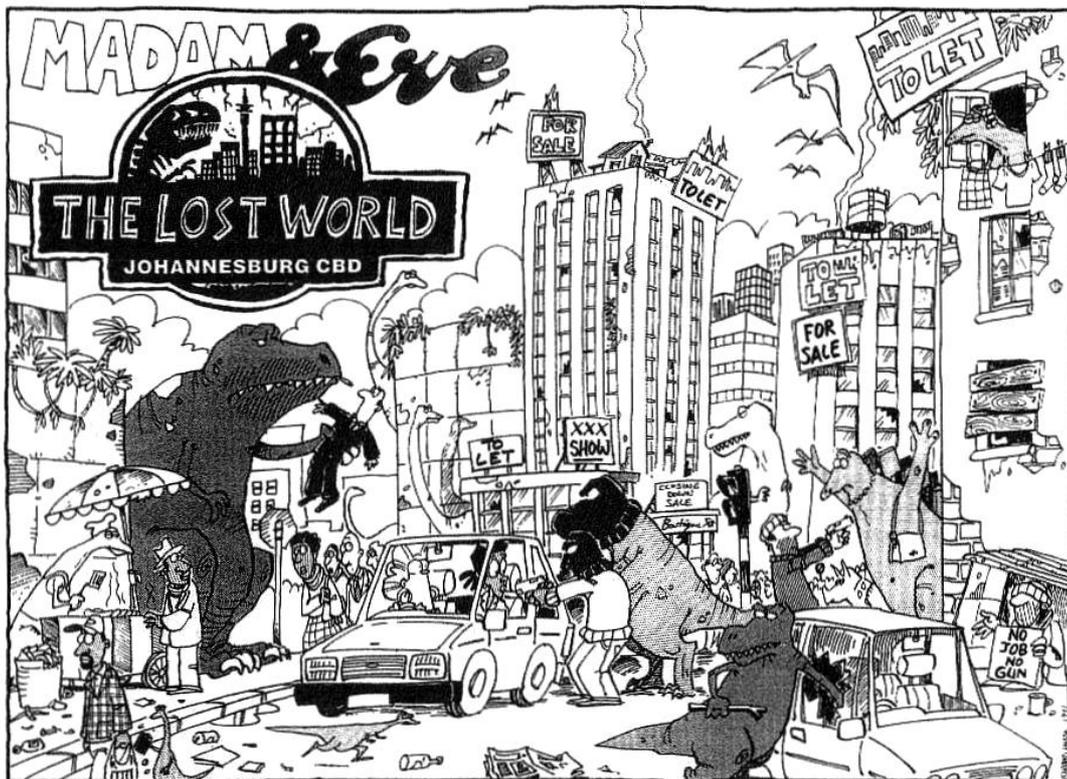


Figure 11. Une illustration des images associées au centre-ville de Johannesburg, "le monde perdu" (source : Francis, 1997)

<sup>178</sup> Guillaume, Philippe, (1997), *op. cit.*, pp. 26, 27, 30

Les perceptions du quartier d'Hillbrow — quartier principalement résidentiel, très densément bâti — au nord du CBD, ont certainement radicalement, et probablement, le plus évolué (ill. 5, 7, annexe A) :

« *Sa réputation est internationale, mais sa perception est plus liée à des mythes qu'à des connaissances précises. Une forte taudification, un quartier sordide et surpeuplé devenu infréquentable, un afflux de Noirs ruraux, sans emploi et délinquants, chassant les couches moyennes blanches de la périphérie, telles sont les images les plus courantes* »<sup>179</sup>.

Nous avons vu qu'il convenait de nuancer ces perceptions par rapport à la réalité. Pour une description encore plus récente des perceptions d'Hillbrow, le roman de l'auteur sud-africain, Phaswane Mpe procure d'excellentes illustrations. Le récit est celui d'un jeune homme issu du monde rural, enfant de Tiragalong, venant s'installer à Johannesburg. Le narrateur s'adressant à ce dernier, Refentše, en ces termes :

« *Hillbrow — that locality of just over one square kilometre, according to official records; and according to its inhabitants, at least twice as big and teeming with countless people. (...) By the time you left Tiragalong (...), at the dawn of 1991, you already knew that Hillbrow was a menacing monster, so threatening to its neighbours like Berea and downtown Johannesburg. (...) The sanctuary in which (...) black foreigners from African countries, vulgarly referred to as Makwerekwere (...) basked.*

*[You had heard] broadcasting snippets of car hijackings and robbers' shoot-outs with the Johannesburg Murder and Robbery Squad every news hour. Five men were found with their ribs ripped off by what appeared to have been a butcher's knife... Two women were raped and then killed in Quartz Street... Three Nigerians who evaded arrest at Jan Smuts Airport were finally arrested in Pretoria Street for drug dealing... Street kids, drunk with glue, brandy... (...) Men going anywhere near the corner of Quartz and Smit Streets were advised to beware of the menace of increasingly aggressive prostitutes...*

*Cousin would always take the opportunity (...) to complain about the crime and grime in Hillbrow, for which he held such foreigners responsible; not just for the physical decay of the place, but the moral decay. His words were echoed by many others (...) who told you when you moved in that Hillbrow had been just fine until those Nigerians came in here with all their drug dealing. (...) Then you arrived in Hillbrow, Refentše, to witness it all for yourself. (...). So far, you have not seen any car chases or witnessed a shoot-out (...). The thing that stands out in your memory is the extremely busy movement of people going in all directions of Hillbrow. (...) Welcome to our Hillbrow...»<sup>180</sup>.*

Les perceptions des autres quartiers de l'inner city, dont le CBD, se sont également dégradées. Si à ses débuts, le phénomène de déségrégation s'est accompagné de visions positives, quant au cosmopolitisme nouveau de la ville que les guides de voyages saluaient, ces perceptions se sont vite ternies. Philippe Guillaume voit ainsi les images et l'attractivité des lieux se dégrader au fur et à mesure que l'évolution des composantes raciales et sociales progressent, glissant le long d'un arc s'étirant du CBD (particulièrement l'est et le nord, dont Joubert Park qui contient les plus vieux immeubles) à Hillbrow et Berea, puis ensuite vers Yeoville et enfin, vers la fin des années 1990, en direction de Troyeville ; l'attractivité et les perceptions de l'ensemble de l'inner city se dégradant en même temps (figure 12)<sup>181</sup>.

Les perceptions générales ont ainsi évolué, entre mythe et réalité. Même dans le milieu académique, on a commencé à parler de ghettoïsation ou de l'apparition "des nouveaux bidonvilles". En 1994, Grant Saff signalait qu' « il [était] important, cependant, de ne pas pousser l'analogie trop loin ». Certes, une certaine

<sup>179</sup> *Ibid.*, p. 27

<sup>180</sup> Mpe, Phaswane, (2001), *Welcome to our Hillbrow*, Pietermaritzburg: University of Natal Press, pp. 1, 2-3, 4-20, 4-5, 17, 6-7, 5

<sup>181</sup> Il est intéressant, à ce propos, de noter qu'il n'est pas forcément toujours très clair, lorsqu'on s'entretient avec les habitants de Johannesburg de savoir si, pour eux, le CBD est compris comme l'hyper-centre *stricto sensu* de la ville ou si, par cette appellation, ils englobent l'entier (ou en tout cas une grande partie) de l'inner city. Ce phénomène traduit, d'une part, une définition non rigide de l'espace central de Johannesburg, mais, d'autre part, également une vision très uniforme de cet espace central, puisque, CBD ou inner city représentent tous les deux, pour beaucoup, un centre-ville dégradé dans son ensemble.

“dégradation” matérielle était visible, mais la diversité des lieux et de “qualité des habitations”, ainsi que le mélange des populations encore présentes (bien que les proportions s’étaient considérablement inversées), ne permettaient pas de parler de véritable ghetto racial. De même, la proximité de l’emploi et des infrastructures faisaient que « l’inner city de Johannesburg [n’avait] jamais été, ni un bidonville typique, ni un ghetto racial typique »<sup>182</sup>. Par ailleurs, il faut aussi remarquer que :

« Pour la population des townships, l’accès au centre-ville a représenté la liberté, les opportunités, la diversité, la centralité, en un mot, l’urbanité ; autant de composantes qui (...) sont si rares dans les townships »<sup>183</sup>.

En résumé, pour beaucoup, “la transition raciale” est devenue synonyme de dégradation de la ville, de ghettoïsation et de taudification. Tous les quartiers de l’espace centrale de Johannesburg, dans leur ensemble, souffrent d’un important “déficit d’image”. Pour Philippe Guillaume :

« Deux faits doivent alors retenir notre attention. Un : Les paysages des quartiers centraux de Johannesburg ont incontestablement changé depuis le début du processus de déségrégation. Deux : ce processus a aussitôt été accompagné d’un très fort sentiment de déclin global de l’aire : surpeuplement et dégradation du bâti entraînés par l’arrivée d’une population “irrespectueuse”, pertes de valeurs morales élémentaires et de toute forme de civilité. Or, ce sentiment précède de beaucoup la réalité et les changements des pratiques et des paysages sont toujours perçus négativement par la population blanche présente dans les lieux »<sup>184</sup>

L’auteur se demandant si cela revient alors à dire que, les nouveaux arrivants « sont, comme par le passé, des groupes fortement pathogènes dans l’espace urbain » ? Pour ce dernier, l’arrivée de ces nouvelles populations, de cette nouvelle « densité sociale », a été « vécue comme une agression » par les Blancs, et « ce sentiment ne permet pas de partager l’espace, de créer ensemble de nouvelles pratiques ou de nouveaux paysages ». Mais, « l’ouverture du centre-ville n’a pas engendré cet espace du chaos fantasmé par la communauté blanche (...) en dépit de tous les maux affectant ces quartiers ». Par ailleurs, peut-être que dans une certaine mesure :

« La prévision par les Blancs du déclin des espaces centraux de la métropole suffit pour entraîner leur départ. (...) Le départ des Blancs anime une dynamique d’abandon des espaces, et la dégradation finit par se réaliser »<sup>185</sup>.

### 3.3.3 Deux mondes en collision

« Si le centre de Johannesburg a toujours, en plus d’une fonction économique, une petite fonction résidentielle, la composition de l’habitat a rapidement évolué et présente des caractéristiques en opposition quasi-totale avec les temps de l’apartheid. Les caractéristiques économiques reflètent deux mondes qui coexistent : d’un côté, buildings modernistes et capitalistes (Bourse, etc.), centre commercial anciennement de très haut de gamme (Carlton Centre), hôtels (...), de l’autre, mendiants, vendeurs informels, haut niveau de délinquance ; il semble abusif de parler d’intégration. Peut-être pouvons-nous risquer le terme de collision »<sup>186</sup>.

L’évolution du centre ville de Johannesburg n’est ainsi pas le signe d’une intégration dans la ville de “l’après-apartheid”. Les mouvements démographiques, la construction de nouveaux rapports sociaux (et la nouvelle densité sociale) ainsi que la réorganisation spatiale ont plutôt eu un effet inverse<sup>187</sup>. A nouveau, plutôt que de parler d’un réel phénomène de déségrégation, il faudrait parler d’une certaine “déracialisation” de l’espace, ou mieux encore de “collision entre deux mondes”. Cette collision dans le CBD peut être encore exemplifiée par cette description :

<sup>182</sup> Staff, Grant, (1994), *op. cit.*, pp. 384-385, traduit par nos soins

<sup>183</sup> Guillaume, Philippe, (2001), *op. cit.*, p. 300

<sup>184</sup> *Ibid.*, pp. 281-282

<sup>185</sup> *Ibid.*, pp. 282, 300

<sup>186</sup> *Idem*, (1997), p. 31, c’est nous qui soulignons

<sup>187</sup> *Ibid.*, p. 29

« The surrounding skyline [of the Carlton Centre] began changing rapidly in the 1980s, in a dangerously uneven way. [In 1992], while the western side of the central business district (CBD) is graced by ever more sophisticated, shiny, postmodern architectural gems housing mainly financial institutions, the eastern end remains clogged with dozens of overcrowded 1930s low-rise flats. On the rooftops of these buildings Carlton Centre observers can see the cardboard shanties of poor and working families »<sup>188</sup>.

Certes, de nombreux observateurs ont pris acte d'une réelle déségrégation, particulièrement lors de la première vague d'arrivants non-blancs. Mais, l'exode initial des Blancs vers les banlieues nord — qui précède la formation des *grey areas* — puis l'intensification de "cette fuite" vers le nord, de même qu'un départ du centre-ville de certains commerces, ainsi que de certaines entreprises du secteur secondaire et tertiaire pour la périphérie urbaine, amène alors plutôt à la constatation suivante :

« Symboliquement connu pour avoir été le berceau de la déségrégation urbaine sud-africaine, le centre de la métropole voit s'amorcer, avec les intentions de départs d'une partie des Blancs qui restent, un processus objectivement mesurable de "reségrégation" raciale urbaine liée à une dégradation des lieux et à une image externe déplorable »<sup>189</sup>.

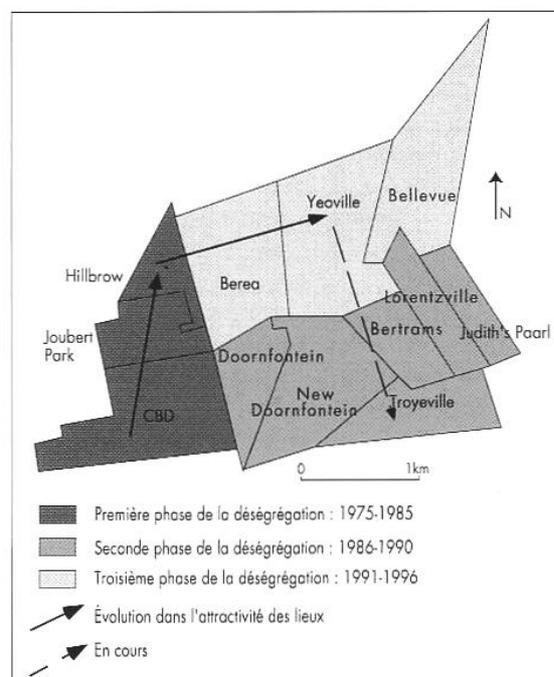


Figure 12. Les différentes phases de déségrégation et l'évolution de la fréquentabilité des lieux (source : Guillaume, 1997)

Ainsi, le centre ville de Johannesburg est-il passé du blanc au gris, puis au noir. Les résidents actuels du CBD et de l'inner city sont en immense majorité des Africains, de même que la moitié des individus venant travailler dans le centre<sup>190</sup>. L'image courante associée au CBD est donc celle d'un *Financial district* plus ou moins prospère, à l'ouest, autour de Marshalltown (mais, où il vaut tout de même mieux ne pas s'y rendre, ni s'y attarder) où travaille encore une forte population blanche, qui cohabite, tant bien que mal, avec une population noire et pauvre dans le reste de cet hyper-centre en partie reségrégué et dégradé, paradis des vendeurs informels. Cette collision, bien qu'indéniable, doit cependant, être

<sup>188</sup> Bond, Patrick et al., (1992), «Contradictions in the transition from urban apartheid: barriers to gentrification in Johannesburg», in Smith, David M. (ed.), *The apartheid city and beyond, urbanisation and social change in South Africa*, Londres et New York: Routledge, p. 266

<sup>189</sup> Guillaume, Philippe, (1997), *op. cit.*, p. 32, c'est nous qui soulignons

<sup>190</sup> Tomlinson, Richard, (1999), *op. cit.*, p. 1668

relativisée, en raison de la diversité des situations, dans ce vaste espace du CBD et de l'inner city. Surtout, si cette collision est bien réelle (le contraste entre les étalages des vendeurs de rues et les imposants bâtiments des compagnies minières en étant un parfait exemple, de même que les nouveaux appartements de luxe qui se construisent dans le sud-ouest du CBD et les vieux bâtiments d'habitations aux allures délabrées), les images "de chaos" qui lui sont associées ne sont pas fondées (ill. 8-10, annexe A).

Pour la municipalité, désormais, les principaux enjeux liés à cette "collision" et à la transformation du centre-ville, se traduisent également par une certaine image "de déclin" qu'il convient de redresser. Les enjeux alors établis sont les suivants<sup>191</sup> :

- *City blight, the degradation of buildings and physical deterioration of service infrastructure*
- *High levels of crime and lack of security*
- *The flight of office and associated uses to suburban nodes*
- *The physical degradation of the public environment due to litter and untidiness*
- *A decline in rentals and property values*
- *Rapidly increasing illegal occupation and land invasion in residential suburbs and vacated buildings*
- *An increasing presence of immigrant entrepreneurs and associated xenophobia*

Cette focalisation peut s'expliquer par le fait que la municipalité a longtemps été critiquée pour son inhabilité à gérer "le désordre" et le développement du CBD. Aujourd'hui la municipalité concentre le gros de ses efforts dans la régénération du centre-ville qui est devenue un véritable « teste symbolique du contrôle que le gouvernement a sur le développement de la ville »<sup>192</sup>. Mais, s'il est indéniable que le centre ville de Johannesburg a évolué, et qu'une certaine "dégradation" des lieux s'y est déroulée (mais encore faut-il préciser ce que recoupe cette "dégradation"), les images du changement qui sont associées à cette évolution oscillent entre mythes et réalité. La transformation de l'inner city a ainsi, pour beaucoup, engendré une perception *d'un déclin général des conditions de vie* (déclin physique) et *d'un déclin général des standards de civilité* (déclin moral). Parmi ce "déclin de la civilité", les phénomènes de la violence et de la criminalité (*crime and lack of security*) occupent une place importante, comme en témoigne la liste des enjeux énoncés par la municipalité. Nous nous proposons donc, désormais, de nous pencher plus en profondeur sur ce sujet, certes, complexe, mais surtout sur "la réponse", ou "les réponses" qui lui ont été apportées, et par là, sur l'évolution actuelle de l'inner city, et surtout du CBD — hyper-centre de *Joburg*.

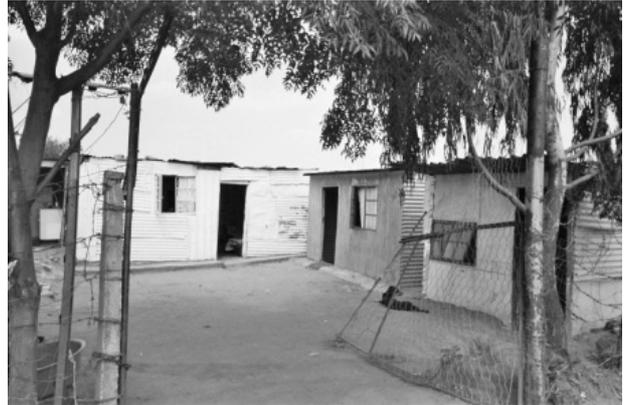
<sup>191</sup> Les données proviennent du, *Region 8 profile, op.cit.*, consulté le 8.10.2003

<sup>192</sup> Beall, Jo et al., (2002), *op. cit.*, p. 109, traduit par nos soins

## IV. Annexe A, photos de la 1<sup>ère</sup> partie



ill 1. Une rue du quartier de Diepkloof à Soweto, avec ses "matchbox houses" et des "backyard shacks" les entourant. Au fond, les "mine dumps" séparant Soweto du reste de la ville.



ill 2. Des "shacks" dans un camp de squatters à Soweto.



ill 3. Le CBD de Johannesburg vu depuis le quartier de Newtown. Au premier plan, le Mary Fitzgerald Square qui a été réaménagé et incorporé au Newtown Cultural district.



ill 4. Le "skyline" du CBD de Johannesburg



ill 5. Au premier plan, le nord du CBD. Au deuxième plan, le quartier d'Hillbrow avec ses nombreux immeubles résidentiels et ses deux "tours" fameuses, dont la Ponta Tower sur la droite.



ill 6. Le complexe moderne de Monte Casino à Fourways, dans l'extrême nord de Johannesburg. Un complexe comprenant entre autres : restaurants, surfaces commerciales, bureaux, etc. Bâti d'après une architecture italienne ancienne.



ill 7. Des immeubles résidentiels situés dans le quartier très dense d'Hillbrow, à la frontière avec le quartier de Braamfontein



ill 8. Un exemple de contraste dans le CBD. Au premier plan, une habitation délabrée vers Market St. Au deuxième plan, sur la gauche, le bâtiment du "11 Diagonal St." de la compagnie De Beers.



ill 9. Un autre exemple de contraste. Un carrefour très fréquenté par les Africains, dans le sud du quartier de Diagonal St., avec ses échoppes et ses marchands de rue. A l'arrière plan, le building de la De Beers et, à droite, le bâtiment "Ernst&Young" dans lequel des appartements "de luxe" sont construits.



ill 10. Transformation d'un immeuble dans le centre du CBD en "appartements ultra-luxueux", avec un écriteau invitant à "joindre la ruée vers l'or".



ill 11. Un bâtiment de bureaux "squatté" dans le nord du CBD, sur Rissik St.



ill 12. Un bâtiment de bureaux vides — ou "vidés" de ses occupants "illégaux" — sur Bree St. dans le nord du CBD.

## 2<sup>ème</sup> Partie : Etude de cas : la vidéosurveillance dans le centre-ville de Johannesburg

### I. La violence urbaine à “Joburg”

Depuis les années 1980, le CBD et l’inner city de Johannesburg renvoient progressivement, pour beaucoup, des images d’une zone en déclin ou en dégradation totale. Ces perceptions, comme nous l’avons vu, oscillent souvent entre mythes et réalité. Certes, le centre-ville de Johannesburg est un espace qui a énormément évolué et qui est affecté par de nombreux “maux”, parmi lesquels on trouve une certaine dégradation matérielle et un certain surpeuplement des immeubles, le *squatting* des bâtiments de bureaux vacants par les sans-abri, une économie informelle de subsistance, etc . Mais, l’inner city n’est de loin pas cet espace du chaos si souvent imaginé. Comme le dit Lindsay Bremner, avec l’arrivée des nouvelles populations dans le centre-ville, c’est surtout des nouvelles occupations de l’espace public qui sont apparues, vécues alors comme autant “d’agressions” par les anciens occupants “légitimes” des lieux ; des nouvelles “occupations” des parcs, la présence de marchands ou vendeurs informels de rues, des routes remplies de minibus-taxis, etc<sup>193</sup>.

Pourtant, l’idée d’un *déclin général des conditions de vie* (déclin physique) et d’un *déclin général des standards de civilité* (déclin moral) domine bon nombre de représentations de la ville et du centre-ville. Parmi celles-ci on trouve, au premier plan, les phénomènes de violence et de criminalité. Ces derniers sont devenus des préoccupations quotidiennes des Sud-Africains. Johannesburg a la réputation d’être une des villes les plus dangereuses au monde, si ce n’est la plus dangereuse<sup>194</sup>. Le CBD et l’inner city sont considérés comme des espaces particulièrement “dangereux” où violence et criminalité sévissent abondamment. Que penser alors de ces phénomènes ? Oscillent-ils également entre mythes et réalité, comme la plupart des images consacrées au centre-ville ?

Là n’est pas exactement le dessein de notre étude, et ces questions mériteraient à elles seules une recherche approfondie. Nous nous intéresserons plutôt à “la réponse”, ou “aux réponses”, apportées à ces phénomènes, et particulièrement à l’usage de la vidéosurveillance dans le CBD, comme moyen de “lutte” contre la criminalité, ainsi qu’à ses impacts “spatiaux” et “sociaux”. Il convient cependant, tout d’abord, de nous arrêter brièvement sur quelques considérations à propos de la violence et la criminalité dans le centre de Johannesburg, ainsi que sur leurs impacts sur la ville.

#### 1.1 Violence et criminalité

Les statistiques officielles les plus récentes sur la criminalité sont celles publiées dans le rapport annuel de la SAPS (*South African Police Service*), couvrant l’année financière allant du 1<sup>er</sup> avril 2002 au 31 mars 2003<sup>195</sup>. En Afrique du Sud, les statistiques relatives à la criminalité sont actuellement protégées par un

<sup>193</sup> Bremner, Lindsay, (1998), «Crime and the emerging landscape of post-apartheid Johannesburg», in Judin, Hilton, Vladislavić, Ivan (eds), *Blank\_architecture, apartheid and after*, Rotterdam: NAI Publishers, p. 51. A noter que dans ce travail les termes de marchands informels (*informal traders*), de vendeurs de rues (*street vendors*) ou encore de *hawkers* auront à peu près la même signification.

<sup>194</sup> Un responsable de la compagnie de vidéosurveillance *Cueincident*, se félicitait du fait que: « we were three years ago the crime capital of the world according to the Institute for International Studies, based on three criteria: one is armed robberies; one is number of murders; and number three is rapes. Today because we have now changed that parameter, we are now number four in the world, after Washington, Los Angeles and Rio de Janeiro », (entretien du 24 mars 2004 à Johannesburg)

<sup>195</sup> Minister for Safety and Security, (2003), *Annual Report of the National Commissioner of the SAPS, 2002/2003 financial year*, South African Police Service

moratoire empêchant leur diffusion, et seules sont disponibles pour le public les statistiques au niveau national et provincial, ainsi qu'au niveau des aires métropolitaines (*area-levels*). Les statistiques au niveau des divisions locales internes (*stations*) ne sont pas mises à la disposition du public. Seules quelques bribes sur la situation de certaines *stations* — les plus affectées par la criminalité et la violence — sont publiées dans le rapport précité. Il est donc difficile d'avoir une idée précise sur le phénomène de la criminalité dans l'inner city et le CBD de Johannesburg. Mais, il est tout de même possible de relater quelques faits et quelques indications.

Premièrement, au niveau national, le rapport de la SAPS indique que les crimes violents (*violent crimes*) sont en baisse dans le pays. Le taux de meurtres (par habitant) est sur le déclin, bien que le nombre de victimes ait légèrement augmenté. Le taux du pays est désormais de 47 meurtres pour 100'000 citoyens, le même niveau que les zones urbaines les plus dangereuses des Etats-Unis (Washington D.C. par exemple, mais, la Colombie est désormais devant l'Afrique du Sud avec un taux de 66/100'000). Par contre, le nombre de vols (*robberies*) est en augmentation considérable depuis 1994. Les brigandages (*aggravated robberies*) sont particulièrement concentrés dans la province du Gauteng. Les vols en relation avec les banques (*bank related robberies*) ont eux chuté. Les vols de voitures (*car thefts and hijackings*) ont également diminué de 20% depuis 1994. Mais, la province du Gauteng reste toujours celle où le taux de "carjackings" est le plus élevé. Le nombre de viols (*rapes*) a également chuté, mais cela pourrait davantage être dû à une baisse des cas reportés qu'à une diminution des cas de viols réels. Les cambriolages commerciaux et résidentiels (*commercial and residential burglaries*) semblent également être sur le déclin<sup>196</sup>. Il est important de noter que certaines de ces évolutions ont plus à voir avec un changement dans la proportion d'incidents reportés, qu'avec une véritable évolution du nombre des incidents eux-mêmes. De même, certaines évolutions sont dues à des changements dans l'établissement des catégories statistiques. De plus, il faut savoir que l'usage des statistiques policières en Afrique du Sud reste difficile et imprécis<sup>197</sup>. L'analyse de Ted Leggett, dont nous nous inspirons ici, essaie de tenir compte de ces facteurs. La criminalité et la violence — particulièrement les meurtres, les vols en relation avec les banques et les "hijackings" de voiture — semblent en baisse ou, du moins, se stabiliser, en Afrique du Sud. Mais, ces derniers restent toujours très importants, à l'image du taux très élevé de meurtres par habitant. Par ailleurs, il est difficile de donner une interprétation claire de ces changements car, « jusqu'à ce que les chiffres au niveau des *stations* soient mis à la disposition du public, l'impression que la proclamation d'une réduction de la criminalité est simplement une illusion (*smoke and mirrors*) restera »<sup>198</sup>.

Deuxièmement, concentrons-nous sur la situation de la ville de Johannesburg. La population de l'aire policière métropolitaine de Johannesburg (*Johannesburg policing area*) est estimée à 900'000 résidents<sup>199</sup>. Johannesburg représente 4.7% de tous les meurtres (*murders*) du pays, 4.3% des tentatives de meurtres (*attempted murders*), 3.3% des agressions violentes (*assaults GBH, Grievous Bodily Harms*), 3.2% des viols (*rapes*) et 14.2 % des brigandages (*aggravated robberies*). Johannesburg est parmi les aires policières (*police areas*) les plus touchées par ces cinq phénomènes en Afrique du Sud<sup>200</sup>. La violence et la criminalité semblent donc encore bien présentes à Johannesburg. Le taux affolant de meurtres (105/100'000 habitants) en est une illustration.

Troisièmement, deux *stations*, et une plus particulièrement, nous intéresseront dans ce travail. Il s'agit, d'une part, de la *Johannesburg Central Station* (basée dans le bâtiment du tristement célèbre John Vorster Square) qui comprend, entre autre, le CBD, et d'autre part, dans une moindre mesure, de la *Hillbrow Police Station* qui, comme son nom l'indique, couvre la zone du quartier d'Hillbrow et ses alentours. La

<sup>196</sup> Leggett, Ted, (2003a), «The facts behind the figures, crime statistics 2002/3» in *SA Crime Quarterly*, N° 6, pp. 1-4

<sup>197</sup> Voir, Palmay, Ingrid et al., (2003), «Violent crime in Johannesburg», in Tomlinson, Richard et al. (eds.), *op. cit.*, p. 106

<sup>198</sup> Leggett, Ted, (2003a), *op. cit.*, p. 5, traduit par nos soins

<sup>199</sup> *Ibid*, p. 4

<sup>200</sup> Minister for Safety and Security, (2003), *op. cit.*, pp. 28-40

population contenue dans la division policière de *Johannesburg Central* est d'environ (et seulement) 20'000 personnes. Mais, la *station* demeurait, dans le rapport de la SAPS, « parmi les stations les plus affectées par les meurtres et les brigandages (*aggravated robbery*), malgré les fanfaronnades (*crowing*) au sujet du succès de la vidéosurveillance [Closed-Circuit Television] dans cette zone »<sup>201</sup>. La *Hillbrow Police Station* était elle parmi les *stations* du pays les plus affectées par les meurtres (*murders*), les tentatives de meurtres (*attempted murders*), les agressions violentes (*assaults GBH*), les viols (*rapes*) et les brigandages (*aggravated robberies*)<sup>202</sup>. Le CBD et Hillbrow semblent alors encore connaître un grand nombre de crimes, particulièrement violents.

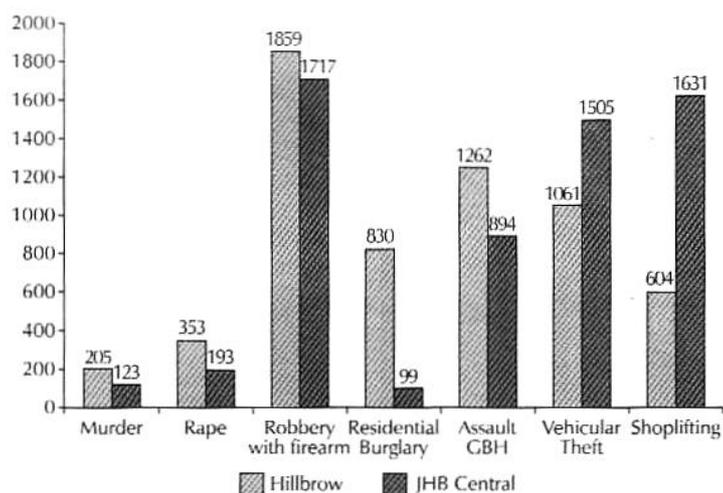


Figure 13. Une comparaison des incidents criminels enregistrés par la police dans l'année 2000 (source : Leggett, 2003b)

Une étude récente menée dans l'inner city (*Johannesburg Central Station* et *Hillbrow Police Station*) peut également nous apporter encore quelques renseignements. Tout d'abord, elle mentionne que la situation criminelle dans les deux espaces est comparable, bien que Hillbrow rencontre plus de crimes violents et graves (*serious violent crimes*) et *Central Station* plus de crimes relatifs à la propriété (*property crimes*). Dans les deux *stations*, les chiffres officiels montrent que les vols à mains armées (*robberies with fire arm*) et les agressions violentes (*assaults GBH*) ont augmenté entre 1996 et 2000, alors que les cambriolages (*residential burglaries*) et les vols de voiture (*vehicular thefts*) ont diminué. Mais, il semble qu'il soit difficile d'en dégager des taux précis. En effet, l'étude contient ensuite une autre remarque importante. La population officielle en 1996 de la *Central Station* était de 22'707 individus. Ce qui reviendrait à dire qu'en 1999, si 219 meurtres ont été commis, cela équivaldrait à un taux de 1'000 meurtres par 100'000 habitants, un nombre incroyablement élevé. En fait, il faut tenir compte du fait qu'une grande partie de la population réside illégalement dans le centre-ville et n'est donc pas prise en compte dans ces statistiques. De plus, le nombre "d'usagers" du centre (*commuters*) se monte à environ 800'000 par jour, ce qui augmente considérablement la population "à risque" se trouvant dans le centre-ville quotidiennement. Avec ces considérations, le taux de meurtres n'est peut-être pas aussi élevé qu'il apparaît au premier abord, bien que le nombre de meurtres reste lui très grand. A défaut, d'une part, de pouvoir se procurer les statistiques précises sur les deux *stations* et, d'autre part, de pouvoir considérer celles publiées comme exactes (en raison de l'incertitude quant à la proportion de population présente dans le centre-ville), l'enquête de Ted Leggett nous apporte encore quelques renseignements sur la criminalité au travers d'un questionnaire de "victimisation" (*victimisation survey*) effectué auprès de 1100 ménages de l'inner city. Différentes autres enquêtes de ce genre ont également été conduites ces dernières

<sup>201</sup> Leggett, Ted, (2003a), *op. cit.*, p. 5, traduit par nos soins

<sup>202</sup> Minister for Safety and Security, (2003), *op. cit.*, pp. 28-40

années. Toutes ont mis en exergue le fait que l'inner city était l'un des endroits les plus dangereux de la ville, voire du pays. En 2002, dans l'enquête menée par Ted Leggett, les réponses étaient les suivantes : 30% des ménages interrogés ont dit avoir été victime de vols au cours de l'année écoulée; 15% de vols de véhicules ; 12% d'agressions ; 10% de cambriolages ; 3% "d'hijackings" ; 3% de meurtres<sup>203</sup>.

## 1.2 "City of quartz" : préoccupations sécuritaires à Johannesburg<sup>204</sup>

Pour Teresa Dirsuweit, à Johannesburg, en réponse à ces phénomènes de criminalité et de violence :

*« Most people have developed ritualised routines in an effort to mitigate against the threat of crime. These routines have had a considerable effect on the form and usage of the city. These measures also have a complex social function related to exclusionary politics in a period of transition »*<sup>205</sup>.

La peur domine ainsi les rapports sociaux dans la ville et les rapports à la ville, débouchant sur des « fortifications des zones suburbaines »<sup>206</sup>. En effet, "les poches de richesses" et les banlieues aisées (principalement situées au nord de la ville) se sont littéralement emmurées et emprisonnées pour devenir des enclaves quasi impénétrables. Ainsi se sont formés les quartiers fermés (*enclosed neighbourhoods*) qui se manifestent soit par la multiplication de nouveaux quartiers emmurés, les fameuses "communautés fermés" (*gated communities*), ou les "villages sécurisés" (*security villages*) — rappelant quelque peu les *laagers* des colons Afrikaners (disposition des chariots en rond afin de se protéger contre les indigènes) — soit, par le phénomène des routes fermées (*closures of public roads*) — des quartiers possédant une route publique se barricadent et "ferment la route" au public (pas toujours de façon légale). Dans les deux cas, l'effet est le même : un emmurement ainsi qu'un filtrage des entrées dans les quartiers, dans lesquels les résidents ont presque seuls le droit de pénétrer. Dans d'autres quartiers, un peu moins aisés (ou à la mentalité plus "ouverte") des banlieues de la ville (et même désormais dans les quartiers "huppés" de Soweto), les rues restent "publiques", mais les maisons "s'emmurent" individuellement. Les barrières ou les murs sont alors surmontés par des fils électriques ou des fils en lames de rasoirs (*razor wires*) et placardés d'écriteaux "réponse armée" (*armed response*) prévenant une intervention "armée" d'une compagnie de sécurité privée à quiconque s'aventurerait illégalement sur la propriété (ill. 13-16, annexe B).

Le marché de la sécurité privée est ainsi en plein essor. Pour bon nombre d'observateurs, les compagnies de sécurité privée prolifèrent également car beaucoup de citoyens sud-africains ne considèrent pas les services de police comme efficaces. La police du régime d'apartheid n'était plus compatible avec "la nouvelle société sud-africaine" et s'est engagée dans une conversion difficile. Dans l'esprit de beaucoup d'individus, son efficacité a été compromise. La police n'étant souvent pas considérée comme étant à même de garantir correctement la sécurité des citoyens, ces derniers font alors appel aux services des firmes privées. La forte criminalité est aussi souvent interprétée comme étant possible en raison de l'inefficacité des services de police et de la réforme des instruments de contrôle<sup>207</sup>.

La violence et la criminalité sont également souvent décrites comme la cause du "déclin" du centre-ville et de la fuite des Blancs vers le nord, et surtout des activités économiques et des capitaux. Richard Tomlinson nuance d'emblée ces propos en précisant que :

<sup>203</sup> Leggett, Ted, (2003b), *op. cit.*, pp. 16-20, 44-45

<sup>204</sup> Les termes "city of quartz" font référence au fameux ouvrage du même nom écrit par Mike Davis, relatant, entre autres, le phénomène des préoccupations sécuritaires à Los Angeles ((2000), *City of quartz, Los Angeles, capitale du futur*, Paris: La Découverte)

<sup>205</sup> Dirsuweit, Teresa, (2002), «Johannesburg: fearful city?», in *Urban Forum*, Vol. 13, N° 3, p. 3, c'est nous qui soulignons

<sup>206</sup> *Ibid.*, p. 9, traduit par nos soins

<sup>207</sup> Bremner, Lindsay, (1998), *op. cit.*, in Judin, Hilton, Vladislavić, Ivan (eds), *op. cit.*, p. 54

« *Le désir pour des technologies de pointes, d'être dans des bâtiments de bureaux personnalisés et de hauteur réduite, le tout dans un environnement vert (landscapes environments), (...) a été un motif de décentralisation tout aussi important* »<sup>208</sup>.

Comme nous l'avons vu, le départ des Blancs et des activités économiques du centre-ville a été initié avant l'amorce des phénomènes de déségrégation et l'apparition des phénomènes de "*crime and grime*" (crime et crasse) dans le centre. Dans ce sens, Richard Tomlinson souligne que le déclin "économique" du centre est dû principalement à d'autres facteurs ayant engendré des changements urbains, et il précise que « si le "*crime and grime*" étaient amenés à disparaître, il n'y aurait pas d'empressement pour un retour dans le centre-ville »<sup>209</sup>. Pourtant, on présente encore souvent les phénomènes de violence et de criminalité comme des freins aux investissements dans le CBD, et comme une des principales raisons de la fuite des capitaux et des activités économiques vers le nord de la ville. Les acteurs économiques eux-mêmes relaient fortement ces conceptions.

### 1.3 "City of crime" : entre réalité et mythologie

Nous avons vu que la criminalité et la violence sont (toujours) des phénomènes bien réels et fortement présents à Johannesburg, bien que certaines de leurs manifestations semblent sur le déclin. Mais, d'un autre côté pour Philippe Guillaume, elles représenteraient également, peut-être, « une mauvaise excuse »<sup>210</sup>.

#### 1.3.1 Une violence contenue

Le régime de l'apartheid était un régime violent ; répressions, privations, exclusions, etc, étaient autant de violences (physiques, structurelles et symboliques) subies par les non-Blancs. L'organisation spatiale était elle-même violente (séparation, contrôle, etc). Dans un même temps, ces violences subies au quotidien ont engendré, parmi les exclus, une montée du phénomène de la violence "socio-politique", accompagnant les révoltes et la résistance au régime d'apartheid. Mais, elles ont également généré une forte violence criminelle dans les espaces de l'exclusion des non-Blancs. Le déclin de l'apartheid a ainsi entraîné "une libération" de ces deux formes de violence dans l'espace de la ville, violences que la plupart des Blancs ignoraient ou méconnaissaient. En effet :

« *C'est probablement la sécurité qui était le plus puissant des privilèges des Blancs : dans cette société extrêmement inégalitaire, policière et répressive, où la violence est sous-jacente, seuls les Blancs pouvaient vivre dans le confort et la tranquillité* »<sup>211</sup>.

La transition a ainsi débouchée sur « un glissement de terrain de la violence urbaine : elle opère désormais dans la ville, lieu central et symbolique ». Bien que, comme on le rappelle souvent (mais cela ne semble pas être au centre des préoccupations), 70% de la violence a toujours lieu dans les *townships*, éternels espaces de l'exclusion, et symboles d'autant de violences exercées et engendrées par l'apartheid<sup>212</sup>.

La violence s'est disséminée dans la ville en parallèle au déclin de l'apartheid. Dans l'esprit de la plupart des Blancs, c'est alors "l'africanisation" du centre qui est à la base de la hausse des phénomènes de violence et de criminalité. Comme nous l'avons vu dans la première partie de ce travail, à propos des images d'un déclin physique du centre-ville, "l'africanisation" du centre-ville, lieu hautement symbolique pour les Blancs, a été (et est) vécue comme un sentiment "d'agression" par les Blancs. Mais, dans l'esprit des Blancs, cette "africanisation" représente également des risques d'agressions "physiques", en raison de

<sup>208</sup> Tomlinson, Richard, (1999), *op. cit.*, p. 1660, traduit par nos soins

<sup>209</sup> *Ibid.*, p. 1668

<sup>210</sup> Guillaume, Philippe, (non-daté), «La violence urbaine à Johannesburg, entre réalité et prétexte», document non-édité, p. 2

<sup>211</sup> *Ibid.*, p. 5

<sup>212</sup> *Ibid.*, pp. 6, 13

la violence. Le sentiment de peur qui en résulte alimente alors les préoccupations et les réponses sécuritaires. Ces dernières constituent, du reste, « des axes structurant de l'évolution de la ville »<sup>213</sup>. Mais, désormais, “les barrières sécuritaires” entourant les townships ont été remplacées par des barrières autour des quartiers aisés, ou autour des habitations individuelles. Mike Davis éclaire bien ce phénomène, lorsqu'il dit que « symbole de prestige (...), “la sécurité” est moins une question de protection personnelle que de degré d'isolement par rapport à des groupes ou des individus “indésirables” »<sup>214</sup>. Les non-Blancs sont, en l'occurrence, considérés comme potentiellement dangereux, et deviennent alors indésirables. On justifie par là leur maintien à l'écart (ou désormais “son” éloignement et “son” maintien à l'écart), à travers la métaphore de la violence et de la criminalité.

L'arrivée de “l'autre”, de “l'intrus” auxquels on confère alors tous les maux, et particulièrement celui de la criminalité et de la violence, est un processus qui s'est manifesté (et se manifeste encore) chez les Blancs par l'arrivée des Africains dans “leurs” espaces. « Phantasmes et mythologies », particulièrement entretenus par les médias et leurs incessantes couvertures de la violence, alimentent alors les perceptions du déclin physique, ainsi que de la violence et de la criminalité — phénomènes pourtant bien réels<sup>215</sup>. La production (ou re-production) de ces phantasmes et mythologies, et par là, nous allons y revenir, d'une certaine “culture de la peur”, réside dans le fait que “des faits” (les crimes), ou “des occurrences”, sont réifiés et utilisés pour créer “des événements”<sup>216</sup>. Ensuite, ces « “événements” sont constitués comme faits sociaux »<sup>217</sup>. Sophie Body-Gendrot considère que si la violence tend à toucher certains lieux et certains groupes spécifiques en particulier (70% de la violence serait toujours concentré dans les *townships*), « pourtant la construction du crime dans l'imaginaire social le rend omniprésent »<sup>218</sup>. On peut également considérer, dans une certaine mesure, que « la peur s'auto-alimente. La perception sociale de la menace est fonction non pas du taux de criminalité mais du degré de mobilisation sécuritaire »<sup>219</sup>. La construction de mythes et de phantasmes, sous fond de réalité, contribue ainsi à alimenter les réflexes sécuritaires, et à assimiler “l'autre” aux phénomènes de criminalité et de violence. Désormais, pour les résidents des banlieues, mais également aux yeux des habitants des quartiers centraux ou du reste de la ville (Blancs, Africains, etc), les résidents “étrangers” (Africains provenant du reste du continent) sont souvent et injustement associés aux phénomènes de violence et de criminalité<sup>220</sup>. Cela amène Teresa Dirsuweit à dire que :

« *The talk of crime has become a central feature of stereotyping discourses. (...) Criminality thus becomes a signifier within a system of otherness where difference is conflated with violence and disorder* »<sup>221</sup>.

### 1.3.2 “Culture de la violence” ou “culture de la peur” ?

La violence en Afrique du Sud a souvent été associée à un phénomène discutable de “culture de la violence” (*culture of violence*) qui caractériserait la société sud-africaine<sup>222</sup>. Les explications à apporter aux phénomènes de violence sont complexes, mais, il nous semble qu'il serait plus approprié de parler

<sup>213</sup> *Ibid*, p. 6

<sup>214</sup> Mike Davis, (2000), *op. cit.*, p. 205

<sup>215</sup> Guillaume, Philippe, (non-daté), *op. cit.*, pp. 12-13

<sup>216</sup> Voir, Molotch, Harvey, Lester, Marilyn, (1996), «Informer: une conduite délibérée de l'usage stratégique des événements», in *Réseaux*, «Le temps de l'événement I», N° 75

<sup>217</sup> Coing, Henri, Meunier, Christine, (1980), *Insécurité urbaine ? Une arme pour le pouvoir*, Paris: Anthropos, p. 11

<sup>218</sup> Body-Gendrot, Sophie, (2001), *Les villes, la fin de la violence ?*, Paris: Presses de Sciences Po, p. 72

<sup>219</sup> Mike Davis, (2000), *op. cit.*, p. 205

<sup>220</sup> Rappelons-nous les paroles du narrateur du roman de Phaswane Mpe: « Cousin would always take the opportunity (...) to complain about the crime and grime in Hillbrow, for which he held such foreigners responsible » ((2001), *op. cit.*, p. 17)

<sup>221</sup> Dirsuweit, Teresa, (2002), *op. cit.*, p. 14

<sup>222</sup> Le document *Joburg 2030*, censé guider le développement de la ville, en fait par exemple mention (Greater Johannesburg Metropolitan Council (GJMC), (2002), *Joburg 2030*, Corporate Planning Unit, p. 20)

d'une part, d'un phénomène de "libération" des violences engendrées (ou attisées) sous l'apartheid, dans une époque de transition où les « instruments de control social — formels ou informels — sont redéfinis » et, d'autre part, d'une transformation, dans une certaine mesure, de ces violences, évoluant de violences plus "socio-politiques" en violences "criminelles"<sup>223</sup>. Il convient cependant de relativiser quelque peu ce dernier propos en précisant, d'un côté, qu'entre 1990 et 1992, en pleine transition politique, seulement 10-15% des meurtres pouvaient être considérés comme liés aux violences politiques et, d'un autre côté, que les frontières entre violence "criminelle" ou délinquance, et violence "politique" ne sont souvent pas claires<sup>224</sup>. Pour Ingrid Palmary et al., les phénomènes de violences, engendrés sous le régime de l'apartheid déjà, sont principalement reliés à la marginalisation sociale et économique, à la destruction de "la fabrique" sociale urbaine (*urban social fabric*) et aux politiques d'exclusions. Aujourd'hui, ces phénomènes de violences demeurent, malgré le démantèlement de l'apartheid, car :

« *The transition to democracy therefore appears to have compounded the problems associated with apartheid's decimation of the social fabric of the cities. (...) [Therefore] patterns of violence within the city reveal much continuity. (...) Many of the underlying factors that fuelled earlier political violence continue today* »<sup>225</sup>.

Mais, plus intéressant encore, la société sud-africaine pourrait être considérée, au vu de ce que nous avons mentionné, et selon Teresa Dirsuweit, comme caractérisée plutôt par une certaine "culture de la peur" (*culture of fear*) qui résiderait, en partie, dans une certaine peur "des différences" — peur qui était déjà présente pendant l'apartheid — et qui se traduit par la peur d'être victime d'agressions physiques. Cette "culture" engendre des préoccupations et l'adoption de mesures sécuritaires disproportionnées, ainsi qu'une peur (subjective) du crime qui ne serait pas forcément reliée à la situation objective de la criminalité (phantasmes et mythologies l'alimentent)<sup>226</sup>. Un peu de la même façon, Sharon Zukin remarque que les déploiements des mesures sécuritaires dans la ville « sont des foyers (*source*) d'une culture urbaine contemporaine » — une culture dominée (à Johannesburg en tout cas) par la peur. Cette culture de la peur et les préoccupations sécuritaires participent alors à une certaine "esthétisation" de la peur dans l'espace de la ville, ou à une utilisation de "l'esthétique" en vue de bannir la peur dans certains lieux ; nous y reviendrons<sup>227</sup>.

Pour Philippe Guillaume, un des problèmes principaux posé par les phénomènes de la violence et de la criminalité (et surtout, celui de la peur, devrait-on rajouter) est « qu'[ils participent] à la négation même de l'idée de ville, à la possibilité d'un projet commun réunissant des citoyens se revendiquant encore comme citoyens »<sup>228</sup>. En quelque sorte, comme le dit Sophie Body-Gendrot, « le thème de la violence est utilisé pour informer qu'on ne peut plus vivre ensemble, que l'on n'a plus à débattre des normes dans un espace partagé qui serait la ville »<sup>229</sup>. La peur génère l'adoption de mesures sécuritaires et, selon Nan Ellin, elle ne permet pas de répondre aux "défis sociaux actuels" de la vie urbaine, mais participe au renforcement de la cohésion de groupe (ou au communautarisme) et à des phénomènes de "privatisation" de l'espace. Ainsi, l'établissement d'espaces "défensifs" s'oppose à la création d'espaces "de vie" (*living places*)<sup>230</sup>. En bref, à Johannesburg, la violence et la peur empêchent de (re-)construire une urbanité nouvelle, véritablement "post-apartheid". Elles tendent à mettre de côté les objectifs du RDP

<sup>223</sup> Shaw, Mark, (1997), *South Africa: crime in transition*, Pretoria: ISS Occasional Paper, N° 17, p. 1, traduit par nos soins

<sup>224</sup> Pérouse de Montclos, Marc-Antoine, (1997), *op. cit.*, Vol. 1, pp. 46, 51-75

<sup>225</sup> Palmary, Ingrid et al., (2003), *op. cit.*, in Tomlinson, Richard et al. (eds.), *op. cit.*, pp. 104-105, c'est nous qui soulignons

<sup>226</sup> Dirsuweit, Teresa, (2002), *op. cit.*, pp. 6, 14

<sup>227</sup> Zukin, Sharon, (1995), *The cultures of cities*, Cambridge (MA) et Oxford (UK): Blackwell, pp. 2 (nous soulignons), 275, traduit par nos soins

<sup>228</sup> Guillaume, Philippe, (non-daté), *op. cit.*, p. 2

<sup>229</sup> Body-Gendrot, Sophie, (2001), *op. cit.*, p. 17

<sup>230</sup> Ellin, Nan (ed.), (1997), *Architecture of fear*, New York: Princeton Architectural Press, pp. 44-45, mentionné par, Lyon, David, (2001), *Surveillance society, monitoring everyday life*, Buckingham et Philadelphie: Open University Press, p. 58

(*Reconstruction and Development Program*), et notamment la **(re-)création d'espace public** « comme pratique et concept ». C'est peut-être là un des objectifs principaux de la transition actuelle (et de la reconstruction) en Afrique du Sud, et particulièrement à Johannesburg : gérer la violence et la criminalité importantes (et bien réelles), mais également la production de discours sur la violence (discours alimentés par des phantasmes et des mythologies) et, par là, une certaine “culture de la peur” ; ceci afin de permettre la reconstruction de véritables espaces publics<sup>231</sup>. La municipalité ne s'y trompe pas lorsque, dans le document censé guider le développement futur de la ville, elle cite les problèmes de sécurité (*safety et security*) comme « le second domaine crucial [à résoudre] afin d'achever, dans un contexte plus large, l'image de la ville »<sup>232</sup>.

Aujourd'hui, de nombreux observateurs prennent acte que “le combat” de cette peur du crime est désormais d'importance égale avec “le combat” contre la violence et la criminalité. Pour certains, la réalisation de ces différents “combats” passerait notamment par un réaménagement des “*designs*” dans l'environnement urbain. Pour Teresa Dirsuweit :

« *These principles have started being instituted in the Johannesburg inner city through CCTV. While no independent evaluations of the effectiveness of CCTV in the inner city have been completed, it is already being seen as a panacea to crime concerns in the inner city and footage of crime incidents and subsequent arrests abound in the media* »<sup>233</sup>.

Nous entrons là, de plein fouet, dans notre problématique. La vidéosurveillance (CCTV) dans le centre-ville de Johannesburg serait développée actuellement comme un nouvel outil de “*design*” de l'environnement urbain, en réponse à “la culture de la peur” et à la discutabile “culture de la violence” — mais, en tout cas, en réponse aux phénomènes de violence et de criminalité. La vidéosurveillance permettra-t-elle alors de recréer, dans le centre-ville de Johannesburg, des véritables espaces publics “post-apartheid”, en “combattant” le crime et la violence ainsi qu'en altérant cette culture de la peur ? Ou bien, la vidéosurveillance serait-elle plutôt, comme les autres mesures sécuritaires, un nouveau refus de (re-)construire la ville ensemble et de recomposer des véritables espaces post-apartheid ?

La violence et la criminalité sont des phénomènes complexes en Afrique du Sud. Nous n'avons fait ici que les survoler. Mais, il était important pour la suite du travail de déconstruire quelque peu cette réalité fortement polémique et d'en apprécier ces nuances. La violence et la criminalité sont bien réelles et présentes à Johannesburg, ainsi que dans son centre-ville. Mais, il était important de voir que les préoccupations sécuritaires, bien qu'influencées par ces réalités, sont également le fruit de phantasmes et de mythologie, de même qu'une certaine “culture de la peur”. Ces dernières façonnent alors les visions “d'espace du chaos” souvent associées, à tort, à la ville et surtout au centre-ville. Afin de mieux cerner la réalité, et de s'éloigner de ces représentations simplistes du centre-ville, plusieurs études ont essayé de voir comment ces phénomènes de criminalités et de violences étaient vécus, perçus et représentés par les principaux concernés, les habitants du centre. Ces études ont également tenté de constater, plus précisément, à travers des enquêtes de “victimisation” (*victimisation surveys*), comment la situation criminelle se présentait de façon plus exacte — inexactitudes présentes en raison des imprécisions contenues dans les statistiques officielles, et du moratoire imposé à certaines d'entre elles<sup>234</sup>.

<sup>231</sup> Guillaume, Philippe, (non-daté), *op. cit.*, p. 2

<sup>232</sup> Greater Johannesburg Metropolitan Council (GJMC), (2002), *op. cit.*, p. 20, traduit par nos soins

<sup>233</sup> Dirsuweit, Teresa, (2002), *op. cit.*, p. 15

<sup>234</sup> Voir, par exemple: Leggett, Ted, (2003b), *op. cit.*; Louw, Antoinette et al., (1998), *Crime in Johannesburg, results of a city victim survey*, Pretoria: Institute for Security Studies Monograph Series, N° 18; ou encore, Morris, Alan, (1999), *Bleakness and light, inner-city transition in Hillbrow, Johannesburg*, Johannesburg: WUP, pp. 195-218

## II. Une surveillance accrue dans le CBD

### 2.1 La vidéosurveillance dans la ville : un tour de la question

L'usage de la vidéosurveillance dans l'espace de la ville s'est fortement développé au cours de cette dernière décennie. Les villes anglaises, où les systèmes de vidéosurveillance, ou *Closed-Circuit Television* (CCTV), sont très présents, font figure de pionnières en la matière. En conséquence, la littérature scientifique sur ce sujet est relativement récente et provient également principalement d'Outre-Manche. A l'heure actuelle, l'usage de cette nouvelle technique de surveillance tend à se diffuser rapidement sur l'ensemble de la surface du globe, et une nouvelle littérature sur le sujet apparaît également. La vidéosurveillance est principalement étudiée par la sociologie, mais également par les psychologues, ainsi que les géographes (surtout urbains). Mais, elle intéresse également les politologues et les juristes. Les aspects relatifs à la liberté individuelle ou à la vie privée, et l'éventuelle atteinte à ces dernières, ont souvent été au centre des préoccupations et attentions portées à la vidéosurveillance. Une dimension "éthique", relative à la vie privée, est alors également présente. Dans notre étude, cet aspect de la question ne sera pourtant pas celui qui nous concernera principalement. Nous nous concentrerons principalement sur **les impacts sociaux et spatiaux** de la vidéosurveillance dans la ville. Quel est l'impact de la vidéosurveillance sur la violence et la criminalité, sur la population (ou "les formes sociales") et plus généralement sur les espaces de la ville de Johannesburg ?

Les réflexions sur l'usage de la vidéosurveillance ont ainsi souvent été circonscrites aux questions des éventuelles atteintes aux libertés individuelles et à la vie privée, induites par cette nouvelle technologie de surveillance. Cependant, pour Christophe Bétin et al., l'opposition ainsi faite entre le "droit à la liberté" et le "droit à la sécurité" est stérile. Pour eux, cet antagonisme revient « à occulter le plus souvent la question des utilisations et des usages réels des techniques de sécurité, faute d'en avoir véritablement sondé les appropriations sociales »<sup>235</sup>. De plus, il faut être conscient que, comme le dit David Lyon :

« *Safety, security and social order are all seen by most people as positive accomplishment. (...)* [however] the question is, what other effects accompany the positive face of surveillance, especially as it is automated and informatized ? And, are the effects of surveillance positive for all or just for some »<sup>236</sup> ?

D'autres éléments justifient également une analyse des impacts *sociaux et spatiaux* de la vidéosurveillance. Premièrement, le fait que « les caméras de vidéosurveillance (CCTV) ne sont pas "juste" des infrastructures », et que la vidéosurveillance « a des conséquences voulues et non-voulues importantes sur *l'expérience sociale* (*social experience*) dans les zones urbaines », d'une part<sup>237</sup>. D'autre part, Claude Raffestin a montré comment les sciences et les techniques (ou "les pratiques" scientifiques et techniques) participaient à un processus de "territorialisation" (production de territoires). L'adoption de "médiateurs" scientifiques et techniques (en l'occurrence de la *vidéo*-surveillance comme nouvelle technique de surveillance), dans un processus de "domestication" ou de "simulation" de l'espace, débouche sur une nouvelle territorialisation de celui-ci, ou une re-territorialisation (qui peut, en outre, signifier un processus simultané de dé-territorialisation, comme nous le verrons). De plus, « *les formes sociales* constituent [entre autres] la "matière" sur laquelle les processus de la culture — scientifiques et

<sup>235</sup> Ocqueteau, Frédéric, Heilmann, Eric, (1997), «Droit et usages des nouvelles technologies: les enjeux d'une réglementation de la vidéosurveillance», in *Droit et société*, 36/37, pp. 331-344, cité par, Bétin, Christophe et al., (2003), «Sécurité, vidéosurveillance et construction de la déviance: l'exemple du centre-ville de Lyon», in *Déviance et Société*, Vol. 27, N° 1, p. 14

<sup>236</sup> Lyon, David, (2001), *op. cit.*, p. 53, c'est nous qui soulignons

<sup>237</sup> Fyfe, Nicholas R., Bannister, Jon, (1998), «"The eyes upon the street", closed-circuit television surveillance and the city», in Fyfe, Nicholas R. (ed.), *Images of the street, planning, identity and control in public spaces*, Londres et New York: Routledge, p. 256, traduit par nos soins, c'est nous qui soulignons

techniques entre autres — ne laissent pas de s'exercer »<sup>238</sup>. Nous essayerons donc de voir comment, à Johannesburg, la prolifération de la vidéosurveillance participe à la "(re-)production" du territoire dans le CBD (re-territorialisation du centre-ville), et si elle engendre également une dé-territorialisation. À côté de cet impact sur *les formes spatiales*, nous verrons également quel est son impact sur *les formes sociales*.

Deuxièmement, une telle analyse de la vidéosurveillance se justifie également par le fait que, comme Christophe Bétin et al. l'ont montré avec l'exemple de la vidéosurveillance dans le centre-ville de Lyon, cette dernière n'est pas « "en dehors" des enjeux et des antagonismes sociaux », mais que :

« [Elle] se construit d'abord sur la base de rapports sociaux conflictuels, qu'elle est imprégnée de représentations, qu'elle s'inscrit dans des dispositifs institutionnels aux prises avec des logiques économiques, politiques, culturelles et symboliques »<sup>239</sup>.

Par ailleurs, il nous faut préciser que, dans notre étude, nous nous concentrerons sur l'usage de la vidéosurveillance dans la ville (particulièrement dans le centre-ville) et dans les lieux publics, principalement dans les rues, les places ou les parcs. Il faut toutefois noter que cette délimitation n'est pas rigide, certains espaces pouvant être considérés comme étant à la frontière entre les domaines privés et publics (banques, centres commerciaux, etc). Nous nous centrerons donc sur la production de territoire dans l'espace public de la ville.

Bannister et al. nous indiquent que la vidéosurveillance (CCTV) s'est développée principalement en réponse aux phénomènes de violence et de criminalité dans les villes. Elle est considérée comme le "dernier cri" ("*silver bullet*") de la technologie en matière de prévention du crime (*crime prevention*). La vidéosurveillance peut également être adoptée à des fins de "*management*" de la ville, par exemple au vu de la surveillance des flux de circulation routière, etc. Nous verrons, par ailleurs, que bien souvent les deux usages se combinent. Pourtant, dans la plupart des cas, la dimension "criminelle" ou sécuritaire est celle qui motive prioritairement l'installation de la vidéosurveillance à grande échelle.

« *The widespread installation of city centre CCTV schemes bears testimony to the belief that CCTV combats crime leading to improved levels of safety, and that CCTV helps ameliorate the fear of crime contributing to a "feel-good" factor* »<sup>240</sup>.

Combat du crime et de la peur du crime ; voilà que nous nous rapprochons de notre sujet. Par ailleurs, les auteurs nous apprennent également que :

« *CCTV has been promoted as a valuable tool in the drive to revive the economic fortunes of the city centre. Through reducing crime and the fear of crime it is hoped that the city centre will become a more attractive place for business to locate and the consumer to shop* »<sup>241</sup>.

La vidéosurveillance ne semble alors *a priori* pas être déployée uniquement dans un but de "protection" des citoyens, mais également dans un but de redéveloppement économique des centres-villes. On peut identifier, de manière générale :

« *Deux formes différentes de vidéosurveillance : une de prévention, entend établir une relation qui incite la personne à adopter le comportement requis ; l'autre, de répression, se contente d'intervenir en cas de comportement indésirable* »<sup>242</sup>.

Dans le premier cas, les systèmes de caméras sont fortement visibles et souvent signalés au public. Le but recherché est que le comportement de l'individu "surveillé" soit conditionné par la présence des caméras et que ce dernier "s'autocensure". « C'est cette connaissance [des caméras] qui établit la relation

<sup>238</sup> Raffestin, Claude, (1997), «Le rôle des sciences et des techniques dans les processus de territorialisation», in *Revue européenne des sciences sociales*, Tome XXXV, N° 108, pp. 94, 100-106, c'est nous qui soulignons

<sup>239</sup> Bétin, Christophe et al., (2003), *op. cit.*, pp. 3-4

<sup>240</sup> Bannister, Jon et al. (1998), «Closed circuit television and the city», in Norris, Clive et al. (eds.), *Surveillance, closed circuit television and social control*, Ashgate: Aldershot, p. 22

<sup>241</sup> *Ibid.*

<sup>242</sup> Vitalis, André, (1998), «Être vu sans jamais voir, le regard omniprésent de la vidéosurveillance», in *Le Monde diplomatique*, mars, pp. 26-27, c'est nous qui soulignons

disciplinaire et amène l'individu à adopter la conduite qu'on attend de lui ». Il s'agit là, de la reprise du « schéma panoptique » et de la relation « être vu sans jamais voir » dont nous détaillerons le principe ci-dessous. Dans le deuxième cas, c'est plus la réponse (ou l'action) à une "information" constatée, à travers la vidéosurveillance, qui est visée. La réponse pourra par exemple se manifester sous la forme d'une intervention auprès de l'individu "menaçant"<sup>243</sup>. Nous verrons que, dans certains cas, ces deux formes et usages se combinent.

Valérie November et al. font eux la distinction entre une vidéosurveillance "conservatrice" — en vue de la consolidation (ou re-consolidation) de l'ordre social — et une vidéosurveillance "sécuritaire" — développée face à une menace d'un danger potentiel. Ils ajoutent également une troisième forme de vidéosurveillance dite "productiviste" qui est plus destinée à l'amélioration du « déroulement et la gestion d'une activité ». Cette installation est alors motivée par des raisons de *management* de la ville. Mais, à nouveau, nous verrons que les systèmes de vidéosurveillance sont souvent hybrides et qu'ils combinent ces différentes formes. La vidéosurveillance "conservatrice" vise alors plutôt la surveillance d'une "surface", et est caractérisée par l'installation de systèmes *fermés* de vidéosurveillance — plusieurs caméras sont mises en réseau et permettent au surveillant de couvrir une vaste surface (c'est ici le véritable sens en anglais de *closed-circuit television*, bien que désormais cette appellation tend à inclure, de plus en plus, toutes les formes de caméras de surveillance) — alors que la vidéosurveillance "sécuritaire" se concentre plutôt sur la surveillance de "points" précis (entrée d'une banque, etc). Les systèmes de surveillance de "surface" publique (ou espace public) sont alors souvent gérés par un organe public. Nous verrons cependant que parfois, c'est un organe privé au service du secteur "public" (ou un organe mixte privé et public) qui dirige les systèmes (l'organe est également parfois en même temps au service du secteur public et privé)<sup>244</sup>.

Lorsqu'on aborde le sujet de la vidéosurveillance "à grande échelle", ou des systèmes fermés de vidéosurveillance des centres-villes (ou de "surfaces" publiques), le rapprochement est souvent fait avec le système panoptique (ou "panopticon") de Bentham, développé pour le milieu carcéral au 18<sup>e</sup> siècle, et amplement étudié par Michel Foucault<sup>245</sup>. Provenant du grec *pan*, signifiant "tout", et d'*optique*, c'est le principe du "tout-voir". Le fonctionnement réside dans une surveillance constante des cellules, mais le détenu ne sait jamais, à un moment donné, s'il est effectivement surveillé ou pas. On crée alors une illusion d'une surveillance permanente. C'est le schéma du "être vu sans jamais voir". Le but recherché est celui d'un contrôle de la déviance et de l'instauration d'une discipline sociale. La finalité est également celle de l'instauration (ou de la restauration) d'une certaine normalité, d'un certain ordre. Le comportement du détenu est conditionné. Il s'autodiscipline et s'auto-corrige automatiquement. Pour David Lyon, le schéma panoptique fournit une excellente métaphore des systèmes de surveillance électronique actuelle. Dans le cas de la vidéosurveillance, on imagine très bien comment les caméras représentent cette surveillance constante de l'espace, ou mieux, cette illusion de surveillance constante, car le public ne sait jamais si, à un moment précis, un "surveillant" le surveille effectivement ou non. Quelqu'un qui s'apprêterait à commettre un "crime" s'autocensurerait et s'auto-disciplinerait automatiquement. Il existe, certes, des limites à cette métaphore et des différences entre le "panopticon" et la vidéosurveillance, mais, elle n'en demeure pas moins une excellente illustration<sup>246</sup>. La vidéosurveillance remplace ainsi, ou s'ajoute, aux mécanismes classiques de surveillance et de contrôle social dans l'espace public. Pour Mark Monmonier, le système panoptique de la vidéosurveillance se

<sup>243</sup> *Ibid.*

<sup>244</sup> November, Valérie et al., (2002), «Risques sous surveillance: une analyse géographique de l'utilisation de la vidéosurveillance», in *Ethique Publique*, Vol. 4, N° 2, pp. 156-159

<sup>245</sup> Voir, Foucault, Michel, (1975), *Surveiller et punir, naissance de la prison*, Paris: Gallimard

<sup>246</sup> Lyon, David, (1993), «An electronic panopticon ? A sociological critique of surveillance theory», in *Sociological Review*, Vol. 41, N° 4, pp. 653-678

manifeste surtout dans sa capacité de contrôler à distance les comportements dans une vaste surface (et si besoin d'y "répondre") et cela à partir d'un endroit unique et central (centre de contrôle des caméras)<sup>247</sup>.

Enfin, la métaphore du système panoptique confère à la vidéosurveillance, comme au panopticon, le statut d'un instrument de pouvoir. Selon Valérie November et al., « de nombreux auteurs montrent (...) que la vidéosurveillance n'est pas un phénomène neutre mais qu'elle révèle et accentue des relations de pouvoirs multiples qui traversent l'ensemble de la société »<sup>248</sup>. Essayons de détailler cela quelque peu afin de comprendre comment la vidéosurveillance agence ces relations de pouvoir. Pour Michel Foucault, le pouvoir est :

« D'abord la multiplicité des rapports de forces qui sont immanents au domaine où ils s'exercent, et sont constitutifs de leur organisation ; le jeu qui par voie de luttes et d'affrontements incessants les transforme, les renforce, les inverse »<sup>249</sup>.

Claude Raffestin considère à partir de là que « la dissymétrie est le fait du pouvoir [qui] est immanent à toute relation » et que « le territoire est la scène du pouvoir et le lieu de toutes les relations »<sup>250</sup>. La vidéosurveillance, dans le territoire surveillé (lieu de la relation et scène du pouvoir), établit alors une relation dissymétrique — entre le surveillant et le surveillé — influant sur "le jeu" du pouvoir (en le transformant, ou en le renforçant) ; sur l'agencement des rapports de forces. Le "sens" du pouvoir dans cette relation dissymétrique est ensuite déterminé par le fait que :

« Les différences entre le regard (gaze) non-médiatisé de l'œil, et le regard médiatisé de la caméra de vidéosurveillance en vigueur, illustrent la profonde asymétrie de pouvoir qui est inhérente au contrôle (monitoring) provenant de la vidéosurveillance »<sup>251</sup>.

La médiatisation du regard (*mediated gaze*) met le surveillant en situation de pouvoir par rapport au surveillé. De la même façon, le fait que la vidéosurveillance, selon le schéma du modèle panoptique, possède une surveillance centrale et à distance, « automatise et désindividualise le pouvoir. (...) Il y a une machinerie qui assure la dissymétrie, le déséquilibre, la différence »<sup>252</sup>. Par ailleurs, ce pouvoir contribue, en définitive, à l'organisation du domaine, ou de l'espace surveillé, où il s'exerce (à sa territorialisation).

Après ces quelques considérations théoriques, nous retombons sur notre questionnement initial ; quels sont les effets *sociaux et spatiaux* que la vidéosurveillance engendre dans un processus de re-territorialisation ? Les quelques éléments théoriques énoncés ci-dessus nous permettront de caractériser le système de vidéosurveillance du centre-ville de Johannesburg et nous amèneront quelques informations liminaires quant à ses effets. Mais, il nous faudra ensuite aller plus loin et considérer que les caméras de vidéosurveillance :

« Structurent et modifient [le territoire]. Parfois "points" isolés, parfois inséré dans un "réseau" plus vaste, l'espace surveillé change, ses qualités se transforment. (...) Nous sommes en train d'assister à une lente et progressive modification des espaces publics »<sup>253</sup>.

Transformation et modification *des qualités* de l'espace public par sa re-territorialisation ; il nous faudra analyser comment et par quel biais.

<sup>247</sup> Monmonier, Mark, (2002), *Spying with maps, surveillance technologies and the future of privacy*, Chicago et Londres: The University of Chicago Press, p. 112

<sup>248</sup> November, Valérie et al., (2002), *op. cit.*, p. 160

<sup>249</sup> Foucault, Michel, (1976), *Histoire de la sexualité I, la volonté de savoir*, Paris: Gallimard, p. 121-122

<sup>250</sup> Raffestin, Claude, (1980), *Pour une géographie du pouvoir*, Paris: LITEC, pp. 43, 50

<sup>251</sup> Norris, Clive, Armstrong, Gary, (1998), «Introduction: power and vision», in Norris, Clive et al. (eds.), *op. cit.*, p. 5, traduit par nos soins

<sup>252</sup> Foucault, Michel, (1975), *op. cit.*, pp. 235-236

<sup>253</sup> November, Valérie et al., (2002), *op. cit.*, p. 161, c'est nous qui soulignons

## 2.2 Vidéosurveillance à “Joburg”

### 2.2.1 De *Business Against Crime* à *Cueincident*

Selon un directeur de projet de l'agence de développement économique de Johannesburg (JDA), l'origine de la vidéosurveillance dans le centre-ville remonte à six ou sept ans, lorsque que le gouvernement municipal a formé la “*section 79*”, une commission municipale composée d'acteurs publics et privés. Cette commission mixte devait se concentrer sur la question de la régénération de la ville. Trois obstacles majeurs à cette régénération ont été identifiés : le problème numéro un étant la criminalité, le numéro deux “la saleté” (*dirtyness*) présente dans les rues et le troisième la congestion des rues, en raison de la présence des nombreux taxi-minibus, et des trottoirs et autres espaces publics occupés par les vendeurs de rues. Différentes réponses au problème de la criminalité ont été adoptées au sein de cette commission. La première a été le développement de la vidéosurveillance et, la deuxième — sujet sur lequel nous reviendrons ultérieurement — la création de différents “*City Improvement Districts*” (CID), espaces définis où, entre autre, un gardiennage privé de l'espace public est mis en place<sup>254</sup>. A peu près dans un même temps, la municipalité a également décidé de créer une force de police locale, la *Johannesburg Metropolitan Police* (JMPD) qui venait s'ajouter à la SAPS (*South African Police Service*). Pour Lindsay Bremner:

« *The major institutions, seeing their investments eroded by capital flight and demographic shifts, have pointed a finger at the new government and its inability to deal with crime or manage the public environment. This argument has been adopted by those in public office (...) and they have launched many fire-fighting initiatives to combat crime, including (...) the creation of “Business Improvement District”, and the installation of closed-circuit television cameras* »<sup>255</sup>.

Un responsable de la compagnie de vidéosurveillance opérant dans le centre-ville, *Cueincident*, explique pourquoi ces différentes initiatives, et particulièrement la vidéosurveillance, étaient nécessaires pour répondre au problème de la criminalité, en plus de la SAPS déjà existante :

« *You have to remember now, in 1994 the country changed from a very bad repressive totalitarian regime into a democratic dispensation. The police in force up to that moment of change, belonged to the previous regime, they had a very low prestige with the public and because of that many of the people in the police force were leaving the force, so the police numbers were going down very seriously and crime was going up very seriously, something had to be done. (...) To employ more staff, to employ more police and train them and put them in the city it takes time, that is part of a process even now the government is talking about increasing the numbers, but if I tell you at this moment we have in the country about half the number of police which we had in 1994, and more than double the number of criminals. It was [needed] to find another way to address the problem, and the problem was addressed by technology* »<sup>256</sup>.

*Business Against Crime South Africa* (BAC) fut créé en 1996 sur un appel du président de l'Afrique du Sud d'alors, Nelson Mandela, qui conviait les *businesses* à se joindre à la lutte contre la criminalité en Afrique du Sud. Le but de BAC fut alors « de faire de l'Afrique du Sud un endroit plus sûr pour y vivre, y travailler et y faire du *business* »<sup>257</sup>. *Business Against Crime Surveillance Technology* (BACST), qui fut créée en 1997, est une sous-structure de BAC. BACST se vit confier la responsabilité du développement des systèmes de vidéosurveillance.

La BACST fut désignée comme l'organe responsable pour l'installation du système de vidéosurveillance dans le CBD de Johannesburg, et imaginée comme un partenariat entre le secteur privé et le secteur

<sup>254</sup> Entretien,, *Johannesburg Development Agency* (JDA) (18 mars 2004 à Johannesburg)

<sup>255</sup> Bremner, Lindsay, (1998), *op. cit.*, in Judin, Hilton, Vladislavić, Ivan (eds), *op. cit.*, p. 58

<sup>256</sup> Entretien, *Cueincident Surveillance Technology* (24 mars 2004 à Johannesburg)

<sup>257</sup> Site officiel de BAC, consulté sur internet à : <http://www.bac.co.za>, le 14.06.2003, traduit par nos soins

public. Ainsi, la compagnie travaille, d'un côté, avec BAC (South Africa), *First National Bank* et *Spoornet* (compagnie ferroviaire) et, de l'autre côté, avec la municipalité de Johannesburg (dont la JDA), mais également avec le *Central Johannesburg Partnership* (CJP) ou le *Blue IQ* (organe de développement économique de la province) — organes dont nous aurons l'occasion d'en reparler. Elle travaille bien sûr également en étroite collaboration avec la SAPS et la JMPD, en ce qui concerne la surveillance.

Lorsqu'on demande qu'elles ont été les motivations d'une installation de la vidéosurveillance à Johannesburg, et pourquoi elle a été développée dans le CBD et pas ailleurs dans la ville (dans un autre endroit dangereux), la réponse d'un responsable de la compagnie est la suivante :

« *Because we identified with the South African Police, the hotspots, the bad areas in the centre city. Now it is also economically driven because the major businesses operate in the CBD. Big business does not operate in Hillbrow. Hillbrow is a residential component. So the business people were becoming more and more anxious about the security of their personal, and they couldn't get clients to come into the city to deal with them because they were afraid of crime, so that was why we started in the city[center]* »<sup>258</sup>.

Le système de vidéosurveillance a donc été développé dans le CBD, dans un but d'assurer la sécurité des citoyens, mais également comme élément (espéré) de revitalisation économique du centre-ville. BACST est désormais devenue *Cueincident*. Le changement de nom de BACST est expliqué, d'un côté, par la confusion qui régnait entre les deux appellations proches de BAC et de BACST. Pour clairement différencier les deux, BACST a été rebaptisée *Cueincident*. Dans le même temps, la compagnie est passée d'un statut d'organisation à but non lucratif à celui d'une compagnie à responsabilité limitée. D'un autre côté, comme nous l'explique un gestionnaire du système, la vidéosurveillance n'est pas seulement « orientée sur le crime (*crime oriented*) ». Mais, elle est devenue un vrai « outil de *management* (*management tool*) » pour la ville. C'est aussi pourquoi la compagnie a changé son ancien nom de *Business Against Crime* à *Cueincident*. Elle ne gère pas seulement les problèmes, ou "incidents", liés à la criminalité, mais toutes sortes "d'incidents". Auparavant, le système était certes fortement centré sur la criminalité, même s'il était déjà utilisé pour des autres aspects de gestion de la ville. Mais désormais, « il est beaucoup plus utilisé qu'avant pour des aspects de *management* de la ville »<sup>259</sup>.

Le système de vidéosurveillance à Johannesburg fut lancé en Avril 2000. Celui-ci consistait en un projet pilote composé d'une dizaine, voire d'une vingtaine de caméras. Le coût pour le projet était estimé entre 4-6 millions de Rands. L'ambition était alors de couvrir l'inner city avec 360 caméras. Aujourd'hui, comme nous le verrons, le système compte près de 200 caméras. Le détail des coûts du système et de son fonctionnement n'est pas mis à la disposition du public. Cependant, quelques chiffres sont avancés, et on sait également, à peu près, ce que représente la contribution de la municipalité. La ville de Johannesburg a alloué une somme initiale de 10 millions de Rands dans le projet entre 2001 et 2002. Cette somme devait alors devenir plus importante et être complétée par des fonds de la province. L'aide de fonds privés était également prévue. Le coût total du système était évalué à 187 millions de Rands (pour une période de 6 ans) — dont 60 millions étaient supposés provenir du secteur privé<sup>260</sup>.

Dans un document publicitaire distribué par la compagnie *Cueincident*, il est mentionné que le coût actuel du système (environ 200 caméras) représenterait 157 millions de Rands. Selon un responsable, il s'agirait plutôt de 120 millions<sup>261</sup>. Difficile cependant de savoir s'il s'agit simplement des coûts d'installations du système ou si ces chiffres comprennent également les coûts de fonctionnements et de maintenances engendrés jusqu'à aujourd'hui. Les principaux clients de *Cueincident* sont la *First National Bank*, *Spoornet* et la municipalité de Johannesburg. Comme nous l'explique un responsable :

<sup>258</sup> Entretien, *Cueincident Surveillance Technology*, *op. cit.* (24 mars 2004 à Johannesburg)

<sup>259</sup> Entretien, *Cueincident Surveillance Technology* (24 mars 2004 à Johannesburg), traduit par nos soins

<sup>260</sup> Les informations proviennent du site officiel de BAC, *op. cit.*, consulté le 14.06.2003

<sup>261</sup> Entretien, *Cueincident Surveillance Technology*, *op. cit.* (24 mars 2004 à Johannesburg)

« [The] contract is made by the city, but our undertaking to the city was we will bring private business in. So at the moment the city pays just a little bit more than half the cost, the other half is paid by banks, by the railways system, by private business, [because] they are beneficiaries of the system »<sup>262</sup>.

Dans un projet de document de la municipalité de Johannesburg, il était mentionné que le programme, en cours de finition, du système (360 caméras) représentait un coût anticipé de 90 millions de Rands sur 3 ans (30 millions par année) pour la ville. Difficile cependant, à nouveau, de savoir si ce chiffre représente seulement les coûts pour l'agrandissement du système, ou pour l'opération du système dans son ensemble. De plus, le document précisait également que les coûts concernant la vidéosurveillance devraient être redéfinis<sup>263</sup>. Selon la compagnie de vidéosurveillance, si l'installation de la vidéosurveillance représente une dépense initiale élevée, celle-ci est contrebalancée par les économies réalisées par la suite. Selon le même responsable toujours, la vidéosurveillance « revient meilleur marché que de placer un garde privé à la même place [que la caméra] ». La compagnie précise également que ce coût est largement remboursé par le retour des investissements dans la zone surveillée, qui se traduisent également par des rentrées fiscales plus importantes pour la municipalité. De même, les coûts engendrés par la criminalité (justice, police, vols, ...) diminuent.

### 2.2.2 Le système fermé de vidéosurveillance (CCTV) du CBD

Dans notre étude, nous nous concentrerons sur le système de vidéosurveillance fermé (CCTV) dans le CBD de Johannesburg, développé par *Business Against Crime Surveillance Technology* (BACST), désormais rebaptisé *Cueincident Surveillance Technology*. D'autres caméras de vidéosurveillance sont présentes dans le CBD de Johannesburg, mais, elles ne couvrent pas de vastes surfaces et ne font pas partie du réseau de *Cueincident*. De plus, elles surveillent presque exclusivement des espaces privés (souvent des bâtiments de compagnies privées, ou des surfaces commerciales), bien que parfois elles surveillent également l'espace public entourant ces espaces privés (les trottoirs devant les entrées des bâtiments, etc). Mais, ces caméras surveillent alors plutôt des "points" dans l'espace ou des "surfaces" privées étroites (même si la surveillance déborde parfois sur l'espace public). Ce faisant, les systèmes de contrôle ne sont, pour la plupart, pas centralisés, mais propres aux points — ou à la surface étroite — contrôlés.

Le système fermé de vidéosurveillance de *Cueincident* est centralisé. Toutes les images des caméras arrivent, au moyen de fibres optiques (souterraines ou aériennes) à la salle de contrôle (*control room*) située au 6<sup>e</sup> étage de la tour du Carlton Center dans le CBD. Identifications par code et par empreinte digitale sont nécessaires pour pénétrer dans les locaux. La salle de contrôle est divisée en "blocs" (*consoles*) composés de 16 écrans chacun. Chaque écran représente une caméra. Les caméras, contenues dans des globes ombrés, ont la possibilité d'effectuer des rotations de 360° et ont une capacité de zoom importante. Les mouvements de chaque caméra au fil du temps sont prééglés et s'effectuent automatiquement (avec possibilité de les changer). Une caméra ne surveille donc pas une direction donnée (par exemple une rue). Mais, elle a la possibilité d'en surveiller successivement plusieurs (par exemple, lorsqu'elle est située à un carrefour comme c'est souvent le cas). Ce système évite alors de devoir installer une caméra à chaque carrefour.

Deux employés de la compagnie privée *Cueincident* sont en permanence derrière un "bloc" et, avec un troisième qui est en pause, ils changent de place toutes les heures. L'observateur (*observer*) à une vue "périphérique" sur les 16 écrans. Il signale alors à son collègue, l'opérateur (*operator*) sur quel écran se concentrer. L'opérateur sélectionne l'image de la caméra en question sur un 17<sup>e</sup> écran se trouvant devant lui. Il a la possibilité de prendre le contrôle manuel de la caméra. Ce dernier est ainsi en mesure de suivre

<sup>262</sup> Entretien, *Cueincident Surveillance Technology*, *op. cit.* (24 mars 2004 à Johannesburg)

<sup>263</sup> Greater Johannesburg Metropolitan Council (GJMC), (2004), *Inner city regeneration strategy, business plan, financial years 2004-2007*, projet de document, 1<sup>er</sup> mars, pp.16, 39, mes remerciements vont à \_\_\_\_\_, du *Department of Development Planning, Transportation and Environment* de la municipalité de Johannesburg de m'avoir fourni ce document

le chemin parcouru par un individu “suspect” en passant sa focalisation de caméra en caméra (système dit de “*footprint*”, “empreinte de pas”). Si l’individu ou l’événement suivi sort du champ de ses 16 caméras, il en informe le bloc suivant, afin que les employés prennent le relais de la surveillance. L’ensemble des écrans sélectionnés par les opérateurs de chaque bloc (un écran par bloc) — il y a une dizaine de blocs dans la salle — est alors également visionné, dans une pièce parallèle (*supervisor room*), à la fois par des agents de la SAPS (*South African Police Service*) et de la JMPD (*Johannesburg Metropolitan Police Department*), ainsi que parfois par des individus appartenant au CJP (*Central Johannesburg Partnership*) — organisme sur lequel nous serons amenés à rediscuter plus loin dans ce travail — qui a ainsi la possibilité d’alerter ses gardes privés (ill. 17-18, annexe B).

Le système fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Des superviseurs sont constamment présents sur place, ainsi que des équipes de maintenance des installations, aussi dans le cas où il faudrait aller réparer une caméra à l’extérieur. Le système possède également une autonomie en cas de coupure de courant. Les images des caméras qui sont sélectionnées par l’opérateur sont enregistrées et digitalisées. Sinon, toutes les images filmées par les caméras sont enregistrées sur des vidéocassettes traditionnelles. Les images enregistrées sont gardées 30 jours et celles sur lesquelles des “incidents” ont été identifiés sont sauvegardées en tant que preuves.

Le système de vidéosurveillance de *Cueincident* comporte des caractéristiques appartenant aux différentes formes de vidéosurveillance. Il exerce à la fois une surveillance *de prévention*, mais également *de répression*. Les caméras sont censées dissuader l’individu de commettre un crime, mais une réponse rapide est également prévue en cas “d’incidents” se produisant, ou qui est à même de se produire. Cette répression est vue par un gestionnaire comme une forme de prévention :

« *It’s no use seeing an incident but not reacting to it, we want to prevent it, we don’t want a guy to steal the car and then catch him, we want to prevent, if he’s tempering with a car you want to stop him there, because next time you’ll think hey, but there is something wrong here, I haven’t even started and the guys are on me* »<sup>264</sup>.

Mais, à travers ce procédé, Christophe Bétin et al. remarquent plutôt que « le préventif se décline sur l’anticipatif et le répressif »<sup>265</sup>. Le “*design*” des caméras reflète cette ambivalence de l’usage de la vidéosurveillance. A Johannesburg, l’installation du système de vidéosurveillance dans le CBD est un fait avéré et même fortement mis en évidence. La plupart des habitants en a donc connaissance. Mais, les caméras ont une allure faisant penser à des lampes d’éclairages publiques (les caméras sont enfermées dans des globes ombrés), et celui qui n’est pas assez attentif a de fortes chances de ne pas les remarquer au premier coup d’œil. Ainsi, dans une brève enquête que nous avons réalisée, si les 16 répondants (des “utilisateurs” du CBD) à la question savaient presque tous qu’il y avait des caméras dans le CBD, seulement 8 avaient connaissance de celle se trouvant au carrefour situé à proximité du lieu de l’interview (au *Guildhall*, pub et restaurant, où la plupart des répondants se rendent régulièrement)<sup>266</sup>. Pourtant, les caméras ne sont pas dissimulées. Elles sont alors à la frontière entre une grande visibilité et une faible visibilité, et ainsi également à la frontière entre un usage préventif et répressif, (ou conservateur et sécuritaire) mais elles jouent également un rôle anticipatif (ill. 19, annexe B). Le système de *Cueincident*

<sup>264</sup> Entretien, *Cueincident Surveillance Technology*, *op. cit.* (24 mars 2004 à Johannesburg)

<sup>265</sup> Bétin, Christophe et al., (2003), *op. cit.*, p. 17

<sup>266</sup> Cette “mini-enquête” fait partie d’une série de 18 entretiens que nous avons menés au mois de mars 2004 à Johannesburg, dans le *Guildhall* (Cnr. Harrison St. & Market St.) situé dans le *Government district* et le *City Centre CID*, auprès d’utilisateurs (*commuters*) du CBD, portant sur le sujet *de leur vécu, leurs perceptions et leurs représentations de cet espace*. Un grand nombre de ces utilisateurs interrogés travaille dans le CBD depuis de nombreuses années. Nous n’aurons malheureusement pas la place dans ce travail d’analyser ces entretiens, mais nous tenons à signaler ici une piste pour une approche complémentaire de notre sujet. Nos remerciements les plus sincères vont à Kurt Tille, tenancier du *Guildhall*, qui nous a chaleureusement permis d’effectuer ces entretiens auprès de clients souvent fidèles de son établissement, qu’il a rouvert voici maintenant plus d’une année ; de même qu’à ses employés qui se sont montrés fort sympathiques envers nous pendant notre “séjour” dans le restaurant.

sert également de plus en plus à une vidéosurveillance “productiviste”. Ainsi, la “réponse” apportée dépend de l’incident remarqué :

« *If it's rubbish, pull up, it will be “Pickitup”, if it's water it will be Johannesburg Water Department, electricity, anything (...), if a guy sits on a pavement and looks sick, it will be Medicare or emergency services, if there is blood or something or accidents or something, police plus emergency services, it's an all, like I said, it's a total management tool (...). But the main thing is to respond to the incidents as quickly as possible* »<sup>267</sup>.

Actuellement, *Cueincident* indique qu’une réponse dans les 60 secondes est apportée à un “incident” criminel. Selon la compagnie, la surveillance est de type “proactif” (*proactive*) ou anticipatif.

« *This means observing people carefully, reading their body language. (...) Suspicious people are further observed, and if a crime is considered imminent, we ensure that ground response is at hand, to ask them what they are about, and let them know that they are being watched. This way, crimes are stopped before they happen* »<sup>268</sup>.

L’observateur et l’opérateur de *Cueincident* décident sur quoi ils veulent se focaliser et ce sont eux qui identifient les incidents. Un gestionnaire nous signale que le fait de savoir sur quoi, ou sur qui porter son attention fait partie de leur formation. Il y a une liste “d’incidents” définis, mais après, c’est l’employé qui décide sur quoi il veut se concentrer. Il utilise ce que la compagnie nomme “le langage corporel” (*body language*). Selon le gestionnaire toujours, « les employés sont des individus qui connaissent bien les rues et ils savent quand quelqu’un se comporte bizarrement ». Ils se concentrent donc sur « tout ce qui ne paraît pas normal (*everything that doesn't look normal*) »<sup>269</sup>.

Les images des incidents repérés par les employés sont sélectionnées par l’opérateur de *Cueincident* et apparaissent sur les écrans de la SAPS et de la JMPD dans la salle voisine. C’est ensuite eux qui décident s’il faut alerter la police patrouillant les rues pour qu’elle intervienne ou non. Selon une capitaine de la SAPS, il y a dans la *Central Station*, en permanence deux patrouilles (4 hommes et deux véhicules) exclusivement présentes pour répondre aux “incidents” remarqués par vidéosurveillance<sup>270</sup>. Les employés de *Cueincident* peuvent suggérer une intervention, mais la police au final décide. Des “zones à surveiller principalement et à certains moments” (*focus areas*) sont également définies d’après les statistiques établies par *Cueincident* et d’après les statistiques de la SAPS, ainsi qu’à partir de *meetings* avec des responsables de la SAPS.

### 2.2.3 La localisation des caméras de surveillance

Selon un responsable de la compagnie *Cueincident*, le système de vidéosurveillance fermé du CBD concerne uniquement la surveillance de l’espace public. Nous verrons cependant qu’il surveille également certains lieux qui peuvent être considérés comme étant à la limite entre l’espace public et l’espace privé. Le réseau de caméras couvre une vaste surface, celle du CBD de Johannesburg. Selon la compagnie, lorsque l’installation sera complète, elle comptera 360 caméras (nombre de caméras pour lesquelles la ville a souscrit qui seront installées au fur et à mesure de l’allocation des fonds disponibles) et le système couvrira la zone allant : du *Braamfontein Ridge* au nord, à Ellis Park à l’est, à l’autoroute M2 au sud et à l’autoroute M1 à l’ouest ; soit à peu près les limites que nous avons données, dans la première partie de notre travail, au CBD. La surveillance s’effectuera donc sur une surface très vaste. D’après un responsable, les 360 caméras sortiront peut-être même du CBD et seront, en partie, déployées au nord de

<sup>267</sup> Entretien avec un gestionnaire, *Cueincident Surveillance Technology*, *op. cit.* (24 mars 2004 à Johannesburg)

<sup>268</sup> Site officiel de *Cueincident*, consulté sur internet à : <http://www.cueincident.com>, le 22.07.2004

<sup>269</sup> Entretien, *Cueincident Surveillance Technology*, *op. cit.* (24 mars 2004 à Johannesburg), traduit par nos soins

<sup>270</sup> Entretien, Johannesburg Central Police Station, *South African Police Service* (SAPS) (2 avril 2004 à Johannesburg)

celui-ci, dans le quartier de Braamfontein mais, « pas à Hillbrow ni Berea »<sup>271</sup>. Il convient cependant de relativiser et de détailler cette “couverture” du CBD.

Au mois de mars de cette année, il y avait, selon un gestionnaire de la compagnie, un total d'environ 186 caméras en fonction. Ces caméras surveillaient les espaces publics du CBD (rues, places, parcs, etc), mais *Cueincident* possède également 16 caméras à l'intérieur de banques (principalement des bâtiments de la *First National Bank*), donc d'espaces privés. Celles-ci sont cependant limitées, selon l'expression d'un responsable, à “l'espace public” des banques — « cet espace des banques [où] n'importe qui peut aller » (les guichets ou les distributeurs d'argents)<sup>272</sup>. D'autres caméras surveillent également “l'espace public” à l'intérieur du complexe commercial privé du *Carlton Center Mall* (nous y avons observé 5 caméras). Parmi ces 186 caméras, certaines se trouvent également en dehors de la zone définie comme le CBD. Nous en avons répertorié 7 qui étaient situées dans le quartier de Fordsburg, à l'ouest du CBD, juste après l'autoroute M2. Cependant, elles complètent les caméras de la zone du CBD de Newtown, et nous les incluons donc dans notre étude (mais selon *Cueincident* les caméras s'arrêtent avec l'autoroute M2). *Cueincident* possède également des caméras en dehors du CBD, au sud de ce dernier, à City Deep, pour surveiller le terminal marchandise de la compagnie ferroviaire *Spoornet*. D'après le nombre d'écrans surveillant cette zone, le nombre de caméras devait s'élever à 16 au minimum.

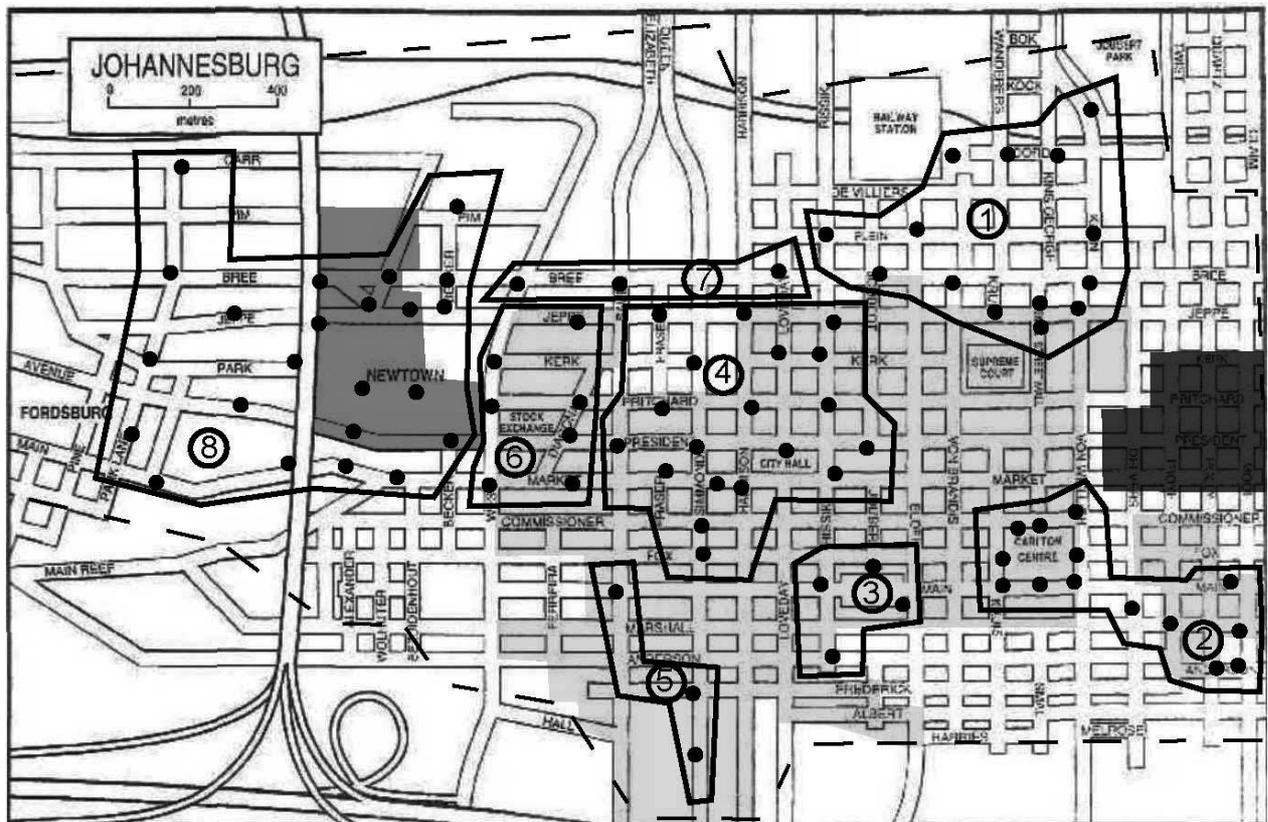
Les localisations des caméras dans le CBD ne sont pas mises à la disposition du public. Afin de pouvoir tout de même nous rendre quelque peu compte de la localisation de ces dernières, nous avons effectué un inventaire (quelque peu fastidieux) des caméras que nous avons rencontrées dans le CBD. Nous avons alors dû (pour des raisons pratiques) restreindre notre champ d'investigation, en essayant de respecter le plus possible les limites des localisations des caméras de surveillance, telles qu'énoncées par *Cueincident*. Notre espace d'observation est donc légèrement restreint et à peu près délimité : au nord, par les voies du chemin de fer (non comprises) — séparant le CBD de Braamfontein — et par Joubert Park (limites formées par les rues Carr St., De Villiers St. et Noord St.) ; à l'est, par Claim St. et Mooi St., voire à certaines places Goud St. ; au sud par Anderson St., voire à certains endroits Frederick St. ; à l'ouest par Quinn St. (à Fordsburg).

Nous avons répertorié dans cette zone 87 caméras appartenant à *Cueincident* dans l'espace public. Elles sont localisées à deux niveaux : bas (souvent sous les avant-toits des bâtiments) et moyen (souvent sur des structures métalliques verticales). Il existe également des caméras localisées à un troisième niveau : haut ; mais nous n'avons pas pu en observer. Nous savons uniquement qu'au moins une caméra “haut niveau” est localisée au 50<sup>e</sup> étage de la tour du *Carlton Center*. Si au total des 87 caméras répertoriées, nous ajoutons les 16 caméras localisées à l'intérieur des banques, les 5 caméras (environ) à l'intérieur du *Carlton Center Mall*, ainsi que la caméra du 50<sup>e</sup> étage de la tour, et les 16 caméras (au minimum) de City Deep, nous arrivons à **125 caméras**. Il manque donc 61 caméras à notre compte. **La localisation que nous offrons des caméras dans le CBD n'est donc pas complète**, mais elle peut cependant fournir tout de même certaines informations. Les caméras qui manquent à notre répertoire sont alors, d'une part, des caméras bas niveau ou moyen niveau que nous avons “manquées” lors de notre investigation dans notre zone d'observation, ou des caméras haut niveau qu'il ne nous a pas été possible de voir. D'autre part, comme la zone couverte par *Cueincident* (ou annoncée comme telle) est plus vaste que notre zone d'observation, des caméras sont certainement localisées dans les franges que nous n'avons pas couvertes. Mais, il se peut aussi que les caméras à *Spoornet* ou dans le *Carlton Center Mall* soient en plus grand nombre qu'annoncé. Enfin, dans la salle de contrôle nous n'avons pas observé plus de 160 écrans (*observer's screens*). Il est donc aussi possible que le nombre de caméras installées, tel qu'annoncé par *Cueincident* (186), n'atteigne pas (encore) ce chiffre, et qu'il nous manque alors seulement une quarantaine de caméras à notre compte.

<sup>271</sup> Entretien, *Cueincident Surveillance Technology*, op. cit. (24 mars 2004 à Johannesburg), traduit par nos soins

<sup>272</sup> *Ibid.*

### 2.2.3.1 Les différentes zones vidéosurveillées



Lucas Oesch, IGUL 2004



Figure 14. La localisation des caméras de vidéosurveillance dans le CBD, ainsi que des BIDs

- Une première zone (1) se trouve dans le nord-est du CBD, proche de Joubert Park. Nous y avons observé **14 caméras**. Il s'agit ici des caméras du projet pilote, lancé en avril de l'année 2000. La zone est composée, en partie, par les rues de Jeppe St., Noord St., Klein St., et Von Brandis St., ainsi que les abords de Park Station ; une zone considérée comme possédant une forte criminalité<sup>273</sup>. Cette zone surveillée, et particulièrement la zone autour de Noord St., possèdent des rues extrêmement fréquentées presque exclusivement par des Africains. Certaines rues n'ont presque pas de circulation automobile et sont remplies par des stands de marchands de rues. Sinon, dans les autres rues, il y a également de nombreux marchands de rues sur les trottoirs. Les bâtiments sont surtout des immeubles d'appartements locatifs, dont certains paraissent en mauvais état, avec des échoppes commerciales au rez-de-chaussée. Au sud de cette zone (vers Jeppe St.), il y a des bâtiments de bureaux aux allures plus modernes, et d'autres qui ont l'air vides ou "squattés" (ill. 43-44, annexe B).

<sup>273</sup> «Criminals won't escape city cameras», in *SaturdayStar*, publié sur internet par IOL, le 31.03.2000

- Une deuxième zone (2) se situe autour du Carlton Centre dans l'est du CBD, ainsi qu'à l'ouest de la zone de *City and Suburban*. Cette zone se situe dans l'ancien *Commercial district* de la ville. Nous avons compté **8 caméras** autour du Carlton Center (auxquelles il faut également ajouter les caméras se situant à l'intérieur du *Mall*, ainsi que la caméra du 50<sup>e</sup> étage de la tour). Nous avons repéré **6 caméras** vers *City and Suburban*. Le Carlton Center est souvent cité comme un exemple de réussite de la vidéosurveillance. Il y a quelques années presque vide, ce complexe de surfaces de bureaux et de surfaces commerciales (il possédait même un hôtel) a de nouveau atteint un haut niveau d'occupation. Aux alentours du Carlton Centre, on trouve un mélange de rues assez fréquentées, presque exclusivement par des Africains. De nombreux marchands de rues y sont présents, comme sur la rue commerciale piétonne de Small St. Directement autour du Carlton Centre, où sont localisées les caméras ; ce sont des rues où l'on rencontre très peu de vendeurs de rues, mais elles sont très fréquentées, surtout par des Africains, mais également par de nombreux individus aux allures "d'employés de bureaux" ; Blancs, *Coloured*, Indiens ou Africains. Dans le *mall* du Carlton Centre, on trouve uniquement une population africaine. Il y a également dans la zone, des immeubles de logements, ainsi que des bâtiments de bureaux "squattés". Les caméras qui se trouvent plus à l'est (vers *City and Suburban*) sont autour de bâtiments de grandes compagnies ou de banques, notamment du groupe ABSA (*Amalgamated Banks of South Africa*), dans des rues peu fréquentées (ill. 20, annexe B).
- Une troisième zone (3) se situe dans le sud du CBD, autour du terminus des bus publics à *Gandhi Square*, où nous avons observé **4 caméras**. Cette place vient d'être rebaptisée (d'après le nom du célèbre personnage qui a vécu une partie de sa vie à Johannesburg) et réaménagée entièrement par la municipalité, et elle semble moyennement fréquentée. On y rencontre des Africains, ou des individus aux allures "d'employés de bureaux" ; Blancs, *Coloured*, Indiens ou Africains. Des bâtiments de bureaux l'entourent. L'endroit « a été développé afin d'y créer une place plaisante pour le public, où les employés de bureau resteront après 5 heures (pm), (...) le "square" a été *redonné au public (given back to the public)* ». La place a été déclarée "zone exclue de marché" (*no-trading zone*) et les marchands et *hawkers* en ont été bannis (ill. 46-47, annexe B)<sup>274</sup>.
- Une quatrième zone (4) se situe dans le *Government Precinct*, située dans le centre-ouest du CBD, en partie dans le *Financial district* ("new" et "old"). Nous y avons repéré **19 caméras**. Dans cette zone, le gouvernement provincial a décidé de localiser une grande partie de ses locaux (surtout dans le sud de la zone, depuis Pritchard St.). On trouve également beaucoup de bâtiments de bureaux et de grandes compagnies, dont des banques, ou encore des surfaces commerciales petites et grandes. Dans le nord de cette zone, on trouve un des grands bâtiments de la banque FNB surnommé "*Bank City*". Les rues du *Government Precinct* possèdent peu de marchands de rue, même si on croise parfois quelques vendeurs. Certaines rues comme Market St. sont tout de même occupées par un nombre un peu plus élevé de vendeurs de rue. Les rues du *Gouvernement Precinct* sont très fréquentées. On y croise des Africains aux appartenances diverses et de nombreux individus aux allures "d'employés de bureaux", dont un bon nombre sont des Blancs, ou encore des *Coloured*, des Indiens ou des Africains. Les rues de Kerk St., Pritchard St. et Jeppe St. sont aussi des rues où un nombre relativement élevé de marchands de rue sont présents. La rue de Kerk St. est pédestre et marchande, et d'autres comme Jeppe St. possèdent aussi des petites échoppes. Dans la zone se trouvent également des "vieux" immeubles d'appartements, de même que des appartements "de luxes en cours de transformation" (ill. 22, 55-56, annexe B).
- Une cinquième zone (5) se trouve dans le sud du CBD, à Marshalltown dans le "old" *Financial district*. On y a repéré **3 caméras**. Cette zone comprend de nombreux bâtiments de grandes compagnies, comme les banques ou les compagnies minières. Les rues sont moyennement fréquentées et presque entièrement dépourvues de marchands. Main St. est en voie d'être transformée en rue piétonne et commerciale hypermoderne (*Main Street Mall*) sur 6 *blocks*. On retrouve là une population "d'employés de bureaux" qui sont des Blancs, des Africains, des *Coloured* ou des Indiens. A noter qu'une grande partie des bâtiments de compagnies paraît équipée de systèmes

<sup>274</sup> Johannesburg News Agency, (2 décembre 2002), *Jo'burg, the 24-hour city*, consulté sur le site internet officiel de la municipalité à : [http://www.joburg.gov.za/dec\\_2002/dec2\\_24hours.stm](http://www.joburg.gov.za/dec_2002/dec2_24hours.stm), traduit par nos soins

de vidéosurveillance indépendants et privés ; ce qui explique certainement le nombre peu élevé de caméras appartenant à *Cueincident* (ill. 49-50, annexe B).

- Une sixième zone (6) est celle de Diagonal St., située dans l'ouest du CBD, dans ce que nous avons appelé le "new" *Financial district*. On y trouve **7 caméras**. A cet endroit se trouve encore un nombre élevé de bâtiments de bureaux ou de compagnies, bien que le départ de la bourse, pour le nord de la ville, ait symbolisé une baisse de l'attractivité de l'endroit. Autour de ces bâtiments, les rues sont moyennement fréquentées, et on trouve, autour des bâtiments des compagnies, des individus aux allures "d'employés de bureau" qui sont des Blancs, des *Coloured*, des Indiens ou des Africains. Mais, on trouve également, dans d'autres rues, comme Market St., des rues avec énormément de petites échoppes (de tissus, d'habits, d'équipements électriques, etc) et de vendeurs de rues. Ces rues sont très fréquentées, presque exclusivement par des Africains. On y trouve également des immeubles d'appartements qui ont l'air en plus ou moins bon état.
- Une septième zone (7) est celle de Bree St., située dans le nord du CBD, à l'extrémité du "new" *Financial district*. On y trouve **3 caméras**. A cet endroit, à la place de l'ancien *taxi rank*, une nouvelle "gare" des Taxi-minibus a été construite par la municipalité. C'est le bâtiment de *Metromall*. A l'intérieur de celui-ci, des petits espaces commerciaux sont également présents et les vendeurs de rues peuvent les louer. Bree St. est une rue extrêmement fréquentée presque exclusivement par des Africains. Il y a énormément de marchands de rue sur les trottoirs. Les bâtiments sont surtout des anciens bâtiments de bureaux vides ou "squattés", ainsi que des immeubles d'appartements. Il y a également beaucoup de petites surfaces commerciales situées au rez-de-chaussée des bâtiments (ill. 45, 51-54, annexe B).
- Enfin, une huitième zone (8) est celle du *Newtown Cultural Precinct* et de Fordsburg. On y trouve **23 caméras**. Selon la compagnie de vidéosurveillance, il y en aurait 32. Newtown est en pleine transformation. Le quartier est en voie de devenir "le centre culturel" de la ville. Cette rénovation est réalisée par la municipalité, ainsi que l'organe de développement économique de la province, le *Blue IQ*. On y trouve déjà des musées, des restaurants, des boîtes de nuits, ainsi que des petites surfaces commerciales et échoppes, principalement d'objets artisanaux. Le mobilier urbain a été complètement refait. La plupart des rues ne sont que moyennement fréquentées, principalement par des Africains, mais également des Blancs, *Coloured* ou Indiens. On y voit aussi des touristes. Il y a beaucoup de vieux bâtiments industriels, mais qui devraient disparaître ou être rénovés. Dans le nord de Newtown, il y a encore quelques vieilles maisons d'habitation délabrées, mais qui vont faire place à des nouveaux projets de complexes résidentiels (ill 25-26, 29, annexe B). Plus à l'ouest se trouve Fordsburg. La zone est également en transformation. Le mobilier urbain a déjà été refait comme à Newtown. Fordsburg est essentiellement composé de vieux bâtiments industriels ou d'entrepôts dont une grande partie sont à l'abandon ou en rénovation. Ils sont transformés en bureaux, espaces de loisirs ou de cultures, ou encore en appartements. Il y a également des petites surfaces commerciales, surtout sur Bree St., dont les bâtiments sont en rénovation. Dans le quartier, des nouveaux complexes résidentiels ("bon marchés") ont été construits. Les rues sont peu fréquentées, sauf quelques unes, surtout par des Africains et des Indiens ou des *Coloured* (ill. 30-31, annexe B).

Toute la zone que nous avons investiguée n'est donc pas couverte par les 87 caméras que nous avons répertoriées. Certaines zones le sont plus que d'autres et certaines zones pas du tout (celles se trouvant en dehors des zones identifiées). Un responsable de la compagnie nous explique, à travers un exemple, les motivations dans la localisation des caméras :

« *Here [South-East of the CBD], it's not very big economic development. It's small area development; it does not justify the cost to put cameras there because there is not criminal activity there, so we focus where the criminal activity takes place and where the development is, so that is in the area of the city towards Joubert Park, towards the hill, towards Braamfontein. (...) Where it's required [we will put the cameras], we will not put the cameras if they are not necessary. And what is developing now, when we started this area here, there was no crime, there is still no crime, so we don't put cameras where*

*there's no crime. If crime has moved because we pushed the criminals out of there, over there now, then we put cameras in, and then they'll move »<sup>275</sup>.*

Le choix de la localisation des caméras semble alors motivé par des facteurs de présence de développement économique ou de criminalité. Il faut également distinguer, en ce qui concerne le choix de la localisation des caméras, celles financées par la ville et celles financées par les acteurs privés. L'installation de caméras pour les acteurs privés se fait dans "l'espace public", autour de leurs bâtiments (ou dans leurs bâtiments). La procédure d'installation de caméras financées par la ville peut être elle illustrée par cet exemple :

*« We will justify to the city we need to put cameras here. (...) And we slowly move it out according to the number of cameras, according to the budget that we get from the council. (...) Over here in Noord St., there's a big taxi rank, up here in Noord St., now we've got cameras on this side in Noord St., they look down, this is a very busy area with people, we need many cameras here, but we are still motivating to the council, we need 10 or 15 cameras, we put in here. And now they are saying yes, but you must put those 15 cameras there, but we say no no the urgency is here, so it's a negotiate thing »<sup>276</sup>.*

### 2.2.3.2 Une vidéosurveillance des lieux de pouvoir

En définitive, essayons maintenant de tirer quelques conclusions de nos observations. La vidéosurveillance a été développée dans le CBD, et non dans un autre quartier aussi "dangereux", voire même plus, comme celui d'Hillbrow. L'explication de ce choix de localisation réside dans le fait que, comme le dit un responsable de la compagnie de vidéosurveillance, l'installation de la vidéosurveillance à Johannesburg est également "motivée économiquement" (*economically driven*) — et non pas facteur uniquement de la présence de criminalité — et que les "grands *businesses*" (*big businesses*) ne se trouvent pas à Hillbrow.

Si on observe ensuite la localisation des caméras à l'intérieur du CBD, on remarque alors qu'elles se situent surtout dans **les lieux (ou zones) symbolisant le pouvoir économique ou politique, et voire même "culturel"**. Elles accompagnent également, parfois, certains projets de (re-)développement dans le CBD. La vidéosurveillance des zones du Carlton Center et des bâtiments du groupe ABSA, de Marshalltown, du *Government Precinct* (en partie), de *Gandhi Square* (en partie) et de Diagonal St. (en partie), est clairement celle de lieux de pouvoir économique (à noter également les 16 caméras se trouvant à l'intérieur des bâtiments de banques). La vidéosurveillance du reste du *Government Precinct* est celle de lieux de pouvoir politique dans le CBD. La vidéosurveillance de Newtown est celle de lieux de (nouveau) "pouvoir culturel", de même que, dans une moindre mesure, *Gandhi Square* (redéveloppé dans le but de devenir un lieu d'une "24-hour city"), alors que Fordsburg, en voie d'une certaine "gentrification", devient progressivement également un nouveau lieu de pouvoir économique et "culturel"<sup>277</sup>. A noter que les zones du Carlton Center et d'ABSA, ainsi que *Gandhi Square*, Marshalltown, Diagonal St. et le *Government Precinct* sont toutes situées dans le *Central Improvement District* (et le délimitent à peu près) établi par le *Central Johannesburg Partnership* (CJP), éléments sur lesquels nous allons revenir dans le prochain chapitre (ill. 21, annexe B). La zone de Newtown est, elle, délimitée par le projet du *Newtown Cultural District*.

L'exception à cette vidéosurveillance dans l'espace public des lieux de pouvoir sont les zones de Bree St., ainsi qu'en partie de Diagonal St. (au sud de la zone) et particulièrement de Noord St. (surtout le nord de la zone). Ces rues sont toutes extrêmement fréquentées (presque exclusivement par des Africains) et peuplées par de nombreux vendeurs de rues. Elles possèdent également des immeubles résidentiels, ou

<sup>275</sup> Entretien, *Cueincident Surveillance Technology*, *op. cit.* (24 mars 2004 à Johannesburg)

<sup>276</sup> *Ibid.*

<sup>277</sup> La gentrification peut être définie comme « l'investissement d'espaces urbains dégradés par des populations de niveau socio-économique élevé, souvent en relation avec la réhabilitation de quartiers centraux ou péri-centraux au bâti ancien » (Lévy, Jacques, Lussault Michel (dir.), (2003), *op. cit.*, sous la rubrique "gentrification")

des bâtiments de bureaux à l'abandon ou "squattés". On y trouve également des petites surfaces commerciales au rez-de-chaussée des bâtiments. La vidéosurveillance est ici plutôt **celle de la foule (haute densité de population) dans l'espace public** (voire des petits commerces). Mais, selon nos observations, elle ne représente au grand maximum que 20 caméras (14 à Noord St., 3 à Bree St. et 3 — des 7 — caméras à Diagonal St., au sud de la zone) sur 109 observées dans le CBD (87 dans "l'espace public" plus une en haut du Carlton Center, 16 dans les banques, et 5 dans le *Mall* du Carlton Centre). La présence de ces lieux, "symboles" de pouvoir, semble alors expliquer, en grande partie, la localisation de la vidéosurveillance de l'espace public du CBD (et non d'un autre quartier, comme Hillbrow par exemple) ainsi que sa répartition à l'intérieur de celui-ci. Il est clair que le fait qu'un peu moins de la moitié des fonds alloués au système provient du secteur privé (pouvoir économique) explique en partie cette localisation. Mais, sur le total des 125 caméras répertoriées appartenant à *Cueincident*, un peu plus de la moitié (soit un peu moins d'une septantaine) est financé par la ville (et seulement 20, au maximum, se trouvent en dehors des lieux de pouvoir).

### 2.2.3.3 Futures installations

L'avenir immédiat de la vidéosurveillance à Johannesburg est l'achèvement du système de *Cueincident* composé de 360 caméras, qui seront localisées dans le CBD, voire même au-delà de cette zone (par exemple à Braamfontein), si la municipalité le désire. Cependant, la municipalité qui est intéressée à installer des caméras à Braamfontein — une zone résidentielle, mais possédant également un grand nombre d'activités économiques (surfaces commerciales, bâtiments de grandes compagnies, bureaux, etc), de même que l'Université du Witwatersrand, des bâtiments du gouvernement municipal et des espaces culturels — n'est pas certaine de faire appel à *Cueincident* pour l'installation du système<sup>278</sup>. Par ailleurs, dans un projet de document de la municipalité, il est spécifié qu'après avoir complété le système actuel (360 caméras), les éventuelles futures installations de systèmes de vidéosurveillance dans la ville seront directement liées et incorporées (financièrement) aux différents projets de re-développement<sup>279</sup>.

## 2.3 Une autre initiative sécuritaire : Les *BIDs*, des tentatives "d'amélioration" des espaces

La vidéosurveillance n'est de loin pas la seule initiative "sécuritaire" à avoir été instaurée dans le CBD de Johannesburg. Nous avons déjà mentionné qu'une nouvelle force de police métropolitaine (JMPD) a été créée à l'échelle de la ville. De même, à l'intérieur de la SAPS et de la JMPD, de nombreuses initiatives de "lutte" contre le crime ont été instaurées, ainsi que d'autres actions au niveau de la municipalité, comme des forums de discussions et de concertations, où de nombreux acteurs de la communauté se rejoignent pour délibérer de la problématique de la criminalité dans un secteur (*Community Police Forum*). De même, des initiatives provenant du domaine privé ont été instaurées. Nous n'aurons malheureusement pas la possibilité de nous pencher sur toutes ces initiatives, mais nous allons nous arrêter encore sur une de celles-ci qui a un impact certain sur l'espace public du CBD et le processus de territorialisation de ce dernier. Il s'agit d'une initiative émanant du secteur privé qui se dénomme *Business Improvement District* (BID) ou *City Improvement Districts* (CID), ou encore, dans le cas du CBD, *Central Improvement District*. Cette dernière a été développée par le *Central Johannesburg Partnership* (CJP).

Le CJP est une organisation qui s'est développée (parmi d'autres maintenant) en vue, principalement, de se concentrer sur le redéveloppement économique du centre-ville de Johannesburg. Ce "partenariat" fut établi en juin 1992, et devint, en 1995, une compagnie privée à but non-lucratif (*Section 21 Company*), réunissant principalement des *businesses* de l'inner city qui la finançaient. En 1998, le CJP diversifia

<sup>278</sup> Entretien avec un directeur de projet, *Johannesburg Development Agency* (JDA), *op. cit.* (18 mars 2004 à Johannesburg)

<sup>279</sup> Greater Johannesburg Metropolitan Council (GJMC), (2004), *op. cit.*, p. 16

quelque peu ses activités et adopta un statut indépendant du financement et de la participation des corporations privées. Les buts du CJP sont résumés comme suit :

*« A commitment to involving key stakeholders in Central Johannesburg in a co-operative effort to rejuvenate the central area thereby promoting a sound economy ; an attractive, clean, safe and vibrant city centre ; affordable residential accommodation; employment opportunities and a focus for the community »<sup>280</sup>.*

Une des principales actions entreprises par le CJP fut la création de BIDs, ou de CIDs dans le CBD. Ces “*Improvement Districts*” (zones d’améliorations) résident dans la délimitation de zones dans l’espace du CBD (et de l’inner city) où :

*« Special assessment is used to finance improvements or services within a designated commercial area. In simple terms, it is a self-help program activated by self-imposed assessment. Property and business owners form BIDs to provide enhanced services in order to reverse the deterioration of their urban business environment. (...) [The funds] are used for supplemental services (maintenance, sanitation, security, promotions and special events) and capital improvements (street furniture, trees, signage, special lighting) beyond those services and improvements provided by the municipal government »<sup>281</sup>.*

En 2001, plusieurs “districts” étaient ainsi identifiés dans l’inner city, le principal étant le *City Centre CID*, mais également le *Newtown Cultural District* (nord-ouest), le *Fashion District* (est), ainsi que *Jewel City* (sud-est) (figure 14). D’autres zones étaient également délimitées à Braamfontein (nord du CBD) et à Ellis Park (nord-est du CBD). Nous avons alors vu que la grande majorité des caméras de surveillance du CBD sont situées dans le CID et à Newtown. Mais, les BIDs apportent encore une autre mesure sécuritaire. Selon un directeur de projet de l’agence de développement économique de Johannesburg (JDA) :

*« Improvement Districts, (...) simply is a non-official police force almost, they have very limited powers, you will see the guys downstairs in the green and gold uniforms, they look after our building, they look after most of the city, in districts ».*

Il s’agit donc, entre autres, de la mise en place d’un service de gardiennage privé, dont un garde (au moins) est présent à chaque coin de rue dans les différents *Districts*. Le responsable de la JDA continue alors en expliquant encore que :

*« CID’s are set up through a council process between a number of “bylaws” as we called them, local “bylaws”, so local municipal laws have been passed, to allow it to be set up, and a majority of property owners, 51% must actually opt for it. (...) Once the whole thing has been decided, yes, this area would like a CID, somebody has to pay for it, and basically the private sector pays for it. So then what the council does, not just the 51 plus, percent, which actually wanted it, but everybody in that area that owns property, they add a levy on to their rates and taxes. (...) And then that money is collected by the council through the normal process of collecting rates and taxes, and is then handed back to the CJP, Central Johannesburg Partnership, and then they actually recruit security companies to provide the personal, so those personal have like a basic training and then they retrain them or train them better, more, so they become more “people friendly”. Because they become ambassadors of the city, they become walking telephone directories and maps, you know everybody who wants to know something will stop and ask one of these guys. And then as a by-product of that, that’s now extended, they actually do subsidiary cleaning of the streets during the day, they’ve got some guys in blue uniform. (...) So it serves to create a good impression, the city is now nice and clean [and] it’s now relatively safe »<sup>282</sup>.*

<sup>280</sup> Site officiel du CJP, consulté sur internet à : <http://www.cjp.co.za>, le 25.02.2004

<sup>281</sup> *Draft report* sur les BIDs, effectué par le CJP (2003), mes remerciements vont à \_\_\_\_\_ du CJP de m’avoir fourni ce document

<sup>282</sup> Entretien, *Johannesburg Development Agency (JDA)*, *op. cit.* (18 mars 2004 à Johannesburg)

Le but espéré au travers d'une approche, ou une logique de concentration des initiatives par "Districts", c'est que non seulement la zone concernée se re-développe, mais qu'à travers un effet de "réaction en cascade" (*ripple ponds*), les zones entourant un district bénéficient également des effets de la régénération induits par le secteur privé, et entrent également à leur tour dans des processus de redéveloppement. Le redéveloppement qui a lieu actuellement dans le quartier de Fordsburg, adjacent au *Newtown Cultural District*, est souvent évoqué comme exemple de cet impact. Une directrice du CJP mentionne également que c'est ce processus qui est espéré en vue de la création d'emploi dans le centre-ville ; à savoir que le développement de certaines zones entraîne des offres d'emploi, qui seront complétées par des autres initiatives de développement dans, et autour, de la zone en question, ce qui générera encore une augmentation des offres d'emploi ("*snowballing effect*")<sup>283</sup>.

Pour en revenir à la question de la surveillance, la présence de gardiens privés dans l'espace public (avec la vidéosurveillance) sont les principales mesures sécuritaires développées dans les BIDs. Il s'agit principalement, comme pour la vidéosurveillance (dans une certaine mesure), de l'adoption d'une mesure sécuritaire dans l'espace public en vue d'assurer un re-développement (économique) du CBD (ou du moins de certaines zones de celui-ci).

## 2.4 Impacts de la surveillance dans le CBD

### 2.4.1 Impact sur la criminalité

A ce stade, nous allons analyser l'impact de la vidéosurveillance sur la criminalité et la violence. Nous ne nous arrêterons cependant que brièvement sur ces premières considérations. Peu après les débuts de l'installation du système de vidéosurveillance dans le CBD, des baisses dans le niveau de la criminalité et de la violence dans l'espace du CBD — dans l'espace "entier" du CBD, et non seulement dans la zone alors vidéosurveillée par les 15 caméras du projet pilote — ont été très rapidement annoncées et attribuées à la présence de la vidéosurveillance. En octobre de l'année 2000, il était déjà fait mention d'une baisse de 40% de la criminalité dans le CBD, même si certains individus, plus sceptiques, parlaient plutôt de 5%<sup>284</sup>. La compagnie de vidéosurveillance, alors BACST, faisait bientôt mention d'une réduction de 50%, alors que le système s'agrandissait, en précisant que de nombreux "résultats" (*highlights*) de cette réduction avaient été montrés sur les chaînes de télévision nationale<sup>285</sup>. En 2003, une baisse d'environ 80% de la criminalité — 90% pour les crimes sérieux et violents (*serious and violent crimes*) et 75% pour les crimes bénins (*non-serious crimes*) — dans le CBD était annoncée par la BACST, alors que 184 caméras étaient prétendument installées. Il était également annoncé que la *FNB*, qui avait alors fait surveiller ces bâtiments par la compagnie, n'avait subi qu'un braquage dans l'année écoulée, comparé à neuf l'année précédente. Une baisse de 95% des vols au terminal de *Spoornet* était également mentionnée<sup>286</sup>. Le CEO de la compagnie, John Penberthy précisait alors que:

« *Just over two years ago, [the inner city] was considered practically a no-go area. Violent crime was rampant with stabbings, shootings and armed robberies seemingly a daily occurrence. It is highly significant that the kinds of events being recorded now involve petty and largely opportunistic criminal activities, such as you will find in any major city around the world* »<sup>287</sup>.

Un changement dans la "qualité" des crimes était alors aussi mentionné par la BAC, évoluant de crimes violents à des crimes plus bénins. Aujourd'hui, *Cueincident* fait état des mêmes chiffres. Pourtant, face à

<sup>283</sup> Entretien, *Central Johannesburg Partnership* (CJP), (15 mars 2004 à Johannesburg)

<sup>284</sup> «Crime in Jo'burg CBD down by 40% — statistics», in *The Star*, publié sur internet par *IOL*, le 09.10.2000

<sup>285</sup> Les informations proviennent du site officiel de BAC, *op. cit.*, consulté le 14.06.2003

<sup>286</sup> «Cameras in Joburg cut crime by 80%», in *SaturdayStar*, publié sur internet par *IOL*, le 07.02.2003

<sup>287</sup> Cité sur le site internet de la municipalité, sous la rubrique "avoiding crime", consulté à <http://www.joburg.co.za>, le 07.01.2004

ces annonces, force est de se demander pourquoi *Central Station* était toujours, en 2002-2003, dans les stations les plus affectées (*top stations*) du pays en terme de meurtres (*murders*) et de brigandages (*aggravated robberies*) ? Ted Legget relativise quelque peu cette remarque en précisant que :

« *Using these figures to evaluate Johannesburg CCTV is probably unfair. (...) Systems like CCTV should assist in detecting more crime, and so could cause an increase in the number of crimes recorded, not the contrary* »<sup>288</sup>.

Néanmoins, il est tout de même étonnant qu'une baisse de 80% (et même 90% pour les crimes violents et sérieux) ait été enregistrée, alors que la *station* demeure, dans les statistiques de la police, parmi les plus touchées du pays par deux de ces phénomènes (meurtres et brigandages).

La police ne semble pas corroborer ce chiffre de 80%. Un commissaire de la *Central Station* précise que : « nous avons moins de criminalité comparée aux années précédentes »<sup>289</sup>. Mais, à la question de savoir s'il s'agit d'une réduction de 80%, la réponse est :

« *No, it's not, it's less. When they say crime has dropped, maybe what they are talking round about, maybe, between 15% and 20%, not that, what they are talking. Maybe they've got their own stats, but [not] from the police side* »<sup>290</sup>.

Un rapport du *Council for Scientific and Industrial Research* (CSIR) précisait alors la façon dont les statistiques de la BACST étaient réalisées. Un gestionnaire de la compagnie de surveillance leur expliquait que :

« *BAC works on the basis of incidents observed by the operators. For instance, if operators recorded 100 incidents during the first month of monitoring, and now only records 50 incidents per month, it represents a 50% reduction in crime. (...) These incidents not only include crimes that have been committed, but also possible crimes that have been prevented from being committed, e.g. where a suspicious person loiters in the vicinity of a car and is then approached to investigate* »<sup>291</sup>.

La réduction enregistrée par la BACST (*Cueincident*) est donc celle enregistrée dans les "incidents" repérés par les caméras (ou les incidents "prévenus" de façon anticipative), mais non celle figurant dans les statistiques de la police. La réduction de la criminalité dans le CBD telle qu'annoncée par *Cueincident* est donc exclusivement celle "repérée" par les caméras (et non une réduction *globale* de 80% de la criminalité dans le CBD comme annoncée). La criminalité qui est toujours élevée dans le CBD peut alors s'expliquer par le fait que la criminalité et la violence se déroulent désormais, certainement, hors du champ des caméras. Pour un chercheur de l'ISS, la réponse peut se trouver dans le fait que la criminalité ait soit bougée dans les zones du CBD situées en dehors du champ des caméras (nous avons vu que l'ensemble du CBD n'est de loin pas couvert par le champ des caméras), soit à l'intérieur des buildings, ou encore sous les avant-toits des buildings, où les champs de vision des caméras sont parfois obstrués, de même que derrière les stands des vendeurs de rues, ou encore derrière des arbres cachant la vue de l'objectif<sup>292</sup>. De plus, pour un commissaire de la SAPS si, au début, les caméras ont eu un grand effet sur la criminalité, en prenant les criminels par surprise, désormais ceux qu'il appelle les "criminels intelligents" (*smart criminals*) se sont habitués à leurs présences et ont développé des techniques pour esquiver le champ de vision de la caméra. Par ailleurs, pour lui, un grand nombre de caméras n'ont pas été placées adéquatement par la compagnie de vidéosurveillance et sont alors inefficaces : « l'équipement a été installée, la plupart du temps, sans considération par rapport à l'environnement ». Il mentionne que

<sup>288</sup> Leggett, Ted, (2003b), *op. cit.*, p. 21

<sup>289</sup> Entretien, Johannesburg Central Police Station, *South African Police Service* (SAPS) (7 avril 2004 à Johannesburg), traduit par nos soins

<sup>290</sup> *Ibid.*

<sup>291</sup> Cité dans, Du Plessis, Marthi, Holtmann, Barbara, (2002), *An assessment of electronic surveillance in Gauteng*, Pretoria: CSIR Crime Prevention National Research Resources Centre, p. 2, mes remerciements vont à Marthi du Plessis de m'avoir fourni ce document

<sup>292</sup> Entretien, *Institute for Security Studies* (ISS) (11 mars 2004 à Pretoria)

les caméras les plus efficaces sont celles se trouvant à bas niveau (sous les avant-toits), les champs de visions des autres caméras se trouvant souvent, en partie obstrués. Pour que la vidéosurveillance soit efficace, il faudrait, toujours selon lui, réaménager le CBD, car ce dernier n'a pas été prévu à la base comme « adéquat pour la vidéosurveillance (*CCTV accommodate*) » (contrairement à un *mall* par exemple) et cela rend un bon fonctionnement de la vidéosurveillance difficile. Il faudrait, par exemple, évacuer les marchands de rue pour que leurs stands ne gênent plus les champs de vision des caméras — ou en tout cas trouver des solutions pour que les stands n'obstruent plus le champ de la caméra — de même que limiter la présence d'arbre, etc<sup>293</sup>. Il faudrait, selon lui également, installer beaucoup plus de caméras afin que l'entier du CBD (voire de la ville) soit couvert, pour que l'effet de “déplacement” de la criminalité cesse (dans d'autres zones du CBD ou de l'inner city, ainsi que derrière les obstacles se trouvant sur le champ de vision de certaines caméras). Pour lui, « [le système] doit couvrir toute la ville et s'il couvre toute la ville, la police doit être impliquée de façon directe dans cette évolution (...). [le système] doit [être] intégré à la police ». Sinon, pour lui, la vidéosurveillance « risque de devenir une simple solution hâtive (*quick fix*) »<sup>294</sup>. En définitive, rappelons-nous surtout que s'il y a, peut-être, un chiffre de 80% de réduction dans les “incidents” criminels repérés par les caméras, il n'y a certainement pas une baisse de 80% de la criminalité dans le CBD.

Par ailleurs, la localisation des zones vidéosurveillées dans le CBD n'est pas forcément la plus adéquate, par rapport à la criminalité :

« *The project pilot started at Noord, you know, crowded place there. (...) Those were properly placed even though the place is congested and all those things, if they can remove those hawkers, those cameras are properly placed. (...) The area around Noord (...) that's were most of the crimes are happening, not in, around the banks* »<sup>295</sup>.

D'après le commissaire de la SAPS, les caméras installées dans le *Government Precinct*, ou “autour des banques”, mais aussi à Newtown, ne sont pas localisées dans des endroits où réside une forte criminalité (ou bien, où résidait une forte criminalité), et sont donc peu efficaces. La vidéosurveillance des lieux de pouvoir économique ou politique (et voire même culturel) ne semble donc pas être très efficace en vue “d'une lutte” contre la criminalité. Nous avons alors vu que seulement 20 caméras (au maximum) que nous avons repérées, peuvent être considérées comme étant situées hors de ces lieux symboliques de pouvoir dans le CBD.

Si la criminalité se déroule actuellement principalement hors du champ des caméras (de plus, il ne semble pas qu'elle se déroulait avant où la grande majorité des caméras ont été positionnées), on peut tout de même considérer que la situation de la criminalité dans le CBD ait quelque peu changée. Cette évolution peut être illustrée par les mots d'un commissaire de la SAPS selon qui : « nous n'avons plus autant de crime violent (*violent crime*), comme c'était le cas par le passé (...) [la criminalité] a évolué de violente à intelligente (*violent to smart*) »<sup>296</sup>. Cependant, il est difficile de savoir quel rôle précisément les caméras de vidéosurveillance ont joué dans cette transformation (et il faut tout de même rappeler que *Central Station* demeure toujours dans les “*top stations*” pour certains crimes violents), de même que dans la réduction globale de la criminalité dans le CBD (peut-être entre 15-20%), tel qu'annoncé ci-dessus par le commissaire. Il est possible que, dans une certaine mesure, cette criminalité violente se soit également déplacée dans les zones entourant le CBD, comme à Hillbrow, qui figure aussi parmi les *stations* les plus touchées par les crimes violents (*violent crimes*). Pour le chercheur de l'ISS, le CBD est désormais plus “sûr” (*safe*), mais il s'agit là, pour lui, sûrement du reflet d'une transformation plus générale de la

<sup>293</sup> Comme le dit le commissaire de la SAPS: « I'm not saying they should remove the hawkers, but the hawkers are making it not possible in most cases, for those cameras to be effective »

<sup>294</sup> Entretien, Johannesburg Central Police Station, *op. cit.* (7 avril 2004 à Johannesburg), traduit par nos soins

<sup>295</sup> *Ibid.*

<sup>296</sup> *Ibid.*

situation et des “qualités” de la criminalité en Afrique du Sud, représentée, comme nous l’avons vu au début de cette deuxième partie, par une évolution nationale<sup>297</sup>.

En résumé, il n’est donc de loin pas avéré que la vidéosurveillance soit un moyen efficace de “lutte” contre la criminalité (ou contre la prétendue “culture de la violence” présente dans la ville de Johannesburg et dans son centre-ville en particulier). De plus, il faut également être conscient que même « si la vidéosurveillance “fonctionne” et entraîne une réduction de la criminalité, elle fonctionne au niveau de la dissuasion (*deterrence*), et non au niveau des causes (*causation*) »<sup>298</sup>. Nous avons aussi remarqué que bien souvent l’anticipatif et le répressif ont tendance à l’emporter sur le préventif, et que la criminalité s’est sûrement plus déplacée que réellement réduite en raison de cela (une certaine réduction pouvant en outre être imputée à une évolution nationale). De plus, les caméras (autour des lieux de pouvoir économique, politique, voire même désormais culturel) ne se trouvent pour la plupart pas dans les zones du CBD où la criminalité est (ou était) un vrai problème. Ce qui amoindrit encore certainement son efficacité, mais qui amène également à se poser la question des motivations qui ont conduit à installer le système de vidéosurveillance de l’espace public (financé à plus de 50% par la municipalité) dans ces lieux ? Pourquoi la vidéosurveillance a-t-elle été installée dans certains lieux, plutôt que d’autres ? Marc-Antoine Pérouse de Montclos, analysant l’histoire de l’urbanisme sécuritaire en Afrique, remarque que :

« A l’échelle de la ville, les autorités se préoccupent d’abord de défendre les lieux de pouvoir et ensuite, si elles en ont les moyens, de surveiller les populations des bidonvilles, sources potentielles de danger, mais enjeu plus marginal en terme de clientèle politique ou économique »<sup>299</sup>.

A partir de cette remarque et de nos observations, on peut conclure que l’installation et la localisation de la vidéosurveillance sont d’abord et principalement motivées par **un souci de “défense” des lieux de pouvoir**, avant celui de la protection des citoyens, afin de satisfaire **une certaine clientèle politique et économique**. Mais encore, si la vidéosurveillance n’est pas prioritairement localisée dans des lieux (de l’inner city ou du CBD) où règnent principalement la criminalité et la violence, c’est que les principales motivations de son installation, ou les effets recherchés à travers son installation, résident peut-être (et plutôt) dans la présence “d’une culture de la peur”, ou dans les perceptions des problèmes de la criminalité et de la violence, dans le centre-ville de Johannesburg et dans les endroits désormais vidéosurveillés (rappelons-nous que la lutte du “sentiment” de peur est considérée par beaucoup comme d’importance égale à celui de “la criminalité” elle-même).

## 2.4.2 Impact sur la peur du crime (et “la culture de la peur”)

Si l’impact de la vidéosurveillance sur la criminalité à Johannesburg n’est de loin pas clair, il semble cependant que sur la peur du crime, ou sur les perceptions du CBD en rapport avec la criminalité, les caméras aient un certain impact. Cependant, il conviendra de se demander si cet impact est à même d’altérer la “culture de la peur” présente dans le centre-ville (et plus généralement dans la ville) ? Mais ensuite, il faudra également se demander quelle “culture publique” est alors promue par ce processus de re-territorialisation de l’espace public ?

Une étude réalisée sur la vidéosurveillance dans la province du Gauteng concluait que :

« *The success of CCTV internationally is generally determined by examining crime patterns and/or trends to establish whether crime has decreased; by determining the public's perceptions of crime and feelings of safety before and after the implementation of a project; and by examining the rate and success of prosecutions arising from CCTV. This study has found that electronic surveillance systems have an undisputed positive impact on people's perceptions of safety, (...) [even if] there is little longitudinal data indicating how effective CCTV systems actually have been in reducing crime rates.*

<sup>297</sup> Entretien, *Institute for Security Studies (ISS)*, *op. cit.* (11 mars 2004 à Pretoria)

<sup>298</sup> Fyfe, Nicholas R., Bannister, Jon, (1996), «City watching: closed circuit television surveillance in public spaces», in *Area*, 28.1, p. 42, traduit par nos soins

<sup>299</sup> Pérouse de Montclos, Marc-Antoine, (1997), *op. cit.*, Vol. 2, p. 203, c’est nous qui soulignons

(...) *The fact that investment in a preventative intervention has been made will often lead to improved perceptions of safety regardless of empirical evidence to support the perception*»<sup>300</sup>.

Une autre enquête réalisée en 2003 par le Professeur John Luiz de l'Université du Witwatersrand, et reprise dans un document de la JDA, montrait également certaines évolutions dans les perceptions de certains propriétaires de "businesses formels" (*formal businesses*) opérant dans le CBD :

« *Crime remains a problem in the inner city, with two-thirds of respondents saying they do not feel safe outdoors. Most respondents, however, said that crime was being better managed in the city's improvement districts, and 70% said they felt safer in these areas. (...) The city's image has improved substantially: while 80% characterized the inner city as "dirty and unsafe" in 2002, this figure dropped to 36% in 2003* »<sup>301</sup>.

Dans cette enquête, la vidéosurveillance arrive en tête des développements considérés comme les plus positifs dans le CBD, suivie des *City Improvement Districts* (CIDs), bien que, d'après la plupart des répondants, "les mesures de polices" (*policing efforts*) dans le CBD ne sont souvent pas encore considérées comme adéquates<sup>302</sup>. Si les perceptions du CBD étaient globalement plus positives parmi ces entrepreneurs (formels), il est surtout intéressant de noter que le sentiment de sécurité était meilleur dans les CIDs (70% des répondants se considérant "en sécurité" dans ces espaces) alors que deux tiers ne se sentaient pas "en sécurité" dans le reste de l'espace du CBD.

La vidéosurveillance semble avoir un impact positif sur les perceptions de certains acteurs quant au problème de la criminalité dans le centre-ville de Johannesburg, dans les espaces des BIDs tout au moins. Il conviendrait cependant de savoir plus exactement auprès de qui les perceptions ont changé, ainsi que comment et pourquoi ? Nous n'avons ci-dessus que l'opinion de certains entrepreneurs formels du CBD. Ainsi, peut-on alors réellement considérer à partir de ces enquêtes que la vidéosurveillance altère "la culture de la peur" dans la ville de Johannesburg (à défaut de remédier à la supposée "culture de la violence") ? Pour Jon Bannister et al., il semble que cela ne soit pas vraiment le cas, car :

« *The imagery used to promote CCTV draws attention to an apparent crisis of public order within the city, a crisis which can be resolved through the deployment of CCTV. There is, however, a danger in viewing CCTV and its immediate goal of the reduction of crime, as both neat answer and simple problem. The danger contained within this perspective is that it can lead us to regard CCTV as the saviour, rather than a symbol, of the current urban malaise* »<sup>303</sup>.

Pour ces derniers, la vidéosurveillance dans la ville serait plutôt un symbole du "malaise urbain", de "la culture de la peur", qu'un élément rédempteur de ce malaise et de cette culture. La vidéosurveillance devrait alors peut-être plutôt être considérée comme une autre manifestation (sécuritaire) émanant de "la culture de la peur", de "l'esthétisation" de la peur. De plus, si un certain recul du sentiment de peur survient tout de même, David Lyon mentionne bien qu'une recherche a montré qu'il s'agissait plus d'un recul dans la peur "d'être une victime" dans les zones surveillées, qu'un réel recul "de la peur du crime" dans la ville<sup>304</sup>. Mais, comme nous l'avons vu, certains *businesses* (formels) opérant dans le centre-ville semblent considérer la vidéosurveillance, ou les BIDs, positivement, et ces éléments paraissent tout de même participer, dans une certaine mesure, à améliorer la perception de ces derniers quant au problème de la criminalité. Alors, la vidéosurveillance et les BIDs parviennent peut-être, dans une certaine mesure, à altérer "une culture de la peur" ou à diminuer quelque peu son emprise — dans les endroits surveillés du moins (bien qu'il s'agisse certainement plus d'une amélioration de "la peur d'être une victime" dans ces zones surveillées).

<sup>300</sup> Marthi, Holtmann, Barbara, (2002), *op. cit.*, pp. 5-14, c'est nous qui soulignons

<sup>301</sup> Greater Johannesburg Metropolitan Council (GJMC), (2003a), *Progress in the City*, Johannesburg Development Agency

<sup>302</sup> Voir, Luiz, John, (2002), *op. cit.*, pp. 40-41

<sup>303</sup> Bannister, Jon et al. (1998), *op. cit.*, in Norris, Clive et al. (eds.), *op. cit.*, p. 22

<sup>304</sup> Lyon, David, (2001), *op. cit.*, p. 63

La vidéosurveillance devient-elle alors par là « un moyen de négocier (*negotiating*) avec la diversité sociale » ; cette “diversité sociale” dont nous avons vu qu’elle était souvent à la base des stéréotypes, ainsi que des mythes et phantasmes associés aux problèmes de la criminalité et de la violence<sup>305</sup> ? Mais, si c’est le cas, il convient alors de se demander de quelle façon elle parvient à “négocier” avec cette diversité ? Il faut également se demander quelle-s (nouvelle-s) “culture-s” est/sont produite-s dans l’espace public du CBD, succédant à la culture de la peur, et permettant de négocier avec la diversité ? Mais surtout, il faudra se demander, selon les expressions de Sharon Zukin, “la culture publique” de qui, ou “pour qui” (“*whose culture*”) et, en définitive, la ville de qui, ou “pour qui” (“*whose city*”), sont produites dans ces espaces, à travers ce processus de re-territorialisation<sup>306</sup> ?

### 2.4.3 “*Whose culture ? Whose city ?*” : impact sur l’espace et les formes sociales

#### 2.4.3.1 La vidéosurveillance

##### 2.4.3.1.1 Une répartition inégale des lieux surveillés : un processus de hiérarchisation spatiale

Les caractéristiques de la localisation des caméras montrent que l’installation de la vidéosurveillance à Johannesburg semble motivée prioritairement par une “défense” des lieux de pouvoir dans le CBD. Cela explique aussi que la vidéosurveillance ait été développée dans le CBD — “ancien” espace central de la ville, et symbole de pouvoir — et non dans un quartier par exemple résidentiel comme Hillbrow. L’apport d’une réponse par la municipalité aux attentes de clientèle politique et économique semble être en jeu (de plus, à travers BAC, “la clientèle économique” a participé pleinement au processus). Christophe Bétin et al. dans leur étude sur la vidéosurveillance dans le centre-ville de Lyon observent le même principe :

*« Il s’agit avant tout de donner les moyens d’une politique sécuritaire capable de pallier le manque d’efficacité de la police nationale dans ce domaine, et ce faisant de rétablir l’ordre dans les quartiers où les pressions exercées par les commerçants et les résidents se font les plus fortes. (...) La vidéosurveillance apparaît d’emblée comme l’une des mesures (...) susceptibles d’apporter une réponse rapide et visible aux attentes exprimées par une partie de la population et les commerçants du centre-ville en particulier »<sup>307</sup>.*

La vidéosurveillance ne semble donc pas être prioritairement développée dans un souci d’assurer une sécurité à l’ensemble des citoyens, mais il s’agit plutôt d’une réponse “rapide et visible” aux “pressions” et “attentes” exercées par certains milieux. Il semble, à la vue de nos observations, que nous puissions reprendre à notre compte (en partie en tout cas) cette remarque. Ainsi faisant, pour les auteurs, « le droit à la sécurité des biens et des personnes est là encore relégué au second plan, même s’il a tendance à justifier l’action des pouvoirs publics »<sup>308</sup>. Par ailleurs, comme nous l’expliquent Jo Beall et al., alors que la municipalité était en pleine restructuration, « il y avait un réel sentiment que personne ne faisait attention et ne s’occupait de l’inner city (*inner city store*) »<sup>309</sup>. Le soutien à l’installation de la vidéosurveillance représentait alors un moyen “rapide et visible” pour la municipalité de montrer qu’elle essayait de reprendre le contrôle du (re-)développement de l’inner city.

Ces premières observations nous permettent déjà d’avancer quelques remarques sur l’impact spatial de la vidéosurveillance à Johannesburg. Comme nous l’avons vu :

*« Plus que le critère purement quantitatif de la densité de la population, c’est le caractère qualitatif et fonctionnel d’un endroit qui explique la distribution spatiale discontinue et hétérogène des caméras de vidéosurveillance »<sup>310</sup>.*

<sup>305</sup> Zukin, Sharon, (1995), *op. cit.*, p. 261, traduit par nos soins

<sup>306</sup> *Ibid.*, p.47

<sup>307</sup> Bétin, Christophe et al., (2003), *op. cit.*, p. 11, c’est nous qui soulignons

<sup>308</sup> *Ibid.*, p. 13

<sup>309</sup> Beall, Jo et al., (2002), *op. cit.*, p.109, traduit par nos soins

<sup>310</sup> November, Valérie et al., (2002), *op. cit.*, p. 160

Les endroits du CBD, de même que le reste de l'inner city (comme Hillbrow), dépourvus de caméras ne représentent alors pas des lieux au caractère qualitatif et fonctionnel important (pour les promoteurs de la vidéosurveillance). Ceci mis à part 20 caméras observées (au maximum) qui se trouvent hors de ces lieux de pouvoir dans le CBD. Une première indication quant au processus de re-territorialisation engendré par la vidéosurveillance dans l'inner city montre alors qu'on assiste à une « production “d'espaces” par exaltation de certains lieux et mise à l'écart d'autres » — mise à l'écart des lieux non-vidéosurveillés (dans le CBD ou le reste de l'inner city, comme Hillbrow) qui sont donc considérés comme qualitativement et fonctionnellement non-importants<sup>311</sup>. Une hiérarchisation des différents espaces se met ainsi en place ou s'accroît.

#### 2.4.3.1.2 Impact sur les formes sociales : une construction de la déviance

Si la vidéosurveillance dans le CBD de Johannesburg se caractérise d'abord par une répartition inégale (ou non-homogène) des lieux vidéosurveillés (et une vidéosurveillance principalement des lieux en fonction de leurs caractères fonctionnels et qualitatifs considérés comme importants), le processus de re-territorialisation (engendré par la vidéosurveillance, entre autre) a également un impact, selon l'expression utilisée par Claude Raffestin, sur “les formes sociales” contenues dans ces espaces.

Christophe Bétin et al. dans leur analyse du système de vidéosurveillance de l'espace public à Lyon — qui semble posséder de nombreuses similitudes avec la fonctionnement de celui de Johannesburg — ont montré comment la vidéosurveillance participait à « la construction de diverses formes de déviance, au sens d'une redéfinition des normes sociales qui amènent à les qualifier comme telles »<sup>312</sup>. Nous allons maintenant observer comment le fonctionnement du système présent à Johannesburg possède, selon toutes vraisemblances, certaines logiques similaires. Dans un article paru dans le magazine *Leadership* en octobre 2003, et que *Cueincident* a repris dans un de ces documents publicitaires, John Penberthy, le CEO de la compagnie qui était interviewé, mentionnait qu' « il coûtait mille fois plus cher de répondre à un crime déjà commis que de le prévenir ». L'auteur du texte de l'article continuait ensuite en expliquant que :

*«This is where Cueincident's operator training and intellectual capital come into play. The body language of someone about to commit a crime is different to someone going about his business: while ordinary people go about their business with purpose, the criminal moves furtively through the crowd, looking around for opportunities. Cueincident operators are trained to look for this kind of behaviour and alert law enforcement officials before a crime is committed ».*

Nous avons déjà mentionné qu'ainsi faisant, “le préventif” tend à se décliner sur “l'anticipatif” et “le répressif”, rappelant quelque peu le film de science fiction *Minority Report*. Pour Christophe Bétin et al., à travers ce système de “gestion binaire” anticipation/répression, les surveillants sont conduits :

*« A chercher dans les comportements du monde social qu'ils observent en images des indices de “basculement” d'un même individu d'un état à un autre, voire même une supposée intention secrète que trahirait ici des attitudes ou des mouvements du corps »<sup>313</sup>.*

Ainsi, « ce ne sont pas les actes (non encore commis) qui sont considérés comme déviants, mais les comportements tels qu'ils apparaissent à l'opérateur par l'image »<sup>314</sup>. On voit alors comment, à Johannesburg, derrière la rhétorique (aux allures scientifiques) de la lecture du “langage corporel” (*body language*) des individus surveillés par les opérateurs de *Cueincident*, réside en fait un système qui fonctionne par la détection des comportements qualifiés (ou pré-qualifiés) comme “déviants” (et non des actes eux-mêmes), et l'apport d'une “réponse” anticipative (et répressive) à ces “déviations” observées. Force est alors de se demander comment la catégorie, ou les catégories, *des comportements* “déviants” sont identifiées, si ce ne sont pas *les actes* déviants qui importent uniquement ?

<sup>311</sup> Raffestin, Claude, (1997), *op. cit.*, p. 96

<sup>312</sup> Bétin, Christophe et al., (2003), *op. cit.*, p. 22

<sup>313</sup> *Ibid.*, pp. 18-20, c'est nous qui soulignons

<sup>314</sup> *Ibid.*

Nous avons mentionné ci-dessus que, pour Christophe Bétin et al., c'est une "redéfinition des normes sociales" qui amènent ces (pré-)qualifications. Rappelons-nous alors ce gestionnaire de *Cueincident* qui nous mentionnait que « les employés sont des individus qui connaissent bien les rues et ils savent quand quelqu'un se comporte bizarrement » et qu'ils se concentrent donc sur « tout ce qui ne paraît pas normal (*everything that doesn't look normal*) »<sup>315</sup>. Plus que sur les actes, c'est donc sur "tous" les comportements qui ne "*paraissent pas normaux*" aux yeux de l'opérateur que ce dernier va se concentrer. Christophe Bétin et al. se demandent alors comment à travers ce fonctionnement, le système de vidéosurveillance peut « échapper aux formes de convictions stéréotypées en la matière » ? Les auteurs remarquent ensuite qu'ainsi « ce n'est pas la norme juridique qui qualifie les comportements incriminés de délictueux, mais les normes sociales de groupes plus ou moins larges ». Ces normes sociales établies par certains groupes "dominants" (comme nous allons le voir, il s'agit de la clientèle économique et politique) — ou au pouvoir de contrainte plus important — et ensuite intégrées par les surveillants, participent alors à désigner des « groupes identitaires potentiellement délinquants. Or ces groupes n'existent et n'occupent l'espace public que par le regard stigmatisant porté sur eux collectivement »<sup>316</sup>. Stephen Graham et Simon Marvin notent eux aussi que les travaux de Clive Norris et al. ont également montré que :

« *People targeted by CCTV were selected on the basis of the prejudices of CCTV operators, particularly their ideas as to which types of people "belonged" in which spaces and times within the city* »<sup>317</sup>.

Les opérateurs des systèmes de vidéosurveillance établissent et imposent ainsi « une écologie normative de l'espace et du temps (normative space-time ecology) »<sup>318</sup>. Par ailleurs, Marc Guillaume a bien montré la relation existant entre "la construction" de l'espace urbain et l'instauration de processus de normalisation dans ces espaces. Il considère notamment "les équipements" urbains comme s'insérant dans un "mode de normalisation" de l'espace ; un mode auquel nous pouvons certainement désormais rattacher la vidéosurveillance<sup>319</sup>.

En définitive, le fonctionnement de la vidéosurveillance, à travers une redéfinition des normes sociales — selon celles de certains groupes (dans le cas de Lyon, principalement par les commerçants) — permet de délimiter les (nouveaux) critères de normalité dans un espace, et participe à la construction des catégories de la déviance dans ces espaces vidéosurveillés. Certains individus, au vu de leur comportement (ou de leur appartenance à un "groupe identitaire"), et non par leurs actes, sont alors pré-qualifiés déviants au regard des normes sociales re-définies dans un espace. Au niveau de "la lutte" contre la criminalité, cela n'est sûrement pas des plus efficaces, puisqu'en se focalisant sur certains comportements (ou sur certains lieux) « il s'agit moins de surveiller l'espace afin de prévenir (ou réprimer) les actes délictueux que de bien surveiller ceux que l'on veut punir » — ceux aux comportements considérés comme "déviants" au regard des (nouvelles) normes sociales, mais non (forcément) criminels au regard des normes juridiques<sup>320</sup>. David Lyon considère également qu'« il n'y a pas besoin d'être un criminel pour être suivi. Les systèmes de caméras ont tendance à exagérer (*inflate*) les stéréotypes »<sup>321</sup>.

Cet impact sur les "formes sociales", à travers une redéfinition de la normalité et une construction des catégories de la déviance, amène également à d'autres impacts sur l'espace (et ses qualités) que nous discuterons dans le prochain chapitre. Remarquons encore que par l'apport d'une réponse "anticipative" et répressive, les comportements "considérés" comme déviants sont alors réprimés ou écartés des espaces

<sup>315</sup> Entretien, *Cueincident Surveillance Technology*, *op. cit.* (24 mars 2004 à Johannesburg)

<sup>316</sup> Bétin, Christophe et al., (2003), *op. cit.*, pp. 19-21

<sup>317</sup> Graham, Stephen, Marvin, Simon, (2001), *Splintering urbanism: networked infrastructures, technological mobilities and the urban condition*, Londres et New York: Routledge, p. 263 c'est nous qui soulignons, voir, Norris, Clive et al. (eds.), (1998), *op. cit.*

<sup>318</sup> *Ibid.*, p. 264, traduit par nos soins

<sup>319</sup> Voir, Guillaume, Marc, (1978), *Eloge du désordre*, Paris: Gallimard, pp. 58-59 notamment, en ce qui concerne les équipements urbains

<sup>320</sup> Bétin, Christophe et al., (2003), *op. cit.*, p. 19

<sup>321</sup> Lyon, David, (2001), *op. cit.*, p. 63, traduit par nos soins

surveillés. Le processus de re-territorialisation de l'espace engendré par la vidéosurveillance, signifiera pour certains un processus inverse de dé-territorialisation, en raison de leur éventuelle exclusion de cet espace, ou de la répression apportée à leurs comportements, considérés comme "déviants". C'est peut-être ici le véritable pouvoir du système panoptique (du "tout voir") de la vidéosurveillance : instauration d'un contrôle social et d'une construction des catégories de la "déviance" et, par là, d'une re-définition d'une certaine normalité dans un espace débouchant, en dernier lieu, sur l'exclusion ou la répression de certains individus en fonction de leur "comportement" ou de leur appartenance à un groupe "identitaire"<sup>322</sup>. Mais, peut-être encore que:

« *The relationship between surveillance and power is about the capacity to induce conformity not just by catching and punishing the deviant, or by deterring potential miscreants through the fear of detection, but by abolishing the potential deviance* »<sup>323</sup>.

Il faut cependant être prudent avec la métaphore panoptique et plutôt qu'une "abolition" de la déviance "potentielle", nous considérerons plutôt sa répression, ou son exclusion, de l'espace vidéosurveillé. Mais, il est, par ailleurs certain que, comme tout mécanisme de pouvoir, celui de la vidéosurveillance « vise le contrôle et la domination des hommes et des choses », et contribue par là également à l'organisation de l'espace où il s'exerce ; à sa re-territorialisation<sup>324</sup>.

#### 2.4.3.1.1 Une "re- et dé- territorialisation" par une appropriation et une privatisation de l'espace public

Le fonctionnement de la vidéosurveillance participe à un processus de production de l'espace (territorialisation) dans le CBD, dont nous avons souligné certains impacts sur l'espace et les "formes sociales". Il reste désormais à se demander *pourquoi* (dans quel but) la vidéosurveillance, en tant que potentiel vecteur d'une redéfinition de la normalité dans un lieu, est sollicitée ? *Pourquoi* le pouvoir de la vidéosurveillance — visant le contrôle et la domination des hommes et des choses — est "utilisé" ? Selon Claude Raffestin, « l'espace et le temps sont en tout cas des supports mais il est rare qu'ils ne soient pas aussi des ressources et donc *des enjeux* »<sup>325</sup>. Quel est alors l'enjeu représenté par l'espace du CBD, ou du moins, les lieux surveillés, qui justifie leur vidéosurveillance et une redéfinition de la normalité dans ces espaces ? C'est ce que nous allons voir dans un premier temps. Puis dans un deuxième temps, nous verrons alors que ces "enjeux" impliquent un changement dans la qualité des espaces publics surveillés.

Si nous reprenons l'exemple de la ville de Lyon, Christophe Bétin et al. remarquent une influence exercée par les commerçants du centre-ville sur les choix de la municipalité et :

« *Les conflits d'usage et d'appropriation d'espaces porteurs d'enjeux particuliers pour la collectivité, la défense des intérêts économiques et financiers en lien avec l'activité commerciale et touristique (...), la préservation des valeurs symboliques associées à l'image du centre-ville (...) sont autant d'enjeux qui déterminent, pour une large part, la nature et le contenu des mesures supposées lutter contre la délinquance* »<sup>326</sup>.

Nous pourrions désormais rajouter qu'ils sont également autant d'enjeux qui contribuent à délimiter la "normalité" dans les lieux surveillés. Comme nous l'avons vu, l'installation et la répartition de la vidéosurveillance (financée à plus de 50% par la municipalité) autour des lieux de pouvoir semble motivée par un souci de satisfaction de clientèle économique et politique (voir même culturelle) qui influe sur les choix de la municipalité. C'est donc principalement "ces clientèles", ces acteurs influant sur les

<sup>322</sup> David Sibley définit le contrôle social en ces termes: « the attempted regulation of the behaviour of individuals and groups by other individuals or groups in dominant position » ((1995), *Geographies of exclusion, society and difference in the West*, Londres: Routledge, p. 81)

<sup>323</sup> Norris, Clive, Armstrong, Gary, (1998), *op. cit.*, in Norris, Clive et al. (eds.), *op. cit.*, p. 7, c'est nous qui soulignons

<sup>324</sup> Raffestin, Claude, (1980), *op. cit.*, p. 50

<sup>325</sup> *Ibid.*, p. 41, c'est nous qui soulignons

<sup>326</sup> Bétin, Christophe et al., (2003), *op. cit.*, pp. 12-13, c'est nous qui soulignons

choix de la municipalité (et sur la nature et le contenu des mesures sécuritaires) qui sont à la base, ou qui se trouvent derrière la redéfinition de la normalité et l'instauration d'un certain "contrôle social" dans ces espaces publics, à travers la vidéosurveillance installée "pour eux" (et "par eux" en partie).

Pour David Harvey, "les usages" dans un espace public peuvent être fortement conflictuels<sup>327</sup>. Il semble alors que "l'enjeu" pour ces acteurs ("clientèles") résident dans une certaine **ré-appropriation de l'espace** du CBD, ou du moins des espaces vidéosurveillés, ainsi que dans **la délimitation de ses usages**, par leur pré-définition (ou redéfinition). Valérie November et al. remarquent que les « espaces publics sont susceptibles d'être *appropriés* à tout moment par des groupes sociaux différents. C'est ce qui semble se produire avec la vidéosurveillance »<sup>328</sup>. Pourtant, rappelons-nous que les espaces de pouvoir du CBD, ou du moins une grande partie de ceux-ci, ne sont pas ceux (et vraisemblablement n'étaient pas ceux) où règne réellement la criminalité. L'enjeu n'est donc pas principalement une ré-appropriation des lieux (de pouvoir) vidéosurveillés par une "lutte" contre la criminalité. La visée réside alors peut-être plutôt dans une ré-appropriation de ces lieux par leur ré-esthétisation en fonction du critère de la peur. Les caméras permettent de donner l'impression à certains groupes de maîtriser à nouveau l'espace (ou leur re-donnent réellement la maîtrise de l'espace) et nous avons vu que cette maîtrise semble alors, dans une certaine mesure, altérer le sentiment de la peur du crime. A travers l'altération de ce sentiment, les promoteurs de la vidéosurveillance espèrent principalement attirer à nouveau les acteurs économiques (et désormais les touristes et les consommateurs) dans le centre-ville.

Mais alors, comme tout pouvoir, celui de la surveillance "médiatisée" « s'exprime par une monopolisation de l'espace et la relégation des plus faibles dans des lieux moins convoités »<sup>329</sup>. La ré-esthétisation de l'espace passe donc également par (ou du moins engendre) une redéfinition d'une certaine normalité, et finalement, de qui "appartient" ou non à ces lieux (en fonction de critères comportementaux ou d'appartenance à un "groupe"). Le contrôle social qui s'exerce à travers la vidéosurveillance a un impact sur les usages de l'espace en re-définissant ou en pré-définissant les usages que l'on considère comme légitimes et en excluant ou réprimant ceux qui ne le sont pas. Cette monopolisation de l'espace par certains groupes, et de son usage légitime, contribue alors à la formation d'espaces qui sont "intégrés" à certains groupes et certains usages. Par ailleurs, Jacques Lévy remarque comment dans « la [re-]production de centralité », en général, il existe une « inégalité des agents en compétition dans l'espace central » et que « les logiques économiques avantagent les consommateurs solvables »<sup>330</sup>. Cette inégalité place ainsi certains acteurs ("les consommateurs solvables"), en position de force (ou de pouvoir) dans le processus de re-territorialisation de l'espace central de la ville, et la présence d'autres individus (ou d'autres comportements) dans ces espaces intégrés à certains groupes, « les transforment en êtres anormaux ou menaçants » et entraîne alors leur répression<sup>331</sup>. Ainsi, la construction d'un "sentiment de bien être" (*feel-good factor*) dans l'espace vidéosurveillé passe par une esthétisation de la peur (et dans une certaine mesure une réduction de celle-ci). Mais, comme le disent Nicholas Fyfe et Jon Bannister, « il ne s'agit pas que de cela. *L'exclusion de l'espace public* de ceux incapables de se soucrire aux normes ou qui ne le veulent pas, en fait également partie »<sup>332</sup>.

La réappropriation de l'espace (sa re-territorialisation, à travers la vidéosurveillance) par l'instauration d'un certain "sentiment de bien-être" qui supplée un sentiment de peur, engendre une exclusion de certains individus. En résumé, d'après les mots de Zygmunt Bauman, le "*panopticon* électronique" entraîne une « dualité entre ce que [Zygmunt Bauman] nomme "les séduits" (*the seduced*) et "les

<sup>327</sup> Harvey, David, (1992), «Social justice, postmodernism and the city», in *International Journal of Urban and Regional Research*, Vol. 16, N° 4, p. 591

<sup>328</sup> November, Valérie et al., (2002), *op. cit.*, p. 161, c'est nous qui soulignons

<sup>329</sup> Sibley, David, (1995), *op. cit.*, p. ix, traduction par, Staszak, Jean-François et al., (2001), *Géographies anglo-saxonnes, tendances contemporaines*, Paris: Belin, pp. 29-30

<sup>330</sup> Lévy, Jacques, (1994), *op. cit.*, p. 331

<sup>331</sup> Sibley, David, (1995), *op. cit.*, p. xii, traduction par, Staszak, Jean-François et al., (2001), *op. cit.*, p. 32

<sup>332</sup> Fyfe, Nicholas R., Bannister, Jon, (1998), *op. cit.*, in Fyfe, Nicholas R. (ed.), *op. cit.*, p. 261, traduit par nos soins, c'est nous qui soulignons

réprimés” (*the repressed*)»<sup>333</sup>. Les acteurs dont le comportement ou l'appartenance à un groupe correspondent aux (nouveaux) usages définis de l'espace surveillés sont “attirés” (*seduced*) dans le lieu — ces acteurs sont définis dans le document publicitaire sur la compagnie *Cuencident* comme des « individus ordinaires qui savent où ils vont avec un but (*ordinary people [who] go about their business with purpose*) » — alors que ceux qui n'entrent pas dans cette catégorie se verront “réprimés” (*repressed*) lorsqu'ils pénétreront les zones surveillées. Ces “réprimés” sont composés, comme nous l'avons vu, par « certains individus et certains groupes sociaux [qui] sont *de fact* constitués en source de danger potentiel » et cela à travers un « système de représentations qui tend à distinguer les modes d'occupation de l'espace légitimes de ceux qui ne le sont pas »<sup>334</sup>.

Dans le CBD, la vidéosurveillance qui ne se trouve pas dans les espaces de pouvoir (20 caméras) a certainement un impact différent sur l'espace et les formes sociales. Mais, il est significatif que le nombre de caméras soit si restreint dans ces lieux, alors considérés comme fonctionnellement et qualitativement moins importants. Son impact sur la criminalité est là peut-être plus puissant, vu qu'il s'agit au dire du commissaire de la SAPS que nous avons interrogé, en partie (vers Noord St.) d'une zone possédant une criminalité plus élevée. Mais, cela est peut-être également à relativiser car nous ayons vu les nombreuses limites de la vidéosurveillance comme instrument de “lutte” contre le crime. Cependant, dans ces espaces, ce ne sont certainement pas les mêmes normes sociales qui influent dans la définition de la normalité, en raison de l'absence d'acteurs économiques et politiques influents (ou de leur nombre réduit). Ces espaces ne présentent alors pas les mêmes enjeux, et les critères d'exclusion et d'inclusion — de qui appartient au lieu et qui n'y appartient pas — ne sont certainement pas les mêmes non plus. Cependant, il ne faut pas oublier que ces lieux se trouvent à proximité “des lieux de pouvoir”, ce qui explique peut-être la localisation de ces caméras. D'une façon similaire, Joubert Park (vers Noord St.) est un endroit symbolique que l'on désire peut-être se réapproprier ! Il en va peut-être de même pour Bree St. qui possède de nombreuses surfaces de bureaux vides et est donc potentiellement à disposition d'acteurs économiques. La vidéosurveillance peut alors facilement devenir un puissant instrument de re-territorialisation dans ces espaces (et inversement un instrument de dé-territorialisation pour une partie de la population).

Il nous reste encore à considérer l'impact de cette appropriation (ou monopolisation) de l'espace sur la qualité de l'espace public. Pour David Lyon « la ville est divisée en zones par des mécanismes simulés de surveillance (*simulated surveillance mechanisms*), avec des barrières électroniques et blindées entre ces zones ». La vidéosurveillance devient ainsi une barrière électronique difficilement franchissable entre les zones de la ville, « pour ceux catalogués comme n'y appartenant pas »<sup>335</sup>. La vidéosurveillance, dans un certain espace, génère alors en quelque sorte ce que David Sibley nomme des « règles implicites d'inclusion et d'exclusion (...) qui contribuent à la structuration de la société et de l'espace »<sup>336</sup>. En fin de compte, la production de l'espace dans le CBD, à travers l'établissement de ces barrières ou frontières “symboliques” et de ces “règles”, influe sur un changement des qualités des espaces surveillés et donc, d'une partie de l'espace public, dans le CBD. Ce changement peut être illustré par ce que Mike Davis appelle « la destruction des espaces publics accessibles à tous », ou par une « *privatisation* du domaine public » dans les espaces surveillés<sup>337</sup>. Valérie November et al., remarquent également qu'à travers l'appropriation de l'espace par certains groupes au moyen de la vidéosurveillance, « on assiste alors à *une forme de privatisation* de l'espace public » ; espaces dont certains individus seront exclus<sup>338</sup>.

<sup>333</sup> Mentionné par, Lyon, David, (1993), *op. cit.*, p. 669

<sup>334</sup> Bétin, Christophe et al., (2003), *op. cit.*, p. 7

<sup>335</sup> Lyon, David, (2001), *op. cit.*, p. 66, traduit par nos soins

<sup>336</sup> Sibley, David, (1995), *op. cit.*, pp. xiii, traduit par nos soins

<sup>337</sup> Mike Davis, (2000), *op. cit.*, p. 206, c'est nous qui soulignons

<sup>338</sup> November, Valérie et al., (2002), *op. cit.*, p. 161, c'est nous qui soulignons

### 2.4.3.2 Les *BIDs*

Arrêtons-nous désormais encore brièvement sur quelques considérations à propos de l'impact des *BIDs*. Pour Richard Tomlinson, la promotion des *Business Improvement Districts* à Johannesburg a été possible, car les participants aux *Johannesburg Inner City Development Forum* (JICDF), qui ont soutenu ces initiatives :

« [They] shared preconceptions on the causes of the decline and the future role of the central city. (...) There was a general presumption among many that they knew what the essential problems were. The private sector, many in the community, and indeed many in the government, presumed that problems of the inner city lay in crime and in inept local government management. (...) In their minds, social control — regaining control of the street — was the dominant issue »<sup>339</sup>.

La ré-appropriation du CBD et le renversement du “déclin” de l'espace central de Johannesburg ont donc été compris, par les acteurs participant à l'élaboration de son redéveloppement, comme passant par une nécessaire “reprise” du contrôle des rues. Les *BIDs* et la vidéosurveillance ont alors été instaurés comme nouveaux mécanismes de contrôle social. Comme nous l'avons vu, les *BIDs* ont été développés suivant une même logique, et les mêmes raisons en grande partie, que la vidéosurveillance (à noter que souvent la vidéosurveillance accompagne les *BIDs*). Mais, leurs impacts sur l'espace sont certainement différents, vu que “l'œil” du gardien n'est, cette fois-ci, pas médiatisé. D'un autre côté, il existe également une répartition non-homogène des *BIDs*, et donc également une mise en valeur de certains espaces par rapport à d'autres. Sharon Zukin note à propos des *BIDs* de la ville de New York que les :

« *BIDs* channel investment into a central space. (...) [And] the rich *BIDs*' opportunity to exceed the constraints of the city's financial system confirms the fear that the prosperity of a few central spaces will stand in contrast to the impoverishment of the entire city »<sup>340</sup>.

De plus, cette fois-ci, les forces de sécurité et de surveillance appartiennent, et sont gérées entièrement par un organisme privé. Elles sont financées par les propriétaires fonciers.

Nous n'allons pas entrer, comme avec la vidéosurveillance, dans les détails de l'impact sur les formes sociales et spatiales des *BIDs*. Notons juste deux choses : d'un, l'impact des *BIDs* est certainement différent étant donné l'absence de médiatisation de la surveillance ; de deux, on assiste, à nouveau, à un prolongement de l'espace privé (l'espace des propriétaires) dans l'espace public, où les « institutions privées s'approprient symboliquement l'espace public se trouvant dans le prolongement du “lieu à risque” qu'elles ont préalablement — et unilatéralement — défini » ; les lieux “à risques” étant en fait les lieux de pouvoir à “défendre” ou à se “réapproprier” (ill. 23, annexe B)<sup>341</sup>.

Stephen Graham et Simon Marvin classent les *BIDs* et les espaces vidéosurveillés dans une même catégorie “d'espaces éclatés” (*splintering streetscapes*). Pour eux, ces espaces de rues (espaces publics) “éclatés”, gérés en partie de façon privée, sont « de plus en plus isolés et sécurisés (*secured off*) du reste de la fabrique métropolitaine (*metropolitan fabric*) » et développés afin de rentrer en compétition avec les *malls* commerciaux fermés, ou les complexes à fonctions multiples des banlieues (commerciale, de loisir, de bureau, etc). Ils décrivent alors les *BIDs* comme des “*malls* sans murs” (*malls without walls*). Ils indiquent encore que les *BIDs* « représentent des tentatives explicites de conduire (*managed*) les groupes socio-économiques marginalisés hors de “la scène” urbaine (*urban scene*) » et que « les utilisateurs considérés comme non-esthétiques (*unaesthetic*) ou antisociaux [en] sont prudemment exclus (*carefully managed out*) »<sup>342</sup>.

Pour Lindsay Bremner, les *BIDs* à Johannesburg sont créés « afin d'attirer à nouveau les locataires désirables et les consommateurs ». Ces espaces traduisent alors « la distribution inégale de la richesse et

<sup>339</sup> Tomlinson, Richard, (1999), *op. cit.*, p. 1657

<sup>340</sup> Zukin, Sharon, (1995), *op. cit.*, p. 36

<sup>341</sup> November, Valérie et al., (2002), *op. cit.*, p. 161

<sup>342</sup> Graham, Stephen, Marvin, Simon, (2001), *op. cit.*, pp. 256, 261-263, traduit par nos soins

la collision de différentes valeurs dans l'inner city ». Elle remarque également que « des nouvelles règles d'exclusion qui sont basées sur des droits de propriété privée (private property rights) commencent de modeler l'espace public et ses usages »<sup>343</sup>. Exclusion et privatisation ; l'impact des BIDs semble ainsi assez similaire à celui de la vidéosurveillance.

Pour Sharon Zukin, les BIDs participent à une définition de l'image (ou des images) de la ville, et elle mentionne qu'il convient de se demander qui occupera ces images ? Elle note également qu'il faut considérer « quelle sorte de culture publique est créée dans ces conditions » ? Elle remarque alors que « Leur [les BIDs] vision de l'espace public découle de *la culture commerciale (commercial culture)* »<sup>344</sup>. Nous allons y revenir dans le prochain chapitre.

Nicholas Fyfe et Jon Bannister remarquent eux aussi que l'usage de la vidéosurveillance dans les centres-villes reflète un agenda de restructuration économique et politique plus général, développé en vue de la réhabilitation (économique) des centres-villes, et qui réside dans la transformation du « centre-ville en tant qu'un centre commercial (*downtown as a mall*) ». L'avantage comparatif que l'on attribue aux centres commerciaux est alors leur « niveau de sécurité », que l'on essaie de reproduire dans le centre-ville<sup>345</sup>. Afin de conclure ce chapitre, nous revenons à Richard Tomlinson qui continuait sa remarque à propos des choix des participants au JICDF, en notant qu'en mettant ainsi en avant ces principes (énoncés au début de ce point), « la question à laquelle ils ont manqué de répondre fut celle de l'inclusion économique (*economic inclusion*), (...) et des moyens d'incorporer la majorité de la population métropolitaine »<sup>346</sup>. C'est sur cette remarque que nous allons maintenant conclure, de manière provisoire, ce travail.

---

<sup>343</sup> Bremner, Lindsay, (1998), *op. cit.*, in Judin, Hilton, Vladislavić, Ivan (eds), *op. cit.*, p. 58, traduit par nos soins

<sup>344</sup> Zukin, Sharon, (1995), *op. cit.*, pp. 34, 35, 37, traduit par nos soins, c'est nous qui soulignons

<sup>345</sup> Fyfe, Nicholas R., Bannister, Jon, (1998), *op. cit.*, in Fyfe, Nicholas R. (ed.), *op. cit.*, p. 257-258, traduit par nos soins

<sup>346</sup> Tomlinson, Richard, (1999), *op. cit.*, p. 1657, traduit par nos soins

### **III. Conclusion intermédiaire : quelle recomposition du CBD et de ses espaces publics ?**

Les BIDs comme la vidéosurveillance visent, en partie en tout cas, dans le centre-ville de Johannesburg, à la création d'un espace de consommation et d'activités économiques (et culturelles) à même d'entrer en compétition avec les espaces commerciaux des banlieues, et à même d'attirer à nouveau les populations ayant fui le centre-ville par le passé. Si ces motivations sont nobles, comme du reste celles de se proposer de "lutter" contre la violence, la criminalité et la peur du crime, les moyens utilisés et les finalités ne sont pas sans effets sur l'espace public (ou les espaces publics) du centre-ville et sa recomposition, ainsi que sur ses formes sociales.

La vidéosurveillance, comme les BIDs, débouchent sur une certaine privatisation de l'espace public et sur l'exclusion ou la répression de ceux qui ne sont pas, ou plus, considérés comme appartenant au contenu de la nouvelle définition de la normalité des lieux. Il convient désormais de se demander quels sont les comportements ou les groupes (les "repressed") principalement concernés par ce processus. Nous allons avancer quelques pistes.

Ce qui était, à l'époque encore, la BACST, s'engageait à développer les systèmes de vidéosurveillance en Afrique du Sud, dans les « centre-villes majeurs où la criminalité dans les rues est prédominante ». Parmi les "défis" (*challenges*) identifiés et à résoudre par la compagnie, on trouvait, outre les besoins de compléter les forces de police en restructuration, des préoccupations au sujet du « nombre grandissant de sans-abri et de sans-emploi vivant dans les rues des centres urbains »<sup>347</sup>. Sans vraiment savoir sous quels motifs les sans-abri et les sans-emploi figuraient dans cette liste, ils étaient assimilés (le document ne mentionne pas de quelles façons) au problème de la criminalité (ou en tout cas du désordre) dans le CBD, auquel il fallait remédier. Par ailleurs, dans le même ordre d'idée, un document de la municipalité mentionne que, entre autres, « sur le plan négatif, le commerce informel résulte dans : (...) le crime »<sup>348</sup>. Un questionnaire de la JDA effectué auprès de certains acteurs économiques (formels) du centre-ville relatait également que pour ces derniers « contrôler (*manage*) les *hawkers* et les *minibus-taxis* », de même que « contrôler (*manage*) les résidents illégaux », étaient considérés comme des sujets (avec la criminalité) auxquels il était nécessaire d'attacher une grande attention. La trop grande présence des *hawkers* et des "gares" de *minibus-taxis* (*taxis loading*) (ainsi que des bâtiments vides avec des résidents illégaux) était considérée par ces acteurs comme figurant parmi les éléments les plus négatifs du CBD (avec la criminalité toujours)<sup>349</sup>. Un meilleur contrôle des vendeurs de rues, ainsi qu'une certaine régulation de ceux-ci et leur relocalisation dans des endroits précis étaient fortement plébiscités. Après la criminalité, les vendeurs informels "non-contrôlés" (*unmanaged*) ainsi que les *hawkers* étaient vus comme ayant un impact négatif sur les conditions d'opération des *businesses*<sup>350</sup>. Un autre questionnaire du même genre, conduit cette fois-ci par la (anciennement) BACST, prenait acte également que parmi les *businesses* du CBD (formels toujours), les principaux "soucis" (*issues of concern*), à part la criminalité, étaient le manque de contrôle des *hawkers*, les foules (*throngs*) de sans-emploi et les activités anti-sociales inacceptables (sans précisions), ainsi que la désintégration de la vie sociale dans le CBD<sup>351</sup>.

Les sans-abri, les sans-emploi, les vendeurs de rues, et plus généralement les comportements ou activités considérés comme "anti-sociaux" et "inacceptables", représentent des éléments à "contrôler" (ou à manager) à la vue d'une grande partie de la clientèle économique du CBD. Pour la municipalité, après la

<sup>347</sup> Site officiel de BAC, *op. cit.*, consulté le 14.06.2003, traduit par nos soins

<sup>348</sup> Greater Johannesburg Metropolitan Council (GJMC), (non-daté), *Informal Trading Development Programme (Annexure A)*, p. 2, mes remerciements vont à \_\_\_\_\_ du CJP de m'avoir fourni ce document, traduit par nos soins

<sup>349</sup> Greater Johannesburg Metropolitan Council (GJMC), (2003a), *op. cit.*, traduit par nos soins

<sup>350</sup> Luiz, John, (2002), *op. cit.*, p. 40

<sup>351</sup> Fraser, Neil, (20 juin 2003), «Celebrating positive changes», in *Citichat*, consulté sur le site internet officiel de la municipalité à: [http://www.joburg.gov.za/citichat/2003/june20\\_citichat.stm](http://www.joburg.gov.za/citichat/2003/june20_citichat.stm)

réduction de la criminalité dans le centre-ville, « contrôler (*managing*) le commerce informel » figurait comme la deuxième priorité<sup>352</sup>. Nous avons également vu comment l'arrivée des nouvelles populations et leurs pratiques sociales dans le CBD ont contribué à attribuer une image de chaos au centre-ville. Il n'est donc pas déplacé de considérer que la vidéosurveillance et les BIDs (comme éléments d'imposition d'une normalité définie par les acteurs influents du CBD) "s'attaquent" principalement à ces populations et à leurs pratiques sociales. Lindsay Bremner, s'inspirant d'un article du quotidien *Sowetan*, au titre éloquent de « Hawkers "must go" (les *hawkers* doivent partir) », mentionnait comment les nouveaux "résidents" du centre sont considérés comme « moins que sociaux ; ils font partie de l'environnement physique qu'il convient d'aseptiser, de relocaliser et de rendre invisible »<sup>353</sup>. En résumé, les sans-emploi, les sans-abri et les vendeurs de rues et plus généralement les individus aux comportements ou aux activités "anti-sociaux", semblent être parmi les groupes qui ne sont plus, ou pas, compatibles avec la "nouvelle" normalité du CBD (du moins d'une partie de son espace) — normalité imposée principalement par les acteurs économiques (formels) influents et repris à leur compte par les acteurs politiques. Comme Geoff Mulgan le remarquait :

« Attempts to create a "convivial milieu" for economic and socio-cultural life in the city using CCTV may become attempts to purify space of those "troublesome others" — the underclass, the homeless, the unemployed — reducing exposure to what Sennett describes as "the presence of difference" »<sup>354</sup>.

Il faut cependant relativiser quelque peu ce point, en ce qui concerne les marchands de rue. D'après un responsable de la JDA, à sa connaissance, la vidéosurveillance n'est pas utilisée "contre" les vendeurs de rues et il n'y a pour l'instant que peu d'endroits dans le CBD où les vendeurs sont interdits. Mais, un document de la municipalité mentionne que « les différentes politiques doivent viser à délocaliser les marchands hors des rues et à les relocaliser dans des marchés, (...) afin de faire disparaître les conséquences négatives du commerce de rue »<sup>355</sup>. La stratégie est donc celle d'un déplacement des marchands hors des rues, et leur relocalisation dans des marchés. Le responsable de la JDA mentionne également que la vidéosurveillance "pourrait" être utilisée comme aide au contrôle des vendeurs de rues<sup>356</sup>. De même, le Maire de Johannesburg mentionnait que : « afin de régénérer l'inner city, nous visons une réduction du commerce informel à travers l'application de *by-laws* »<sup>357</sup>. La vidéosurveillance pourrait alors aider à ce processus d'imposition des "*by-laws*" auprès des vendeurs de rues. Par ailleurs, si la vidéosurveillance ne "s'attaque" pas directement aux vendeurs de rue, comme elle peut le faire face à certains autres groupes considérés ou constitués comme "déviant" — sans-abri, sans-emploi ou individus aux comportements "anti-sociaux" — par certains acteurs (économiques ou politiques) influents, il est cependant clair qu'elle accompagne les espaces où un contrôle des marchands de rue est instauré. Ainsi, mis à part dans les rues où les 20 caméras hors BIDs sont installées, il est intéressant de constater que c'est dans les BIDs où le reste des caméras sont localisées que les vendeurs de rue sont principalement interdits ou limités et contrôlés (ill. 24, Annexe B). Dans un même ordre d'idée, un responsable de *Cuencident* mentionne, certes, que les vendeurs de rue font partie du "caractère exceptionnel" (*unique feature*) de la ville de Johannesburg. Mais pour lui, il est cependant nécessaire de s'assurer que :

<sup>352</sup> *Region 8 profile*, *op. cit.*, consulté le 8.10.2003, traduit par nos soins

<sup>353</sup> Bremner, Lindsay, (2000), *op. cit.*, p. 191, traduit par nos soins

<sup>354</sup> Mulgan, Geoff, (1989), «A tale of new cities», in *Marxism Today*, March, pp. 18-25, cité par, McCahill, Michael, (1998), «Beyond Foucault: towards a contemporary theory of surveillance», in Norris, Clive et al. (eds.), *op. cit.*, p. 51. Voir également, Sennett, Richard, (1990), *The Conscience of the eye: the design and social life of cities*, Londres: Faber and Faber

<sup>355</sup> Greater Johannesburg Metropolitan Council (GJMC), (non-daté), *op. cit.*, p. 2, traduit par nos soins

<sup>356</sup> Entretien, *Johannesburg Development Agency* (JDA), *op. cit.* (18 mars 2004 à Johannesburg)

<sup>357</sup> Cité par, Johannesburg News Agency, (3 juin 2002), *Jo'burg's road map to the future*, consulté sur le site internet officiel de la municipalité à : [http://www.joburg.gov.za/june\\_2002/budget.stm](http://www.joburg.gov.za/june_2002/budget.stm), traduit par nos soins

« *The street traders are properly organized, there are not chaotic, they don't make the streets dirty. They can run their businesses, and the city council encourages them to do so. But under a managed system* »<sup>358</sup>.

De plus, nous avons également vu que les stands des vendeurs de rues ne sont pas compatibles avec la vidéosurveillance, car ils obstruent son champ de vision. En résumé, Jon Bannister et al. mentionnent qu'il faut essayer de distinguer « les types de comportements que les schèmes de vidéosurveillance visent à favoriser (*nurture*), et ceux qu'ils visent à bannir ou exclure ». Nous avons alors vu que, pour ces auteurs, les systèmes de vidéosurveillance reposent sur une « exclusion de l'espace public de ceux ne pouvant pas, ou ne voulant pas se souscrire aux normes de la citoyenneté consommatrice (*consumer citizenship*) ». Ainsi, « les impératifs commerciaux *définissent* les comportements acceptables, et excluent ceux qui diminuent l'expérience consommatrice (*detract from the consumption experience*) »<sup>359</sup>. Remarquons également que de cette façon, on lie la « culture publique aux cultures commerciales », ce qui a des « implications importantes sur les identités sociales et le *contrôle social* »<sup>360</sup>. Dans le cas de Johannesburg, nous voyons comment ceux qui empêchent "l'expérience consommatrice" (*consumption experience*) sont les sans-abri, les sans-emploi (et ceux identifiés aux comportements "anti-sociaux"), de même que les individus dont les pratiques sociales (ou commerciales) sont différentes des finalités des *businesses* (formels). Il est intéressant de remarquer que cette frontière entre consommateurs/non-consommateurs (de l'économie formelle) reflète alors, plus que la barrière raciale, la barrière des nouvelles répartitions des inégalités en Afrique du Sud qui s'agrandissent "intra-racialement" et se résorbent "inter-racialement".

Finalement, il faut nous demander quelles sont les répercussions sur la recomposition de l'espace public sud-africain ? Avec cette privatisation et cette "purification" ou aseptisation de l'espace public (vidéosurveillé), c'est clairement **le vivre ensemble et la présence de la différence** qui se trouvent compromis<sup>361</sup>. La vidéosurveillance ne promeut pas un "véritable" centre-ville "post-apartheid" qui aurait comme caractéristique de se développer comme un milieu hétérogène qui serait le support d'une expérience collective favorisant le contact des différences, en bref, **une zone d'appropriation collective**, et non pas sélective, susceptible de favoriser de véritables échanges sociaux.

Jon Bannister et al. considèrent alors que la vidéosurveillance fait partie du phénomène plus général de "l'essor de la fortification" (*fortress impulse*), dont nous avons décrit certaines manifestations à travers la panoplie des mesures sécuritaires développées dans la ville de Johannesburg, et dont :

« *Le message [transporté par] cette forme d'aménagement urbain est clair : la différence ne doit plus être célébrée (is not so much to be celebrated) mais plutôt ségréguée, la différence comporte moins de valeurs que de dangers* »<sup>362</sup>.

Le "danger" provient toujours de la peur de la différence (simplifiée désormais par la limite résidant entre consommateurs/non-consommateurs). Les auteurs vont encore plus loin en mentionnant que selon eux, « le désordre public provient (...) d'une inhabilité à affronter (*to cope with*), ou d'un manque d'envie d'affronter, la "différence" »<sup>363</sup>. En définitive, comme le dit Sophie Body-Gendrot :

« *Les villes ont appris à policer les apparences, à contenir ou à déplacer les menaces, à isoler les espaces "à risques", à protéger les personnes, les lieux et les ressources à haute valeur ajoutée, mais la question du vivre ensemble est éludée* »<sup>364</sup>.

<sup>358</sup> Entretien, *Cueincident Surveillance Technology*, *op. cit.* (24 mars 2004 à Johannesburg)

<sup>359</sup> Bannister, Jon et al. (1998), *op. cit.*, in Norris, Clive et al. (eds.), *op. cit.*, pp. 29, 31-32, traduit par nos soins, c'est nous qui soulignons

<sup>360</sup> Zukin, Sharon, (1995), *op. cit.*, p. 19, traduit par nos soins, c'est nous qui soulignons

<sup>361</sup> Bannister, Jon et al. (1998), *op. cit.*, in Norris, Clive et al. (eds.), *op. cit.*, p. 29

<sup>362</sup> *Ibid.*, p. 22

<sup>363</sup> *Ibid.*, p. 27, traduit par nos soins

<sup>364</sup> Body-Gendrot, Sophie, (2001), *op. cit.*, p. 13

### 3.1 Quelle régénération ?

Le fait que dans la plupart des zones vidéosurveillées, et dans les BIDs, telles certaines rues du *Government Precinct*, de Marshalltown, ou autour du Carlton Center et même désormais à Newtown, on ne voit pas, ou peu, de vendeurs de rue est significatif de l'évolution de ces zones vers une exclusion de la question du "vivre ensemble". Il convient pourtant de relativiser cette évolution. En effet, comme nous l'avons dit, la municipalité, de même que les autres acteurs participant au redéveloppement du centre, ne mènent pas "une guerre" contre les vendeurs de rue, dans les espaces des BIDs ou du CBD plus généralement. Ils essaient plutôt de contrôler leur répartition (et au-delà de contrôler et d'organiser l'économie informelle) et de limiter leurs présences, afin que les espaces ne soient pas trop congestionnés. Mais, la différence entre ces rues "purifiées", et les autres rues du CBD remplies de vendeurs de rues, hors BIDs, est frappante. La municipalité essaie également de les déplacer, dans des marchés, comme à Metromall sur Bree St. Pourtant cela ne va pas sans critique et résistance de la part des acteurs de l'économie informelle. De plus, la nature d'une grande partie de l'économie informelle (vente de petits articles et accessoires divers) fait qu'elle doit se trouver dans les rues, au passage du plus grand nombre d'individus possible. Le projet du marché de médecines traditionnelles à Faraday (*Muti market*) est certainement plus adéquat en raison de la nature de la vente des produits, celle d'articles médicaux spécifiques (ill. 57, Annexe B). La "piétonisation", en partie, des rues de Kerk St. et de Smal St. — qui sont des rues fréquentées, particulièrement cette dernière — et leur mise à disposition pour les marchands semble également plus appropriés. Mais, Metromall, et surtout Faraday, répondent dans une certaine mesure, à une logique "d'inclusion" des "résidents", bien qu'on puisse également considérer qu'il s'agit plus d'une stratégie « visant à les [les marchands informels] maintenir en dehors ou à les contenir »<sup>365</sup>.

Jo Beall et al. remarquent eux que la régénération dans le centre-ville, basée sur une approche "*Precinct-and Project*" (un "district", un projet) a identifié certains partenaires ou groupes d'intérêts et que « cela s'est déroulé au détriment d'un engagement plus large avec les résidents et les citoyens ». La ville n'a ainsi pas été, dans le processus de régénération du centre-ville, « impressionnante dans son engagement auprès des économies informelles et illicites, de même que dans la sphère résidentielle »<sup>366</sup>. Ce manque "d'inclusion" des "résidents" du CBD, ou leur exclusion se traduisent également actuellement par une forte vague d'évacuations de résidents : de bâtiments "squattés" (rappelons que dans certains cas, les occupants paient leurs loyers) ; d'immeubles en "mauvais état", non entretenus par les propriétaires (souvent des *slumlords*) — mais où les loyers sont payés par les résidents ; ou encore d'immeubles réputés "mal famés" (prostitution ou drogue) ; et celles (désormais presque terminées) des camps de squatters ; ceci sans stratégies de relogement des résidents (ill. 12, annexe A, 32, annexe B).

Afin de réagir, entre autres, à ces phénomènes l'*Anti-Privatisation Forum* (APF) s'est formée en juillet 2000. L'APF est une association sud-africaine composée "d'activistes" qui protestent et luttent principalement contre les nombreux phénomènes de privatisations des services au niveau national. Mais, l'association s'est également mobilisée contre les évacuations dans l'inner city de Johannesburg (squatters, résidents, marchands informels, etc), considérées pour eux comme "arbitraires"<sup>367</sup>. Lors d'une manifestation co-organisée par l'association le 30 mars 2004, aboutissant devant le bâtiment de la JDA dans le *Government Precinct*, un tract distribué dénonçait « une attaque généralisée contre la classe ouvrière et les pauvres à Newtown et dans le centre-ville », de même que le fait que la municipalité « [soit en train] de pousser les pauvres hors du centre-ville » (ill. 34-35, annexe B). Le tract mentionnait les nombreuses expulsions des résidents « soi-disant "illégaux" », ainsi que le fait que les « *hawkers* aient été poussés dans le *Metro Market* [*metromall*] et qu'ils aient déjà montré des signes de mécontentement en raison des prix de locations élevés qu'ils doivent payer ». Le développement du quartier culturel de Newton ne semble pas aller sans poser de problème non plus en terme "d'inclusion" des "résidents", par

<sup>365</sup> Beall, Jo et al., (2002), *op. cit.*, p. 116, traduit par nos soins

<sup>366</sup> *Ibid.*, pp.109-110

<sup>367</sup> Les informations proviennent du site de l'APF, consulté sur internet à : <http://www.apf.org.za>, le 12.01.2004

le fait, entre autres, que la JDA « [ait] expulsé des artistes, des sans-abri et des ONG qui travaillaient auprès des pauvres à Newtown »<sup>368</sup>. Le tract de la manifestation indiquait que la JDA :

« *Unilaterally ordered the Workers Library and Khanya College to vacate the old Municipal Workers' Compound premises in Newtown, (...) a national monument representing the struggles and lives of working class in South Africa, (...) [that] the two organisations are using (...) as offices, library, museum and a space for meeting of social movements and trade unions* ».

Par ailleurs, en suivant l'analyse proposée par Edward Soja, l'apparition de l'APF (et ses actions dans l'inner city) peut être considérée comme un élément ou une création sociale dans l'espace central, permettant d'atténuer la dichotomie entre espace public-privé, où la privatisation de l'espace public signifierait une nécessaire perte d'espace "démocratique" et de libertés civiques. En effet, des processus de différenciation et de changement affectent également ces espaces en transformation. On peut alors envisagée l'APF comme figurant parmi les « espaces potentiels de résistance et de changement social progressiste » ou selon les mots de Thomas L. Dumm, une émanation des « politiques culturelles spatialisées (*spatialized cultural politics*) de résistance et de reconnections » apparaissant avec la transformation des qualités de "l'espace public"<sup>369</sup>.

La composante résidentielle de la régénération du centre-ville semble également se trouver en dehors d'une logique d'inclusion dans le CBD. Outre le développement de logements de luxe, certains logements "subventionnés" et "bon marchés" sont développés (Brickfields, Carr Gardens, Tribunal Gardens, Cope Housing) dans le CBD (ill. 33, annexe B). Cependant, ces complexes d'appartements pour bas et moyens revenus ne permettront pas aux plus pauvres (squatters par exemple) de trouver un logement, car les loyers les plus bas restent tout de même élevés. L'APF, dans son tract distribué lors de la manifestation du 30 mars 2004, mentionnait que « même le Maire de la ville Masondo a admis que les 2200 nouveaux appartements construits à Newtown ne seront destinés qu'à ceux qui gagnent plus de 3500 Rands par mois » (ill. 27, annexe B). Ceci rejoint une phrase qui aurait été prononcée lors d'un meeting du Maire et qui est citée sur le site internet de l'association. Celle-ci stipule que, lors de ce meeting, « il a été dit que les individus qui gagnent moins de 3000 Rands par mois ne sont pas en mesure de se permettre de vivre dans l'inner city »<sup>370</sup>. Pour rappel, une estimation considérait que 58% de la population de l'inner city était supposé gagner moins de 3500 Rands par mois<sup>371</sup>. Mais encore, l'actuelle (re-)montée de la valeur de la propriété dans le CBD va certainement signifier une augmentation des prix des locations, et les résidents (ainsi que les acteurs économiques non-proprétaires) qui ne pourront pas subvenir à cette hausse, vont certainement devoir quitter le CBD si aucune mesure compensatoire n'est adoptée (ill. 36-38, annexe B).

Pour Beall et al., une régénération du centre-ville implique des composantes commerciales et résidentielles. Mais, pour eux, la régénération "commerciale" a pris le dessus et :

« *This bias towards improving the economic viability of central Johannesburg, while quite understandable and indeed worthy, has worked against the interests of ordinary inner-city residents and has precipitated the view that "community" in the inner city is dead* »<sup>372</sup>.

De plus, les programmes de rénovation des immeubles résidentiels (dont le *Better Buildings Programme*) sont développés « autant au vu de maintenir des valeurs générales de propriété élevées (*general property values*) qu'au vu d'être en mesure de fournir des maisons et des abris » (ill. 39, annexe B)<sup>373</sup>. Certains de ces buildings sont souvent "vidés" de leurs résidents en prévision de leur rénovation. Des négociations, ou

<sup>368</sup> Tract traduit par nos soins

<sup>369</sup> Soja, Edward W., (2000), *Postmetropolis: critical studies of cities and regions*, Oxford (UK) et Malden (MA): Blackwell, pp. 320-321, traduit par nos soins

<sup>370</sup> Site de l'APF, *op. cit.*, consulté le 12.01.2004, traduit par nos soins

<sup>371</sup> *Region 8 profile, op. cit.*, consulté le 8.10.2003

<sup>372</sup> Beall, Jo et al., (2002), *op. cit.*, p.109

<sup>373</sup> *Ibid.*, p. 116, traduit par nos soins

des discussions avec les résidents sont censées avoir lieu, en vue d'obtenir des arrangements<sup>374</sup>. Mais, il semble que parfois, ce soit l'évacuation forcée et quelquefois illégale qui l'emporte (non sans rumeurs de corruption)<sup>375</sup>.

Pour terminer sur une note plus "inclusive", un projet de régénération du CBD semble lui plus marqué par une logique "d'inclusion" et, selon une professeur, il est peut-être le seul digne de ce nom (avec les marchés dans une certaine mesure)<sup>376</sup>. Peut-être est-ce là le signe d'une nouvelle stratégie prenant plus en compte des critères "d'inclusion" dans les projets de régénération et de réhabilitation du centre-ville. Il s'agit du *Fashion district* situé dans l'est du CBD (s'étendant sur 20 blocks). Christian Rogerson mentionne que:

« *It has been argued that (...) in charting a new course for the inner city it is essential as a starting point to focus upon Johannesburg as an African city. (...) One element (...) is supporting the development of the local clothing economy which is concentrated in the inner city* »<sup>377</sup>.

La création d'un *Fashion district* vient en effet en support aux petites et moyennes entreprises et aux commerces du secteur de l'habillement et de la mode dans le CBD. Il y aurait environ dans cet espace 500 tailleurs et couturiers opérant individuellement (formellement ou informellement) ou en petites entreprises. On y trouve des couturiers opérant sur les trottoirs, dans des petits bâtiments, ainsi que des échoppes où les habits sont exposés. Des initiatives sont développées pour fournir le matériel à bon prix aux couturiers<sup>378</sup>. On voit ici comment un "district" peut alors très bien comprendre des critères "d'inclusion" de certains des "résidents", s'il n'est pas imaginé que dans une logique de défense des lieux de pouvoir. Un centre de formation *SewAfrica training Center*, y a même été établi (ill. 40-42, annexe B). Il est cependant intéressant de noter que le *Fashion district*, s'il est en partie surveillé par des gardiens privés du CJP, n'est par contre pas sous vidéosurveillance.

Entre "inclusion" et "exclusion", c'est ainsi que le CBD est réhabilité et régénéré. Se transformera-t-il en un "downtown en tant que supermarché" (*downtown as a mall*) ? Si c'est la logique qui sous-tend, en partie en tout cas, son évolution, selon une professeur, la municipalité ne sera jamais vraiment en contrôle de tout l'espace du CBD et de l'inner city, en raison de sa vaste surface. La professeur voit là peut-être pour Johannesburg, sa chance de demeurer une vraie "ville" africaine<sup>379</sup>. Cette transformation en "mall" sera certainement limitée aux BIDs ou aux espaces vidéosurveillés. De plus, "la perméabilité" y restera sûrement toujours plus élevée que dans les *malls*. Une meilleure illustration encore (que celle fournie par les *malls*) de l'avenir du CBD et particulièrement des espaces des BIDs, ou en tout cas une illustration des visions qui leur sont associées, réside dans le complexe de Melrose Arch.

Melrose Arch a été développé par un promoteur privé et se trouve près de Rosebank au nord de la ville. C'est ici la recreation d'une petite ville "idéalisée", avec ces rues, surfaces commerciales, cafés, restaurants, bureaux et même un hôtel. Cependant, le complexe est entièrement fermé par des barrières. Les voitures sont certes libres d'y entrer, mais des gardes surveillent ses accès. Quant à l'entrée piétonne, elle n'est pas repérable. Le complexe est également entièrement sous son propre système de vidéosurveillance en circuit fermé (CCTV). Cette petite "ville" où les voitures de luxe aiment à vadrouiller, ne contient bien entendu aucun vendeur de rue, ni de taxis-minibus. Melrose Arch rappelle fortement ce que Marc Guillaume nomme des "simulacres" constitués dans l'espace urbain : « simulacres

<sup>374</sup> Johannesburg News Agency, (13 février 2004), *Better Buildings – new push for inner city revival*, consulté sur le site internet officiel de la municipalité à : [http://www.joburg.gov.za/2004/feb/feb13\\_better.stm](http://www.joburg.gov.za/2004/feb/feb13_better.stm)

<sup>375</sup> «Demolition racket uncovered», in *The Star*, 4 mars 2004

<sup>376</sup> Entretien, School of Architecture and Planning, *University of Witwatersrand* (23 mars 2004 à Johannesburg)

<sup>377</sup> Rogerson, Christian M., (2001), «Inner-city economic revitalisation through cluster support: the Johannesburg clothing industry», in *Urban Forum*, Vol. 12, N° 1, p. 51

<sup>378</sup> Johannesburg News Agency, (13 juin 2003), *Fashion district gets face-lift*, consulté sur le site internet officiel de la municipalité à : [http://www.joburg.gov.za/2003/june/june13\\_fashion.stm](http://www.joburg.gov.za/2003/june/june13_fashion.stm)

<sup>379</sup> Entretien, School of Architecture and Planning, *op. cit.* (23 mars 2004 à Johannesburg).

de liberté, simulacres de différences et d'oppositions, simulacres de "convivialité" »<sup>380</sup>. Melrose Arch semble représenter une métaphore de l'évolution du CBD, ou du moins une illustration qui peut être associée aux visions du CBD et de sa réhabilitation (des BIDs en tout cas), telles qu'imaginées par certains acteurs de son redéveloppement; une métaphore représentée par une privatisation de "l'espace public", de même que **sa purification**, ou en tout cas **son aseptisation**. "L'Afrique" est loin, très loin, de cet espace standardisé et artificiel (ill. 48, annexe B).

### 3.2 Quelle culture publique ?

On peut désormais mieux saisir l'impact de ces transformations sur la culture publique du CBD, de même que sur « la plus grande question de toutes — quelle est *la conception* "du public" incorporée dans la construction de l'espace public »<sup>381</sup> ?

Sharon Zukin, s'inspirant "des spéculations historiques" de Michel Foucault, remarque que « le pouvoir d'imposer une vision cohérente de l'espace permet à un groupe de revendiquer cet espace ». Elle remarque alors qu'il convient de se questionner sur « leurs [les espaces] représentations de la vie urbaine » et sur « quelle vision informe (*inform*) la culture publique ». C'est ce que nous avons essayé de faire en mentionnant quelques représentations "dominantes" qui semblent émaner surtout du secteur économique (formel) et qui sont relayées par les acteurs politiques. Ces représentations sont articulées dans "une vision plus ou moins cohérente" qui est caractérisée par "des visions consommables" (*consumables visions*) de l'espace et qui participent à un processus de re-territorialisation et d'appropriation de l'espace. Nous avons vu comment la promotion de cette vision qui façonne ou "informe" la culture publique, met en avant "**des cultures commerciales**" (et **consommables**). Cette culture devient alors « un moyen puissant de contrôler les villes » et « elle symbolise "qui appartient" (*who belongs*) à des espaces spécifiques »<sup>382</sup>. De ce fait :

« *We cannot ignore the struggles (...) over who might be displaced by their [the places] cultural appropriation. (...) [And] who occupies public spaces is often decided by negotiations over physical security [and] cultural identity* »<sup>383</sup>.

Nous avons constaté, à travers la vidéosurveillance, comment cette "négociation" des questions de sécurité physique contribuait à délimiter les usages et les appartenances à l'espace public. L'argument de la sécurité physique, ou la "négociation" de son contenu, participe ainsi à la définition de "qui" appartient à l'espace alors ré-approprié. Il est, par ailleurs, intéressant de remarquer que « les services privés de sécurité [ont] façonné une culture publique qui simule l'inclusion ». En effet, le discours soutenant la mise en place de la vidéosurveillance ou des services de gardiennages privés dans les BIDs est un discours comportant l'argument "d'une sécurité pour tous", ou d'une création d'une culture publique basée sur une garantie de sécurité pour tous. Mais, Sharon Zukin remarque avec l'exemple du Bryant Park de New York, qu'il y a plusieurs façons d'interpréter un espace. Il peut être interprété « comme un espace urbain sûr et attirant, et en même temps comme un espace qui impose avec force une vision spécifique de la sécurité et de la civilité ». Nous avons vu comment cette vision spécifique de la sécurité (et de la civilité), qui créera pour certain des espaces urbains sécurisés et attractifs, engendrera également chez d'autres des exclusions "tacites". Cette vision de la sécurité dérive du "commercialisme" « qui envahit l'espace public ». Ce commercialisme contribue à la démarcation de groupes ou "de formes sociales", délimités notamment par les vocables de consommateur/non-consommateur (formels). Les uns seront alors attirés et séduits (*the seduced*) par l'espace public et les autres réprimés et écartés (*the repressed*). Par ailleurs, nous verrons, dans la troisième partie de ce travail qu'il s'agit également là de la création d'une "commercialisation" de l'espace, ou d'un marketing de l'espace, en bref, de la création

<sup>380</sup> Guillaume, Marc, (1978), *op. cit.*, pp. 68-69

<sup>381</sup> Harvey, David, (1992), *op. cit.*, traduit par nos soins

<sup>382</sup> Zukin, Sharon, (1995), *op. cit.*, pp. 2, 3, 31, 279, 281, traduit par nos soins

<sup>383</sup> *Ibid.*, pp. 24 (nous soulignons), 272

d'une vision de l'espace "consommable" en tous points. Tout cela nous permet alors d'avancer maintenant que cette nouvelle culture publique, si elle altère, dans une certaine mesure, une "culture de la peur" dans les endroits vidéosurveillés et/ou les BIDs, contribue (avec l'aide de ces nouvelles techniques de surveillance) à l'instauration **d'une « culture publique privatisée (*privatized public culture*) » et d'une culture publique exclusive** et non inclusive<sup>384</sup>.

Pour terminer, une brève mise en perspective historique s'offre à nous. Sharon Zukin note que « la question de la démocratisation de l'espace public [est] emmêlée à la question de la peur pour la sécurité physique »<sup>385</sup>. La peur, comme nous l'avons vu, a des répercussions sur la "démocratisation" des espaces publics, ou sur la recréation de véritables espaces publics post-apartheid. Lindsay Bremner écrit que:

*« Gone are the old rationalities of urban management, town planning and public health in the shaping of the environment. Gone are the technologies of race. In their place are the new technologies of security, image and style »*<sup>386</sup>.

On a vu comment ces "nouveaux" développements technologiques ou ces nouvelles "technologies" (qui en remplacent des anciennes) « établissent des règles d'exclusion et d'inclusion qui concernent la plupart des aspects de la vie urbaine » et empêchent une démocratisation de l'espace public<sup>387</sup>. La métaphore criminelle et la peur du crime qui sont liées aux développements de ces technologies, traduisent, dans une certaine mesure, toujours "une peur de l'autre" et de ses pratiques, qu'il convient de tenir à l'écart. Le critère racial n'est certes plus celui qui semble désormais faire foi, la nouvelle répartition des inégalités fortement basées sur le statut socio-économique (qui contribue à définir les groupes consommateurs/non-consommateurs) paraît être le critère dominant dans la définition de "l'autre".

Mais, ainsi faisant, le **"syndrome sécuritaire"** est-il alors en train de remplacer le "syndrome sanitaire" qui avait contribué à la formation de la ville de la ségrégation et de l'apartheid et à la « stratégie de "purification" » de l'espace où, « la rue, espace public par excellence, a fait au même titre que toutes les autres dimensions du fait urbain l'objet de politiques d'exclusion »<sup>388</sup> ? Nous avons vu que c'est ce qui semble se dessiner, et la répercussion que ce syndrome sécuritaire a sur une démocratisation des espaces publics. Mais, les exclusions contribuent désormais à la mise à l'écart de l'autre "socio-économiquement" différent. On pourrait alors conclure provisoirement en reprenant à notre compte ces phrases de Philippe Guillaume écrites en 2001. Pour lui, malgré la "redéfinition" des espaces centraux qui s'était amorcée depuis quelques années :

*« [leur] dynamique est restée marquée par la logique de l'apartheid : rejet de la différence, refus de la mixité, perception de l'agression dans toute tentative de construction sociale et spatiale marquée par l'intégration entre groupes auparavant séparés ».*

Mais encore, ces espaces sont caractérisés par un « rejet de toute construction urbaine bâtie sur la mixité, (...) la diversité, une densification des pratiques des espaces publics et une modification de certains aspects symboliques de ces espaces ». Bien qu'il faille noter que désormais dans le "rejet" d'une reconstruction urbaine "post-apartheid" « le poids du mode de perception "racial" tend toutefois à s'estomper, mais l'argumentaire "social" qui lui est substitué ne modifie en profondeur ni ces logiques ni ces paysages ». Il semble alors qu'encore, à Johannesburg, « l'espace public "non-artificiel" (...) [soit] *forcément* considéré comme pathogène », par beaucoup en tout cas<sup>389</sup>.

<sup>384</sup> *Ibid.*, pp. 3, 42, 44, 293, 294, traduit par nos soins

<sup>385</sup> *Ibid.*, p. 27, traduit par nos soins

<sup>386</sup> Bremner, Lindsay, (1998), *op. cit.*, in Judin, Hilton, Vladislavić, Ivan (eds), *op. cit.*, p. 60, c'est nous qui soulignons

<sup>387</sup> *Ibid.*, p. 62

<sup>388</sup> Guillaume, Philippe, (2001), *op. cit.* / IFAS, p. 262

<sup>389</sup> *Ibid.*, pp. 301, 342, 366

## IV. Annexe B, photos de la 2<sup>ème</sup> partie



ill 13. Un exemple de mesure sécuritaire. Une "route publique fermée" dans le quartier d'Observatory, dans l'est de Johannesburg.



ill 14. Des palissades et des grillages entourant les habitations individuelles dans le quartier de Melville, dans l'ouest de la ville. Les murs sont parés d'écriteaux prévenant des "réponses armées".



ill 15. Un autre exemple de mesure sécuritaire. L'impressionnant portail de la "gated community" de Kyalami, dans l'extrême nord de Johannesburg.



ill 16. A gauche, un écriteau "armed response". A droite, un écriteau accolé contre le mur d'une "gated community" prévenant la présence de fils électrifiés.



ill 17. Une employée de la compagnie Cueincident surveille son écran d'opérateur, en dirigeant la caméra manuellement.



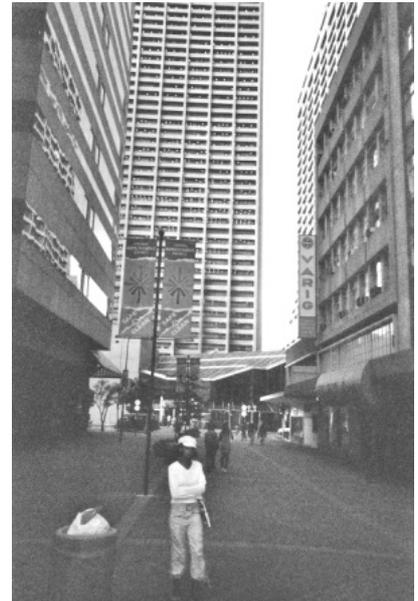
ill 18. La salle de contrôle de la compagnie Cueincident. Les employés (un observateur et un opérateur) surveillent leurs blocs composés de 16 écrans chacun.



ill 19. Une caméra de vidéosurveillance de la compagnie Cueincident, dans le CBD



ill 20. Une caméra au pied de la tour du Carlton Centre. Un garde privé du CJP patrouille également.



ill 21. Deux bannières annoncent la présence du Carlton Centre (à l'arrière plan) dans le City Centre BID : "safe and clean".



ill 22. Le carrefour de Jeppe St. et Harrison St. sous vidéosurveillance, dans le nord du Government Precinct. A l'arrière plan sur la gauche, le bâtiment "Bank City" de la FNB.



ill 23. Le carrefour d'une rue du Government Precinct surveillé par un garde privé du CJP.



ill 24. Quelques vendeurs de rue bravent le signal interdisant leur présence dans cette rue du Government Precinct.



ill 25. Le Mary Fitzgerald Square, dans le Newtown Cultural district, sous vidéosurveillance. A l'arrière plan, le bâtiment du "Museum Africa" construit dans l'ancien marché de Johannesburg.



ill 26. Un bâtiment délabré à Newtown. Ce bâtiment devrait être détruit au vu du réaménagement de cette partie du Cultural district. Il est toujours habité, mais les occupants devront bientôt l'évacuer.



ill 27. Le terrain vague de Brickfields à Newtown. Un écriteau annonce la construction prochaine du complexe résidentiel de Brickfields : "affordable, safe and secure".



ill 28. Le terrain vague de Brickfields. Les squatters qui s'y trouvaient ont été expulsés et le camp "nettoyé" des "shacks" qui le jonchaient. A l'arrière plan, des bâtiments du CBD.



ill 29. Une piazza sous l'œil d'une caméra et d'un gardien à Newtown. Sur la gauche, le bâtiment du Market Theatre.



ill 30. Le quartier de Fordsburg à l'ouest de Newtown. Au fond, une publicité du Blue IQ indique : "the road to economic change".



ill 31. "The Mills" sous vidéosurveillance à Fordsburg. Un ancien bâtiment industriel qui est rénové en bureaux et lofts.



ill 32. L'ancienne "Transport House" à Fordsburg. Les squatters qui l'occupaient ont été expulsés. Elle sera transformée en une "dance arena" et bureaux.



ill 33. Un exemple de nouveaux complexes résidentiels "aux prix abordables" construits dans le CBD. Ici, celui d'Elangeni dans le sud-est.



ill 34. Une manifestation dans le CBD, notamment organisée par l'APF, afin de protester contre les expulsions d'habitants, particulièrement à Newtown.



ill 35. L'aboutissement de la manifestation devant le bâtiment de la JDA. Une pancarte mentionne : "JDA, arrêter les expulsions".



ill 36. Un immeuble de logements dans le CBD. La remontée de la valeur foncière et des prix de locations vont certainement contraindre les "bas revenus" à devoir quitter ces immeubles.



ill 37. Un immeuble de logements avec des petites surfaces commerciales au rez-de-chaussée sur West St. dans le sud du quartier de Diagonal St.



ill 38. Un immeuble de logements dans le CBD.



ill 39. "Elgin Mansions". Un immeuble résidentiel près du quartier de Joubert Park. Ce "vieux" bâtiment fait partie du Better Buildings Programme établi par la municipalité



ill 40. "Sewafrika", les nouveaux ateliers de coutures du centre de formation du Fashion district dans l'est du CBD



ill 41. Un couturier "de rue" travaillant sur un trottoir dans le Fashion district



ill 42. Des échoppes d'habits dans le nouveau Fashion district en re-développement. Des motifs ont été dessinés sur les trottoirs pour délimiter les rues appartenant au district.



ill 43. Une rue dans les abords de Joubert Park et de Noord St. dans le nord-est du CBD. Les rues près de Joubert Park sont très fréquentées, presque uniquement par des Africains. On aperçoit des bâtiments résidentiels ainsi que des surfaces commerciales au rez-de-chaussée. Au deuxième plan, dans le fond, on aperçoit la tour du Carlton Centre et, plus près une autre tour d'une grande compagnie qui se trouve à proximité de ce quartier vidéosurveillé.



ill 44. Une caméra de Cueincident observe la foule et les marchands de rues dans le quartier de Noord St. vers Joubert Park.



ill 45. Bree St. au nord du CBD. Une rue très fréquentée, presque exclusivement par des Africains, et avec de nombreux vendeurs de rue.



ill 46. Une caméra aux abords du nouveau Gandhi Square dans le centre du CBD.



ill 47. Gandhi square. La place a été récemment réaménagée. Elle fonctionne notamment comme gare pour les "Metrobus" de la ville. Un garde privé du CJP est présent.



ill 48. Un simulacre urbain ? Une "rue" du complexe privé et sécurisé de Melrose Arch au nord de Johannesburg, avec ses restaurants, cafés, magasins, hôtel et bureaux.



ill 49. Construction de la zone piétonne du futur Main Street Mall : un "high quality tourist attraction". On aperçoit une caméra de Cueincident (au milieu) et deux caméras "privées" à droite.



ill 50. La rue piétonne de Main St. à Marshalltown, rénovée sur deux blocs par la compagnie minière Anglo American. Elle relie les différents bâtiments de la compagnie se trouvant à cet endroit.



ill 51. "Metromall" sur Bree St. dans le nord-ouest du CBD. C'est un nouveau complexe créé par la municipalité afin de remplacer les traditionnels "taxi ranks" et relocaliser les marchands de rue.



ill 52. Un terrain vague derrière Metromall utilisé par les minibus-taxis comme lieu de parking en attendant les heures de grande affluence.



ill 53. Metromall relie Soweto à Sandton. Les distances géographiques, économiques et sociales entre ces deux lieux sont pourtant loin d'être si courtes.



ill 54. Une allée à l'intérieur de Metromall où les marchands de rue sont relocalisés par la municipalité et louent des espaces de commerce.



ill 55. Une caméra observe la foule et les vendeurs sur la rue marchande et pédestre de Kerk St. dans le centre du CBD.



ill 56. La rue pédestre et marchande de Kerk St. au centre du CBD. Cette rue est située non loin de bâtiments de banques ou d'assurances.



ill 57. Des étalages de produits de médecines traditionnelles dans le nouveau Muti Market de Faraday dans le sud-est du CBD.

## 3<sup>ème</sup> Partie : Johannesburg, “ville mondiale”

Cette dernière partie représente une brève “ouverture” à partir de notre sujet initial ; à savoir, l’évolution et le re-développement du CBD de Johannesburg et l’installation de systèmes de vidéosurveillance au sein de celui-ci. Nous allons, dans cette ultime partie, essayer de voir dans quelle mesure il est possible de relier le phénomène particulier que nous avons étudié — c’est-à-dire, l’utilisation de la vidéosurveillance dans le CBD — à une analyse plus générale de la ville actuelle de Johannesburg et de son re-développement ou de sa reconstruction (“post-apartheid”). Nous allons avancer quelques pistes dans ce sens, et analyser comment la vidéosurveillance peut en fait être considérée comme un élément, ou un “instrument”, d’une logique plus vaste de “gestion” économique et politique de la régénération du centre-ville, et plus généralement de la ville dans son ensemble. Nous essayerons alors de voir quelles sont, ou seront — d’après ce que nous avons déjà observé, ainsi que les quelques considérations que nous allons souligner maintenant — les probables implications de cette gestion et ses impacts sur la “recomposition” de la ville de Johannesburg.

Nous nous demanderons enfin également dans quelles conditions cette “gestion” économique et politique du re-développement du centre-ville qui, comme nous le verrons, vise à faire de Johannesburg une ville “de classe mondiale” (*world-class city*), est ou serait conciliable avec les exigences de “reconstruction” ou de reconstitution d’une ville véritablement “post-apartheid”. En dernier lieu, nous avancerons aussi quelques pistes pour un développement qu’on peut qualifier de “durable” du centre-ville de Johannesburg.

### I. Vers un statut “world-class”

#### 1.1 Une gestion “entrepreneuriale” de la ville

La prolifération de la vidéosurveillance dans le CBD de Johannesburg peut en fait, selon nous, être reliée à une nouvelle stratégie de gestion dite “entrepreneuriale” de la ville. David Harvey remarque que la plupart des villes serait actuellement passée d’un mode de gestion qualifié de “managérial” à une gestion “entrepreneuriale”<sup>390</sup>. En quelques mots, la gestion managériale de la ville est plutôt centrée sur la fourniture, par les pouvoirs publics locaux, de services et d’infrastructures au niveau local, alors que la gestion entrepreneuriale suppose une plus grande implication de ces pouvoirs publics locaux et l’emploi des ressources, dans la création spéculative des conditions nécessaires à attirer les investissements du capital privé au niveau local<sup>391</sup>. Le “managérialisme” est plutôt orienté vers des logiques “redistributives”, alors que “l’entrepreneurialisme” se base sur des logiques “spéculatives de construction de l’espace” visant à attirer les investissements économiques dans la ville<sup>392</sup>. Christian Rogerson remarque que, depuis les années 1980 :

*« Issues of local economic growth increasingly come to dominate the agenda of urban politics and planning. (...) Local governments have shifted towards the adoption of entrepreneurial economic development strategies. (...) [And] one example of the growing application of LED [Local Economic Development] planning in the developing world is the case of post-apartheid South Africa »*<sup>393</sup>.

Les LEDs — reflets de la gestion entrepreneuriale locale en Afrique du Sud — ont été initiés comme politiques de développement, en vue d’une reconstruction urbaine, et sont apparus dans les grandes

<sup>390</sup> Voir, Harvey, David, (1989), «From managerialism to entrepreneurialism: the transformation in urban governance in late capitalism», in *Geographiska Annaler, Series B, Human Geography*, Vol. 71, Issue 1, pp. 3-17

<sup>391</sup> Rogerson, Christian M., (1997), «Local economic development and post-apartheid reconstruction in South Africa», in *Singapore Journal of Tropical Geography*, Vol. 18, N° 2, p. 177

<sup>392</sup> Harvey, David, (1989), *op. cit.*, p. 8

<sup>393</sup> Rogerson, Christian M., (1997), *op. cit.*, pp. 175, 176, 178, 183, c’est nous qui soulignons

métropoles sud-africaines dès les années 1980. Ils ont gagné en importance durant les années 1990 avec les objectifs de la reconstruction “post-apartheid”, particulièrement après les premières élections démocratiques et multiraciales en 1994. Le gouvernement national soutient les différentes initiatives de LEDs, en tant qu’éléments du programme de “la reconstruction” du pays. Par ailleurs, la ré-intégration de l’Afrique du Sud dans l’économie mondiale, de même que l’évolution de “l’environnement économique mondiale”, ont influé sur l’adoption de LEDs, principalement à Johannesburg, Cape Town et Durban<sup>394</sup>. Mais encore, comme nous l’avons déjà décrit, à Johannesburg :

« *The first moves towards local authority involvement in LED took place against a background of a recessionary economic situation with a major decline of employment and conditions in the inner city which was linked to a flight of corporate head office functions to decentralised locations and of the continuing erosion of the inner-city manufacturing economy* »<sup>395</sup>.

L’environnement économique mondial, de même que le contexte local de crise et de déclin économique (particulièrement du centre-ville), ont été les principaux facteurs de l’adoption de LEDs par les autorités locales à Johannesburg, en vue de la régénération économique de la ville et particulièrement de son centre.

C’est d’après ces quelques remarques que nous pensons pouvoir relier l’utilisation de la vidéosurveillance dans le centre-ville de Johannesburg à une gestion désormais entrepreneuriale de la ville (et particulièrement du CBD), en vue de l’application de ce LED. Nous avons en effet vu que l’utilisation de la vidéosurveillance était, en grande partie en tout cas, motivée par une stratégie (plus globale) de régénération économique du centre-ville. Par ailleurs, David Harvey remarque que :

« *[The] shift towards entrepreneurialism in urban governance has to be examined (...) at a variety of spatial scales — local neighbourhood and community, central city and suburb, metropolitan region, region* »<sup>396</sup>.

La vidéosurveillance peut alors être considérée, selon nous, comme un élément, à “l’échelle de l’espace central”, de la gestion entrepreneuriale. Nous allons essayer de détailler encore quelque peu ce point.

David Harvey observe que l’ « entrepreneurialisme urbain implique (...) un certain degré de compétition inter-urbaine ». Les villes (ou comme nous le verrons, les villes-régions) essaient d’attirer, en leur sein (et au dépend des autres) des activités économiques (industrielles ou commerciales) et les investissements (externes) nécessaires au développement économique local escompté. Cette compétition visant à faire d’une ville un centre important de production, mais aussi et surtout de consommation, implique qu’ « au-dessus de toute autre chose, la ville doit apparaître comme un endroit innovateur, excitant, créatif, *et sûre (safe)*, afin d’y vivre, de la visiter, d’y jouer et d’y consommer »<sup>397</sup>. Nous avons vu comment la vidéosurveillance est installée dans le but de créer une image “de sécurité” dans le CBD, et dans l’espoir qu’elle contribue, à la vue des acteurs économiques (formels) opérant dans le CBD, à une amélioration de la perception de la sécurité (dans les espaces vidéosurveillés et les BIDs en tout cas). De même, nous avons vu qu’elle accompagne la promotion d’une culture publique basée sur la consommation. Ces éléments représentent autant de composantes d’une gestion entrepreneuriale.

Nous comprenons également désormais mieux comment la vidéosurveillance, si elle est un relais, ou un reflet, du “commercialisme” s’instaurant dans les espaces publics du centre-ville, est également installée en vue d’une véritable commercialisation ou marchandisation (*commodification*) de l’espace, ou d’un marketing (*place marketing*) de l’espace central de Johannesburg<sup>398</sup>. Le but recherché à travers la vidéosurveillance est donc la création d’une image attirante de la ville, car « la vente (*the selling*) de la ville en tant que lieu propice aux activités, dépend fortement de la création d’une imagerie urbaine

<sup>394</sup> *Ibid.*

<sup>395</sup> *Ibid.*, p. 180, c’est nous qui soulignons

<sup>396</sup> Harvey, David, (1989), *op. cit.*, p. 6, c’est nous qui soulignons

<sup>397</sup> *Ibid.*, pp. 9, 10, traduit par nos soins, c’est nous qui soulignons

<sup>398</sup> Hall, Tim, Hubbard, Phil, (1996), «The entrepreneurial city: new urban politics, new urban geographies ?», in *Progress in Human Geography*, Vol. 20, N° 2, p. 161

attirante (*attractive urban imagery*) »<sup>399</sup>. A travers cela, on comprend également que par l'installation de la vidéosurveillance dans le CBD, "le résultat" le plus important réside davantage dans l'annonce martelée d'une réduction de la criminalité de 80%, plutôt que dans une diminution réelle de celle-ci. L'image formatée, à même d'être intériorisée par les différents acteurs, a plus d'importance que la situation réelle. La création de cette "imagerie urbaine attirante" dans le CBD vise alors, d'une part, au retour des acteurs économiques (et des consommateurs), ainsi que des investissements, qui s'étaient délocalisés dans le nord de la ville, et d'autre part (et surtout) à l'attraction de capitaux internationaux ou externes à la ville. La vidéosurveillance est ainsi utilisée pour redonner une image à même d'améliorer l'attractivité économique du centre-ville. Selon l'expression de Nicholas Fyfe et Jon Bannister, c'est ici :

« *La reconnaissance que la vidéosurveillance "se place" (fits) dans un agenda économique et politique plus large, qui utilise (to do with) la restructuration contemporaine de l'espace public urbain (contemporary restructuring of urban public space) »*<sup>400</sup>.

Le projet semble porter ses fruits. Une enquête réalisée par la BAC en 2003, parmi des *businesses* (formels) de la ville, concluait que 92% de ceux-ci étaient prêts à se relocaliser dans le CBD ou, pour ceux qui y étaient déjà, à y réinvestir (contre 50% deux ans auparavant)<sup>401</sup>. Ainsi, pour un responsable de *Cueincident* (anciennement BAC), l'efficacité du système de vidéosurveillance peut être mesurée directement en terme économique dans le CBD<sup>402</sup>. Mais, nous avons vu, à travers la vidéosurveillance, que la création de cette imagerie à même d'attirer certains acteurs implique également, en partie en tout cas, des nouvelles logiques d'exclusion de certains autres groupes dans le centre-ville — exclusions de groupes qui reflètent les nouvelles répartitions des inégalités en Afrique du Sud ; à savoir que « les nouveaux résidents de Johannesburg exclus socialement sont [ceux] qui sont superflus aux nécessités de l'économie globale et du positionnement de Johannesburg dans celle-ci »<sup>403</sup>. En résumé, la vidéosurveillance, en tant que politique sécuritaire reflète :

« *La tendance actuelle des politiques urbaines de construire une ville-centre aseptisée, standardisée, qui serait définitivement débarrassée de ceux dont la présence s'avère contre-productive par rapport à l'établissement d'une image de marque conforme aux nouvelles exigences des centralités à vocation internationale »*<sup>404</sup>.

## 1.2 Implications de la transformation en "world-class city"

Ces dernières décennies, certains géographes ou d'autres chercheurs dont la ville est la préoccupation, en sont venus à considérer plus fortement les villes en rapport à l'évolution du contexte économique mondiale, ou au phénomène dit de "globalisation" de l'économie. Ils ont été amenés à se pencher sur la façon dont les processus d'urbanisation sont liés aux "forces économiques globales"<sup>405</sup>. A partir de là sont apparues les notions de "ville globale" (*global city*) ou de "ville mondiale" (*world city*)<sup>406</sup>. Nous ne détaillerons pas dans ce travail les différences entre ces significations. Nous remarquerons juste qu'elles ont à voir avec la façon dont les villes, en fonction du contexte économique mondiale, "essayent" de jouer un rôle prédominant dans cette économie (tout en contribuant à la façonnée), en attirant le plus possible un nombre élevé d'activités économiques "importantes" et variées en leur sein. Comme le dit John Friedmann, « l'hypothèse de la ville mondiale est en lien avec l'organisation spatiale de la nouvelle

<sup>399</sup> Harvey, David, (1989), *op. cit.*, p. 13, traduit par nos soins

<sup>400</sup> Fyfe, Nicholas R., Bannister, Jon, (1998), *op. cit.*, in Fyfe, Nicholas R. (ed.), *op. cit.*, p. 257, traduit par nos soins

<sup>401</sup> «Joburg "not so bad after all"», in *DailyNews*, publié sur internet par IOL, le 19.06.2003

<sup>402</sup> Entretien, *Cueincident Surveillance Technology*, *op. cit.* (24 mars 2004 à Johannesburg)

<sup>403</sup> Beall, Jo, (2002), «Globalization and social exclusion in cities: framing the debate with lessons from Africa and Asia», in *Environment and Urbanization*, Vol. 14, N° 1, p. 49, traduit par nos soins

<sup>404</sup> Bélin, Christophe et al., (2003), *op. cit.*, p. 22

<sup>405</sup> Friedmann, John, (1986), «The world city hypothesis», in *Development and Change*, Vol. 17, p. 69

<sup>406</sup> Voir, Sassen, Saskia (1991), *The global city: New York, London, Tokyo*, Princeton: Princeton University Press, ou, Friedmann, John, (1986), *op. cit.*, pp. 69-83

division internationale du travail »<sup>407</sup>. Certaines de ces villes, à même de captiver une certaine proportion d'activités économiques sont alors considérées comme des villes globales ou mondiales (les critères pris en compte ne sont pas toujours les mêmes)<sup>408</sup>. Allen J. Scott et al. parlent eux de "villes-régions globales" (*global city-regions*), afin de se concentrer également sur les impacts régionaux de ces processus. Ils remarquent que les villes-régions :

« *Are (...) coming to function as territorial platforms from which concentrated groups or networks of firms contest global markets. At the same time, many regions are now subject to intensified cross-border competitive pressures. They are thus faced with the choice of either submitting to these pressures passively, or engaging actively in institution-building and policymaking in an effort to turn globalization as far as possible to their benefit* »<sup>409</sup>.

D'après ce que nous avons vu, on peut considérer que la gestion entrepreneuriale est alors un moyen pour les villes "de tourner la globalisation à leur avantage", en attirant le plus possible les investissements économiques en leur sein, ceci en créant notamment, comme nous l'avons vu, des nouvelles "centralités à vocation internationale".

Dans un répertoire et une classification des villes mondiales effectués en 1986, Johannesburg était la seule ville considérée comme "mondiale" du continent africain<sup>410</sup>. En 1999, dans un autre classement établi par le "Loughborough Group", c'était le cas également<sup>411</sup>. La municipalité de Johannesburg reprend à son compte ce statut, et son principal slogan et sa principale ambition sont d'amener le plus possible "Joburg" au rang d'une ville "de classe mondiale" (*world-class city*), ou de la y maintenir. Christian Rogerson remarque qu'à Johannesburg, il y a tout un « ensemble d'initiatives développées par les autorités locales, qui visent à positionner stratégiquement (*to niche*) la ville en tant qu'une "ville mondiale" (*world city*) »<sup>412</sup>. De cette manière, la municipalité essaie de "tirer profit de la globalisation".

« *Through a variety of initiatives the Johannesburg local authority is seeking to take advantage of new opportunities of South Africa's reinsertion in the global economy by "selling" or marketing post-apartheid Johannesburg as the potential regional headquarters for the offices of international private companies or of international agencies* »<sup>413</sup>.

Désormais, c'est le programme de développement ou "la vision" déployés par la municipalité et censés guider l'évolution de la ville jusqu'en 2030, qui vise à hisser le plus possible "Joburg" au rang de ville de classe mondiale — ville "mondiale" où « le standing de l'ancien CBD comme localisation de choix pour les *businesses* (*prime business location*), sera réhabilité »<sup>414</sup>. Par ailleurs, Christian Rogerson mentionne qu'actuellement « le cadre politique le plus important du développement économique locale (LED) à Johannesburg, est fourni par le document capital *Johannesburg 2030* »<sup>415</sup>. Pour un responsable de la compagnie *Cueincident*, la vidéosurveillance contribue pleinement à cette évolution : « nous voulons

<sup>407</sup> Friedmann, John, (1986), *op. cit.*, traduit par nos soins

<sup>408</sup> Nous avons conscience que cette définition est un peu rapide et réductrice. Il conviendrait de plus détailler ces différentes notions, mais, dans notre travail, une approche générale de celles-ci suffira. A noter qu'en français *global city* est parfois traduite par "ville mondiale" ou par "ville globale" (voir, Lévy, Jacques, Lussault Michel (dir.), (2003), *op. cit.*, sous la rubrique "ville mondiale"). Par ailleurs, certains auteurs semblent parler à peu près indifféremment de la *world city hypothesis* ou de la *global city hypothesis* (voir, Fainstein, Susan S., (2001), «Inequality in global city-regions», in Scott, Allen J. (ed.), *Global city-regions, trends, theory, policy*, Oxford: Oxford University Press, p. 285)

<sup>409</sup> Scott, Allen J. et al., (2001), «Global city-regions», in Scott, Allen J. (ed.), *op. cit.*, p.14

<sup>410</sup> Friedmann, John, (1986), *op. cit.*, Vol. 17, p. 72

<sup>411</sup> Hall, Peter, (2001) «Global city-regions in the twenty-first century», in Scott, Allen J. (ed.), *op. cit.*, p. 71

<sup>412</sup> Rogerson, Christian M., (1997), *op. cit.*, pp. 179-180, traduit par nos soins

<sup>413</sup> *Ibid.*, pp. 179-180

<sup>414</sup> Greater Johannesburg Metropolitan Council (GJMC), (2002), *op. cit.*, p. 112, traduit par nos soins

<sup>415</sup> Rogerson, Christian M., (2003), «Towards pro-poor Local Economic Development: the case for sectoral targeting in South Africa», in *Urban Forum*, Vol. 14, N° 1, p. 63, traduit par nos soins

maintenir le statut de Johannesburg en tant que principale ville d’Afrique. Et nous pensons que les caméras sont en mesure de permettre cela »<sup>416</sup>.

L’aspiration au statut “*world-class*” vise alors, en vue d’une reconstruction de la ville, ou de sa “recomposition”, des effets “en cascade”(trickle-down) où le “développement” — essentiellement basé sur la croissance économique — est vu comme une “retombée sociale” des investissements et du développement économique « dont tous les individus profitent (...) par simple effet de diffusion, de ruissellement »<sup>417</sup>. De façon plus imagée, une économiste sud-africaine indiquait que cela consistait à croire « au mythe qui prétend que la coexistence entre classe mondiale (*world-class*) et tiers-monde permettra de conduire ce dernier au niveau de la première »<sup>418</sup>.

Selon Jennifer Robinson, à Johannesburg, à “l’hypothèse de la ville mondiale” (*world-city hypothesis*) se trouve également associée une conception “développementaliste” (*developmentalist understanding*) — soutenue notamment par la Banque Mondiale — qui se propose d’adresser « les exigences urgentes et requises afin d’améliorer les conditions de vie des pauvres »<sup>419</sup>. C’est également ce que dit Jo Beall, lorsqu’elle remarque que :

« *Urban governance in contemporary Johannesburg is characterized by striving for a delicate balance between the commitment to achieving global competitiveness and the execution of poverty-reduction programmes* »<sup>420</sup>.

Mais, au début des années 2000 :

« *There [was] as yet no coherent poverty reduction strategy for the city. (...) [And also] what the recent Johannesburg governance experience also reveals (...) is that an exclusive or primary focus on the management of poverty reduction can distract our attention from issues such as social exclusion* »<sup>421</sup>.

Essayons maintenant d’analyser ce que peuvent être les implications de la transformation, ou les implication du maintien et du renforcement, de Johannesburg en tant que ville mondiale. Allen Scott et al., considèrent que :

« *The forces shaping the emergence of global city-regions have had marked impacts on their internal social geography — patterns of social stratification, intra-metropolitan income distribution and demographics, and ways of daily life* »<sup>422</sup>.

Nous avons vu comment la vidéosurveillance, “instrument”, ou reflet, de la transformation de Johannesburg en “ville mondiale”, avait des impacts sur “la géographie sociale” de son centre-ville, notamment par les processus d’exclusion de certains groupes sociaux qu’elle engendre. D’après quelques autres considérations que nous allons exposer, il sera possible de mieux mesurer ce que seront (ou sont) les effets plus généraux de cette stratégie de développement (et de la gestion entrepreneuriale qu’elle engendre) sur la recomposition de la ville.

Pour Richard Tomlinson et al., la stratégie *Joburg 2030* « est fortement susceptible de renforcer à ,et autour, de Johannesburg, les séparations et les disparités économiques, sociales et spatiales »<sup>423</sup>. Par ailleurs, on peut constater que la vidéosurveillance participe à ce processus, en tout cas au niveau d’une

<sup>416</sup> Entretien, *Cueincident Surveillance Technology*, *op. cit.* (24 mars 2004 à Johannesburg), traduit par nos soins

<sup>417</sup> Harribey, Jean-Marie, (1998), *le développement soutenable*, Paris: Economica, pp. 95-96

<sup>418</sup> Legum, Margaret, «A world-class myth», in *Mail&Guardian*, 19 au 25 mars 2004, traduit par nos soins

<sup>419</sup> Robinson, Jennifer, (2003), «Johannesburg’s futures: beyond developmentalism and global success», in Tomlinson, Richard et al. (eds.), *op. cit.*, p. 260, traduit par nos soins

<sup>420</sup> Beall, Jo, (2002), *op. cit.*, pp. 48-49

<sup>421</sup> Beall, Jo et al., (2000), «Local government, poverty reduction and inequality in Johannesburg», in *Environment and Urbanization*, Vol. 12, N° 1, pp. 110-111, 122, c’est nous qui soulignons

<sup>422</sup> Scott, Allen J. et al., (2001), *op. cit.*, in Scott, Allen J. (ed.), *op. cit.*, p.18

<sup>423</sup> Tomlinson, Richard et al. (2003), *op. cit.*, in Tomlinson, Richard et al. (eds.), *op. cit.*, p. 18, traduit par nos soins

“séparation spatiale et sociale”. De plus, David Lyon mentionne que « si la surveillance ne crée pas en réalité les inégalités, elle a certainement tendance à les renforcer ou à les accentuer »<sup>424</sup>.

D'autres analyses plus générales de ces évolutions semblent aller dans le même sens que la constatation de Richard Tomlinson et al. Patrick Bond le constate lorsqu'il mentionne qu'en « mettant en avant l'entrepreneuralisme urbain, [les espaces] ont tendance à exacerber les inégalités (*unevenness*) » et qu'en Afrique du Sud « le résultat est reflété par un développement d'inégalités géographiques fortement structurées »<sup>425</sup>. David Harvey considère lui que :

*« Urban entrepreneurialism consequently contributes to increasing disparities in wealth and income as well as to that increase in urban impoverishment which have been noted even in those cities (like New York) that have exhibited strong growth »*<sup>426</sup>.

Tim Hall et Phil Hubbard font écho aux propos de David Harvey et avancent que :

*« It is becoming apparent that in many cases, entrepreneurial strategies are attracting little new inward investment or having any discernible impact on job creation. (...) Even when such speculative policies do succeed in attracting investment, within the “successful” cities there will be many communities that continue to find themselves disadvantaged. (...) Entrepreneurial strategies generally favour development and growth over the redistribution of wealth and opportunity, the result can only be a net transfer of wealth from the less well-off to urban elites. (...) In a number of USA cities (...) entrepreneurial strategies have been implicated in the creation of a new urban “underclass”, resulting in the so called “dual city”. The failure of urban entrepreneurialism to alleviate the social and economic problems of many cities, and in particular its neglect of issues of social equity in favour of the prosperity of certain élite groups, has therefore been argued to have exacerbated social and territorial inequalities in the city »*<sup>427</sup>.

Pour Susan Fainstein :

*« There do appear to be some significant links between global-city status and inequality. (...) No convincing evidence shows that the inhabitants of global cities and their surrounding regions fare better than the residents of lesser place. Indeed “the global-city hypothesis” argues that these metropolises are especially prone to extremes of inequalities. (...) Global city regions tend to have large, dense groups of very poor people, often living in close juxtaposition with concentrations of the extraordinarily wealthy. (...) Exclusion from the labor force is the principal cause of poverty, rather than a large increase in the number of working poor »*<sup>428</sup>.

De leur côté, Allen Scott et al. considèrent que :

*« It is becoming apparent that globalization and its associated forms of economic change tend to widen the gap between the wealthy and the poor in economic, social and spatial terms. (...) In developing countries it is even more difficult to resolve the problems and predicaments of global city-regions. (...) The populations of global city-regions in developing economies are almost always highly segmented in terms of social class, income, and, sometimes, racial, terms. These city-regions then assume spatial forms that express this social segmentation, as reflected above all in the segregation of rich and poor »*<sup>429</sup>.

<sup>424</sup> Lyon, David, (2001), *op. cit.*, p. 67, traduit par nos soins

<sup>425</sup> Bond, Patrick, (2000), *Cities of gold, townships of coal, essays on South Africa's new urban crisis*, Trenton et Asmara: Africa World Press, pp. xiv-xv, traduit par nos soins

<sup>426</sup> Harvey, David, (1989), *op. cit.*, p. 12

<sup>427</sup> Hall, Tim, Hubbard, Phil, (1996), *op. cit.*, pp. 167-168

<sup>428</sup> Fainstein, Susan S., (2001), *op. cit.*, in Scott, Allen J. (ed.), *op. cit.*, pp. 285, 291, 295

<sup>429</sup> Scott, Allen J. et al., (2001), *op. cit.*, in Scott, Allen J. (ed.), *op. cit.*, pp. 19, 24, 25

Enfin, une économiste sud-africaine avance que :

« *The aspiration to “world-class” status entrenches the dual economy. (...) Obviously, the other part of our dual economy — the informal, the unemployed, the unskilled and uneducated (...) — cannot be accommodated in a “world class” manner* »<sup>430</sup>.

La perpétuation des inégalités semble ainsi aller de paire avec l’aspiration avec le statut “de classe mondiale” et avec l’actuelle gestion entrepreneuriale de la ville. Notamment, les forts taux de chômage dans la ville, ainsi que l’économie informelle “survivaliste” risquent de perdurer. Il ne faut pas oublier qu’en Afrique du Sud, « la plupart des ménage défavorisés sont pauvres parce qu’ils n’ont accès à aucun revenu »<sup>431</sup>.

### 1.3 Une “African world-class city” alternative est-elle possible ?

Il convient cependant de nuancer quelque peu ces considérations et de ne pas y voir là un quelconque déterminisme. La relation entre aspiration au “statut mondial”, gestion entrepreneuriale et perpétuation ou renforcement des inégalités n’est pas automatique, bien qu’il semble que les deux aillent souvent de paire. On peut alors se demander dans quelles conditions les stratégies entrepreneuriales, visant à faire de Johannesburg une “world-class city”, seraient conciliables avec les exigences de “reconstruction” ou de recomposition d’une ville “post-apartheid”. Car comme le disent Jo Beall et al., « le défi auquel Johannesburg doit faire face, est de trouver un positionnement régional et global approprié, tout en réussissant à adresser, dans le même temps, des impératifs locaux (*domestic imperatives*) »<sup>432</sup>. Nous reviendrons sur ces questions à la fin du prochain chapitre, mais nous pouvons déjà avancer quelques pistes dans ce sens.

Christian Rogerson mentionne, à la fin des années 1990, qu’avec les LEDs:

« *What is occurring is a search for a “quick fix” solution to economic problems without the development of more long-term, sustainable and effective strategies. (...) A coherent set of guidelines and a framework for LED has yet to emerge. (...) The major thrust of [the] on-going initiatives has been growth oriented rather than a focus on distributional issues* »<sup>433</sup>.

Il considèrerait à partir de là que les LEDs devaient prendre plus en compte « l’élément vital qui consiste à répondre aux besoins des entreprises déjà existantes, ou à améliorer l’environnement économique existant »<sup>434</sup>. Mais, actuellement, il considère que :

« *It is evident (...) that the selection of targeted sectors in Johannesburg 2030 is based unashamedly on the criteria of maximising the contribution of individual sectors for the goals of enhancing city competitiveness and urban economic growth* »<sup>435</sup>.

Il signale cependant qu’ « une méthodologie similaire pourrait être appliquée afin d’identifier les secteurs propices qui seraient en mesure d’atténuer la pauvreté » — une méthodologie qui passerait par la création d’un « LED ciblé pro-pauvre (*tagreted pro-poor LED*) ». Des initiatives et stratégies allant dans ce sens semblent désormais être encouragées dans la ville. Le soutien de la municipalité (notamment à travers la JDA) à l’industrie de l’habillement (*clothing industry*) dans l’inner city de Johannesburg, qui se matérialise notamment dans la création du *Fashion District* dans l’est du CBD, en est une<sup>436</sup>.

De la même façon, Lindsay Bremner mentionne au début des années 2000, que la stratégie de la municipalité a évolué d’une vision purement entrepreneuriale et spéculative à « un processus plus inclusif

<sup>430</sup> Legum, Margaret, *op. cit.*, in *Mail&Guardian*, 19 au 25 mars 2004

<sup>431</sup> Natrass, Nicoli, Seekings, Jeremy, (2001), *op. cit.*, p. 54, traduit par nos soins

<sup>432</sup> Beall, Jo et al., (2002), *op. cit.*, p. 198

<sup>433</sup> Rogerson, Christian M., (1997), *op. cit.*, N° 2, p. 190

<sup>434</sup> *Ibid.*, traduit par nos soins

<sup>435</sup> *Idem*, (2003), *op. cit.*, p. 64

<sup>436</sup> *Ibid.*, pp. 68-71, traduit par nos soins

destiné à réinventer l'inner city en ligne avec des impératifs plus locaux ». Ainsi faisant, Johannesburg « cherche à incorporer son africanité (*African-ness*) à son image »<sup>437</sup>. Pourtant Lindsay Bremner remarque tout de même que :

« *City authorities are still fixated on the image of Johannesburg as a “world class, globally competitive city” [and] this mantra has justified political and economic programs of urban restructuring (...) in the interests of corporate capital* »<sup>438</sup>.

Elle indique également qu'il est nécessaire d'imaginer de nouvelles conceptions du centre-ville « qui incorporent la multitude de présence et de dynamique contradictoires qui sont à l'œuvre dans la nouvelle ville globale »<sup>439</sup>. Jennifer Robinson va un peu dans le même sens lorsqu'elle déclare que :

« *To ensure that activities with a global reach find synergies with more local based (even survivalist) activities (...) demands a more creative imagination than urban theory can offer in either globalist or developmentalist versions (...). One alternative is to imagine the future of Johannesburg as an African city* »<sup>440</sup>.

Elle considère dès lors qu'une des opportunités allant dans cette direction passe par la création d'un environnement soutenant les petites et moyennes entreprises, et notamment dans le CBD, à nouveau, le secteur de l'habillement. Elle remarque que :

« *Now the slogan of the postapartheid council is that Johannesburg is (or should become) an “African World Class City”, speaking to both the apparent need to compete globally and the value of taking her place in Africa (...) [In that manner] the inner city has found ways to imagine its own present and future as part of an ordinary city (...) in its own distinctive idiom* »<sup>441</sup>.

Il convient cependant de nuancer quelque peu ces derniers propos. En effet, comme nous venons de le mentionner, d'après Lindsay Bremner, ce changement de conception (et la reconnaissance de l'africanité de la ville) n'ont pas suffisamment pris en compte et inclu « les présences multiples et contradictoires » du centre-ville.

Actuellement, le *Fashion District*, le marché de Faraday ou encore les rues marchandes de Kerk St. et Smal St. sont autant de projets de développement qui essaient d'incorporer véritablement cette *African-ness* et les présences multiples du centre-ville. Mais, ces initiatives restent encore isolées, et les processus d'inclusion des résidents du CBD ne sont pas encore nombreux, sans parler de certains processus d'exclusion qui semblent se mettre en place (s'installant notamment à travers l'usage de la vidéosurveillance). Par ailleurs, la stratégie *Joburg 2030* poursuivie en ce moment est encore considérée, comme nous l'avons vu, comme risquant de renforcer les disparités et les séparations économique, sociale et spatiale. Mais, les quelques exemples fournis par ces initiatives « alternatives », nous permettent d'apprécier la façon dont la création de LED alternatif et « pro-pauvre » utilisant, dans une certaine mesure, les mêmes stratégies qu'un LED « entrepreneurial » sont possibles à Johannesburg, et dans son centre-ville.

Enfin, il convient brièvement de se demander quelle peut être, ou quelle serait, la place de la vidéosurveillance (et des mesures sécuritaires plus en général) dans ces stratégies alternatives de transformation de la ville de Johannesburg ? Une première indication peut éventuellement nous être fournie lorsqu'on examine la situation des projets de développement « inclusifs » actuellement en cours. Nous avons en effet remarqué que le *Fashion District* n'était pas couvert par la vidéosurveillance. Il en va de même pour le marché de Faraday. Les rues de Kerk St. et Smal St. sont elles partiellement sous vidéosurveillance. Mais, Kerk St. l'est seulement dans son extrémité ouest qui se trouve proche de *Bank City* (lieu de pouvoir) alors que Smal St. l'est dans son extrémité nord, proche de Noord St (lieu d'une vidéosurveillance « alternative »). La vidéosurveillance ne semble donc pas s'avérer être nécessaire dans

<sup>437</sup> Bremner, Lindsay, (2000), *op. cit.*, pp. 189, 191, traduit par nos soins

<sup>438</sup> *Ibid.*

<sup>439</sup> *Ibid.*, traduit par nos soins

<sup>440</sup> Robinson, Jennifer, (2003), *op. cit.*, in Tomlinson, Richard et al. (eds.), *op. cit.*, pp. 272, 275

<sup>441</sup> *Ibid.*, pp. 276 (nous soulignons), 277

---

ces endroits de développement “alternatifs”. Le fait qu’une petite partie de ces projets soit partiellement sous vidéosurveillance s’explique plutôt par le fait qu’une portion de leur espace se trouve proche des lieux de pouvoir (“à défendre”) (c’est le cas pour Kerk. St) ou encore, dans le cas de Smal St., par le fait qu’elle pénètre la zone de Noord St. qui est sous vidéosurveillance “alternative”. Ce qui conduit à se poser la question de l’utilité de la vidéosurveillance dans une régénération “inclusive” du centre-ville, si la plupart des projets existants actuellement n’en ont pas “besoin”. Nous essayerons cependant, à la fin du prochain chapitre, d’esquisser un cadre au sein duquel l’usage de la vidéosurveillance (et de façon plus en générale le contrôle social) serait compatible avec les exigences de reconstruction d’un centre-ville véritablement “post-apartheid” et non-exclusif, de même qu’avec certaines pratiques entrepreneuriales. Restera tout de même en suspens la question de savoir si la vidéosurveillance est réellement “nécessaire” ou pas en vue de la création d’espaces publics inclusifs dans le CBD et l’inner city de Johannesburg ?

## II. Vers un développement urbain non-durable ?

Dans ce dernier chapitre, qui représente à nouveau une “ouverture” et qui sera traité brièvement, nous allons essayer de voir “comment” nous pouvons qualifier le développement actuel du centre-ville de Johannesburg — et de cette dernière plus généralement — en regard des objectifs d’un “développement dit durable”. Nous nous arrêterons ici surtout sur la dimension sociale qu’implique cette “forme” de développement, mais également sur la dimension territoriale (bien que celles-ci soient aussi inéluctablement liées à une dimension économique). Un développement urbain durable implique, en effet, au-delà des dimensions écologiques et économiques, une dimension sociale. On parle alors de “développement socialement durable”. Selon Antonio Cunha et Jean-Bernard Racine, le concept de développement durable inclut notamment le principe “sociologique” *d’équité sociale* et le principe “géographique” *d’équité territoriale*. C’est à partir de ces deux principes censés, parmi d’autres, guider un développement “alternatif” et durable que nous nous appuyons dans notre brève analyse. Le premier principe concerne surtout les processus d’exclusion sociale et de pauvreté que les dynamiques de l’urbanité peuvent créer, tandis que le deuxième concerne plus les inégalités formées entre les territoires et leur qualité de vie<sup>442</sup>.

### 2.1 Une ville “fragmentée”

Il convient de partir d’une constatation préliminaire : la ville de Johannesburg, et plus généralement la ville de “l’après l’apartheid”, sont fortement “fragmentées” ; ceci au regard de la brève explication que Antonio Cunha et Jean-Bernard Racine donnent à ce phénomène<sup>443</sup>. Cette fragmentation de la société urbaine, des différentes zones de la ville, est exprimée, entre autre, à la fois par *une inéquité sociale* et *une inéquité territoriale*, ou encore par les phénomènes d’exclusion sociale et de “ségrégation” spatiale ; autant de phénomènes dont nous avons décrit les diverses manifestations, à la fin de la première partie de ce travail, à travers les considérations sur la ville de Johannesburg de “l’après l’apartheid”. Par ailleurs, Philippe Gervais-Lambony écrit que « la ville post-apartheid semble aujourd’hui caractérisée par une contradiction entre une politique urbaine intégratrice et la réalité “fragmentatrice” »<sup>444</sup>. Mais encore, Allen Scott et al. considèrent que dans les “villes-regions” globales (*global city-regions*) des “pays en développement” :

« *There are complex social frictions having to do with the combination of segregation, inequality and proximity. Violence, or the fear of it, becomes a central preoccupation of the upper class, pushing them toward forms of fortress settlements, gated high-rise communities surrounded by walls and guarded entries. This architecture only exacerbates the fragmented character of urban spaces* »<sup>445</sup>.

Nous pouvons aisément appliquer cette dernière remarque concernant “les mesures sécuritaires” à la ville de Johannesburg, qui aspire au “statut” de ville “mondiale”. Du reste, Lindsay Bremner remarque que:

<sup>442</sup> Cunha, Antonio, Racine, Jean-Bernard, (2000), «Sustainable development, the quality of the urban environment and governance: issues in urban research, or how to change the process of change», in Ianoş, Ioan et al. (eds.), *Integrated urban systems and sustainability of urban life*, Bucarest: IGU Commission on Urban Development and Urban Life, Editura Tehnică, p. 87

<sup>443</sup> Voir, Cunha, Antonio, Racine, Jean-Bernard, (2000), *op. cit.*, in Ianoş, Ioan et al. (eds.), *op. cit.*, p. 82

<sup>444</sup> Gervais-Lambony, Philippe, (2003), «Discussion autour des notions de ségrégation et de fragmentation dans les métropoles sud-africaines», in Gervais-Lambony, Philippe et al. (ed.), *Espaces arc-en-ciel: identités et territoires en Afrique du Sud et en Inde*, Paris et Johannesburg: Karthala / Géotropiques / IFAS, p. 265

<sup>445</sup> Scott, Allen J. et al., (2001), *op. cit.*, in Scott, Allen J. (ed.), *op. cit.*, p. 25, c’est nous qui soulignons

« *These so-called “Planned Community Projects” or “Security Parks” (...) are obliterating public space from the urban realm. Spaces between are simply movements channels along which the body must pass in moving from one insulated enclave to another. The city is further fragmented, dispersed and divided. (...) The experience in other countries over the last decade suggests that we are more likely to move relentlessly towards a multiplicity of worlds in a divided city* »<sup>446</sup>.

Nous allons maintenant essayer d’apprécier quelque peu la façon dont l’aspiration de Johannesburg à devenir “globale” ou à maintenir son statut de ville mondiale d’une part, ainsi que les projets de développement menés dans le centre-ville d’autre part, se place par rapport à ce contexte urbain fragmenté et par rapport aux deux exigences “d’équités” (d’un développement durable) mentionnés ci-dessus. Ces deux exigences qui résident, entre autre, dans une certaine résorption de la fragmentation urbaine. Nous verrons qu’il est possible de considérer que l’usage actuel de la vidéosurveillance, comme le reste de l’architecture sécuritaire, contribue à “l’exacerbation” du caractère fragmenté de la ville. Cela nous amènera en définitive à réfléchir sur les conditions et la possibilité de son utilisation dans le cadre d’un développement urbain durable.

Une première indication de la participation de la vidéosurveillance à la fragmentation de la ville peut être remarquée dans le fait que, comme nous l’avons vu, la vidéosurveillance “oblitère”, dans une certaine mesure, l’espace public “du domaine urbain” (*urban realm*). Par ailleurs, en ce qui concerne l’exigence d’équité sociale (et donc de non-exclusion), nous pouvons déjà mentionner que dans de nombreux espaces du centre-ville de Johannesburg (les BIDs notamment) ou dans les projets de re-développement, nous avons vu que bien souvent “les résidents” ne sont pas pris en compte dans les processus (et les espaces) de régénération, quand ils n’en sont pas écartés (à travers l’usage de la vidéosurveillance par exemple), ce qui en définitive favorise l’exclusion sociale. De même, nous avons vu que certains auteurs considèrent qu’aucun programme cohérent de réduction de la pauvreté ou de diminution de l’exclusion sociale, n’a été mis en place. L’exigence *d’équité sociale* paraît donc d’emblée compromise.

Nous allons maintenant nous arrêter encore sur quelques considérations qui concernent l’exigence *d’équité territoriale* (et donc les exigences de non-fragmentation spatiale) qui, en vue d’un développement durable, doit être prises en compte dans la réhabilitation des espaces de la ville et dans les projets de re-développement. Claire Bénit et Philippe Gervais-Lambony remarquent qu’actuellement la gestion politique et économique qui est en cours à Johannesburg (mais aussi plus généralement en Afrique du Sud) passe par une concentration et la mobilisation des moyens, par les autorités, sur des projets et des espaces précis qui servent, ou deviennent alors, des “espaces vitrines” en vue de la création d’un environnement urbain favorable à la croissance économique — croissance fortement basée sur l’attraction des investissements externes et internationaux, comme nous l’avons souligné<sup>447</sup>.

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, que cette logique semble être à l’œuvre dans le CBD et l’inner city. Les moyens sont dirigés sur certains projets (et espaces) précis, en vue d’attirer à nouveau les *businesses* externes dans le centre-ville (et l’usage de la vidéosurveillance contribue pleinement à cette création “d’espace vitrine”). Par ailleurs, Claire Bénit et Philippe Gervais-Lambony remarquent également qu’un projet, le *Gautrain* — un train à grande vitesse censé relier le centre de Johannesburg à Pretoria, en passant par l’aéroport international — soutenu par le *Blue IQ*, l’organe de développement de la province, est principalement développé pour une clientèle composée d’hommes d’affaires, et que «pour les attirer, il faut proposer un service de qualité, et aussi les protéger du voisinage des populations “indésirables” ». Le projet invoque alors qu’il vise “une clientèle capable de payer ses trajets”, et “désireuse de payer pour un service de qualité”<sup>448</sup>. Dans l’établissement de ce transport “public” de classe mondiale, nous pouvons apercevoir une ressemblance avec les logiques d’exclusion des populations “indésirables” qui sont en cours dans les espaces “publics” du centre de Johannesburg (processus que, rappelons-le, la vidéosurveillance contribue à créer).

<sup>446</sup> Bremner, Lindsay, (1998), *op. cit.*, in Judin, Hilton, Vladislavić, Ivan (eds), *op. cit.*, pp. 62-63

<sup>447</sup> Bénite, Claire, Gervais-Lambony, Philippe, (2003), *op. cit.*, N° 643, pp. 631, 634, 636

<sup>448</sup> *Ibid.*

Les auteurs indiquent ensuite que le corollaire de cette gestion, visant à la création “d’espaces vitrines”, et qui passe par la concentration des moyens à disposition sur ceux-ci, est la présence d’espaces “laissés pour compte” dans le reste de l’agglomération<sup>449</sup>. Ainsi, si le CBD et une partie du reste de l’inner city (Braamfontein notamment) sont des endroits qu’on veut transformer en “vitrine”, alors que d’autres espaces de la ville se trouvent “laissés pour compte”, cette remarque et distinction peuvent être transposées à l’échelle du re-développement du centre-ville. En effet, dans ce dernier réside une concentration des moyens sur la création de quelques espaces vitrines phares (le *City Centre CID*, le *Newtown Cultural Precinct*, etc) qui signifie également une présence d’autres espaces où les moyens investis sont minimales (Hillbrow par exemple). Nous avons aussi vu comment cette concentration des moyens sur certains espaces qu’on veut transformer en “vitrine”, passe souvent par des investissements dans leur vidéosurveillance, au dépend des autres espaces qui se voient dépourvus de tels systèmes et financements.

Les quelques exceptions à cette répartition inégale des investissements (et parallèlement de la plupart des lieux “surveillés”) en vue de la création d’espaces vitrines, résident dans les espaces du CBD où un développement plus “inclusif” et non centré, ou en tout cas moins fortement, sur l’attraction des capitaux externes, est en cours. Ces derniers bénéficient également de moyens investis par la municipalité, sans être pour autant vidéosurveillés et transformés en simple vitrine<sup>450</sup>. Mais, ces espaces restent limités dans leur nombre et fortement concentrés dans le CBD. Hillbrow, par exemple, en est presque totalement dépourvu. Les politiques urbaines favorisant les espaces vitrines ont donc des impacts directs sur les espaces défavorisés, qui se retrouvent laissés pour compte et privés de moyens investis ailleurs. Une inégalité ou *une inéquité territoriale* semble alors se dessiner entre les espaces “vitrines”, souvent vidéosurveillés et où des moyens sont investis, et d’autres espaces laissés pour compte, *inequité territoriale* à laquelle se couple *une inéquité sociale*. Ou comme le disent Tim Hall et Phil Hubbard, « l’inégalité sociale qui résulte de l’entrepreneurialisme est [aussi] reflétée (*is mirrored*) dans des inégalités territoriales »<sup>451</sup>.

Ainsi, le développement de la ville de Johannesburg et de son centre-ville — visant à faire de Johannesburg une ville mondiale — semble encore marqué par “la création” d’une fragmentation urbaine — fragmentation spatiale (et sociale) que la vidéosurveillance contribue à entretenir<sup>452</sup>. Ceci fait alors écho aux propos de Allen Scott et al. qui considèrent que « la ville-région globale [*ou mondiale*] culturellement hétérogène, polycentrique, segmentée socialement et spatialement est (...) un plateau d’échec fortement *fragmenté* de développement inégal (*uneven development*) »<sup>453</sup>. En résumé, le choix des politiques urbaines que fait la municipalité — car « il s’agit bien de choix mais il est, comme ailleurs, masqué par l’instrumentalisation du discours sur la mondialisation » et présenté comme inéluctable — entraîne une fragmentation urbaine qui devient prédominante dans l’évolution de la ville, et du centre-ville, les éloignant d’un développement urbain socialement durable qui serait à même de recomposer des espaces véritablement “post-apartheid” et de répondre aux exigences de reconstruction de la société urbaine sud-africaine<sup>454</sup>.

<sup>449</sup> *Ibid.*, p. 631

<sup>450</sup> Sans doute parce que le re-développement de ces espaces ne nécessite pas de les transformer en vitrine, ou du moins, pas de la même façon, et ne passe donc pas par une vidéosurveillance

<sup>451</sup> Hall, Tim, Hubbard, Phil, (1996), *op. cit.*, p. 169, traduit par nos soins

<sup>452</sup> Il est peut-être intéressant de noter ici la proposition de Philippe Gervais-Lambony selon qui la question actuelle de la fragmentation dans la ville sud-africaine devrait également prendre en compte une approche “par le bas” de ces réalités citadines, c’est-à-dire du côté des citoyens eux-mêmes : « les recherches sur les pratiques, représentations et stratégies citadines face aux processus dits de “fragmentation” sont essentiels » ((2003), *op. cit.*, in Gervais-Lambony, Philippe et al. (ed.), *op. cit.*, pp. 260, 268)

<sup>453</sup> Scott, Allen J. et al., (2001), *op. cit.*, in Scott, Allen J. (ed.), *op. cit.*, p. 20, traduit par nos soins, c’est nous qui soulignons

<sup>454</sup> Bénite, Claire, Gervais-Lambony, Philippe, (2003), *op. cit.*, p. 644

## 2.2 Johannesburg: pistes vers le développement d'un centre-ville "socialement durable"

Afin de conclure cette partie "d'ouverture", nous allons essayer d'avancer quelques pistes allant dans le sens d'un développement "alternatif" du centre-ville de Johannesburg. Un développement qui serait plus à même de prendre en compte les exigences *d'équité sociale et territoriale*.

Nous avons déjà avancé à la fin du chapitre précédent certaines pistes en mentionnant les quelques projets de re-développement "inclusif" actuellement en cours dans le CBD (*Fashion District, Muti Market, etc.*). Par ailleurs, il faut garder à l'esprit que l'enjeu pour la ville est de trouver un compromis entre son aspiration à se placer sur la scène internationale et un développement plus centré sur les exigences (de reconstruction et de recomposition) locales. Mais actuellement, il semble que ce soit le premier de ces deux aspects qui domine le plus fortement. Il est cependant important de noter qu'un certain développement socialement durable ne passe pas par un rejet automatique et total de "l'aspiration internationale" de la ville de Johannesburg. Il s'agit plutôt d'un compromis à trouver entre ces deux objectifs. Mais, vu le nombre réduit de projets développés dans l'inner city répondant aux exigences locales, on peut affirmer sans trop de risque que "le compromis" penche actuellement fortement du côté "internationaliste", et qu'au regard des exigences de reconstruction de la ville, il serait sûrement plus adéquat de se centrer de façon plus vigoureuse sur ces projets de "développements alternatifs". De même, il est nécessaire de veiller à l'instauration d'une certaine "équité territoriale" entre les différents espaces de la ville, dans les projets de développement qui y sont instaurés et les moyens qui y sont investis, afin de ne pas entraîner un développement "trop" inégal entre ces espaces.

Mais encore, si nous reprenons la citation de Iris Marion Young mise en préambule à ce travail, la vie urbaine en tant qu'idéal normatif (*ideal of city life*) se doit de ne pas créer d'exclusion entre les différents groupes sociaux<sup>455</sup>. Les projets de re-développement visant à insérer Johannesburg dans le paysage économique mondiale, doivent alors également prendre en compte ce principe, et donc ne pas contribuer à l'instauration d'une appropriation sélective des espaces publics contenus dans ces zones. On peut à partir de là naturellement se poser la question de l'utilisation de la vidéosurveillance actuellement en vigueur dans ces espaces (et qui est concentrée presque exclusivement dans ces espaces "vitrines"), qui sert davantage d'instrument à cette appropriation sélective de l'espace public, plutôt qu'à conférer un certain niveau de "sécurité" à tous les citoyens. Nous allons essayer de considérer dans quelle mesure une vidéosurveillance "alternative" est possible.

Mais, d'abord, arrêtons-nous quelques instants sur la question du gardiennage privé. Ce sujet mériterait certes plus d'attention, mais nous pouvons néanmoins avancer quelques observations. S'il est clair qu'il met en valeur certains espaces "gardés" par rapport à d'autres "non-gardés", son principe de surveillance "non-médiatisé" n'est peut-être pas aussi exclusif que celui de la vidéosurveillance. Cela reste bien sûr à vérifier. Mais, l'exemple du gardiennage privé dans le *Fashion District* indique peut-être dans quelle mesure "surveillance" et inclusion "des résidents" dans des projets de régénération sont compatibles. Revenons alors à la question de la vidéosurveillance. Peut-être que, en partant de là, l'usage de la vidéosurveillance dans une logique de surveillance "non-exclusive" est également imaginable. La surveillance de la zone de Noord St. en est peut-être l'illustration. Mais, ceci est difficilement imaginable, tant que le système sera concentré dans les lieux de pouvoir, et visera plus à l'instauration d'un "commercialisme" qu'à un apport de sécurité aux citoyens, apport dont on ne sait même pas dans quelle mesure elle peut y contribuer. Cela nous amène à se poser la question de sa nécessité, question que nous laisserons en suspens, car ce n'est pas à nous d'y répondre. Signalons encore juste que nous avons remarqué une incompatibilité de la vidéosurveillance avec certaines pratiques sociales ou économiques, comme celles des marchands de rues (en raison de l'obstruction du champ de vision de la caméra). En

<sup>455</sup> Young, Iris Marion, (1990), *Justice and the politics of difference*, Princeton: Princeton University Press, p. 227

dernier lieu, nous pouvons également indiquer qu'en vue d'une *équité territoriale*, il est nécessaire de veiller à ce que la vidéosurveillance de certains endroits n'en défavorise pas d'autres.

### 2.2.1 La nécessité d'un contrôle social non-exclusif

Essayons maintenant encore d'aller plus loin dans la réflexion sur un développement alternatif du centre-ville, et sur la façon dont des politiques entrepreneuriales et des pratiques de surveillance, ou de contrôle social, pourraient s'y insérer. Le paysage de la ville fragmentée, en proie aux phénomènes de violence et de criminalité ; une ville à laquelle sont associées des images de déclin (physique et moral) du paysage urbain ; une ville où les préoccupations et les mesures sécuritaires — qui débouchent bien souvent sur des privatisations de l'espace — sont prédominantes dans les rapports sociaux (et spatiaux) ; une telle ville est souvent comparée au scénario "contre-utopique" (*dystopian*) de la ville dépeinte dans le livre et le film de science fiction *Blade Runner* (comparaison qu'il convient selon Edward Soja de relativiser)<sup>456</sup>. À ce propos, la vidéosurveillance est souvent considérée comme participant à la création d'un tel paysage fragmenté, rempli de divisions et d'inégalités sociales et spatiales.

Pour Stephen Graham et Simon Marvin :

*« Le défi dans les métropoles "éclatées" (splintering metropolis) réside dans le fait d'imaginer et de constituer des politiques urbaines et une imagerie spatiale capables de résister aux extrêmes engendrées par le développement inégal »*<sup>457</sup>.

Essayons alors de voir de quelle manière il serait possible "d'imaginer et de constituer" des politiques urbaines à même de résister à ce scénario "contre-utopique", tout en les inscrivant dans une logique "entrepreneuriale". D'après David Lyon :

*« The worsening of social divisions, paradoxically through surveillance for risk management (...) is one [outcome] that calls for a renewed sense of what social justice in the city might comprise. (...) Because surveillance is a mode of social orchestration that operates, not according to some shared standards of morality and justice, but according to merely utilitarian norms, it tends to bypass the language of justice »*<sup>458</sup>.

Dans les villes sous haute surveillance, la construction de nouvelles politiques urbaines "entrepreneuriales", et "d'une imagerie" de l'espace de la ville à même de participer à la création d'un développement socialement durable (du centre-ville et de la ville plus en général) passe ainsi peut-être par la réintégration, et la redéfinition, d'un sens de la justice sociale dans l'image la ville et ses politiques. Une réintégration et une redéfinition qui seraient à même de prendre en compte les phénomènes de violences et de criminalité, de même que les impacts "sociaux et spatiaux" des processus de surveillance et de "sécurisation". Tim Hall et Phil Hubbard mentionne alors que :

*« A principal characteristic of entrepreneurial policies is that they have produced a new urban geography steeped in the ideals of economic growth rather than the principles of social justice. In this sense, the ideals of neoliberal economics which underlie entrepreneurial strategies consider that the free market is as efficient and as just as state intervention in delivering goods and services to citizens. In this light, Susan Smith argues that (...) the changing governance of the city demands a re-engagement with questions of social justice.*

<sup>456</sup> Voir, Soja, Edward W., (2000), *op. cit.*, p. 319, ou encore, Lyon, David, (2001), *op. cit.*, p. 53

<sup>457</sup> Graham, Stephen, Marvin, Simon, (2001), *op. cit.*, p. 303, traduit par nos soins

<sup>458</sup> Lyon, David, (2001), *op. cit.*, p. 67

(...) *It is Harvey who has offered the fullest exploration of such ideas in the context of contemporary urban geography. (...) He develops a series of propositions which could be applied to any political decision or planning policy, namely, that they must minimize exploitation, liberate marginalized groups, empower the oppressed and seek nonexclusionary forms of social control. By focusing on the mechanisms rather than the outcomes, of urban policies, Harvey thus suggests a framework whereby the inherent fairness of entrepreneurial strategies may be assessed. This [represents a] call for a re-engagement with issues of social justice, looking beyond distributive issues* »<sup>459</sup>.

David Harvey avance ainsi une série de propositions pour “un planning équitable” (*just planning*) et une redéfinition de la notion de justice sociale à intégrer à l’intérieur des politiques et des pratiques entrepreneuriales. Une de ses propositions comprend **la recherche d’un contrôle social non-exclusif** (*nonexclusionary*). Ce dernier élément qui concerne directement les phénomènes de violence et de criminalité, ainsi que de “la peur du crime et de la violence” dans la ville, nous ramène au cœur de notre travail. David Harvey avance par là une piste pour intégrer ces phénomènes dans un planning équitable et entrepreneurial, en définissant le contenu qu’un contrôle social, et donc que la surveillance (et par extension que la vidéosurveillance) devraient y prendre. Ainsi, il reconnaît que de tels phénomènes (violence, criminalité et peur) doivent passer par une réponse organisée (*organized response*), et que :

« *No society can function without certain forms of social control and we have to consider what that might be in the face of a Foucauldian insistence that all forms of social control are oppressive, no matter what the level of violence to which they are addressed. Here too there are innumerable dilemmas to be solved, but we surely know enough to advance a fifth proposition: a just planning and policy practice must seek out non-exclusionary and non-militarized forms of social control to contain the increasing levels of both personal and institutionalized violence without destroying capacities to empowerment and self-expression* »<sup>460</sup>.

C’est alors dans ce cadre que “les pratiques entrepreneuriales de surveillance”, comme la vidéosurveillance, si cela est possible, doivent se circonscrire, si on entend pouvoir les inscrire dans une certaine reconstruction et une recomposition véritablement “post-apartheid” du centre-ville de Johannesburg, et de la ville plus en général. Par ailleurs, peut-être “qu’un planning équitable”, s’il entend être en mesure de délimiter ces formes de contrôle social non-militarisé et non-exclusif, se doit à ce moment là de considérer “l’urbanisme comme bien commun”<sup>461</sup>.

<sup>459</sup> Hall, Tim, Hubbard, Phil, (1996), *op. cit.*, p. 168, c’est nous qui soulignons. Voir, Smith, Susan J., (1994), «Urban geography in a changing world», in Gregory, Derek et al. (eds.), *Human geography: society, space and social science*, Londres: Macmillan ; et, Harvey, David, (1992), *op. cit.*, pp. 588-601

<sup>460</sup> Harvey, David, (1992), *op. cit.*, pp. 599, 600

<sup>461</sup> Voir, Paquot, Thierry, (2002), «L’urbanisme comme bien commun», in *Esprit*, octobre, pp. 75-84

## Conclusion

Un de mes compagnons improvisés de recherche à Johannesburg, effectuant sa maîtrise sur le sujet des “communautés fermées” (*Gated communities*) dans le Nord de la ville, me mentionnait que, selon lui, on était actuellement en train de vivre “les bonnes années” du CBD. D’après lui, on se trouvait en présence d’un espace sûrement moins “dangereux” que par le passé, et dans un centre-ville encore réellement “africain”, avec ses vendeurs de rues, ses buvettes ou *shebeens*, ses taxis-minibus, etc. Mais pour lui, ces “nouvelles” composantes de l’africanité du centre-ville sont condamnées à disparaître à travers les re-développements en cours au centre de *Joburg*. Ce dernier va alors évoluer de plus en plus vers l’adoption de critères standardisés qu’implique la création “d’une centralité à vocation internationale”, selon l’expression de Christophe Bétin et al.<sup>462</sup>.

Notre étude ne peut que lui donner raison, en partie en tout cas. Cependant, nous avons vu que la surface sur laquelle s’étend le CBD, de même que l’inner city, est vaste, ce qui signifiera certainement qu’une partie de ces espaces échapperont à cette “standardisation”. De même, nous avons vu comment certains projets de re-développement se concentraient plus sur des impératifs locaux, que sur une “internationalisation” purement entrepreneuriale de la ville. C’est là peut-être aussi le signe d’une réorientation du re-développement de la ville, plus en harmonie avec les objectifs de reconstruction et de recomposition d’un centre-ville et d’une centralité véritablement “post-apartheid”.

A ce propos, il est également important de rappeler, comme le disent Claire Bétin et Philippe Gervais-Lambony, qu’il ne s’agit pas de porter un jugement moral sur ces politiques ou ces processus de re-développement<sup>463</sup>. Dans le cadre de notre étude, il s’agit de les mettre en perspective avec les exigences qu’implique une reconstruction “post-apartheid”. Il est alors important de signaler que les acteurs urbains que nous avons rencontrés pensent tous, ou en tout cas la plupart, en toute bonne foi, que les objectifs qu’ils vissent permettraient cette reconstruction “post-apartheid” de Johannesburg. Leur motivation et le travail qu’ils accomplissent afin de “reconstruire” *Joburg* sont impressionnants et doivent être salués. Mais, pour “le chercheur”, l’enjeu consiste à re-placer “ces pratiques” et cette gestion de la ville dans une perspective plus large et d’en mesurer les (autres) impacts éventuels. C’est ce que nous avons essayé de faire.

Toutefois, dans cette partie conclusive, on peut, à la façon de Claire Bétin et Philippe Gervais-Lambony, se demander brièvement d’où vient ce décalage entre le “discours” des acteurs (objectifs de reconstruction “post-apartheid”) et “la réalité” (nouveaux processus d’exclusion, maintien des inégalités, etc.). A ce propos, nous pouvons faire nôtre une de leur remarque :

*« Cette discordance entre discours et réalité (...) trouve son fondement dans un mode de gestion de la ville qui se diffuse dans le monde entier et à l’attrait duquel les décideurs urbains, de très bonne foi, ont bien du mal à résister tant il peut sembler apte à résoudre la quadrature du cercle : rendre justice aux plus pauvres tout en créant les conditions de la compétitivité économique »<sup>464</sup>.*

Cependant, à Johannesburg peut-être commence-t-on à entrevoir les limites de ce mode de gestion, quant à son aptitude à résoudre “la quadrature du cercle”. Ainsi, Roland Hunter, le directeur des finances de la municipalité, mentionnait lors un séminaire que le document actuel visant à guider le développement de

<sup>462</sup> Voir, Bétin, Christophe et al., (2003), *op. cit.*, pp. 3-24

<sup>463</sup> Bétin, Claire, Gervais-Lambony, Philippe, (2003), *op. cit.*, p.631 (note de bas de page)

<sup>464</sup> *Ibid.*, pp. 644-645

la ville, *Joburg 2030*, ne comprenait quasi que des “considérations” économiques, et qu’une version plus “holistique” allait être élaborée<sup>465</sup>.

Avant de passer à une brève vérification de nos hypothèses de travail, nous aimerions encore effectuer une dernière considération sur les thèmes de la violence et de la criminalité. Ceux-ci ont en effet été présents ou suggérés tout au long de notre texte, sans que nous ne mentionnions pour autant quelques pistes pour “résoudre” ces problèmes. Tout au plus, nous avons vu que la vidéosurveillance ne semble pas représenter l’antidote annoncée. La municipalité semble en être consciente, puisque le responsable de la sécurité et de la sûreté de l’Unité du Développement Economique (*Economic Development Unit*) mentionnait que « les caméras de vidéosurveillance aident à dissuader les criminels, mais ne peuvent pas éradiquer le fléau »<sup>466</sup>.

Nous sommes conscient que “la réponse” à apporter à ces phénomènes est complexe et nous ne prétendons pas vouloir y répondre ici. Nous aimerions uniquement mentionner que, comme nous l’avons vu à la fin de la troisième partie de ce travail, David Harvey considère que les problèmes de la violence, de la criminalité et de la peur, doivent passer par “une réponse organisée”<sup>467</sup>. Cette réponse organisée, si elle passe par un certain contrôle social (et peut-être une forme de vidéosurveillance) doit aussi, selon nous, prendre en compte le fait que « la violence n’est pas un phénomène spontané, mais, au-dessus de tout, le produit d’une société caractérisée par l’inégalité et l’exclusion social »<sup>468</sup>. Une réponse organisée à la criminalité et à la violence doit donc nécessairement prendre en compte ces facteurs, et ne pas omettre que derrière la violence “criminelle” se cachent bien souvent des violences économique, sociale, relationnelle, ou encore politique.

Quant à “la réponse” à apporter au phénomène de “la peur du crime”, elle est aussi très certainement complexe. Mais, cette réponse ne doit pas négliger qu’en Afrique du Sud cette crainte se traduit encore par une certaine “peur de l’autre”, et que la solution doit donc passer nécessairement par un réapprentissage d’une forme de “célébration de la différence”, de même qu’une certaine reconnaissance du fait que « de vivre dans la ville, d’être en mesure de savourer et de découvrir la différence (*to relish and learn from difference*), nécessite une certaine acceptation de l’incertain »<sup>469</sup>.

### Vérification des hypothèses

Notre première *hypothèse* est confirmée. Nous observons que les caméras du système de vidéosurveillance à l’œuvre dans le CBD de Johannesburg sont localisées principalement dans “des lieux de pouvoir” économique, politique et culturelle, qui ne sont pas des lieux où la violence et la criminalité se manifestent principalement. A travers cela, nous déduisons que la vidéosurveillance est plus installée en vue “d’une défense” des lieux de pouvoir, qu’en vue “d’une protection” de l’ensemble des citoyens. La vidéosurveillance est plutôt développée dans un souci de répondre aux exigences et aux attentes d’une certaine clientèle économique et politique influente. En s’appuyant notamment sur l’analyse du système de vidéosurveillance du centre-ville de Lyon (qui possède de nombreuses caractéristiques similaires avec celui de Johannesburg), effectuée par Christophe Bégin et al., nous remarquons comment cette clientèle,

<sup>465</sup> «Global city regions — changing sites of governance, world class city in Africa — for whom ?», séminaire organisé par le *Goethe-Institut Johannesburg* et la *Graduate School of Public and Development Management, Wits University*, à Johannesburg, le 1<sup>er</sup> avril 2004

<sup>466</sup> Johannesburg News Agency, (8 juillet 2004), *City and police to gang up against criminals*, consulté sur le site internet officiel de la municipalité à: [http://www.joburg.gov.za/2004/july/july8\\_crime.stm](http://www.joburg.gov.za/2004/july/july8_crime.stm), traduit par nos soins

<sup>467</sup> Harvey, David, (1992), *op. cit.*, p. 599

<sup>468</sup> Vanderschueren, Franz, (1996), «From violence to justice and security in cities», in *Environment and Urbanization*, Vol. 8, N° 1, p. 93, traduit par nos soins

<sup>469</sup> Bannister, Jon et al. (1998), *op. cit.*, in Norris, Clive et al. (eds.), *op. cit.*

pour qui la vidéosurveillance est installée, est en mesure d'inspirer une redéfinition des normes sociales dans les espaces vidéosurveillés, ce qui participe alors à une construction des catégories de la déviance<sup>470</sup>.

A partir de cela, nous considérons que le système de vidéosurveillance de l'espace public du CBD, financé à plus de 50% par la municipalité, contribue à l'instauration de "nouvelles" logiques d'exclusion de ces espaces surveillés. Les caractéristiques de fonctionnement du système de surveillance, basées sur l'apport d'une réponse anticipative apportée "aux incidents" observés, placent en fait les surveillants dans une position où ils doivent "découvrir" les intentions criminelles des individus. A partir de là, ils se focalisent sur "tout ce qui ne paraît pas normal", et sur "le langage du corps" des individus surveillés. Par ce biais, c'est plus les comportements (langage du corps), que les actes (non encore commis) qui sont surveillés. Mais, ces comportements ne sont déviants qu'au regard des normes sociales qui ont été redéfinies par la clientèle économique et politique. C'est ainsi tous les comportements *constitués* comme déviants qui sont susceptibles d'être écartés de l'espace public surveillé, par l'apport d'une "répression" anticipative (et non seulement les "vrais" criminels).

Nous remarquons que les individus susceptibles d'être exclus de ces lieux sont ceux dont les usages, ou les comportements sont contraires aux objectifs de la clientèle économique et politique, et plus généralement ceux qui ne s'inscrivent pas dans le cadre du "commercialisme" qui s'installe dans ces espaces. A travers cela, nous comprenons que les groupes sociaux qui sont relégués, le sont plus en fonction de leur appartenance socio-économique (ou de leur non appartenance à la catégorie "des consommateurs formels"), qu'en fonction de leur appartenance "raciale". En définitive, nous pouvons remarquer que la vidéosurveillance contribue à une privatisation et à une appropriation de l'espace public vidéosurveillé par certains acteurs, aux dépens d'autres groupes sociaux. Cela s'oppose alors aux objectifs de la reconstruction et de la recomposition de véritables espaces publics, de même que d'une véritable centralité post-apartheid. Cependant, avec l'aide de David Harvey, nous sommes en position d'apprécier dans quelle mesure la vidéosurveillance serait compatible avec "un planning équitable" qui permettrait une reconstruction "post-apartheid". Dans cette perspective, la vidéosurveillance doit réussir à prendre la forme d'un instrument de contrôle social non-militarisé et non-exclusif<sup>471</sup>.

Notre deuxième *hypothèse* est partiellement vérifiée. Nous comprenons que la vidéosurveillance peut en fait être reliée à une gestion entrepreneuriale de la ville, visant à maintenir ou amener celle-ci au rang d'une ville "de classe mondiale". Cet objectif nécessite la création d'une image attirante (et donc de sûreté) du centre-ville de Johannesburg, en vue de l'attraction d'investissements et d'acteurs économiques "externes" (d'une "nouvelle" clientèle économique). La vidéosurveillance est installée de façon spéculative dans les lieux de pouvoir économique et les projets de re-développement d'espaces "vitrines", afin de contribuer à attirer ces investissements et ces acteurs. Elle participe notamment à instaurer "une image de sûreté", ainsi qu'à la mise en vigueur de normes sociales à même d'attirer ces acteurs dans ces espaces. Une revue de la littérature sur l'entrepreneuralisme urbain, couplée à des analyses de la stratégie censée guider le re-développement de la métropole, *Joburg 2030*, nous montre que cette gestion et la concentration des ressources financières dans certains espaces qu'elle entraîne, risquent de contribuer au maintien ou à la création d'inégalités. Les objectifs de reconstruction "post-apartheid" sont à nouveau mis de côté.

Cependant quelques éléments amènent à devoir nuancer ces propos. En effet, l'instauration d'une gestion entrepreneuriale se concentrant plus sur des impératifs locaux, et visant moins (ou de façon différente) à "une internationalisation" de la ville semble possible et peut-être en voie de se développer. Certains projets de re-développement dans le CBD, comme le *Fashion District*, le *Muti Market*, les rues piétonnes et machandes de *Kerk St.* ou de *Smal St.* semblent en faire partie, et inaugurent peut-être un re-développement (en partie entrepreneurial) "alternatif".

<sup>470</sup> Voir, Bétin, Christophe et al., (2003), *op. cit.*, pp. 3-24

<sup>471</sup> Harvey, David, (1992), *op. cit.*, p. 600

Enfin, notre troisième *hypothèse* est vérifiée. L'instauration dans le centre-ville, par la vidéosurveillance notamment, de nouvelles logiques d'exclusion est contraire à l'exigence *d'équité sociale* qu'implique un développement urbain socialement durable. De même que la mise en valeur de certains espaces, transformés en "vitrines" (par la vidéosurveillance notamment), implique également la présence "d'espaces laissés pour compte" privés de ressources. C'est le cas de certains quartiers du CBD, ou dans l'inner city, du quartier résidentiel d'Hillbrow par exemple. La "fragmentation" et le développement inégal de la ville sont ainsi entretenus, ce qui est contraire à l'exigence *d'équité territoriale* du développement durable.

## Références bibliographiques

- Beall, Jo, (2002), «Globalization and social exclusion in cities: framing the debate with lessons from Africa and Asia», in *Environment and Urbanization*, Vol. 14, N° 1, pp. 41-51
- Beall, Jo, Crankshaw, Owen, Parnell, Susan, (2000), «Local government, poverty reduction and inequality in Johannesburg», in *Environment and Urbanization*, Vol. 12, N° 1, pp. 107-122
- Beall, Jo, Crankshaw, Owen, Parnell, Susan, (2002), *Uniting a divided city, governance and social exclusion in Johannesburg*, Londres: Earthscan
- Beavon, Keith S. O., (2000), «Northern Johannesburg: part of the “rainbow” or neo-apartheid city in the making ?», in *Mots pluriels*, N° 13, revue électronique, consulté sur internet à : <http://www.arts.uwa.edu.au/MotsPluriels/MP1300kb.html>
- Bénite, Claire, Gervais-Lambony, Philippe, (2003), «La mondialisation comme instrument politique local dans les métropoles sud-africaines (Johannesburg et Ekurhuleni): les “pauvres” face aux “vitrines”», in *Annales de Géographie*, N° 643, pp. 628-645
- Bétin, Christophe, Martinais, Emmanuel, Renard, Marie-Christine, (2003), «Sécurité, vidéosurveillance et construction de la déviance: l'exemple du centre-ville de Lyon», in *Déviance et Société*, Vol. 27, N° 1, pp. 3-24
- Body-Gendrot, Sophie, (2001), *Les villes, la fin de la violence ?*, Paris: Presses de Sciences Po
- Bond, Patrick, (2000), *Cities of gold, townships of coal, essays on South Africa's new urban crisis*, Trenton et Asmara: Africa World Press
- Bremner, Lindsay, (2000), «Reinventing the Johannesburg inner city», in *Cities*, Vol. 17, N° 3, pp. 185-193
- Christopher, Anthony J., (1991), «Changing patterns of group-area proclamations in South Africa, 1950-1989», in *Political Geography Quarterly*, Vol. 10, N° 3, pp. 240-253
- Christopher, Anthony J., (1992), «The final phase of urban apartheid zoning in South Africa, 1990/1» in *South African Geographical Journal*, Vol. 74, pp.29-34
- Christopher, Anthony J., (1999), «Towards the post-apartheid city», in *L'espace géographique*, N° 4, pp. 300-308
- Christopher, Anthony J., (2001), «Monitoring segregation levels in South African cities 1911-1996», in *South African Geographical Journal*, Vol. 83, N° 3, pp. 249-257
- Coing, Henri, Meunier, Christine, (1980), *Insécurité urbaine ? Une arme pour le pouvoir*, Paris: Anthropos
- Crankshaw, Owen, White, Caroline, (1995), «Racial desegregation and inner city decay in Johannesburg», in *International Journal of Urban and Regional Research*, Vol. 19, N° 4, pp. 622-638
- Davies, Ron. J., (1981), «The spatial formation of the South African city», in *GeoJournal*, Supplementary Issue N° 2, pp 59-72
- Davies, Ron J. (ed.), (1996), *Contemporary city structuring, international geographical insights*, Cape Town: IGU Commission on Urban Development and Urban Life et Society of South African Geographers
- Davis, Mike, (2000), *City of quartz, Los Angeles, capitale du futur*, Paris: La Découverte
- Dirsuweit, Teresa, (2002), «Johannesburg: fearful city ?», in *Urban Forum*, Vol. 13, N° 3, pp. 3-19
- Du Plessis, Marthi, Holtmann, Barbara, (2002), *An assessment of electronic surveillance in Gauteng*, Pretoria: CSIR Crime Prevention National Research Resources Centre
- Eidelberg, Philip G., (1996), «Apartheid et ségrégation urbaine en Afrique du Sud», in *L'Espace géographique*, N° 2, pp. 97-112
- Foucault, Michel, (1975), *Surveiller et punir, naissance de la prison*, Paris: Gallimard
- Foucault, Michel, (1976), *Histoire de la sexualité I, la volonté de savoir*, Paris: Gallimard
- Friedmann, John, (1986), «The world city hypothesis», in *Development and Change*, Vol. 17, pp. 69-83

- Fyfe, Nicholas R. (ed.), (1998), *Images of the street, planning, identity and control in public spaces*, Londres et New York: Routledge
- Fyfe, Nicholas R., Bannister, Jon, (1996), «City watching: closed circuit television surveillance in public spaces», in *Area*, 28.1, pp. 37-46
- Gervais-Lambony, Philippe, (1995), «La ville post-apartheid», in *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, N° 3, pp. 213-221
- Gervais-Lambony, Philippe, (1996), «Les villes d'Afrique du Sud: gestion de l'héritage et recomposition de l'espace», in *Hérodote*, N°s 82/83, pp. 41-59
- Gervais-Lambony, Philippe, (1999), *L'Afrique du Sud et les Etats voisins*, Paris: Armand Colin
- Gervais-Lambony, Philippe, (2003), «Afrique du Sud, les temps du changement», in *Hérodote*, N° 111, 4<sup>ème</sup> trimestre, pp. 81-98
- Gervais-Lambony, Philippe, Landy, Frédéric, Oldfield, Sophie (eds.), (2003), *Espaces arc-en-ciel: identités et territoires en Afrique du Sud et en Inde*, Paris et Johannesburg: Karthala / Géotropiques / IFAS
- Graham, Stephen, Marvin, Simon, (2001), *Splintering urbanism: networked infrastructures, technological mobilities and the urban condition*, Londres et New York: Routledge
- Guillaume, Marc, (1978), *Eloge du désordre*, Paris: Gallimard
- Guillaume, Philippe, (1997), «Du blanc au noir..., essai sur une nouvelle ségrégation dans le centre de Johannesburg», in *L'espace géographique*, N° 1, pp. 21-33
- Guillaume, Philippe, (2001), *Johannesburg, géographies de l'exclusion*, Paris et Johannesburg: Karthala / IFAS
- Guillaume, Philippe, (non-daté), «La violence urbaine à Johannesburg, entre réalité et prétexte», document non-édité
- Hall, Tim, Hubbard, Phil, (1996), «The entrepreneurial city: new urban politics, new urban geographies ?», in *Progress in Human Geography*, Vol. 20, N° 2, pp. 153-174
- Harribey, Jean-Marie, (1998), *le développement soutenable*, Paris: Economica
- Harris, Nigel, Fabricius, Ida (eds.), (1996), *Cities and structural adjustment*, Londres: UCL press
- Hart, Graeme, (1989), «On grey areas», in *South African Geographical Journal*, Vol. 71, N° 2, pp. 81-88
- Harvey, David, (1989), «From managerialism to entrepreneurialism: the transformation in urban governance in late capitalism», in *Geographiska Annaler, Series B, Human Geography*, Vol. 71, Issue 1, pp. 3-17
- Harvey, David, (1992), «Social justice, postmodernism and the city», in *International Journal of Urban and Regional Research*, Vol. 16, N° 4, pp. 588-601
- Ianoş, Ioan, Pumain, Denise, Racine, Jean-Bernard (eds.), (2000), *Integrated urban systems and sustainability of urban life*, Bucarest: IGU Commission on Urban Development and Urban Life, Editura Tehnică
- Judin, Hilton, Vladislavić, Ivan (eds.), (1998), *Blank architecture, apartheid and after*, Rotterdam: NAI Publishers
- Leggett, Ted, (2003a), «The facts behind the figures, crime statistics 2002/3», in *SA Crime Quarterly*, N° 6, pp. 1-5
- Leggett, Ted, (2003b), *Rainbow Tenement, crime and policing in inner Johannesburg*, Pretoria: ISS Monograph Series, N° 78
- Lemon, Anthony (ed.), (1991), *Homes apart, South Africa's segregated cities*, Indianapolis: Indiana University Press
- Lemon, Anthony (ed.), (1995), *The geography of change in South Africa*, Chichester: John Wiley & Sons
- Lévy, Jacques, (1994), *L'espace légitime, sur la dimension géographique de la fonction politique*, Paris: Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques
- Lévy, Jacques, (1999), *Le tournant géographique: penser l'espace pour lire le monde*, Paris: Belin
- Lo, Fu-chen, Yeung, Yue-man (eds.), (1998), *Globalisation and the world of large cities*, New York: United Nations University Press

- Louw, Antoinette, Shaw, Mark, Camerer, Lala, Robertshaw, Rory, (1998), *Crime in Johannesburg, results of a city victim survey*, Pretoria: Institute for Security Studies Monograph Series, N° 18
- Luiz, John, (2002), «The economics of urban regeneration in Africa's financial capital, Johannesburg», in *Africa Insight*, Vol. 32, N° 4, pp. 36-44
- Lyon, David, (1993), «An electronic panopticon ? A sociological critique of surveillance theory», in *Sociological Review*, Vol. 41, N° 4, pp. 653-678
- Lyon, David, (2001), *Surveillance society, monitoring everyday life*, Buckingham et Philadelphie: Open University Press
- Mather, Charles, (1987), «Residential segregation and Johannesburg's "locations in the sky"», in *South African Geographical Journal*, Vol. 69, N° 2, pp. 119-128
- Maylam, Paul, (1995), «Explaining the apartheid city: 20 years of South African urban historiography», *Journal of Southern African Studies*, Vol. 21, N° 1, pp. 19-38
- Molotch, Harvey, Lester, Marilyn, (1996), «Informer: une conduite délibérée de l'usage stratégique des événements», in *Réseaux*, «Le temps de l'événement I», N° 75
- Monmonier, Mark, (2002), *Spying with maps, surveillance technologies and the future of privacy*, Chicago et Londres: The University of Chicago Press
- Morris, Alan, (1998a), «Continuity or rupture: the city, post-apartheid», in *Social Research*, Vol. 65, N° 4, p. 759-775
- Morris, Alan, (1998b), «Fighting against the tide: the white right and desegregation in Johannesburg's inner city», in *African Studies*, Vol. 57, N° 1, pp. 55-75
- Morris, Alan, (1999), *Bleakness and light, inner-city transition in Hillbrow, Johannesburg*, Johannesburg: WUP
- Mpe, Phaswane, (2001), *Welcome to our Hillbrow*, Pietermaritzburg: University of Natal Press
- Nattrass, Nicoli, Seekings, Jeremy, (2001), «"Two nations"? Race and economic inequality in South Africa today», in *Daedalus*, Vol. 130, N° 1, pp. 45-70
- Norris, Clive, Moran, Jade, Armstrong, Gary (eds.), (1998), *Surveillance, closed circuit television and social control*, Ashgate: Aldershot
- November, Valérie, Klauser, Francisco, Ruegg, Jean, (2002), «Risques sous surveillance: une analyse géographique de l'utilisation de la vidéosurveillance», in *Ethique Publique*, Vol. 4, N° 2, pp. 153-164
- Onana, Jean-Baptiste, (1995), «La ville sud-africaine au lendemain de l'apartheid», in *Afrique contemporaine*, N° 174, 2<sup>e</sup> trimestre, pp. 51-63
- Onana, Jean-Baptiste (ed.), (1999), *Questions urbaines en Afrique du Sud*, Paris: L'Harmattan
- Paquot, Thierry, (2002), «L'urbanisme comme bien commun», in *Esprit*, octobre, pp. 75-84
- Parnell, Susan, Mabin, Alan, (1995), «Rethinking urban South Africa», in *Journal of Southern African Studies*, Vol. 21, N° 1, pp. 39-61
- Pérouse de Montclos, Marc-Antoine, (1997), *Violence et sécurité urbaines en Afrique du Sud et au Nigeria, un essai de privatisation*, Paris: L'Harmattan, 2 vol.
- Racine, Jean-Bernard, (non-daté), «La ville de l'apartheid», Institut de Géographie, Université de Lausanne, document non-édité, fourni par l'auteur, pp. 1-24
- Raffestin, Claude, (1980), *Pour une géographie du pouvoir*, Paris: LITEC
- Raffestin, Claude, (1997), «Le rôle des sciences et des techniques dans les processus de territorialisation», in *Revue européenne des sciences sociales*, Tome XXXV, N° 108, pp. 93-106
- Rakodi, Carole (ed.), (1997), *The urban challenge in Africa: growth and management of its large cities*, Tokyo: United Nations University Press, consulté sur internet à:  
<http://www.unu.edu/unupress/unupbooks/uu26ue/uu26ue0g.htm>
- Rennes, Jean-Marc (co.), (1999), *La recherche sur la ville en Afrique du Sud*, Paris: Anthropos
- Rogerson, Christian M., (1997), «Local economic development and post-apartheid reconstruction in South Africa», in *Singapore Journal of Tropical Geography*, Vol. 18, N° 2, pp. 175-195

- Rogerson, Christian M., (2001), «Inner-city economic revitalisation through cluster support: the Johannesburg clothing industry», in *Urban Forum*, Vol. 12, N° 1, pp. 48-69
- Rogerson, Christian M., (2003), «Towards pro-poor Local Economic Development: the case for sectoral targeting in South Africa», in *Urban Forum*, Vol. 14, N° 1, pp. 62-79
- Rogerson, Jayne, (1996), «The geography of property in inner-city Johannesburg», in *GeoJournal*, Vol. 39, N° 1, pp. 73-79
- Sapire Hilary, Beall, Jo, (1995), «Introduction: urban change and urban studies in Southern Africa», in *Journal of Southern African Studies*, Vol. 21, N° 1, pp. 3-17
- Scott, Allen J. (ed.), (2001), *Global city-regions, trends, theory, policy*, Oxford: Oxford University Press
- Shaw, Mark, (1997), *South Africa: crime in transition*, Pretoria: ISS Occasional Paper, N° 17
- Sibley, David, (1995), *Geographies of exclusion, society and difference in the West*, Londres: Routledge
- Smith, David M. (ed.), (1992), *The apartheid city and beyond, urbanisation and social change in South Africa*, Londres et New York: Routledge
- Soja, Edward W., (2000), *Postmetropolis: critical studies of cities and regions*, Oxford (UK) et Malden (MA): Blackwell
- Staff, Grant, (1994), «The changing face of the South African city: from urban apartheid to the deracialization of space», in *International Journal of Urban and Regional Research*, Vol. 18, N° 3, pp. 377-391
- Streek, Barry, (1983), «Les Noirs d'Afrique du Sud dans le piège du Grand Apartheid», in *Le Monde diplomatique*, avril, pp. 14-16
- Swilling, Mark, Humphries, Richard, Shubane, Khehla (eds.), (1991), *Apartheid city in transition*, Cape Town: Oxford University Press
- Tomlinson, Richard, (1994), *Urban development planning, lessons for the economic reconstruction of South Africa's cities*, Londres et New Jersey: Zed Books Ltd
- Tomlinson, Richard, (1999), «From exclusion to inclusion: rethinking Johannesburg's central city», in *Environment and Planning A*, Vol. 31, pp. 1655-1678
- Tomlinson, Richard, Beauregard, Robert A., Bremner, Lindsay, Mangcu, Xolela (eds.), (2003), *Emerging Johannesburg, perspectives on the postapartheid city*, New York et Londres: Routledge
- Vanderschueren, Franz, (1996), «From violence to justice and security in cities», in *Environment and Urbanization*, Vol. 8, N° 1, pp. 93-112
- Vitalis, André, (1998), «Être vu sans jamais voir, le regard omniprésent de la vidéosurveillance», in *Le Monde diplomatique*, mars, pp. 26-27
- Young, Iris Marion, (1990), *Justice and the politics of difference*, Princeton: Princeton University Press
- Zukin, Sharon, (1995), *The cultures of cities*, Cambridge (MA) et Oxford (UK): Blackwell

### **Documents officiels**

- Greater Johannesburg Metropolitan Council (GJMC), (2002), *Joburg 2030*, Corporate Planning Unit
- Greater Johannesburg Metropolitan Council (GJMC), (2003a), *Progress in the City*, Johannesburg Development Agency
- Greater Johannesburg Metropolitan Council (GJMC), (2003b), *Regional Spatial Development Framework, administrative region 8*, Development Planning, Transportation and Environment
- Greater Johannesburg Metropolitan Council (GJMC), (2004), *Inner city regeneration strategy, business plan, financial years 2004-2007*, projet de document, 1<sup>er</sup> mars
- Greater Johannesburg Metropolitan Council (GJMC), (non-daté), *Informal Trading Development Programme (Annexure A)*
- Minister for Safety and Security, (2003), *Annual Report of the National Commissioner of the SAPS, 2002/2003 financial year*, South African Police Service

### **Dictionnaire**

- Lévy, Jacques, Lussault Michel (dir.), (2003), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris: Belin

**Entretiens**

Informations non disponibles pour cette version

**Articles de presse**

*DailyNews*, quotidien, Durban

*Le Temps*, quotidien, Genève

*Mail&Guardian*, hebdomadaire, Johannesburg

*The Star*, quotidien, Johannesburg

**Sites internet**

Anti-Privatisation Forum (APF) : <http://www.apf.org.za>

Business Against Crime (South Africa) : <http://www.bac.co.za>

Central Johannesburg Partnership (CJP) : <http://www.cjp.co.za>

Cueincident : <http://www.cueincident.com>

Independent Online (IOL) : <http://www.iol.co.za>

Municipalité de Johannesburg : <http://www.joburg.gov.za>

Département des Statistiques : <http://www.statssa.gov.za>

**Comics**

Francis, S., Dugmore, H., Rico, (1997), *Madams are from mars, maids are from venus*, collection *Madam&Eve*, Londres et Johannesburg: Penguin Books

Francis, S., Dugmore, H., Rico, (1999), *International maid of mystery*, collection *Madam&Eve*, Johannesburg: David Philip Publishers (Pty)

---

## Résumé

Oesch Lucas / Johannesburg, une ville en reconstruction : les enjeux de la vidéosurveillance dans l'inner city / Octobre 2004 / Prof. Jean-Bernard Racine

En Afrique du Sud, après que les premières élections démocratiques et multiraciales ont été tenues en 1994, des programmes de reconstruction du pays ont été établis. Les villes, fortement touchées par les conséquences du système raciste de l'apartheid ont été, et sont aujourd'hui encore, directement concernées par l'établissement et l'instauration d'objectifs de recomposition urbaine.

Dans ce travail, il est question d'apprécier la situation dans laquelle la ville de Johannesburg se situe. L'analyse est centrée sur le centre-ville et sur le phénomène de la vidéosurveillance de l'espace public. Cette surveillance médiatisée est développée en vue de lutter contre la violence et la criminalité, et s'insère dans des objectifs de re-développement du centre-ville. Au-delà de ces motivations affichées, ce travail interroge les impacts sociaux et spatiaux que cette nouvelle technique de contrôle social engendre. Il est argumenté que la vidéosurveillance contribue à une appropriation et à une privatisation de l'espace public par certains acteurs, de même qu'à l'exclusion d'autres groupes sociaux — ce qui ne participe alors pas, dans cet espace, à la reconstruction d'une véritable *centralité* "post-apartheid".

Ce travail relie ensuite ce phénomène précis à une analyse plus globale de la gestion politique et économique de la métropole. Il est argumenté que la vidéosurveillance peut être comprise comme étant développée au sein d'une gestion entrepreneuriale de la ville par la municipalité, en vue d'élever ou de maintenir "Joburg" au rang d'une ville "de classe mondiale". Cette gestion se caractérise dans le centre-ville par un re-développement mettant de côté, partiellement en tout cas, les objectifs d'une recomposition véritablement "post-apartheid". Enfin, le travail montre comment ce re-développement peut être qualifié de non-durable, avant d'avancer quelques pistes pour un développement du centre-ville de Johannesburg socialement durable, et une insertion de l'entrepreneuralisme dans celui-ci.

### *Mots-clés*

Afrique du Sud / Johannesburg / ville post-apartheid / vidéosurveillance / centre-ville / réhabilitation / exclusion / espace public / violence / ville mondiale